ÉTUDES DIPLOMATIQUES

FIN DU MINISTÈRE DU MARQUIS D'ARGENSON.

II[1].

AFFAIRES D'ESPAGNE ET D'ITALIE. — PROJET DE CONFÉDÉRATION ITALIENNE.

Je demande aux lecteurs de la *Revue* la permission d'interrompre ici pour un moment la suite de ce récit pour les entretenir d'un incident qu'il n'est pas sans intérêt de faire connaître, afin que je ne sois pas accusé de m'être volontairement mépris sur le caractère des faits que je vais avoir à rapporter.

Appelé à raconter des actes du gouvernement du roi de Sardaigne, Charles-Emmanuel III, qui sont très diversement appréciés par les historiens italiens et même sévèrement condamnés par plusieurs d'entre eux, j'avais cru ne pas pouvoir me confier exclusivement aux renseignemens tirés des documens de la diplomatie française. Je désirais en contrôler l'exactitude en les comparant avec les documens italiens ayant trait aux mêmes événemens, et je m'étais adressé à la direction supérieure des archives royales de Turin pour obtenir communication des pièces que je croyais de na-

(1) Voyez la *Revue* du 15 novembre.

ture à m'éclairer. J'avais déjà fait, dans des cas analogues, des demandes de ce genre aux archives de Dresde, de La Haye et de Londres; partout j'avais trouvé l'accueil le plus empressé et le plus bienveillant. Ce souvenir m'encourageait à espérer que ma prétention ne paraîtrait pas plus indiscrète cette fois que dans les occasions précédentes.

Ce qui m'encouragea encore davantage, ce fut la réponse pleine de courtoisie que je reçus, le 2 janvier de cette année, de M. le directeur des archives piémontaises. Il m'annonçait qu'il avait bien voulu faire les recherches que je sollicitais de lui, que les correspondances qui pouvaient répondre à ma curiosité, et dont il m'indiquait le nombre, la date et la nature, avaient été mises de côté pour m'être expédiées en copie, aussitôt qu'il en aurait obtenu l'autorisation de M. le président du conseil, ministre des affaires étrangères et de l'intérieur. Il ne paraissait pas mettre en doute l'assentiment de M. Crispi, et de fait, l'approbation, nécessaire en tout pays, de l'autorité supérieure pour les communications diplomatiques n'est en général qu'une simple formalité, quand aucune objection n'est élevée par le directeur spécial à qui le dépôt des archives est confié.

J'attendis plusieurs mois l'envoi qu'on m'avait fait espérer. Enfin, le 5 août dernier, M. le directeur m'a fait savoir, dans des termes toujours très obligeans, son regret de ne pouvoir y donner suite. Un nouvel examen avait fait reconnaître, me dit-il, que les documens que j'avais indiqués étaient de nature *confidentielle* et *secrète*, et que, d'après les règlemens en vigueur, on ne pouvait en laisser prendre ni communication ni copie.

J'avoue que cette déclaration, à laquelle je ne m'attendais pas, m'a causé une légère surprise. Comment le caractère *confidentiel* et *secret* des documens, inaperçu en janvier, était-il devenu visible huit mois après ? Et comment des pièces relatives à une époque éloignée de la nôtre de près d'un siècle et demi, et antérieure à toute la série des révolutions qui ont changé la face de l'Europe, peuvent-elles renfermer encore des secrets d'état ?

Quelques personnes ont voulu me faire croire que l'interdiction qui m'était opposée m'était personnelle et avait pour cause la liberté de certains jugemens que j'avais pu porter dans mes écrits précédens sur la politique suivie, dans différentes occasions, par l'illustre maison de Savoie. On se serait méfié du parti que je pouvais tirer des pièces qu'on m'aurait laissé voir.

Je ne puis admettre un instant une telle supposition. Ce serait attribuer au gouvernement italien actuel des égards posthumes pour la mémoire de Charles-Emmanuel III que je n'ai trouvés ni en Saxe pour celle d'Auguste III, ni en Angleterre pour celle de George II,

et que personne de nous, j'en suis sûr, n'est tenté d'avoir pour la bonne renommée de Louis XV et de ses ministres. Que deviendrait la vérité historique, si elle devait à jamais rester voilée par des susceptibilités héréditaires de cette nature?

En tout cas, jamais précaution n'aurait été moins avisée et n'aurait été plus directement contre son but. Que pouvais-je trouver, en effet, dans les documens émanés du souverain et des ministres piémontais, sinon la justification (présentée à leur point de vue) de leur conduite, et la réponse aux incriminations que je voyais portées contre eux dans les correspondances françaises? C'était la défense que je voulais opposer à l'accusation. Je regrette qu'on ne m'en ait pas fourni les moyens, et qu'on ne m'ait pas mis en mesure d'atténuer moi-même la sévérité de mes appréciations.

Pour suppléer pourtant en une certaine mesure à ce qui m'était refusé, j'ai appelé à mon aide les correspondances des archives anglaise et autrichienne, le gouvernement britannique et celui de Marie-Thérèse ayant été, à cette époque, les alliés du gouvernement piémontais et devant par là même le juger avec plus de faveur que des ennemis comme l'Espagne et la France. Je n'ai pas besoin de dire que là, du moins, toutes les portes m'ont été ouvertes. M. le chevalier d'Arneth en particulier, le célèbre historien de Marie-Thérèse (à qui est confiée la garde des archives de Vienne), a bien voulu répondre, par une lettre toute de sa main, à une interrogation que je lui avais posée. Je suis heureux de lui en adresser ici tous mes remercimens.

I.

Il y a, pour une puissance engagée dans une grande guerre qui se prolonge, telle alliance dont les conditions deviennent onéreuses, à ce point qu'elle gêne au lieu de servir, et que l'isolement absolu serait encore préférable. C'était le cas, au moment où ce récit est parvenu, de celle qu'un traité conclu à Fontainebleau, trois ans auparavant, avait établie entre le roi de France et le roi d'Espagne pour assurer la communauté de leur action en Italie. C'est à l'origine, déjà éloignée, de ce traité qu'il faut remonter pour bien apprécier le caractère d'un acte imprudent et excessif, dont les conséquences ne s'étaient jusqu'à ce moment fait que faiblement sentir, mais allaient exercer sur l'issue de la grande lutte européenne une influence très fâcheuse pour les intérêts de la France.

Le traité de Fontainebleau était, on peut se le rappeler, l'œuvre de Louis XV lui-même : c'était le monarque qui en avait personnellement réglé tous les détails et préparé l'exécution pendant le court intervalle de temps où, épris du désir de régner, il voulait tenir lui seul, dans ses propres mains, les rênes de la politique.

Jusque-là, en effet, c'est-à-dire pendant les premières années de la guerre, bien que les armées françaises et espagnoles combattissent ensemble, — travaillant en commun à soustraire l'Italie à la domination autrichienne, — aucune stipulation n'était intervenue pour disposer d'avance, après la victoire, de la dépouille du vaincu. Philippe V prétendait encore à tout l'héritage de Charles VI, et Louis XV n'avait pris aucun engagement précis de lui en faire obtenir telle partie plutôt que telle autre. Cet état de vague et d'incertitude avait été même maintenu avec soin par la politique française tant que l'ambitieux et déjà puissant souverain qui gardait l'entrée des Alpes, le roi de Sardaigne, ne s'était pas prononcé définitivement et mettait son concours aux enchères entre les amis et les ennemis de Marie-Thérèse. Toutes les provinces italiennes conquises ou à conquérir pouvant servir d'appât à ses convoitises, on tenait à les garder toutes en réserve pour lui permettre de faire son choix. Mais quand Charles-Emmanuel III, cédant aux instances de l'Angleterre, se fut enfin ouvertement, par le traité de Worms, déclaré pour l'Autriche, Louis XV, dépité d'avoir vu ses avances repoussées, avait cru devoir répondre en resserrant ses nœuds avec l'Espagne. Le traité de Fontainebleau était la revanche du traité de Worms; un article spécial assurait à l'infant Philippe, dernier fils du roi d'Espagne, la souveraineté du Milanais, à laquelle devaient être joints les deux duchés de Parme et de Plaisance, sous la seule condition d'en laisser l'usufruit viager à sa mère, la reine Élisabeth. L'infant ayant épousé la fille aînée de Louis XV, l'amour paternel avait pu contribuer à dicter une promesse aussi libérale.

D'ordinaire, ces engagemens pris d'avance pour escompter des conquêtes à venir n'ont pas, aux yeux de ceux qui les prennent, ni de ceux qui les reçoivent, une grande valeur : ces provinces, dont on dispose sans les posséder, ressemblent à la dépouille de l'ours de la fable, et il demeure convenu (sans qu'on le dise) que la fortune des combats décidera, à la dernière heure, dans quelle mesure il sera possible et utile de donner suite à ces paroles en l'air. Mais ce n'est point ainsi que l'entendait l'impérieuse et impétueuse Élisabeth. Dès qu'elle tint en main la promesse de Louis XV, ce fut à ses yeux comme un billet à ordre qu'elle était décidée à ne laisser ni protester ni réduire. La possession du Milanais par l'infant devenait, suivant elle, à partir de ce moment, le principal, sinon le seul objet de la guerre, et la première clause, la condition *sine qua non* à insérer en tête d'un traité de paix. Les armées françaises ne durent plus combattre qu'en vue de ce but unique, et le ministère français dut y sacrifier toute autre prétention. La France, en un mot, s'était rangée derrière l'Espagne et devait rester à ses ordres. Aussi, dans la crainte que Louis XV ne tentât de s'échapper,

il était surveillé et tenu à l'œil par son oncle et sa tante, comme un débiteur dont le créancier met en doute la solvabilité et la bonne foi. Jamais amitié ne fut plus orageuse : tout était matière à soupçons et à reproches. Les victoires mêmes que Maurice remportait en Flandre donnaient ombrage, et on n'y applaudissait, à Madrid, que pour la forme; car, une fois maître des Pays-Bas, le beau-père n'allait-il pas préférer son agrandissement personnel à celui de son gendre? Puis, dès que, sur un point quelconque de l'horizon, une conversation diplomatique était engagée par les agens français, leurs collègues espagnols accouraient, dressant l'oreille et exigeant d'être admis en tiers. Si on parlait devant eux à voix basse, c'est que la trahison était méditée, sinon déjà consommée. La méfiance, d'ailleurs, était appuyée et entretenue, il faut le dire, par le sentiment commun des Espagnols, toujours malveillans pour ce qui venait de l'autre côté des Pyrénées et, depuis qu'ils obéissaient à un petit-fils de Louis XIV, plus jaloux que jamais de se défendre de la domination française.

Les difficultés, sans cesse renaissantes, produites par une telle disposition d'esprit, sont peintes avec vivacité dans une dépêche de l'ambassadeur de France à Madrid, Vauréal, évêque de Rennes : — « Je trahirais mon devoir, écrivait-il à d'Argenson, si je déguisais la vérité dans une matière aussi importante; je vous l'expose en particulier, afin que vous en rendiez compte au roi, si vous ne jugez pas à propos de le faire en plein conseil. Ce serait se tromper que d'espérer de faire sentir ici le prix de ce que la France fait pour l'Espagne; tout ce que nous faisons, nous y sommes obligés, ou nous ne le faisons que pour notre intérêt particulier : si les succès sont mauvais, ce sera toujours notre faute; s'ils sont bons, nous n'y aurons contribué que faiblement, et on croira toujours que nous aurions pu faire beaucoup davantage : tout ce que nous aurons fait sera non avenu, et ce que nous aurions pu faire sera infailliblement matière à reproches. En un mot, monsieur, avarice, jalousie, ingratitude, c'est tout ce que nous devons attendre de l'Espagne tant qu'elle sera gouvernée comme elle l'est présentement... Depuis que le roi a pris des engagemens, il a déclaré la guerre à tous les ennemis de l'Espagne; il n'y a marque d'amitié et de confiance que Sa Majesté ne lui ait donnée... Qu'en est-il arrivé? Les prétentions ont augmenté en proportion des faveurs reçues : l'insensibilité, pour tout ce qui a rapport à la France, s'est montrée à découvert. Les succès du roi en Flandre et en Allemagne ont causé la douleur la plus amère : la défiance et les soupçons ont augmenté... Tel sera toujours l'effet des complaisances, quand on ne sera pas bien sûr ici qu'elles sont accompa-

gnées de la plus grande fermeté !.. Enfin, monsieur, nous devons compter que jamais le cœur ne sera pour nous (1). »

A ce tableau si bien tracé de la situation, l'évêque ajoute, dans le cours de sa correspondance, des portraits esquissés de main de maître, et qu'il appelle lui-même des miniatures, des différens personnages auxquels il avait affaire. C'est d'abord le roi lui-même, ce petit-fils de Louis XIV et ce frère du duc de Bourgogne, si peu digne de telles parentés, qu'on avait vu autrefois, quand il arriva en Espagne, animé d'un certain feu de jeunesse, mais sans être jamais soutenu (disait déjà son précepteur Louville) par ce ressort intérieur qui fait les hommes. L'évêque nous le montre maintenant alourdi, et comme hébété, sous le poids de l'étiquette espagnole. Toujours partagé, d'ailleurs, entre une sensualité ardente et une dévotion scrupuleuse, ce mélange a fait de lui à deux reprises, dans ses deux mariages successifs, un esclave de l'amour conjugal et le tient encore en adoration devant sa seconde femme, à un âge où ce genre de séduction semblerait ne plus pouvoir exercer son empire. A côté de lui voilà la reine qui tranche sur tout, décide de tout, de la politique comme du militaire, sans se connaître à rien. Insinuante autant qu'irascible, elle passe, pour se faire obéir, de la colère aux supplications, et des larmes à la rage, et elle connaît si bien le secret de sa puissance sur son époux que, pour faire excuser ses étourderies et ses emportemens, elle se vante, à tout propos et pour tout mérite, de sa chasteté. — « Au moins, s'écrie-t-elle, on ne peut pas dire que je suis une p..... »

Rien n'est piquant comme la peinture faite par l'évêque de ces vieux époux ne se quittant ni jour ni nuit, donnant leurs audiences avant leur lever, dans leur chambre commune, la reine prenant la première la parole, puis entrant en fureur à la moindre contradiction et se retournant brusquement vers le roi, qui tremble et se tait, en s'écriant : « Eh bien ! monsieur, parlez donc, vous m'impatientez, il faut que ce soit toujours moi qui parle, je ne fais que vous obéir, et vous laissez tout tomber sur moi. Moi, je ne suis qu'une bête qui ne m'entends à rien et ne me mêle de rien. »

Autour de ces deux physionomies qui tiennent le centre du tableau, se groupent les ministres et les principaux agens, tous également bien drapés par le même crayon : c'est l'ambassadeur espagnol à Versailles : « Campo Florido, l'homme le plus méprisé qu'il y ait dans ce pays-ci, » voler pour donner et donner pour voler, « voilà les deux points cardinaux de son âme et de sa poli-

(1) Vauréal à d'Argenson, 8 avril 1745. (*Correspondance d'Espagne*. — Ministère des affaires étrangères.)

tique... » Puis le ministre Scotti, « fou et visionnaire à l'excès, vendeur de mithridate, sans talent pour le débiter, géographe, mathématicien, politique : en un mot, il est de tous les arts et de toutes les professions, il commence des discours de toute sorte et finit par des ordures sur ses bonnes fortunes. » — Le seul qui soit un peu ménagé, c'est le « comte de Montijo, honnête homme que la reine a fait grand maître parce qu'elle ne pouvait pas ne pas le faire... à qui elle accorde juste une demi-heure de conversation entre une heure et minuit ; ce qui pèse un peu au grand maître parce qu'il aime à se coucher de bonne heure. » — « En voilà assez pour aujourd'hui, dit enfin l'évêque à la fin d'une de ses piquantes satires, sentant sa verve s'épuiser, lisez et brûlez (1). »

« En vérité, s'écrie d'Argenson en recevant ces petits chefs-d'œuvre épistolaires, vos miniatures sont plus de la manière de Rigaud et de Rembrandt que de celle de Massé : le maître seul les verra, il aime les vérités, j'ai presque dit les nudités (pour suivre votre figure de peinture) ; mais l'idée serait peu propre pour le peintre et pour le cabinet où je les destine... Votre ouvrage ne sera pourtant pas perdu, pour la postérité : car cela ira ensuite au dépôt du Louvre d'où, après deux siècles, on les portera à la Bibliothèque du Roi (2). »

Le compliment du ministre n'est pas déplacé, car cet artiste qui fait si bien le portrait des autres est lui-même un type original, et quand il décrit ses entretiens avec le couple royal, du trio qu'il met en scène, il n'est pas la figure la moins intéressante. Il importe même de s'arrêter un instant pour l'étudier, si l'on veut bien démêler tous les fils de l'intrigue à laquelle il va se trouver mêlé. J'ai déjà eu plus d'une occasion de faire remarquer combien étaient rares et variés les mérites des agens diplomatiques que la France avait alors à son service : excellens instrumens dignes de ceux qui avaient secondé les grandes vues de Richelieu et de Louis XIV, et qui, pour être aussi utilement mis en œuvre, n'auraient demandé qu'à être guidés par des mains aussi fermes et aussi habiles. On a pu voir dans Valori le bon sens plein de finesse d'un vieux soldat, perçant à jour les artifices de Frédéric, et lui tenant souvent tête, sans cesser de se faire aimer de lui. Chez Chavigny comme chez l'abbé de La Ville, c'est une solidité de jugement, formée et comme aiguisée par les fortes traditions d'une excellente éducation professionnelle. Vauréal nous fait voir un caractère tout différent : c'est le diplomate resté courtisan qui, malgré l'éloignement et la diffi-

(1) Vauréal à d'Argenson, 15 février, 19 novembre 1745 et *passim*. (*Correspondance d'Espagne*. — Ministère des affaires étrangères.)

(2) D'Argenson à Vauréal, 18 janvier, 28 février 1745. (*Correspondance d'Espagne*. — Ministère des affaires étrangères.)

culté des correspondances, sait se tenir au courant de tout ce qui s'agite autour de son roi et des ministres, a des sentinelles aux aguets dans tous les couloirs du palais, des amis de tout rang et de tout sexe habiles à pénétrer dans les cabinets les plus secrets, pour l'avertir des rivalités ou des coups fourrés qui le menacent, comme des caprices et des faiblesses qu'il peut utilement flatter et servir. L'évêque qui ne réside jamais à Rennes est, de Madrid même, toujours présent à Versailles. La gravité de son état ne le gène dans le choix ni de ses confidens, ni des moyens de faire sa cour. N'est-ce pas lui (nous l'avons vu) qui, gardant en qualité d'aumônier du roi, même pendant son ambassade, un appartement à Versailles, l'a mis gracieusement, sur la demande de la duchesse de Brancas, à la disposition de Mme de la Tournelle pour faciliter ses premiers entretiens avec son royal amant? Et à partir de ce moment, les lettres de la vieille duchesse, placée à la tête de la maison de la dauphine, après avoir joué ce rôle honnête d'intermédiaire, et devenue la correspondante habituelle de l'ambassadeur, figurent à leur date avec sa grosse écriture à peine lisible, et son orthographe à la mode du temps, dans la série des dépêches d'Espagne. En remercîment du service qu'il a rendu, elle tient Vauréal au courant de tous les incidens de la cour. Mais c'est bientôt avec le roi lui-même que le complaisant prélat sait se mettre en relation directe sur les sujets les plus délicats. Le mariage du dauphin avec l'infante (qu'il est chargé de négocier) lui permet d'aborder avec le roi des détails de la nature la plus intime. Le père libertin s'amuse de la candeur et de l'innocence du jeune marié. L'évêque répond par des plaisanteries du même goût sur le compte de la future dauphine et des leçons qu'elle a dû recevoir de sa mère, le tout sur le ton le moins décent et le plus éloigné de toute gravité tant épiscopale que paternelle (1).

Avec les ministres et les gens en puissance, Vauréal n'était pas moins empressé, ni moins habile à se mettre en bonnes relations. On le trouve en correspondance familière avec Belle-Isle pendant le grand éclat de la mission du maréchal en Allemagne. Il n'y a rien là qui surprenne ; d'ambitieux à ambitieux, quand on suit des voies différentes où la concurrence n'est pas à craindre, l'accord peut s'établir assez aisément. Mais on est plus étonné de trouver la même trace d'intimité familière dans la correspondance de d'Argenson. Entre le prêtre à l'humeur souple et à l'esprit délié, et le philosophe un peu rogue, et (sauf sur l'article des bonnes mœurs) d'une honnêteté puritaine, on ne voit pas trop quel rapport de sen-

(1) Le roi à Vauréal, 5 janvier. — Vauréal au roi, 16 janvier 1745. (*Correspondance d'Espagne*. — Ministère des affaires étrangères.)

timent pouvait exister. L'amitié régnait pourtant entre l'ambassadeur et le ministre, et, si on ne savait qu'elle fut plus tard cruellement trompée, on la croirait des deux parts également vive et sincère. Il n'est aucun de ses agens à qui d'Argenson parle plus à cœur ouvert qu'à Vauréal, et Vauréal répond avec la même liberté. Cet échange de lettres privées, insérées entre les dépêches officielles, en forme le commentaire souvent le plus amusant. Si même, après avoir eu le regret de constater les fautes trop réelles dues au tour chimérique de l'esprit de d'Argenson et à la candeur parfois naïve de son âme, on veut, pour être équitable, apprécier aussi ce que cet esprit avait parfois de charme et cette âme d'élévation, c'est dans la lecture de ses lettres à Vauréal qu'on peut se donner le plaisir de rendre cette justice. D'Argenson fait à son ambassadeur, qu'il croit son ami, la confidence (dont celui-ci n'est vraiment pas digne) de tous les dégoûts qu'il éprouve à la cour, *sa nouvelle patrie,* dit-il, *si tant est qu'il y en ait une dans cet endroit-là.* Il décrit en termes touchans la douleur que lui causent les prodigalités, les frivolités qui l'environnent, mises en contraste avec les maux de la guerre et l'accroissement constant de la misère publique; et son désir de paix, qu'il laissait peut-être trop voir pour un diplomate, part d'un sentiment si sincère pour les maux des peuples qu'on ne peut se défendre d'en être ému. — « J'ai tant de pitié, dit-il, pour ce qu'il en coûte (de faire la guerre) que le moindre bout de chandelle me semble à ménager : j'ai vu en ce genre tant de belles choses depuis deux mois que je défierais des Pandours de n'en pas pleurer... Je sens que je deviens Fleury. Épargnons, économisons, faisons la paix, reposons-nous sur nos conquêtes. » — Puis quelle bonne grâce à convenir des petites faiblesses dont les malins s'amusaient à l'OEil-de-bœuf! — « L'excellent tabac d'Espagne que vous m'avez envoyé, écrit-il, je l'ai donné à M. le Premier, qui m'a cédé en échange deux bons chevaux, bien doux, ne craignant pas le bruit. Vous savez que je ne monte pas trop bien à cheval (c'est à la veille de Fontenoy). » — Enfin quelle finesse d'observation dans une remarque comme celle-ci : « Continuez vos fatigues de corps et d'esprit. Les unes remédient aux autres. L'esprit distrait le corps : et l'esprit fatigué dans le repos du cabinet nous tue ordinairement (1). »

Le point sur lequel le ministre était le plus disposé à s'entendre avec son représentant, c'était assurément la sévérité du jugement à porter au sujet de la cour et surtout de la reine d'Espagne; seulement leur impression, pareille au fond, s'exprime sous une forme différente. Les mauvais procédés, les soupçons injurieux, la cupi-

(1) D'Argenson à Vauréal, 28 février, 21 mars, 25 avril 1745 et *passim*. (*Correspondance d'Espagne*. — Ministère des affaires étrangères.)

dité égoïste que Vauréal constate et nous décrit avec un sang-froid ironique, son supérieur (ce vrai galant homme que la mauvaise foi indignait, toutes les fois qu'il n'en était pas dupe) en éprouve une impatience qu'il ne peut contenir. L'idée qu'on met, sous son ministère, la loyauté de la France en doute le fait absolument sortir des gonds. — « Depuis quelques jours, écrit-il, il a plu d'Espagne un vent de tracasseries dont j'ai vu peu d'exemples : le roi de Sardaigne, que nous ne connaissons ni d'Ève ni d'Adam, qui ne nous dit rien, à qui nous ne disons rien... on nous accuse d'une négociation singulière et si avancée (avec lui) qu'on date et on articule un traité de nous avec Turin. On sème la division entre Versailles et Madrid... Nous sommes des traîtres, nous nous vendons, nous qui sacrifions nos troupes, nos généraux, nos conquêtes pour établir D. Philippe.

Je ne t'ai point aimé ; cruel, qu'ai-je donc fait ?

« Ou l'on radote, en Espagne, ou on assassine... Vous avez des traîtres parmi vous autres grands (1). On dit que vous avez un ministère ennemi de la France et des roués qui cherchent à nous tromper : nous mériterions bien qu'on en usât autrement ; c'est le moyen que tout aille mal... Je ne résiste pas à l'évidence de l'affectation qu'il y a à jeter tant de défiance de nos négociations... Le roi de Prusse, tout hérétique qu'il est... se fie à nous comme à lui-même et davantage... La cour du roi (d'Espagne) nous mésestime-t-elle davantage? »

D'Argenson, d'ailleurs, était dans son droit de maudire ces conséquences fâcheuses du traité de Fontainebleau, car cet acte diplomatique avait été conclu avant son ministère ; il en avait toujours condamné l'imprudence et il considérait l'alliance espagnole, payée au prix de telles promesses, comme un boulet qu'on s'était mis au pied. Aussi, pour s'en délivrer, son imagination, toujours en travail, s'épuisait à chercher des expédiens sans craindre même d'aborder les idées les plus hasardées. C'est ainsi qu'on le voit un jour proposer sérieusement à Vauréal de pousser sous main l'Espagne à faire sa paix particulière avec l'Angleterre, afin que, dégagée par cette défection, la France pût, en guise de représailles et en sûreté de conscience, se dispenser de tenir sa parole. Il est vrai que peu de jours après, passant d'une extrémité à l'autre, il l'autorise à aller trouver la reine et à la rassurer une fois pour toutes, en lui faisant la *galanterie* (c'est son expression) de l'assurer par avance que le roi ne considère ses conquêtes de Flandre que comme un objet à échanger pour assurer l'établissement de l'infant. Vauréal, étonné, et souriant de se voir ballotté entre ces instructions

(1) Vauréal avait obtenu la grandesse à l'occasion du mariage de la Dauphine.

contraires, lui fait observer d'abord que, si Londres s'entend avec Madrid, la marine et le commerce français perdront un appui précieux contre les croiseurs britanniques, puis que, fût-on même bien décidé à offrir en hommage à l'infant tout le fruit de nos victoires, il faudrait encore éviter de s'y engager d'avance, pour garder jusqu'à la dernière heure la liberté et le mérite du sacrifice. Le ministre, alors dépité de ne trouver aucune issue pour sortir d'une situation qui le gêne, n'a de ressource que de s'écrier avec un gros soupir : « Ah! cette reine d'Espagne! cette reine d'Espagne (1)! »

L'écho de cette impatience trop mal dissimulée arrivait rapidement à Madrid : car entre les deux familles royales, désormais si étroitement unies par un double mariage, c'était un échange constant de correspondances, qui, de l'une à l'autre, ne laissaient rien ignorer. La reine était donc parfaitement informée des sentimens que lui portait le ministre dirigeant de la politique de Louis XV, et, ne se piquant pas elle-même de ménager ses termes, elle lui rendait avec usure ses expressions d'irritation et de dédain.

L'incompatibilité d'humeur, devenant ainsi chaque jour plus prononcée et plus aiguë entre les deux cabinets, avait un contre-coup plus fâcheux encore sur le terrain militaire. Là, l'effet se faisait sentir par des conflits constans entre les généraux commandant les armées alliées. Un différend de cette nature, provenant de cette origine et d'une extrême gravité, venait même de s'élever à la fin de la dernière campagne, au moment où l'hiver devait en interrompre les opérations. De pareils débats sont fréquens entre des généraux chargés de faire accorder ensemble les mouvemens de troupes marchant sous divers drapeaux. Mais, d'ordinaire, c'est dans l'adversité que la discorde éclate, alors que chacun des associés trouve intérêt à se disculper, aux dépens d'autrui, des conséquences de ses fautes ou des trahisons de la fortune. Cette fois, au contraire, c'était de la victoire même, de l'excès de confiance qui en était la suite, et à propos du parti qu'on en pouvait tirer, que naissait la dissidence. Jamais campagne, en effet, n'avait été plus heureuse que celle que venaient de soutenir, pendant tout l'été de 1745, les armées espagnole et française que, dans la langue militaire du temps, on désignait sous le nom commun de *Gallispans*. Les succès de Maillebois, moins éclatans que ceux de Maurice, n'avaient été ni moins complets, ni moins continus. Le vieux maréchal paraissait retrouver sur ce théâtre des exploits de sa jeunesse les réelles qualités qui avaient fait sa réputation et dont la défaillance

(1) D'Argenson à Vauréal, 29 mai, 13 juillet, 6 août 1745. — Vauréal à d'Argenson, 29 juin, 20-27 août 1745. (*Correspondance d'Espagne*. — Ministère des affaires étrangères.)

s'était fait si tristement sentir dans son ingrate expédition de Prague. Par une manœuvre, aussi bien combinée au point de vue politique que militaire, il avait réussi à concentrer toute la lutte dans le champ, d'ailleurs assez vaste, qui s'étend entre la rivière de Gênes et le cours supérieur du Pô. Il pensait avec raison que, tant que Marie-Thérèse était occupée en Allemagne, le véritable ennemi à poursuivre était le roi de Sardaigne, qui, mal secondé par son alliée, pouvait être écrasé par un vigoureux effort. L'événement justifia sa combinaison : un mouvement de concentration très bien conduit réunit entre Gênes et Alexandrie les troupes espagnoles venant de Bologne et de Modène et les troupes françaises entrées en Italie par la Provence et suivant le littoral de la Méditerranée. Devant leur attaque vivement poussée, toutes les places fortes qui garnissaient cette contrée et dont plusieurs, comme Acqui et Tortone, avaient une véritable importance, durent successivement capituler. Charles-Emmanuel, accouru pour prendre la tête de ses troupes, mais faiblement secouru par un détachement autrichien, dut reculer jusqu'à un angle étroit de terrain formé entre le Pô, le Tanaro et la petite rivière du Scrinio, où, forcé enfin de livrer la bataille, il la perdit complètement. Rien ne put résister à l'admirable élan des colonnes françaises, franchissant le Tanaro sous le feu de l'armée, le soldat ayant de l'eau jusqu'à la ceinture. Ce combat de Bassignano, demeuré un des plus beaux faits d'armes de nos annales, mériterait (on l'a justement observé) d'être tiré de l'oubli où les imprudences et les malheurs qui suivirent l'ont malheureusement trop tôt laissé tomber. Charles-Emmanuel repassa le Pô en pleine déroute, ne songeant plus qu'à couvrir Turin, et laissant en la possession des vainqueurs Asti, Valence et Casal ; le seul point qui fît encore résistance sur la rive droite du fleuve était la citadelle d'Alexandrie, la ville elle-même étant occupée par des bataillons français et espagnols. Les Autrichiens, non moins déconfits, se réfugièrent à Novare.

Le bon sens disait que, l'opération ayant si bien réussi, il convenait avant toutes choses de la mener à fin. On tenait le pied sur la gorge du roi de Sardaigne : en appuyant, on le forçait de demander merci. Le projet de Maillebois fut donc de maintenir, pendant le repos forcé de l'hiver, les troupes des deux armées réunies sur le terrain qu'elles venaient de conquérir, achevant d'assurer la soumission d'Alexandrie par un blocus étroit, et menaçant ainsi Charles-Emmanuel de fondre sur lui, au premier jour, avec une force irrésistible et de le faire prisonnier dans sa capitale. Mais ce plan, qui était la sagesse même et auquel adhéraient le commandant de l'armée espagnole, le comte de Gages et l'infant lui-même qui l'accompagnait, dut être envoyé à Madrid, où toutes les questions (même

de tactique et de stratégie) étaient remises à la souveraine décision de la reine, et n'eut pas la chance de lui agréer. La raison de son déplaisir était simple et elle n'en fit pas mystère. Le territoire occupé par les Gallispans ne faisait pas (sauf quelques parcelles de peu d'importance) partie des provinces dont le traité de Fontainebleau avait promis la souveraineté à l'infant Philippe : or c'étaient ces possessions (dont elle se croyait déjà la maîtresse légitime) sur lesquelles Élisabeth voulait avant tout mettre la main, persuadée qu'une fois qu'elle les détiendrait, personne ne saurait plus l'en faire départir. Elle entendait donc qu'on ne perdît ni un jour, ni une heure pour s'en emparer. Déjà, avant même le plein succès obtenu par la victoire de Bassignano, informée que les duchés de Parme et de Plaisance ne renfermaient plus que de faibles garnisons autrichiennes, elle avait exigé qu'un détachement de l'armée espagnole fût expédié immédiatement pour s'en rendre maître, et aux représentations que Vauréal lui faisait sur le danger d'affaiblir, ainsi, à la veille d'un engagement décisif, le corps principal de ses troupes : « Parme est ma patrie, lui avait-elle répondu, l'infant y sera comme chez lui : les habitans s'y souviennent de leur ancienne maîtresse; vous verrez comme nous y serons reçus. »

La prévision s'étant trouvée justifiée (puisque la ville de Parme et celle de Plaisance ouvrirent leurs portes presque sans résistance), la reine se trouva encouragée à exiger qu'au lieu de prendre ses quartiers d'hiver sur la rive droite du Pô, son armée franchît hardiment le fleuve, entrât dans le Milanais et vînt, malgré la rigueur de la saison, mettre le siège devant la capitale de ce duché. Cette fois l'imprudence étant évidente et la déraison palpable, la résistance du général français sur place, et des deux frères d'Argenson (l'un chargé de la diplomatie et l'autre de la guerre) à Paris, fut des plus vives. Il y eut, entre les deux cours, un échange de correspondances très amères, et Vauréal dut emprunter les couleurs les plus vives de sa palette pour peindre les scènes violentes qu'il eut à subir : « J'ai trouvé la reine, écrit-il dans un de ses récits, dans un si grand degré d'exaltation qu'il me fut impossible de dire deux mots suivis : la reine ne me laissait pas parler : il n'y eut guère plus de suite dans ses discours. Ce n'étaient que des phrases commencées et non achevées... Nous savons ce que nous avons à faire,.. on veut nous mener comme des enfans,.. il faut bien que chacun songe à soi... Enfin elle se leva une demi-heure plus tôt qu'à l'ordinaire (l'audience était donnée au lit, suivant l'habitude), le roi d'Espagne lui dit qu'il était trop tôt; elle répondit : « Je veux m'en aller, restez si vous voulez.» Le roi d'Espagne me paraissant embarrassé, je crus devoir me retirer. » Bref, il n'y eut moyen de rien obtenir, et l'ordre fut envoyé au comte de Gages de marcher

sur Milan (*dût-il être battu*). On ne laissait à Maillebois qu'un faible contingent espagnol pour continuer, sous ses ordres, l'occupation de Valence et le blocus de la citadelle d'Alexandrie. De son côté, le ministère français fit défense à Maillebois de suivre cette course imprudente. Ainsi, la désunion était patente : la concentration, cette sage manœuvre qui avait assuré le succès, était détruite : les armées alliées, répandues sur une ligne d'opération d'une étendue démesurée, ne pouvaient plus s'appuyer ni se seconder l'une l'autre. L'armée française, laissée seule et obligée, pour maintenir ses communications, de conserver des corps détachés en observation sur les rives de la Méditerranée et en vue des passages des Alpes, ne pouvait plus elle-même pourvoir qu'insuffisamment à la défense des points occupés. En un mot, la situation, tout à l'heure si forte, redevenait très précaire ; si l'ennemi reprenait ses sens, on était à la merci d'un coup de surprise ou d'audace.

II.

D'Argenson avait plus d'un motif pour être vivement contrarié de l'envahissement du Milanais, fait si imprudemment par les généraux espagnols. Car, quelle que fût la conséquence de cette téméraire entreprise, — qu'elle fût couronnée de succès et aboutît à mettre entre les mains d'Élisabeth la moitié de la Lombardie, ou bien que Charles-Emmanuel, averti de l'imprudence, en profitât pour rétablir lui-même ses affaires désespérées par un acte de vigueur, — l'une et l'autre hypothèse contrariaient également un vaste plan auquel le ministre français travaillait au même moment avec ardeur et dont il attendait, en même temps que le bien de l'Europe et de la France, l'éternel honneur de son nom. Ce projet, très largement conçu, comme on va le voir, consistait à détacher le roi de Sardaigne de l'alliance de Marie-Thérèse pour le faire entrer dans une ligue de tous les princes italiens tendant à affranchir la péninsule de la domination autrichienne. Aussi, quand il affirmait à Vauréal (comme nous venons de l'entendre dire tout à l'heure) qu'il ne connaissait le roi de Sardaigne *ni d'Ève ni d'Adam* et n'échangeait avec lui aucune parole, ce langage, qui n'était qu'à moitié conforme à la vérité en août, ne l'était déjà plus du tout trois mois après, en décembre. A ce moment, au contraire, une négociation était bien engagée à Turin, même très vivement poussée et à la veille de réussir.

Avec tout autre qu'un fils de Victor-Amédée, la proposition de passer, en pleine guerre, d'une alliance à la contraire aurait été embarrassante à faire et sûrement repoussée. Mais à l'héritier du prince qui avait dû son titre royal à plus d'une transaction et d'une transition de ce genre, l'offre pouvait être faite

avec une chance suffisante d'être, sinon accueillie tout de suite, au moins écoutée sans répugnance. C'était, je l'ai déjà dit, la tradition de la politique piémontaise (et ne survit-elle pas encore aujourd'hui avec quelques changemens de mots et de noms?) de tenir constamment la balance égale entre les maisons de Bourbon et d'Autriche, afin de pouvoir, à chaque moment, la faire incliner au gré de son intérêt, en faveur de l'une ou de l'autre des deux puissances rivales. Et pour conduire d'une main plus sûre ce jeu délicat d'équilibre, et ne jamais manquer l'occasion d'un changement de front opportun, la noble famille de Carignan avait soin d'avoir toujours, ou l'une de ses branches résidant auprès de chacune des deux cours, ou l'un de ses membres engagé au service de chacune des deux armées. C'étaient autant d'observateurs bien informés, prêts à devenir au premier jour des porteurs de paroles officieuses. C'est ainsi que, pendant toute la guerre de la succession d'Espagne, tandis que l'illustre prince Eugène (lui-même fils, comme on sait, d'une nièce de Mazarin) était à la fois le défenseur et le conseiller du saint-empire, à Versailles, la duchesse de Bourgogne, à Madrid, la reine, première femme de Philippe V, entretenaient avec Victor-Amédée, leur père, une correspondance dont la tendresse filiale ne faisait pas toujours tous les frais. Et depuis la mort de Louis XIV, pendant que le cabinet piémontais continuait à se livrer à ces alternatives d'hostilité et d'amitié pour la France, on n'avait pas cessé de voir à Paris un hôtel de Carignan, occupé avec éclat par un prince, proche héritier du trône. Le prince Thomas (c'était son nom), banni de sa patrie, parce qu'il y était criblé de dettes, était venu refaire sa fortune à Paris, en obtenant l'autorisation d'ouvrir et d'affermer une maison de jeu. Le prince venait de mourir; mais la princesse sa femme, qui lui survivait, tenait de plus près encore que lui à la maison régnante, car elle était la fille légitimée de la belle Mme de Verue, noble demoiselle de la maison de Luynes, qui avait régné pendant de longues années sur le cœur de Victor-Amédée : elle se trouvait ainsi la propre sœur de Charles-Emmanuel et la propre tante de Louis XV. Avec les biens que son époux lui avait laissés, accrus par une large pension que son royal neveu lui assignait sur le trésor français, elle tenait un grand état de maison; elle avait confié l'administration de ses revenus à un conseiller d'état du Piémont, le comte de Montgardin, qui habitait en cette qualité auprès d'elle. Personne ne doutait que cet intendant, de haute volée, ne fût un agent secret dont la correspondance avec Turin traitait de tout autre chose que des affaires privées de la princesse (1).

(1) Sur la situation du prince et de la princesse de Carignan à Paris, consulter *Saint-Simon*, t. X, ch. XV, et t. XVIII, ch. Ier. — Luynes, t. III, p. 262. — Barbier, août 1741. — D'Argenson lui-même dit dans ses *Mémoires*, t. IV, p. 275 : « Le roi de Sardaigne

D'Argenson avait donc là un moyen tout trouvé d'avance pour entrer en conversation avec le roi de Sardaigne; aussi (quoi qu'il en eût dit) dès le milieu de l'été, il avait déjà cherché à sonder le terrain par l'intermédiaire d'une dame de compagnie de la princesse. — « La France et la Sardaigne, disait-il, dans une lettre qui ne tarda pas à passer sous les yeux du comte de Montgardin, ne pourraient-elles pas s'entendre sans intermédiaire? Nous commencerions entre nous la symphonie; si les instrumens ne pouvaient s'accorder, on jetterait la musique au feu et il n'en serait plus question. » L'ouverture, sans être écartée, fut reçue avec froideur, le roi faisant répondre qu'en aucun cas il ne pouvait rien conclure sans le concours de ses alliés d'Autriche et d'Angleterre. C'était le prendre de haut, mais la déroute de Bassignano fit promptement baisser le ton, et ce fut le ministre des affaires étrangères de Piémont, Gorzegue, successeur de d'Ormea, qui engagea Montgardin à frapper lui-même à la porte restée entr'ouverte. Montgardin fit demander qu'on lui désignât une personne de confiance qu'il pût entretenir en liberté et en secret.

D'Argenson fit choix pour cette mission confidentielle du résident de France à Genève, Champeaux, alors de passage à Paris, mais qui, vivant habituellement dans le voisinage de la Savoie, pouvait avoir plus d'une affaire à traiter avec l'intendant de la famille de Carignan. Les deux négociateurs officieux se rencontrèrent en octobre 1745, dans le jardin des Capucins de la rue Saint-Jacques.

Dans les dispositions pacifiques qui paraissaient communes, et sous la pression de telles circonstances, s'il ne se fût agi que d'un arrangement diplomatique ordinaire à conclure entre les deux cabinets de Versailles et de Turin seulement, suivi ou précédé d'un armistice local, les choses auraient pu marcher assez vite, et la négociation tenue, pour ainsi dire, terre à terre, aurait avancé sans rencontrer d'obstacle. Mais l'esprit de d'Argenson, qui tendait au grand, ne s'enfermait pas dans des vues si étroites. Il ne se contentait nullement ni d'une nouvelle délimitation de frontières, ni d'un nouveau partage (pareil à ceux qui avaient été faits à tant de reprises depuis deux siècles) des provinces septentrionales de l'Italie. Ce qu'il méditait, c'était la reconstitution de la Péninsule tout entière, sur des bases rationnelles et d'après un type idéal. C'est ce qu'il définit lui-même dans ses mémoires en ces termes : *Former une république et association éternelle des puissances italiques, comme il y en a une germanique, une batavique et une helvétique.*

Le point capital de cette conception était de repousser pour ja-

connaît notre cour, il y a d'excellens espions, nous les souffrons à l'hôtel de Carignan; ils sont très clairvoyans et l'instruisent de tout ce qui se passe ici. »

mais, au-delà des Alpes, toute domination étrangère afin d'établir ensuite entre les souverains de nationalité italienne un lien fédéral. C'était un plan que d'Argenson disait tenir de son maître en politique, le ministre Chauvelin, dont il s'était préoccupé dès le lendemain de son entrée au ministère, et dont il avait à plus d'une reprise, dans des méditations solitaires, essayé de tracer les grandes lignes et d'esquisser en quelque sorte l'ébauche (1).

L'idée était généreuse et le temps a fait voir qu'elle était conforme au vœu des populations. Mais à l'époque où nous sommes, le vœu des peuples, dont ils n'avaient eux-mêmes qu'une conscience assez confuse et qu'ils n'exprimaient qu'à voix basse était rarement consulté dans les délibérations dont dépendait leur destinée. Et quant aux souverains d'Italie, l'idée de d'Argenson était trop étrangère à leurs habitudes pour pouvoir être facilement agréée par eux. Peut-être même qu'un ministre moins prompt que d'Argenson à s'élever au-dessus des faiblesses de l'humanité, et plus attentif à étudier les ressorts vulgaires de la politique, aurait deviné que de tous les princes italiens qu'il appelait à concourir à son dessein, celui qui devait s'en montrer le moins séduit, c'était précisément celui auquel il allait le proposer avant tout autre, le roi de Sardaigne.

C'eût été la première fois, en effet, qu'on aurait vu les hommes d'état piémontais, gens habiles et pratiques avant tout, se vouer avec une loyauté chevaleresque à la poursuite d'une idée patriotique. Les petits louveteaux de Savoie, comme les appelait le cardinal d'Ossat, avaient bien des dents très aiguisées pour défendre leur bien; mais quand les avait-on vus jouer le rôle de chiens de garde pour l'indépendance de la patrie italienne? Aux temps héroïques où Florence et Milan défendaient leur liberté républicaine contre l'oppression de l'empire, les ducs de Savoie avaient toujours passé avec indifférence, suivant l'occasion du moment, des rangs des Guelfes à ceux des Gibelins. Puis je viens de

(1) C'est ce qu'atteste une pièce de sa main insérée dans les correspondances de Turin du ministère, sous la date évidemment fausse de février 1746. Il doit y avoir dans cette indication une erreur, au moins d'une année; car, en février 1746, la négociation avec Turin était déjà engagée et presque menée à fin sur des bases tout à fait différentes de celles qui sont indiquées dans ce document. Plusieurs passages, d'ailleurs, indiquent que la pièce a été rédigée antérieurement à la mort de Charles VII, c'est-à-dire dans les deux premiers mois du ministère de d'Argenson. Elle est suivie d'une sorte d'allocution adressée au pape, afin de le décider, au nom des souvenirs de la lutte des Guelfes et des Gibelins, à se ranger du côté de ceux qui voudraient affranchir l'Italie de la domination autrichienne. Rien de plus curieux que de voir d'Argenson ultra-gallican, et imbu de tous les préjugés parlementaires, invoquer l'exemple de Grégoire VII et d'Innocent III.

rappeler que, quand les deux grandes puissances ultramontaines avaient choisi les rives du Pô pour le théâtre habituel de leurs combats, bien loin de se plaindre de la double invasion étrangère, on s'en était souvent applaudi à Turin, comme d'un moyen de faire acheter son alliance au plus offrant. Aussi, quand bien même il se fût réellement agi, dans le plan de d'Argenson, de chasser d'Italie toute influence extérieure sans distinction, Charles-Emmanuel aurait probablement vu avec regret disparaître une concurrence dont ses aïeux avaient si largement profité. Mais la proposition ne se présentait pas même avec ce caractère d'impartialité, car deux choses étaient également impossibles au ministre français : l'une de faire descendre, au midi de l'Italie, l'infant don Carlos du trône de Naples où il régnait paisiblement; l'autre de ne pas réclamer, au nord, une part quelconque (fût-elle réduite) de la dépouille de l'Autriche en faveur de l'infant Philippe, le gendre de Louis XV, pour qui les armées françaises venaient de combattre et de vaincre. En sorte que, dans le conseil fédéral où on offrait à Charles-Emmanuel d'entrer, il se serait trouvé assis à côté de deux princes de la maison de Bourbon, passant, à tort ou à raison, pour inféodés à la France, soit par le souvenir de leur origine, soit par un lien étroit de parenté. L'idée d'aliéner sa liberté en faveur d'un conseil ainsi composé aurait fait reculer même un souverain moins connu pour la recherche âpre et égoïste de ses intérêts personnels. Il était certain d'avance qu'elle ne serait même pas sérieusement discutée, et c'est ce que ne se font pas faute de représenter les historiens piémontais de nos jours, quand leurs nouveaux compatriotes s'étonnent que l'Emmanuel du XVIIIe siècle se soit montré moins pressé que celui du XIXe de concourir à un plan qui portait l'étiquette de l'indépendance italienne (1).

Était-ce donc sous l'empire d'une véritable illusion ou simplement pour ne pas laisser tomber une négociation qui lui donnait un rôle important que Champeaux, revenant du jardin des Capucins de Saint-Jacques, rendait compte dans les termes suivans de son entretien avec son interlocuteur piémontais : — « Je lui ai proposé le beau et grand projet de soustraire l'Italie à la tyrannie et à l'avarice des Allemands. Je lui ai expliqué en même temps que le roi se proposait de procurer aux princes d'Italie une indépendance dont les princes allemands ne les ont jamais laissé jouir : qu'il se proposait aussi de prendre des mesures pour que ces princes ne fussent plus obligés à l'avenir de prendre part malgré eux à des guerres qui leur sont étrangères et pour qu'ils ne fussent plus exposés à voir leur pays ravagé à l'occasion de ces guerres; il m'a

(1) Carutti, *Storia di Carlo Emmanuele III*, t. I, p. 300 et suiv.

paru qu'il sentait toute la beauté de ces idées et m'a marqué de l'empressement pour être informé des moyens que le roi prendrait pour les exécuter (1). »

La satisfaction que ce compte-rendu flatteur causa à d'Argenson ne devait pas être de longue durée. Encouragé ainsi à s'expliquer plus nettement, il rédigea lui-même et fit remettre à Montgardin un projet de confédération, où, donnant carrière à son imagination, et traçant des lignes de démarcation à sa fantaisie sur la carte de la péninsule, il faisait à son gré une répartition idéale des territoires. Le roi de Sardaigne devait recevoir la plus grande partie du Milanais, mais céder en échange toute une lisière du territoire piémontais longeant la rive droite du Tanaro à l'infant Philippe, dont la part serait complétée par les duchés de Parme et de Plaisance. La république de Venise aurait Mantoue, et celle de Gênes tout le littoral de la Méditerranée, jusqu'à l'entrée de la Provence; enfin la Toscane serait attribuée au prince Charles de Lorraine.

Bien entendu que ni le beau-frère de Marie-Thérèse, ni l'infant, ni sa mère, n'avaient été consultés sur le partage et qu'il n'y avait pas la moindre raison de supposer qu'aucune des parties prenantes fût, ni satisfaite de son lot, ni pressée de le recevoir. Le tout était pourtant terminé par une déclaration que devaient signer les futurs confédérés italiens, où il était exposé qu'il y a longtemps que « l'Italie gémit sous les prétentions des Allemands, qu'enfin les princes italiens sont résolus de se soustraire à l'autorité que l'Allemagne prétend exercer sur eux, en vertu de titres imaginaires; qu'ils protestent de ne vouloir plus reconnaître que l'empire ait droit de seigneur suzerain sur aucune portion de l'Italie; qu'ils sont décidés à l'avenir de jouir d'une indépendance absolue, telle qu'ils la tiennent de Dieu et de leur naissance; qu'enfin la dénomination de l'empire romain ne peut avoir, selon eux, d'autre sens que de désigner la religion des empereurs d'Allemagne. Le roi de France déclarerait, de son côté, sa resolution de prêter main-forte à ces revendications, il faudrait tâcher d'amener le pape à adhérer à ce traité (2) ».

La réponse ne se fit pas attendre, et fut aussi sèche que précise. Tout l'échafaudage de d'Argenson était détruit dès les premières lignes comme si on eût soufflé dessus : « Le principe, disait un mémoire remis dès le 1er novembre par Montgardin à Champeaux, de mettre les Allemands hors de l'Italie et de ne plus leur laisser aucune autorité, serait si odieux à toute l'Allemagne, sans exclu-

(1) Champeaux à d'Argenson, 27 octobre 1745. (*Correspondance de Turin.* — Ministère des affaires étrangères.)

(2) Carutti, vol. I. *Appendice A.* Cette pièce est également citée dans l'écrit de M. Eugène Rendu, intitulé *l'Italie et l'empire d'Allemagne*, p. 148.

sion, qu'il pourrait plus aisément attirer la guerre en Italie qu'assurer sa sécurité, car le corps de l'empire, qui se réunirait tôt ou tard, ne voudrait pas souffrir une telle diminution : surtout l'acte qui est proposé à l'article 9 (la déclaration d'indépendance) abolirait tous les titres anciens et primitifs de la maison royale (de Sardaigne) et renverserait les lois fondamentales du pays. De plus, cet acte serait criminel et donnerait à perpétuité aux empereurs un droit légitime pour dépouiller le roi et ses successeurs (1). »

Après une déclaration préalable de cette nature, qui ruinait le fondement même du projet français, il n'était pas besoin de discuter en détail les dispositions territoriales proposées. Aussi le mémoire se bornait à exprimer le doute que la prudente république de Venise (qui depuis le début de la guerre ne songeait qu'à se tenir à l'écart et à se mettre à l'abri de tous les coups) voulût se charger de l'*odiosité* et de l'engagement que lui donnerait l'acquisition de Mantoue contre le gré de ses possesseurs. Enfin, et comme conclusion, « le roi souhaite sincèrement, était-il dit, la réconciliation avec la France... il sait que Sa Majesté très chrétienne la souhaite aussi ; mais, comme elle ne pourrait jamais se faire sans détruire en grande partie le système du projet dont il est question, Sa Majesté espère que la cour de France n'y insistera pas davantage, mais qu'elle voudra bien s'expliquer sur les autres points plus favorables qu'elle a fait espérer. »

On était donc très loin de compte ; mais d'Argenson, épris de la grandeur de son dessein, n'était pas homme à se décourager pour un premier échec, et Champeaux, déçu dans les espérances qu'il avait fait concevoir, ne voulait pas non plus se résigner à sa déconvenue. L'un et l'autre se persuadèrent aisément que, s'ils étaient mal appréciés, c'est qu'ils étaient mal compris, et qu'une traduction infidèle avait défiguré leur pensée. Champeaux offrit (et d'Argenson se prêta facilement à ce projet) d'aller lui-même entretenir directement Charles-Emmanuel et son ministre de ce que le plan d'une confédération italienne avait de *beau en soi* et d'avantageux pour la dynastie de Savoie. La difficulté était de pénétrer en terre ennemie sans être reconnu et arrêté. De plus, il importait d'aller très vite pour que le dessein ne fût pas ébruité, et surtout qu'aucun indice n'en arrivât aux oreilles de la reine d'Espagne, qui ne pourrait manquer d'entrer en fureur à la seule pensée de se voir frustrée de la possession déjà presque acquise du Milanais et remuerait certainement ciel et terre, si elle était prévenue à temps, pour faire tout échouer.

(1) Carutti : *Appendice*. — Cette pièce n'est pas citée dans l'ouvrage de M. Rendu.

Toute une série de précautions était donc nécessaire, et le roi, en propre personne, ne dédaigna pas de régler le détail. Louis XV, en effet (qui s'y serait attendu?), si lent à s'émouvoir et si indifférent d'ordinaire, avait pris cette fois l'affaire singulièrement à cœur. C'était lui, nous assure d'Argenson, qui avait tracé de sa main la future répartition des territoires, se montrant très bon géographe, au fait de la nature et de l'importance de toutes les positions topographiques, et très flatté de faire voir ses connaissances. Je suis tenté de croire aussi que ce qui lui plaisait le mieux dans cette opération occulte, c'était précisément le mystère dont il convenait de l'envelopper, car, par un penchant vraiment étrange pour un souverain presque absolu, il aimait à agir dans l'ombre, à faire mouvoir des ressorts cachés : penchant qu'il garda jusqu'à la fin de ses jours et qui le conduisit (j'ai eu occasion de le raconter ailleurs) à organiser toute une diplomatie secrète, opérant à l'insu, et souvent à l'encontre de sa diplomatie officielle. Pour le moment, il se bornait à conspirer avec un de ses ministres, en cachette de tous les autres; car il avait sévèrement défendu à d'Argenson d'entretenir du projet en question aucun de ses collègues, et d'Argenson, flatté de se trouver ainsi en tête à tête avec le maître et seul confident de sa pensée, n'en était que plus attaché à l'heureuse idée qui lui faisait faire un si grand pas dans la faveur royale (1).

« Je trouve bon, écrivait le roi, que Champeaux aille à Turin, qu'il soit bien déguisé, car il doit être connu dans ce pays-là, et qu'il n'y demeure que quatre jours, après quoi toute négociation sera rompue. » — Champeaux dut donc prendre un habit ecclésiastique, éviter les routes ordinaires, où des rencontres fâcheuses eussent été possibles. Le soi-disant abbé Rousset partit ainsi de Paris, le 5 décembre, franchit à cheval le grand Saint-Bernard, par un froid intense, à travers des précipices et des fondrières, et le 20 au soir, il débarquait à Turin, sans que rien eût trahi son incognito (2).

Cette fois, les précautions étaient prises pour éviter les malentendus et dissiper les méfiances. Le négociateur clandestin apportait trois propositions qui, bien que liées l'une à l'autre et formant un tout complet, pouvaient être débattues séparément. La première n'avait évidemment pour but que de séduire, et, si on peut ainsi parler, d'allécher le roi de Sardaigne, car on ne lui parlait que de ses intérêts, de ses droits au duché de Milan, dont il avait

(1) *Journal et Mémoires de d'Argenson*, t. IV, p. 285.

(2) *Journal et Mémoires de d'Argenson*, t. IV, p. 286, 287. — Champeaux à d'Argenson, décembre 1745. (*Correspondance de Turin*. — Ministère des affaires étrangères.)

ajourné, mais non pas abandonné la revendication par le traité de Worms, et auxquels la France se montrait prête à apporter son appui. Elle ne demandait en échange qu'un établissement pour l'infant Philippe en Italie, et pour elle-même une rectification de territoire peu importante sur les frontières de la Provence et du Dauphiné; de plus, la réintégration de son protégé, le duc de Modène (époux d'une princesse française), dans le petit état dont la guerre l'avait dépossédé; enfin, quelques faveurs pour la république de Gênes, que les dernières conventions avaient maltraitée. A ce prix, France, Espagne, Naples et Gênes marcheraient de concert, — on osait l'assurer, — à une véritable croisade pour assurer à Charles-Emmanuel la souveraineté de la Lombardie.

Le second projet avait peu d'importance : il ne s'agissait que de régler le sort du duché de Mantoue, enlevé à l'Autriche, dans le cas où le sénat de Venise refuserait de le recevoir en don.

Mais c'était dans le troisième document, élaboré et développé avec un soin tout particulier et portant l'empreinte du talent comme de l'ordre d'idées favori de d'Argenson, que le ministre français avait déployé toute son éloquence. En tête venait un véritable réquisitoire contre la tyrannie exercée en Italie par la domination allemande : — L'empereur d'Allemagne, y était-il dit, se prétend des droits sur l'Italie, et c'est en vertu de ces droits prétendus, qu'il foule les peuples sans pitié et les pousse aux plus grands excès par une série *d'extorsions et de violences :* il traite les souverains italiens *ignominieusement*. Les princes d'Italie sont en droit de réclamer *contre ces prétentions et de les faire déclarer nulles : ils sont fondés à prétendre qu'ils sont absolument indépendans et ne dépendent que de Dieu seul.* » Suivait alors le plan d'une confédération à établir en Italie, et dont l'organisation était prévue et décrite dans ses moindres détails. *Nulle atteinte n'y serait portée à la souveraineté illimitée de chacun des contractans.* On leur demandait seulement de se regarder comme *un seul et même corps dont chacun d'eux n'est que membre,* et *d'agir par un même esprit pour soutenir leur indépendance.* Des garnisons entretenues à frais communs défendraient les places frontières et les passages des Alpes. Un contingent, fourni par chaque état, entretiendrait une armée fédérale, qui ne s'élèverait pas à moins de 80,000 hommes, et dont *le roi de Sardaigne, comme le plus puissant prince d'Italie, aurait le commandement, s'il lui convenait de le prendre.* Une assemblée, composée sur le modèle de la diète germanique, réunirait les représentans des divers états et déciderait tous les points relatifs aux intérêts communs. Enfin, un article spécial établissait qu'en aucun cas les possessions assignées aux deux princes de la maison de Bourbon (don

Carlos au midi et don Philippe au nord) ne pourraient être réunies sur une même tête (1).

Vains efforts : les séductions comme les précautions vinrent échouer contre l'humeur égoïste et méticuleuse du cabinet piémontais. Champeaux, reçu par le ministre Gorzegue, en secret et dans l'ombre, se mit inutilement, pendant les quatre jours qui lui avaient été assignés pour remplir sa mission, en frais de rhétorique. Au bout du cinquième entretien, un mémoire lui fut remis, reproduisant les mêmes considérations que Montgardin avait déjà été chargé de communiquer à Paris. Ce n'était presque pas la peine d'avoir fait tant de chemin. Même crainte de blesser le corps germanique et de réunir toute l'Allemagne contre soi, si on semblait contester des droits reconnus depuis des siècles au saint-empire, et sur lesquels étaient appuyés ceux de plusieurs princes italiens, le roi de Sardaigne lui-même ne possédant certaines parties de ses états qu'à titre de fief impérial. Ce serait faire *une trop grande impression de nouveauté,* et il n'était pas sûr, ajoutait le mémoire, non sans une nuance d'ironie, que la France elle-même eût à s'en applaudir, car les droits de l'empire sur l'Italie étaient reconnus en plusieurs endroits dans le traité de Westphalie, dont le roi de France était garant. *Il semble donc que la France ait plus d'intérêt à conserver ce même empire dans toutes ses prérogatives que de l'en priver.* N'avait-elle pas, à plus d'une reprise, cherché, et tout dernièrement encore, réussi à prendre part à l'élection de l'empereur dans un sens conforme à ses intérêts?.. Il pourrait donc arriver tel cas où elle *regretterait d'avoir diminué le bénéfice qu'elle procurerait à quelque prince qui lui serait uni ou d'alliance ou de sang.*

Revenant à un argument plus sérieux, le ministre piémontais concluait en disant qu'après tout, ce qui importait à l'indépendance des princes d'Italie, c'était, non de contester le droit, mais d'affaiblir, en fait, la puissance de leur voisin, attendu que, dès que l'*empire et son chef n'auraient plus de force en Italie, l'autorité qu'il pourrait y conserver ne se réduira plus qu'à une pure formalité et cérémonie, qui ne peut faire du tort et de la peine à aucun prince, et moins à ceux qui y sont accoutumés depuis longtemps.* L'essentiel était donc de passer à la discussion des conditions effectives de l'alliance proposée et des avantages matériels que chacun en pouvait tirer. C'était le langage du sens pratique et de l'intérêt bien entendu, allant droit au solide, au lieu de se payer de paroles et de se nourrir de viande creuse (2).

(1) Rendu, p. 151 et suiv. — Mémoire remis par M. de Champeaux au cabinet de Turin en décembre 1745.

(2) Rendu, p. 157, 158.

J'ai de la peine à croire qu'en baissant ainsi de plusieurs tons le diapason auquel s'était élevée la dépêche française, le rusé Savoyard n'ait pas involontairement souri. — « Si le roi de Sardaigne, dit d'Argenson dans ses *Mémoires*, eût pensé avec plus de hauteur, il eût embrassé mon système avec plus de chaleur et moins de défiance, il ne s'en fût pas découragé si facilement; mais on ne saurait pénétrer l'âme de ceux avec qui on traite... Il gagnait à cet affranchissement général, à proportion de son petit état, plus que n'a jamais fait aucun conquérant,.. il obtenait le Milanais et devenait chef des princes d'Italie : il y était à peu près ce qu'ont été les empereurs de la maison d'Autriche en Allemagne. Plus aguerri, plus puissant que les autres princes, il aurait eu le principal ascendant à leur diète : il n'aurait trouvé que trop d'occurrences pour s'agrandir encore. L'indépendance féodale qu'il acquérait sur les empereurs d'Allemagne était un pur gain pour lui, car il n'aurait pas trouvé les Allemands moins disposés à le secourir contre nous, si nous y avions donné lieu. Ainsi, ce lien de féodalité si vanté pour son appui n'a jamais été qu'un mauvais prétexte : la peur et la défiance l'ont seules mis en avant dans le cours de la négociation. Tout le monde y gagnerait, l'empire même y eût applaudi; son tyran seul l'eût regretté et eût été furieux de cette perte. Le pape Jules II a dit avec toute raison que l'Italie ne redeviendrait jamais heureuse et florissante qu'elle n'eût chassé les barbares (c'est-à-dire les étrangers) hors de chez elle. Tôt ou tard cela doit arriver, à en juger par l'évidence et la raison; mais le temps n'est donc pas encore arrivé (1). »

On ne saurait, en vérité, ce qu'il faut le plus admirer ici, ou de la hauteur des vues prophétiques qui révélaient à d'Argenson un avenir encore voilé de tant de nuages, ou de l'art souverain avec lequel la maison de Savoie, cheminant à pas comptés et par un progrès continu à travers les âges, a su toujours proportionner son ambition à la possibilité pratique des résultats qu'elle était à portée d'atteindre. En 1745, tout appel fait au patriotisme italien fût resté sans écho : le grand dessein de d'Argenson devançait de plus d'un siècle le cours des révolutions et de l'esprit public. En s'y associant prématurément, Charles-Emmanuel lâchait la proie pour l'ombre; le moindre pouce de terre à gagner lui sembla, comme le grain de mil de la fable, avec raison préférable. Cent ans après, les grandes maximes de droit populaire et d'indépendance nationale, dont d'Argenson avait le pressentiment, s'étaient assez répandues pour servir de puissant levier à la plus haute ambition. La présidence d'une confédération italique alors n'a plus suffi : c'est sur la

(1) *Journal de d'Argenson*, t. IV, p. 224.

souveraineté de la Péninsule entière que l'heure a paru venue de mettre la main. Ce qui était trop à une époque a semblé trop peu à la suivante, et à chaque fois la fortune, secondant l'habileté du politique, a justifié sa prudence ou récompensé son audace.

Le temps pressait cependant, et le délai fatal allait expirer; le pire eût été de retourner à Paris les mains vides. Aussi dans la nuit du 25 au 26 décembre, on finit par se mettre d'accord : Champeaux remettant en poche tous les papiers qu'il avait apportés et abandonnant toute la partie théorique et grandiose des idées qu'il était chargé de défendre : le roi de Sardaigne, en échange, consentant à quelques cessions territoriales auxquelles il s'était d'abord refusé, entre autres à l'annexion de la ville d'Oneglia à la république de Gênes. Séance tenante, les chevaux étant déjà mis au carrosse qui devait emmener l'envoyé français, un acte fut signé dont la forme assez peu régulière se ressentait de la précipitation et du trouble de ses rédacteurs. Ce n'était ni une convention proprement dite, ni même un préliminaire de paix, mais un simple mémorandum signé de Gorzegue et contresigné par Champeaux.

Avec quelque hâte cependant qu'il fût procédé à la signature de ce singulier document, Gorzegue trouva encore moyen d'y faire insérer dans les dernières lignes et comme en *post-scriptum* un engagement auquel Champeaux fut bien obligé de consentir, quoique rien dans ses instructions ne paraisse lui en avoir donné l'autorisation expresse. Il dut promettre que, comme le but du traité était, non de jouir de la paix, mais de continuer la guerre, la France et l'Espagne fourniraient des subsides égaux à ceux que Charles-Emmanuel avait, jusque-là, reçus de l'Angleterre (1).

Par une singulière coïncidence, ce même jour, 26 décembre, était signée à Dresde la paix de Frédéric et de Marie-Thérèse qui allait permettre à l'Autriche d'envoyer en Italie toute la masse de ses troupes, délivrées de toute préoccupation en Allemagne. Il n'est pas sûr que si, comme de nos jours, le télégraphe eût fait connaître cette nouvelle à l'heure même, Charles-Emmanuel, informé du se-

(1) Rendu, p. 163. On voit qu'à partir de la signature de cet acte du 26 décembre, il ne fut plus question du plan d'indépendance et de confédération italienne. Les historiens de nos jours (Michelet et Henri Martin entre autres) sont donc absolument dans l'erreur quand ils attribuent l'abandon de ce projet généreux à l'opposition de l'Espagne et à la faiblesse de Louis XV pour son gendre et sa belle-fille. C'était la volonté du roi de Sardaigne qui réduisait toute la transaction à un vulgaire traité de partage territorial. Deux choses sont également dignes de remarque : c'est que dans la négociation qui eut lieu à Dresde entre le ministre de France et le représentant de Marie-Thérèse (et qui ne put aboutir), l'impératrice défendait avec persistance les intérêts du roi de Sardaigne, qui la sacrifiait sans ménagement au même moment, et l'envoyé de d'Argenson soutint avec obstination les droits de l'infant d'Espagne dont le même ministre faisait bon marché à Turin !

cours puissant qu'il pouvait désormais attendre, eût été si pressé de lâcher la partie.

L'impatience était grande à Paris, et Champeaux, reçu par d'Argenson à son débotté, fut emmené sur-le-champ à Choisy, où le roi l'attendait. Au premier moment la satisfaction fut très vive et le succès, si rapidement obtenu, semblait passer les espérances. Le roi, aussi exalté que son ministre, examina avec soin les modifications opérées dans le projet de partage, débattit chaque point avec une connaissance des faits, une précision de termes, et résuma le débat, avec une ardeur qui s'élevait jusqu'à l'éloquence, dont Champeaux (avait dit d'Argenson) resta dans la stupéfaction : *il ordonnait en maître, et discutait en ministre.* A la réflexion pourtant, ce beau zèle subit quelque refroidissement, et des difficultés apparurent qu'en conscience il n'était pas impossible de prévoir (1).

Ce n'était pas seulement d'Argenson qui ne se résignait pas sans peine à voir s'évanouir la plus brillante partie de son beau rêve : ce n'était pas seulement la forme insolite du document qui, laissant plusieurs points obscurs, pouvait donner lieu à de grands malentendus. Mais un courrier, parti le même jour que Champeaux, portait à Montgardin les pouvoirs nécessaires pour conclure un armistice entre les trois armées belligérantes, et Montgardin avait ordre d'insister pour que cette suspension d'armes fût signifiée sans délai aux trois armées en campagne. C'était une conséquence naturelle de l'accord intervenu, et la plus précieuse aux yeux de Charles-Emmanuel, très pressé à son tour d'aller vite en besogne pour sortir de la situation critique où il se croyait réduit. Cette demande, très explicable à son point de vue, n'en jetait pas moins son nouvel allié dans un extrême embarras.

Rien n'était définitivement arrêté, en effet, tant que l'assentiment de l'Espagne n'était pas obtenu : on s'en était porté fort d'avance, sans qu'on eût même essayé de le réclamer, d'Argenson pensant que la vraie manière de venir à bout d'Élisabeth était de la mettre en face d'une décision prise et d'un fait accompli. Fort de la confiance et de l'entrain qu'il voyait au roi, il s'était senti prêt à braver sans sourciller des fureurs impuissantes : résolu, si la reine criait trop haut, à la réduire au silence en la menaçant de passer outre sans elle et d'abandonner l'Espagne, son armée et son prince à leur mauvais sort. Au moment d'agir pourtant, et de déchaîner un orage qui allait avoir des échos dans l'intérieur royal, l'épreuve paraissait plus rude et le succès moins certain qu'à distance on ne s'en était flatté. En tout cas, d'ailleurs, il fallait au

(1) *Journal et Mémoires de d'Argenson*, t. IV, p. 285.

moins quelques semaines pour envoyer la nouvelle à Madrid, l'y faire prendre en douceur et attendre le retour du courrier. Et dans l'intervalle, comment suspendre les opérations militaires, quand aucun engagement ferme n'était encore pris et que tout pouvait d'une heure à l'autre être remis en question? Comment promettre qu'on pourrait arrêter la marche des Espagnols qui s'avançaient au même moment à fond de train à travers les plaines de Lombardie, et, déjà maîtres de tout le plat pays, s'apprêtaient à mettre le siège devant le château de Milan? Et la France elle-même, pouvait-elle, sans avoir obtenu aucune garantie interrompre le blocus de la citadelle d'Alexandrie? « C'était là, dit d'Argenson dans ses *Mémoires,* une grande difficulté... la citadelle était aux abois... Accordant l'armistice, il fallait lever le siège, et le roi de Sardaigne jouissant de cette réalité pouvait nous lâcher ensuite, et nous nous exposions à un éternel reproche de la part de l'Espagne .. ne levant pas le siège, il n'y avait plus d'armistice. J'avoue que je n'ai rien vu de si embarrassant que le parti à prendre sur cela (1). » D'Argenson n'ajoute pas que l'embarras était encore accru par ce fait, qu'à Alexandrie, pas plus qu'ailleurs, on ne pouvait rien faire sans le consentement des Espagnols, puisque les opérations du siège étaient conduites, de compte à demi, par les deux armées alliées, et que le commandant qui y présidait, en vertu de la supériorité de son grade, était le comte de Lasci, officier au service de don Philippe.

La question étant, à tout prendre, plus militaire que diplomatique, force était de recourir au jugement d'une autorité compétente. Persistant dans son système de mystère, le roi aurait voulu pourtant éviter encore de s'ouvrir avec son ministre de la guerre. Il proposait de consulter le vieux maréchal de Coigny, qui avait autrefois commandé des armées en Italie. D'Argenson éprouva plus de scrupule et força en quelque sorte la main au roi pour que le comte, son frère, fût averti d'un point qui mettait sa responsabilité si fort en cause et appelé à se prononcer (2).

La surprise du comte, en apprenant l'état des choses et le point où elles étaient déjà avancées, fut extrême et son mécontentement visible. D'heure en heure, il attendait la nouvelle de la reddition de la citadelle où la famine commençait déjà à se faire sentir. La pensée de lâcher prise sur la foi d'une parole en l'air et d'un papier en partie inintelligible lui causa une sorte d'indignation, qu'il ne cacha pas. D'Argenson croit devoir imputer le déplaisir qu'il laisse voir à la jalousie du succès fraternel. Il n'y a vraiment pas lieu d'aller chercher si loin pour comprendre quelle répugnance un

(1) *Journal et Mémoires de d'Argenson*, t. VII, p. 290.
(2) *Journal de d'Argenson*, t. VII, p. 294.

ministre de la guerre devait éprouver, à la pensée de compromettre le fruit d'une longue opération, à la veille de la voir réussir, et de faire déposer les armes à des troupes victorieuses.

Pour gagner du temps et sortir d'embarras, on aurait voulu décider le comte de Montgardin à entrer en discussion afin de convertir pour le moment, sinon en traité définitif, au moins en préliminaires de paix réguliers l'acte informe du 26 décembre. Le délai nécessaire pour opérer cette transformation aurait été employé à demander et à laisser revenir le consentement de Madrid. Mais Montgardin, alléguant qu'il n'avait d'autre pouvoir que celui de signer un armistice, se refusa absolument, même à engager la conversation sur ce terrain. Le parti fut pris alors dans le petit conseil royal de rédiger soi-même ces préliminaires, en prenant pour base le partage des territoires tel qu'il venait d'être convenu à Turin et de renvoyer Champeaux demander au cabinet piémontais une adhésion à laquelle dans de telles conditions (si son désir de paix était sincère) il ne pourrait guère se refuser. Entre temps, on enverrait à Madrid le même texte, et toutes les signatures nécessaires pour faire un acte parfait pourraient être réunies le même jour. Tout se trouva prêt le 19 janvier pour cette double expédition.

Même réduit à ces proportions, le retard n'était pas sans inconvénient. Pendant ces allées et venues, en effet, la nouvelle du traité signé à Dresde, entre la Prusse et l'Autriche, venait d'éclater et se répandait avec bruit en Europe; chacun comprenait que Marie-Thérèse, affranchie à ce prix de toute crainte en Allemagne, allait porter tous ses efforts sur l'Italie pour y chercher une revanche des tristes nécessités qu'elle subissait en Bohême. En même temps, le prince Édouard perdait du terrain en Écosse, et les menaces de l'expédition maritime confiée au duc de Richelieu s'évanouissaient en fumée. L'horizon, si sombre naguère, s'éclaircissait ainsi de tous côtés autour de Charles-Emmanuel, qui pouvait se voir secouru à la fois par les armées autrichiennes et par la marine anglaise. Dans ces conditions nouvelles, allait-on le retrouver animé des mêmes sentimens pacifiques? Serait-il fidèle à la parole donnée, et en hésitant à en prendre acte, le ministre français ne lui offrait-il pas lui-même la facilité de la retirer? Privé du soulagement immédiat qu'il attendait d'une suspension d'armes, Emmanuel ne préférerait-il pas laisser continuer des hostilités dont il ne pouvait arrêter le cours et attendre le secours effectif qu'on voyait déjà apparaître de l'autre côté des Alpes? C'est ce que Montgardin fit comprendre à Champeaux au moment de le laisser mettre en route; n'y aurait-il pas moyen, ajouta-t-il, pour faire prendre le retard en patience, de convenir que pendant la durée de la négociation ainsi malheureusement prolongée, les armées en présence éviteraient

d'en venir aux mains, et le ministère français ne pourrait-il pas, par exemple, recommander à ses généraux de s'abstenir de tout acte d'agression (1)?

C'était une demande assez étrange et qui revenait à accorder à Charles-Emmanuel, en fait, une partie des avantages que l'armistice lui aurait assurés. D'Argenson, cependant, redoutant avant tout de laisser échapper le succès qu'il croyait tenir, ne pensa pas devoir fermer l'oreille à cette ouverture; mais, se doutant bien que son frère ferait autant d'objection à la demi-mesure qu'à la concession complète, il hésita à lui en faire l'aveu. Il était en relations personnelles avec le maréchal de Maillebois, dont le fils avait épousé sa fille. Il se décida à lui faire tenir sous main, à l'insu du ministre de la guerre, le billet ci-joint, qu'il faut citer textuellement pour bien faire comprendre les conséquences fâcheuses qui devaient en sortir : « Une négociation est fort avancée avec Turin, mais le plus difficile est à Madrid. Nous le prenons sur un ton qui pourra être efficace; c'est le plus grand secret du monde, tout est ici entre le roi et moi. On l'a voulu ainsi ; en attendant, le roi de Sardaigne voulait que l'armée de France le ménageât. Je n'ai aucun ordre à vous donner sur cela. Pour les Allemands, ils ne sont point à ménager, bien au contraire. *Ce serait à mon frère à vous envoyer ses ordres ; mais il ne sait rien encore, non plus que monsieur votre fils. J'espère que bientôt j'aurai la bouche ouverte avec eux. En attendant, ils travaillent ferme à la prochaine campagne, dont j'espère que toute l'opération consistera à se porter promptement au Tyrol et au Trentin, comme en 1735, pour interrompre l'Italie d'avec l'Allemagne.* — *P.-S.* Si, dans ces circonstances, on entreprenait quelque chose contre Lichtenstein (le commandant de l'armée autrichienne à Novare), il pourrait arriver que le roi de Sardaigne laissât faire, mais il nous soupçonnerait de mauvaise foi et de vouloir abuser de la conjoncture délicate et secrète où nous sommes. Ainsi c'est aujourd'hui la simple défensive et la tranquillité jusqu'à ce que le traité soit signé (2). »

(1) Champeaux à d'Argenson, 17 janvier 1746. (*Correspondance de Turin.* — Ministère des affaires étrangères.)

(2) Note autographe de d'Argenson, 19 janvier 1746. (*Correspondance de Turin.* — Ministère des affaires étrangères.) — Cette note est insérée par d'Argenson dans la partie de ses mémoires qui contient le récit de toute sa négociation avec le Piémont (t. IV, p. 302), mais avec de notables différences et de graves omissions. J'ai souligné les passages qui ne se trouvent pas reproduits dans le journal. La raison de la plus importante de ces suppressions est facile à comprendre. D'Argenson écrivant à Maillebois, à l'insu de son frère, devait lui expliquer pourquoi une aussi grave recommandation ne lui était pas transmise par la voie officielle du ministère de la guerre; c'est ce qui le décidait à affirmer (contrairement à la vérité) que le ministre de la guerre

C'était, en termes un peu vagues mais au fond très clairs, condamner l'armée française à l'inaction absolue, puisque le corps de la lettre recommandait de ménager les Piémontais et que le *post-scriptum* donnait le même conseil pour les Autrichiens. Dans ces conditions, un armistice, régulièrement établi, eût été bien préférable, car l'engagement eût été au moins réciproque. En donnant pleine sécurité aux Piémontais, la France eût aussi garanti la sienne; résignée à ne pas agir, elle n'aurait pas laissé la liberté d'agir contre elle.

La concession n'ayant pour but que de calmer l'impatience du roi de Sardaigne, Champeaux fut naturellement autorisé par ses instructions à lui en faire part, et ce ne fut pas la seule précaution qu'on lui permît de prendre pour assurer sa bienvenue. Il dut également laisser entendre que, si l'Espagne refusait son adhésion aux points convenus, on donnerait au maréchal de Maillebois l'ordre de rentrer en France avec son armée et de priver l'infant de tout secours. Au dernier moment cependant, le rédacteur de ces instructions semble effrayé lui-même de la gravité d'un pareil engagement, car il ajoute entre parenthèse : « Cette assurance ne devra être donnée que de bouche et non par écrit (1). »

Laissons repartir maintenant pour Turin avec ces instructions compromettantes Champeaux, déguisé cette fois non en ecclésiastique, mais en marchand hollandais, et tournons nos yeux vers Madrid, où la bombe allait enfin éclater.

DUC DE BROGLIE.

ignorait l'existence même de la négociation. Mais dans son Journal, il se fait honneur, au contraire, d'avoir forcé le roi à mettre le ministre de la guerre au courant. Il fallait donc faire disparaître cette contradiction. Du reste, dans tout le récit de d'Argenson, la suite des faits est confusément établie et difficile à accorder avec les dates des correspondances.

(1) Voici le passage des instructions données à Champeaux, qui ne laisse aucun doute sur la double communication faite confidentiellement à Charles-Emmanuel et dont celui-ci devait si tristement abuser : « Le roi donnera cependant des ordres secrets au maréchal de Maillebois afin que ce général use, en attendant l'acquiescement de l'Espagne, de tous les ménagemens convenables à l'égard des troupes du roi de Sardaigne; M. de Champeaux ne doit pas lui laisser ignorer que, dans le cas où la cour de Madrid ne voudrait pas adhérer au traité qui aurait été conclu entre le roi et le roi de Sardaigne, Sa Majesté se déterminerait à rappeler sur-le-champ l'armée que commande M. de Maillebois. (Cette assurance ne devra être donnée que de bouche et non par écrit.) » — De plus, une lettre écrite par Champeaux avant son départ de Paris (17 janvier) fait voir que c'est à la demande de Montgardin que fut faite la recommandation adressée au maréchal de Maillebois pour lui interdire tout mouvement.

AMSTERDAM ET LA HOLLANDE

VERS 1630

1 *Het Land van Rembrandt*, par Busken-Huet, 3 vol. in-8°. Harlem, 1886. — II. *Geschichte der niederländischen Litteratur*, par L. Schneider, 1 vol. gr. in-8°. Leipzig, 1888. — III. *Archief*, recueil périodique fondé par M. Obreen en 1877. — IV. *Oud-Holland*, recueil périodique fondé en 1883 et dirigé par MM. N. de Roever et A. Bredius.

A mesure qu'on étudie de plus près l'art hollandais, on reconnaît que ses attaches avec la vie et les mœurs de la nation elle-même sont très nombreuses et très étroites, et que, pour le bien comprendre, il est nécessaire de se faire une idée de ce peuple et des diverses manifestations de son activité. Plusieurs publications récentes nous permettent aujourd'hui de mieux en juger l'ensemble. Deux recueils périodiques ont surtout contribué à remettre en honneur le passé intellectuel et artistique de la Hollande : l'*Archief*, fondé par M. Obreen, le directeur du Ryks museum, et *Oud-Holland*, confié à la savante direction de M. de Roever, archiviste d'Amsterdam, et de M. A. Bredius, le critique bien connu, nommé depuis peu directeur du musée de La Haye. De son côté, dans une *Histoire de la littérature néerlandaise*, parue en 1888, Mlle L. Schneider a utilisé non-seulement les travaux de ses prédécesseurs, mais aussi les matériaux recueillis par M. F. de Hellwald et dont une mort prématurée l'avait empêché de tirer parti. Peut-être aurions-nous à faire quelques réserves à propos du germanisme un peu exclusif qui, en plus d'un endroit, anime cet ouvrage ; mais, sans vouloir l'apprécier en lui-même, nous nous sommes contenté d'y puiser quelques-unes des indications qui nous ont paru se rapporter plus particulièrement à notre sujet. Enfin, une autre publication, à la fois plus originale et plus importante, et à laquelle nous ferons

de plus larges emprunts, est due à un Hollandais, M. Busken-Huet, qui n'a survécu que peu de temps à l'achèvement de l'ouvrage. Son titre seul : *le Pays de Rembrandt*, nous prouve que dans la pensée de l'auteur l'art de sa patrie ne pouvait être séparé du mouvement général de son histoire. Telle était déjà d'ailleurs l'opinion du regretté Vosmaer dans son *Rembrandt*, et, en cherchant à replacer le maître dans son vrai milieu, il s'était appliqué à mettre mieux en relief l'originalité de son génie. Amené par nos propres études sur Rembrandt à profiter de tous les travaux de nos devanciers, il nous a paru intéressant de relever ici quelques-uns des traits les plus saillans qu'un grand nombre d'informations nouvelles nous ont offerts sur la vie et les mœurs en Hollande, à l'époque où le jeune artiste allait quitter Leyde, sa ville natale, pour se fixer à Amsterdam, alors dans tout l'éclat de sa prospérité.

I.

A voir la situation d'Amsterdam se déployant en éventail en face de la mer, son vaste port, ses canaux concentriques, qui la mettent en communication avec le reste du pays, on sent que c'était là une place marquée d'avance pour une ville dont le commerce allait s'étendre au monde entier. Cependant, les commencemens de cette Venise du Nord ont été bien modestes et ses accroissemens marqués par une lutte persistante contre des difficultés de toute sorte. Pendant longtemps, simple bourgade de pêcheurs dispersés sur les îlots que forment les alluvions de l'Amstel, elle demeure comme un des témoignages les plus significatifs de cette industrieuse intelligence et de cette ténacité héroïque auxquelles la Hollande elle-même doit sa naissance, sa conservation et sa grandeur. On a souvent comparé ce pays à une immense place forte, créée par l'homme, incessamment défendue par lui contre des ennemis toujours menaçans, conjurés entre eux afin de la surprendre et de l'anéantir. Toutes les forces de la nature semblent, en effet, coalisées ici pour une œuvre de destruction. C'est la mer dont le niveau, sur une grande étendue de cette contrée, est supérieur à celui de la terre qu'il faut protéger contre ses assauts furieux. C'est cette terre elle-même, friable, sans consistance, délayée par le courant des fleuves, minée par la couche profonde des eaux. C'est le vent qui du large souffle presque sans relâche et sans obstacle, qui soulève et disperse le sable des rivages à travers les vastes solitudes de la dune, tandis que plus loin il ploie violemment les arbres sur son passage et tord ou arrache leurs ramures convulsées.

Le Hollandais a triomphé de tous ces ennemis ; biaisant avec eux ou les attaquant de front, leur cédant sur un point pour accumuler

sur d'autres ses moyens de défense, il est arrivé à les maîtriser et les contenir. Bien plus, en les mettant aux prises les uns avec les autres, il parvient à les faire travailler à son profit. Par sa vigilance, la mer reste suspendue au-dessus de ses plaines ; les côtes basses sont protégées contre elle, ici par de simples amas de fascines, là, aux endroits les plus vulnérables, par des digues gigantesques dont les blocs de granit arrachés au loin ont été amenés à grands frais et entassés par monceaux. Des canaux creusés de main d'homme assurent à l'eau des fleuves un écoulement, et des chasses établies leur donnent une profondeur suffisante pour permettre la navigation. Judicieusement réparties sur tout le territoire, ces grandes artères aquatiques deviennent les moyens de transport les plus économiques; les plus petites servent de clôture aux propriétés, elles emprisonnent dans leurs pâturages les troupeaux qui se gardent ainsi eux-mêmes. Quant au vent, sa fureur est amortie et comme usée par une série de plantations ingénieusement combinées, entretenues avec soin pour résister à ses assauts. Ce sont d'abord des herbes chétives, repiquées une à une, puis des arbrisseaux rampans dont les racines fortement cramponnées au sol fixent peu à peu la dune. Derrière ces écrans méthodiquement disposés, croissent des végétations de plus en plus élevées qui se prêtent un mutuel appui, s'étagent et finissent par s'épanouir en magnifiques ombrages. Mais c'est peu d'avoir ainsi dompté les violences du vent; le Hollandais a fait de lui un collaborateur toujours disponible. Des moulins innombrables guettent ses moindres souffles pour ébranler leurs grandes ailes et accomplir les tâches les plus variées : la mouture des grains de toute sorte, l'exhaussement ou le dessèchement des eaux, qui sont épuisées ou déversées dans les canaux voisins.

Dans ce pays qui tout entier est le produit du labeur humain, l'établissement des villes amène des problèmes plus compliqués encore. Le sol mouvant ne saurait supporter des constructions, pour lesquelles d'ailleurs la pierre fait absolument défaut. Des briques suppléeront à la pierre, et grâce à une forêt de pilotis profondément enfoncés et serrés les uns contre les autres, on obtiendra à force de travail et d'argent le fond solide sur lequel pourront s'élever des édifices considérables. On connaît le propos d'Érasme qui, parlant d'Amsterdam même, la signale comme une ville singulière « où les habitans vivent perchés sur des arbres, à la manière des corbeaux. »

On le voit, pour se procurer des biens et une sécurité que la nature a largement dispensés à d'autres contrées, il a fallu ici de longs efforts, un courage et une opiniâtreté prodigieux. Mais une situa-

tion si menaçante maintient l'énergie et stimule l'intelligence. Comme chacun a besoin du concours de tous et que chacun aussi ne doit, à l'occasion, compter que sur lui-même, avec l'esprit d'association se développe l'exercice de la volonté individuelle, et la nation qui, aux prises avec une nature si inclémente, a su la dompter, acquiert à la longue une trempe morale qui assurera sa supériorité sur des peuples plus favorisés. Ce sol façonné par elle et déjà conquis sur les élémens, elle achèvera de le rendre sien en se donnant ses croyances, sa liberté, sa politique, son commerce et ses industries. Imprimant un remarquable essor au mouvement scientifique, elle se fera en même temps, et de toutes pièces, un art nouveau, qui, sans s'inquiéter des traditions, sera conforme à ses aspirations et à ses goûts.

De bonne heure, elle a joui d'une culture générale très élevée et surtout très répandue. Au xve siècle, Guicciardini s'étonne déjà que « les gens les plus ordinaires y connaissent les règles de la grammaire et sachent presque tous, même les paysans, lire et écrire. » Avec l'habitude de penser par eux-mêmes et le besoin d'indépendance qui est en eux, la plus grande partie des habitans avait embrassé la réforme. Les cruautés auxquelles leurs dominateurs eurent recours pour déraciner l'hérésie ne purent que faire pénétrer plus fortement dans ces âmes énergiques des croyances que les persécutions leur rendaient plus sacrées encore. L'héroïsme de la résistance s'accrut avec les horreurs de la compression. Sous le coup des violences qui leur sont faites, de simples bourgeois proclament leur droit et leur devoir avec un langage d'une simplicité et d'une noblesse admirables. Dans le compromis de 1566, les négocians de Deventer jurent « par solennel et inviolable serment à Dieu, qu'à l'avenir ils n'endureront, en façon que ce soit, qu'aucune moleste ou recherche leur soit faite pour le fait de leur religion... Prenant Dieu pour témoin de leur intégrité, ils le prient de les vouloir pourvoir de conseil, force et dextérité pour la maintenir non-seulement d'escrits et paroles, mais y employer leurs propres corps et biens. » C'étaient là, en effet, mieux que des paroles, et ils le firent bien paraître. D'un bout du pays à l'autre, le signal du soulèvement contre l'étranger avait été donné, et dans cette armée improvisée par les rebelles, tous les moyens étaient bons : on les voyait à l'envi harceler l'Espagnol, le chasser de leurs villes, ouvrir contre lui leurs digues, soutenir des sièges héroïques. Des Flandres, où la résistance avait été moins vive, les protestans les plus attachés à leurs croyances émigraient vers le nord, et une grande quantité de ces émigrés d'Anvers était venue se fixer dans les principales villes de la Hollande, surtout à Amsterdam. Accueillis avec sympathie, ils allaient mettre au service de leur nouvelle patrie leur énergie

et leur expérience des affaires et ils s'y faisaient bientôt leur place en contribuant à sa prospérité.

Vers 1630, Amsterdam avait pris un développement considérable. Plus heureuse que bien d'autres villes, elle n'avait pas eu à souffrir, comme Alkmar, Leyde ou Harlem. Presque sans effusion de sang, elle renvoyait les oppresseurs et attendait l'issue de la lutte à l'abri de ses digues. Mais du moins elle avait activement participé au succès de la guerre maritime. C'est là que se formaient, c'est de là que partaient les flottes, qui allaient pour un temps assurer la suprématie navale de ce petit pays et mériter à ses intrépides marins, à ses amiraux, à ses colonisateurs une gloire immortelle. Il nous suffira de citer à cet égard les noms de J. van Heemskerk, de van der Doës, de Linschoten, de Gerrit de Veer, de Barentsz, de Tocht, de Pieter Hein, de Tromp, des de Ruyter, de Jan Pietersz Coen, le héros de la colonisation, et de son lieutenant, ce Pieter van den Broeck, le fondateur de Batavia, dont Hals peignait en 1633 le portrait (1). Déjà, à la période guerrière succédait une ère de sécurité relative, utilement employée à l'extension du commerce et à la conquête de possessions lointaines. Le besoin comme le génie de la race y poussait les Hollandais. Ainsi que le disait dès 1532 le comte Antoine de Lalaing, gouverneur des Pays-Bas pour le compte de Charles-Quint, ils avaient compris « qu'ils ne pouvaient subsister ni s'entretenir sans la navigation et qu'il n'y avait pas d'autre moyen d'aider les habitans du pays, car il y a peu de terre et beaucoup de peuple (2). » Plus tard, cette situation ne frappait pas moins le chevalier Temple, ambassadeur de l'Angleterre, et dans ses *Remarques sur l'état des Provinces-Unies* (La Haye, 1682), il constatait que « la république, étant sortie de la mer, en a aussi premièrement tiré la force par laquelle elle s'est fait considérer et ensuite ses richesses et sa grandeur... On doit croire que l'eau a partagé avec la terre et que le nombre de ceux qui vivent dans les barques ne le cède pas à celui des hommes qui vivent dans les maisons. »

La population sédentaire avait, il est vrai, cherché à tirer tout le parti possible de la terre. Avec ce bon sens pratique qu'elle montre en toutes choses, elle apprenait à fumer la viande et à saler le beurre que lui procurait son bétail, sa principale richesse, et ses fromages et son beurre faisaient l'objet d'une exportation considérable. De leur côté, les marins avaient aussi trouvé le moyen de conserver le saumon et la morue et d'encaquer le hareng qu'ils

(1) C'est ce portrait, connu sous le nom de *l'Homme à la canne*, qui a été récemment acheté 110,500 francs à la vente Secrétan.

(2) Altmeyer : *Relations commerciales et diplomatiques des Pays-Bas avec le nord de l'Europe au commencement du* XVI*e siècle*. Bruxelles, 1840 ; p. 207.

allaient pêcher au loin. Mais ces ressources, en somme, étaient peu de chose au prix de celles que son commerce allait bientôt fournir à cette nation en la mettant au premier rang. En Danemark, en Suède et en Norvège, d'où elle tirait ses métaux et ses bois de construction, elle supplantait peu à peu les villes hanséatiques, qui jusque-là y avaient eu le monopole du commerce. Ses relations avec ces contrées étaient devenues si fréquentes que beaucoup de familles originaires des Pays-Bas s'y étaient établies et y avaient ouvert des débouchés, non-seulement à l'industrie, mais encore aux arts de leur patrie. L'excellent livre de M. Olof Granberg, sur les *Collections privées de la Suède* (1), nous a révélé le grand nombre de tableaux de l'école hollandaise qui s'y trouvent, et plusieurs peintres néerlandais ont fait dans ces régions des séjours plus ou moins prolongés ou même des établissemens définitifs, comme le fils de van Mander et J. Glauber à la cour de Danemark, ou G. Camphuysen, Ab. Wuchters, David Beck et T. Gelton à celle de Stockholm.

Mais des traversées plus audacieuses, plus fertiles en résultats, marquent cette époque. Avec la fin du XIVe siècle commencent ces expéditions polaires qui donneront la mesure du courage et de la fermeté stoïque dont sont capables ces hardis navigateurs. Poussant vers l'extrême nord, au Spitzberg, à la Nouvelle-Zemble (1596), en quête du passage depuis si souvent tenté vers le pôle Nord, surpris et enfermés dans les glaces, où ils sont contraints d'hiverner, ils affrontent, sous des latitudes jusque-là inconnues et presque sans ressources, la rigueur et les longues obscurités de ces rudes climats. Dans leur mâle concision, les journaux de bord de ces captifs héroïques nous font connaître la sublimité de leur foi religieuse, l'appui charitable qu'ils se prêtent mutuellement, la force d'âme avec laquelle ils supportent les privations et les périls auxquels ils sont exposés. Sans courir des dangers pareils, ces explorateurs infatigables trouvent vers ce même temps sur d'autres mers des conquêtes plus fructueuses. C'est le 2 avril 1595 qu'étaient partis d'Amsterdam les quatre bateaux qui pour la première fois abordèrent aux Grandes-Indes; deux ans après, trois seulement rentraient au port, laissant derrière eux des relations nouées, des comptoirs établis dans des parages où les Portugais seuls avaient eu accès jusqu'alors. Enhardis par ces succès, les armateurs avaient équipé d'autres navires, et des compagnies s'étaient formées, d'abord isolées, puis fondues en 1602 dans la grande compagnie des Indes orientales. En 1621, celle des Indes occidentales activait encore l'accroissement du commerce de la Hollande, dont les vaisseaux couvraient les mers

(1) 1 vol. gr. in-8°; Stockholm; Samson et Wallin, 1886.

et qui possédait à ce moment presque la moitié de la marine marchande de tout l'univers. De Java, de Bornéo, du Brésil, ses navires revenaient chargés de café, d'épices, de bois rares, d'animaux, de plantes et d'une foule d'objets précieux qui rendaient l'Europe sa tributaire. Avec le commerce se développaient aussi les moyens de transaction et les banques destinées à faciliter le mouvement des fonds. L'argent affluait de toutes parts à Amsterdam; sa Bourse était le siège des opérations financières les plus lucratives, et le cours de l'argent y était réglé pour le monde entier. En même temps, l'utilité d'informations précises sur la politique, sur la production des divers pays, sur la valeur variable des marchandises et sur toutes les particularités dont la communication peut intéresser le public, donnait naissance au journalisme, et la *Gazette de Hollande,* avec le crédit dont elle jouissait en Europe, inaugurait la puissance de la presse.

Amsterdam restait le centre d'un mouvement et d'une expansion de vie dont l'histoire a rarement offert le spectacle. L'activité qui y régnait frappait tous les étrangers, et nous avons sur ce point le témoignage de Descartes, bien placé pour l'observer. On sait que, venu une première fois en Hollande en 1617, le philosophe y avait ensuite séjourné sans interruption pendant dix ans. Installé d'abord à Amsterdam, de 1629 jusqu'au milieu de 1632, il était heureux des facilités de travail qu'il y rencontrait, vivant dans un isolement complet et pouvant à sa guise suivre ses idées ou se livrer à ses recherches scientifiques. Pendant un hiver entier, il y étudie l'anatomie et se fait apporter par son boucher les portions de bêtes qu'il voulait « anatomiser plus à loisir. » D'autres fois, il est en relations avec les fabricans de verres à lunettes, pour se rendre compte des conditions de la vision et des lois de l'optique. Il trouve autour de lui des savans qui s'intéressent aux problèmes les plus variés de l'acoustique, ou bien il envoie en France des graines de plantes exotiques cultivées dans les jardins botaniques des universités voisines.

C'était là, pour ce curieux et ce solitaire, un lieu de recueillement privilégié. Parmi cette population affairée, il goûtait le charme de sa retraite. Dans une lettre écrite à Balzac et datée d'Amsterdam le 15 mai 1631, il exprime l'émerveillement que lui cause ce spectacle : « En cette grande ville où je suis, n'y ayant aucun homme, excepté moi, qui n'exerce la marchandise, chacun est tellement attentif à son profit que j'y pourrais demeurer toute ma vie sans être jamais vu de personne. » Il ne saurait trop vanter les avantages et les ressources de ce séjour, et dans la satisfaction qu'il éprouve à y vivre, il ajoute : « S'il y a du plaisir à voir croître les fruits de nos vergers, pensez-vous qu'il n'y en ait pas bien

autant à voir venir ici des vaisseaux qui nous apportent abondamment tout ce que produisent les Indes et tout ce qu'il y a de rare en Europe? Quel autre pays pourrait-on choisir au reste du monde où toutes les commodités de la vie et toutes les curiosités qui peuvent être souhaitées soient si faciles à trouver qu'en celui-ci? Quel autre où l'on puisse jouir d'une liberté si entière? » Il revient sur ce sujet en publiant six ans après son *Discours sur la méthode*, et s'applaudit « d'être perdu parmi la foule d'un grand peuple fort actif et plus soigneux de ses propres affaires que curieux de celles d'autrui; chez lequel, sans manquer d'aucune des commodités qui sont dans les villes les plus fréquentées, il a pu vivre aussi solitaire que dans les déserts les plus écartés (1). Quarante ans plus tard, bien qu'il dût éprouver un jour l'intolérance de ses concitoyens, Spinoza rendait un hommage pareil à cette ville d'Amsterdam, « aujourd'hui au comble de la prospérité et admirée de toutes les contrées... où tous, à quelque nation, à quelque secte qu'ils appartiennent, vivent dans une concorde extrême (2). »

Avec la richesse croissante, l'aspect d'Amsterdam s'était peu à peu modifié. Si c'est là qu'aboutissaient les trésors du monde, c'est là aussi qu'ils étaient dépensés. Les grands commerçans qui avaient fait fortune avaient à cœur, comme autrefois les marchands de Florence, de se distinguer par l'élévation de leurs goûts. Plusieurs étaient à la tête du mouvement intellectuel; ils encourageaient les arts ou cultivaient eux-mêmes les lettres. L'intelligence, l'honnêteté qu'ils apportaient dans la conduite de leurs affaires, ils les montraient dans la gestion des intérêts publics. Un même sentiment de solidarité unissait entre elles les diverses cités, et dans chacune d'elles tous les habitans, pour travailler au bien général. Aussi la politique n'était pas en Hollande, ainsi que chez la plupart des autres peuples, un apanage réservé par la naissance à quelques familles patriciennes. Tous ceux que leur mérite propre désignait aux suffrages de leurs concitoyens y avaient accès, et c'est avec un sentiment de modestie personnelle et de fierté patriotique qu'un homme tel que Olden Barneveldt pouvait dire : « La science politique chez nous n'est pas un mystère confié à un petit nombre, le privilège de quelques-uns seulement. Nous traitons nos affaires à portes ouvertes, et il appartient à la moindre de nos villes de prendre part à la politique et de s'associer à des décisions qui peuvent intéresser le sort de la patrie. »

Entrés tard dans le concert des nations, les Hollandais n'y figurent pas comme des parvenus. Avec leur rectitude d'esprit et leur

(1) *Discours sur la méthode*, 3e partie.
(2) Spinoza : *Tractatus theologico-politicus;* c. xx.

sagesse pratique, leurs diplomates savent s'y faire une place. Ils commandent l'estime par leur sûreté et démêlent avec une rare perspicacité l'attitude qu'il leur faut tenir en face d'hommes rompus aux finesses du métier. Ils prennent leur rang parmi eux sans jactance, sans fausse humilité. C'est ainsi que Ter Borch les a représentés dans son célèbre tableau du *Congrès de Munster*. L'orgueil en cette circonstance leur serait pourtant bien permis : ils sont arrivés à leurs fins, et après une lutte héroïque, ils ont forcé leurs anciens dominateurs à consacrer leurs droits par un traité solennel. Leur maintien cependant reste grave, recueilli, plein de dignité et de courtoisie; n'étaient leurs costumes plus sévères, on aurait quelque peine à distinguer les vainqueurs des vaincus.

Le dévoûment à la chose publique est la règle de tous. Ce sentiment de solidarité qui règne entre les citoyens donne à la personne même et aux traits du visage une noblesse naturelle. De simples particuliers semblent des personnages ; on les sent capables de grandes choses. A voir ces hommes vêtus de noir que Rembrandt nous montre réunis autour d'une table, vous diriez les premiers magistrats de la nation, conférant entre eux de ses destinées, dans une de ces occasions solennelles qui décident de la vie d'un peuple. Ce sont simplement les syndics des drapiers d'Amsterdam qui s'occupent des menus intérêts de leur corporation. Mais ces intérêts touchent par plus d'un point à ceux mêmes du pays tout entier, et ces hommes sont aptes à juger dans quelle mesure ils peuvent s'accorder avec ceux-ci. A l'ordre, à la probité la plus scrupuleuse, à une constante vigilance, ils joignent l'intelligence et la décision; toutes ces qualités ne font-elles pas la sécurité et la grandeur d'un état où, sans se payer de chimères, ni d'abstractions, l'on vise des résultats positifs? Ces détails professionnels bien compris, et cette expérience des transactions donnent à ceux qui seront appelés dans les conseils de la nation des vues plus étendues, et ces esprits actifs, solides, pondérés, se préparent ainsi à traiter les affaires publiques. A certains momens d'ailleurs, et bien qu'ils sachent compter et qu'ils se montrent sagement économes des fonds qu'ils administrent, ces petits bourgeois sont magnifiques et s'il s'agit, au nom de leur ville ou de la république, de recevoir des princes ou des souverains, comme les ducs de Holstein et de Brunswick et le roi de Bohême, ou de rendre hommage à Marie de Médicis à son arrivée en exil, ils n'épargneront ni leur peine, ni leur dépense, et leur hospitalité sera digne de leurs hôtes. Aussi, suivant la remarque de M. Springer (1), même

(1) *Bilder aus der neueren Kunstgeschichte*, par Ant. Springer, 2 vol. in-8°; Bonn, 1886. T. II, p. 171 et suiv.

quand les modèles appartiennent à la condition la plus modeste, les portraits de cette époque ont-ils la valeur de documens historiques. L'esprit de ces temps glorieux y revit, et, en reproduisant fidèlement la ressemblance de leurs modèles, les peintres de l'école hollandaise ont exprimé quelque chose de la grandeur attachée à la vie même de la nation.

II.

La sagesse pratique et l'esprit de conduite de ce peuple, nous les retrouverons dans tous les témoignages de son activité. L'exercice de la raison est maintenu chez lui par un sens moral très élevé qui dérive de sa façon de comprendre la religion, car celle-ci a également revêtu en Hollande une forme très particulière. Tout ce qui peut éveiller et développer ce sens moral fait partie de la religion. Sans doute, là aussi, nous rencontrons des théologiens ardens à la controverse, continuateurs attardés de la scolastique, féconds en raisonnemens subtils et en vaines dissertations, et à côté d'eux, des politiques désireux de perdre leurs adversaires comme fauteurs d'hérésie ou d'impiété, qui ne répugnent à aucun moyen et vont de préférence aux plus violens. Mais en dehors de ces meneurs, au fond de toutes ces questions de grâce et de prédestination qui passionnent certains esprits, la seule chose nécessaire, le salut, comporte moins de formules et de rites, il s'accommode d'un idéal moyen de doctrines sensées ; la continuité et le sérieux des efforts remplacent les raffinemens et les élans du mysticisme. Ce sont des gens de sens rassis, contenus, qui n'ont pas besoin de beaucoup d'expansion et qui, même en ces questions, cherchent à ne pas perdre pied. Soucieux avant tout de voir où ils vont, ils ne veulent pas s'égarer en visant trop haut. Leurs sectes, il est vrai, sont innombrables : luthériens, calvinistes, remontrans, contre-remontrans, mennonites, anabaptistes et bien d'autres encore, plus ou moins directement engagés dans ces disputes. Mais le plus grand nombre a surtout en vue un but pratique, une vie droite et foncièrement honnête, la chasteté, la fidélité aux engagemens pris, les vertus de famille, un christianisme qui développe la charité et qui règle les devoirs prochains des hommes les uns envers les autres. D'ailleurs, une élite s'est formée d'esprits tolérans qui, bien que professant des croyances différentes, s'estiment mutuellement, restent unis par la plus tendre affection et apprennent mieux encore en se pratiquant, qu'avec des convictions très opposées on peut avoir des vies également exemplaires.

Ce n'est pas que l'enseignement dogmatique de la religion et les recherches qui y ont trait soient délaissés. Mais là encore on re-

trouve les exigences de ces esprits nets et méthodiques. Ils s'efforcent de trouver un terrain solide, acceptable pour tous, et ils ne négligent rien pour l'établir. Comme les livres sacrés constituent le fond même sur lequel sont édifiées leurs croyances, il importe d'en fixer avec soin un texte définitif, qui fasse foi, ou du moins qui puisse être proposé aux masses avec des garanties suffisantes. Dans ces questions d'exégèse, ils sont aidés par les membres de la colonie israélite qui ont été libéralement accueillis en Hollande. C'est à Amsterdam surtout qu'ils ont reçu asile, et avant le milieu du XVII[e] siècle, on n'y compte pas moins de 400 familles juives venues pour la plupart du Portugal. Elles vivent réunies dans un quartier à part, mais ce n'est point, comme à Rome ou à Francfort, un *ghetto* où elles sont cantonnées et dont elles ne peuvent s'écarter. En 1657, ces émigrés arriveront à une complète émancipation, civile et religieuse, et ils joueront un rôle important dans les destinées du peuple juif. De leur « nouvelle Jérusalem, » ils ne cessent pas d'entretenir des relations avec les communautés issues de la leur en Angleterre, en Danemark et à Hambourg. Quelques-uns d'entre eux se distinguent par leur instruction et leur caractère. Plusieurs se sont adonnés à l'étude de la médecine, comme cet Ephraïm Bonus dont Rembrandt et son ami Lievens ont tous deux fait le portrait, et c'est à eux qu'est due l'introduction de quelques-uns des moyens thérapeutiques usités chez les Arabes. D'autres s'occupent de commerce et vont sur des vaisseaux hollandais établir des comptoirs à Surinam ou au Brésil. Enfin, parmi leurs rabbins, on compte des hébraïsans, qui fraient avec les ministres les plus éclairés de la Hollande et sont souvent consultés par eux. L'un d'eux, Joseph Athias, le savant imprimeur, reçoit l'approbation des professeurs de l'université de Leyde pour la publication d'une Bible en hébreu, et en 1677 les États-généraux le gratifient d'une chaîne d'or. Bientôt, du reste, dans cette patrie d'adoption où ils ont été heureux de s'établir, on les voit s'entre-déchirer et, à peine échappés à la persécution, tourner contre eux-mêmes cet esprit d'intolérance dont pendant des siècles ils ont été les victimes. Poussés par le vain désir de maintenir leur orthodoxie aux yeux de leurs nouveaux compatriotes, ils se disputent et se condamnent mutuellement.

Deux d'entre eux, et des plus illustres, devaient plus particulièrement être en butte aux violences qui régnaient alors dans les luttes religieuses. Le premier, Uriel Acosta, avait apporté de Portugal l'illusion qu'il rencontrerait à Amsterdam un judaïsme moins formaliste ; il allait, au contraire, retrouver une synagogue encore plus strictement attachée aux traditions du Talmud et disposée à combattre toutes les dissidences. Les anathèmes prononcés contre

lui et qui, pendant plus de vingt ans, le mirent au ban de la communauté, dépassaient la mesure de ce que son âme inquiète pouvait supporter, et, accablé sous le poids de ces outrages publics, il avait mis fin à ses jours en se tirant un coup de pistolet. Quant à Spinoza, on sait quelle fut plus tard sa destinée et les persécutions qu'eut à subir le philosophe qui, avec Rembrandt et comme lui méconnu de ses contemporains, est aujourd'hui une des gloires les plus hautes de la Hollande. En regard de ces ardeurs et de ces excès des rabbins, on aime à signaler la modération d'un pacifique comme ce Menasseh-ben-Israël qui, tout en rêvant pour « le peuple de Dieu » une ère de prospérité et de concorde, ne voulait pas du moins recourir à d'autres armes que la persuasion (1).

Dans le protestantisme tel qu'il était pratiqué en Hollande, la bienfaisance tenait une large place. La façon dont elle y est comprise témoigne de cet esprit de charité chrétienne qui unit entre elles toutes les classes de la nation et qui, chez elle, s'exerce sous toutes ses formes. Distributions de secours, hôpitaux, maisons de lépreux, orphelinats, hospices de vieillards, ces diverses œuvres de miséricorde ont pris, en s'acclimatant dans ce pays, une physionomie particulière. Qu'elles soient fondées ou soutenues par des particuliers ou des municipalités, toutes ces nombreuses institutions sont administrées avec une telle sagesse et une si intelligente prévoyance que leurs règlemens fonctionnent encore aujourd'hui. Les citoyens les plus éminens, les patriciennes les plus considérées tiennent à honneur de faire partie de leurs comités, vérifient scrupuleusement les dépenses et couvrent, à l'occasion, les déficits par les dons les plus généreux. Partout règnent l'ordre et la propreté la plus minutieuse. A côté des régens ou des régentes auxquels est réservée la haute direction, la directrice effective de ces établissemens reçoit le nom de *mère*. Dans la salle de réunion du conseil figurent les portraits des administrateurs ou des personnes qui sont venues en aide à la fondation, portraits peints parfois par d'anciens pensionnaires, assistés pendant leur enfance, ou par des artistes célèbres. Ce sont comme autant de petits musées, dont quelques-uns subsistent encore maintenant et possèdent des œuvres très remarquables. C'est de la fondation Beresteyn à Harlem que proviennent les portraits de Hals, achetés il y a quelques années pour le Louvre, et le charmant portrait de jeune fille de cette famille, acquis précédemment par Mme de Rothschild de Francfort pour

(1) Médecin, théologien, érudit, Menasseh était en même temps un homme de goût, lié avec Rembrandt, à qui il commanda quatre estampes pour un de ses ouvrages : *la Piedra gloriosa*, et ami de Grotius, de Vossius et de van Baerle. Ce dernier, rendant hommage à sa tolérance et à sa charité, disait de lui : *Si sapimus diversa, Deo vivamus amici.*

211,500 francs. A l'orphelinat municipal de la Kalverstraat à Amsterdam, on peut encore voir des toiles de premier ordre de Jacob Backer, Juriaen Oven, Ab. de Vries, etc., et dans cette même ville, dans la salle de la communauté des Remontrans, un beau portrait par Th. de Keyser et un autre de J. Uysenbogaert par J. Backer. Qu'il ne se mêlât pas quelque vanité à ces représentations et que, comme d'ordinaire, l'amour-propre n'y trouvât pas son compte, nous ne le prétendrons pas; mais sans trop nous arrêter aux mobiles qui déterminaient les donateurs, leur générosité tournait au profit des indigens, dont le budget bénéficiait d'autant.

Ce sens pratique que les Hollandais apportent dans l'exercice de la charité se manifeste aussi dans les études de l'ordre le plus élevé. On l'a remarqué d'ailleurs avec raison, les hautes spéculations philosophiques ne sont pas leur affaire et, si c'est chez eux que trois des plus grands penseurs du XVII[e] siècle ont conçu et édifié leur système, ils ne sont guère en droit d'en revendiquer aucun : Descartes est Français, Locke est Anglais, et bien que né à Amsterdam, Spinoza appartenait en réalité à la colonie des Juifs portugais. Mais lors même qu'ils s'occupent des sujets en apparence les plus abstraits et les moins susceptibles d'un intérêt direct, leurs savans aboutissent à des résultats d'une utilité immédiate. Chez un tel peuple, et c'est là sa force, les intérêts sont en accord avec les principes. Cherchez le royaume de Dieu, a dit l'évangile, et le reste vous sera donné par surcroît; ce reste n'a pas manqué aux Hollandais. Nous les voyons des premiers s'efforcer d'établir en Europe une conscience publique dans les relations des peuples les uns avec les autres. Seule la force brutale plus ou moins déguisée y avait présidé jusque-là, et ce n'est pas aujourd'hui qu'il conviendrait de dire qu'un tel état de choses a pris fin. Mais en regard de cette prédominance de la force matérielle, les juristes hollandais s'appliquent à édifier la puissance du droit. Puisque, suivant le vieil adage, la guerre reste la dernière raison des rois, ils essaient de réglementer la guerre, d'introduire parmi les violences dont elle est faite, quelques principes qui soient admis par les nations civilisées ou qui se piquent de l'être. C'est vers ce but que tendent les écrits et les publications de Hugo de Groot (Grotius) sur le *Droit des gens*, sur le *Droit de paix et de guerre*, sur le *Droit maritime*. Si les principes qu'il propose ne sont point acceptés de tous, du moins ils pourront être invoqués désormais à l'appui des causes justes, et les plus déloyaux, les plus impudens chercheront à se couvrir de leur ombre ; même en les violant, ils seront obligés d'en tenir compte et de paraître leur rendre hommage.

Ce sont là des prescriptions qui visent l'extérieur ; à l'intérieur, l'état a des devoirs formels vis-à-vis des sujets qui composent la

nation : mettre de l'ordre dans les finances, y établir une comptabilité exacte, assurer l'équité dans la répartition des impôts, l'équilibre dans les budgets, et cette probité, cette régularité qui est la règle de la conduite privée, l'introduire dans l'administration. Tels sont les bienfaits auxquels le nom de Simon Stevin est resté attaché et ses *Considérations sur les mathématiques* (*Wisconstige gedachtenissen*) ont exercé à cet égard la plus utile influence non-seulement dans son pays, mais dans l'Europe entière.

Ainsi qu'il était naturel de le penser, l'esprit de liberté devait également faire sentir dans le domaine de la science son heureuse action. Affranchi des contraintes qu'il avait subies jusqu'alors, l'esprit humain allait étudier la nature sans idées préconçues, chercher les lois qui la régissent sans autre préoccupation que celle de la vérité. Au fond de ces âmes droites et loyales on sent la légitime confiance que les conquêtes de l'intelligence, loin d'affaiblir la foi religieuse, ne peuvent que la raffermir, et qu'une pénétration plus intime des lois de l'univers ne fera qu'augmenter leur admiration pour son créateur. Vous ne trouverez donc pas chez eux ce libertinage de la pensée que vous rencontrerez ailleurs; mais ils ne mêleront pas non plus le nom de Dieu, ils n'engageront surtout pas la responsabilité divine dans l'exposé de leurs théories particulières. Il semble, au contraire, que leurs vues soient bien modestes et que dans cet ordre d'idées encore, ils ne s'attachent qu'à des réalités prochaines. Grâce à eux cependant, les méthodes expérimentales entreront dans des voies nouvelles. Ils s'appliquent à isoler les uns des autres les phénomènes emmêlés dans la matière; à les placer à leur portée, pour les reproduire ou les modifier à leur gré, afin de les étudier de plus près. Cette matière même, ils la soumettent à leurs observations directes afin d'en mieux connaître, s'il se peut, la structure et les transformations. Pour y parvenir, ils ont recours aux procédés les plus ingénieux et ils imaginent ou perfectionnent des instrumens qui accroissent le pouvoir d'investigation de l'homme. Le sens qui trompe le moins, la vue, est grâce à eux fortifié, augmenté; en tenant compte des lois de l'optique, ils fabriquent des verres qui donneront à la science une base d'opérations à la fois plus vaste et plus sûre. Avec le télescope ils fouilleront le ciel et reculeront les bornes de l'étendue perceptible, ajoutant ainsi aux immensités déjà connues la révélation de myriades d'autres mondes semés dans l'espace. Inversement, le microscope va leur permettre de constater la profusion infinie de la vie dans la nature et la complexité imprévue, la structure merveilleuse d'êtres qui par leur exiguïté échappaient à nos regards. C'est là un précieux auxiliaire mis à la disposition de la médecine qui tendra de plus en plus en Hollande à devenir une science exacte, car elle

sera désormais à même d'apprécier les différences de composition des tissus qui entrent dans l'organisme et les altérations qu'ils peuvent subir.

En même temps, les dissections opérées dans les amphithéâtres des universités font avancer l'anatomie et amènent une connaissance plus complète de la conformation du corps humain, du jeu de ses organes et des relations qui existent entre eux. C'est à Leyde que ces dissections sont d'abord pratiquées, et bien que le droit accordé à cet égard par Philippe II (1555) soit limité aux cadavres des criminels, il rencontre au début des adversaires acharnés, même parmi les hommes les plus éclairés et les plus savans de cette époque. Grotius parle à ce propos de profanation, et s'élevant avec force contre « ces cruautés inutiles des vivans contre les morts, » il remarque que les anciens Grecs, pourtant si habiles médecins, n'avaient pas connu ces « chambres de torture des morts. » Mais bientôt ces vaines réclamations se taisent devant l'intérêt supérieur de la science. D'autre part, la thérapeutique s'enrichit des progrès de la botanique. Le professeur Pieter Paauw, qui a renouvelé l'enseignement de la médecine, dirige trois ou quatre fois par an des excursions botaniques vers les prés, les collines et les marais des environs de Leyde, et de Bondt se livre à une étude plus attentive des simples dont les propriétés sont peu à peu mieux définies. Son fils pousse jusqu'aux possessions hollandaises de l'Inde pour accroître ces précieuses ressources, et les plantes qu'il en rapporte sont recueillies et classées avec soin dans ce jardin de l'université de Leyde dont Descartes vante l'ordre et la bonne tenue. Enfin le docteur Tulp, — on sait que c'est le professeur de la *Leçon d'anatomie* de Rembrandt, — après avoir été à Amsterdam, comme Paauw à Leyde, un des plus ardens promoteurs des dissections anatomiques, provoque une réforme de la pharmacie dans cette ville qui, en 1637, ne compte pas moins de cinquante-huit médecins, sans y comprendre les chirurgiens, et soixante-six apothicaires.

C'est de ce temps aussi que datent dans l'industrie de nombreux perfectionnemens qui contribueront puissamment à la richesse de la Hollande. La fabrication de ses toiles, celle de ses draps et de son papier sont à bon droit renommées dans toute l'Europe, et quelques joailliers d'Amsterdam, en améliorant dans cette ville l'outillage de la taille des diamans, lui ont assuré le monopole d'un commerce qu'elle possède encore de nos jours.

III.

L'étude des lettres ne restera pas non plus stationnaire. Attentifs à tout ce qui regarde l'éducation, les Hollandais attirent chez eux

par des avantages pécuniaires et par la considération dont ils les entourent les professeurs les plus réputés. C'est comme une émulation de générosité et de libérales dépenses entre les différentes villes de ce petit pays. Scaliger, alors en pleine célébrité, est reçu comme un souverain à son arrivée à l'université de Leyde, où on lui acorde un traitement supérieur à celui des autres professeurs.

Comme lui, Saumaise se décide à quitter la France et Juste Lipse les Flandres. Gronovius et Grævius viennent d'Allemagne grossir le nombre de ces érudits. Ainsi recruté, le personnel des universités donne au mouvement général des esprits une vive impulsion. L'instruction de la jeunesse y est l'objet des soins les plus intelligens et, comme toujours, les côtés pratiques ne sont point négligés.

La calligraphie, alors considérée comme un art, compte des virtuoses dont les noms sont connus de tous, et les nombreuses éditions de leurs œuvres se succèdent rapidement. A en juger par les grimoires à peu près indéchiffrables des époques précédentes, la réforme qu'ils avaient à accomplir n'était pas de médiocre importance. Grâce à eux, les écritures deviennent peu à peu plus lisibles et, pour des commerçans, des hommes d'état ou des diplomates, ce progrès est capital; en facilitant les relations, il sert au bon renom de la nation. Les exemples d'écriture proposés aux écoliers aident, du reste, à leur éducation, car ils contiennent des leçons morales, des maximes versifiées à la façon de ces quatrains du sieur de Pibrac qui, vers cette époque, jouissaient en France d'un crédit général. On insiste d'ailleurs sur l'enseignement religieux, sur la connaissance de la Bible, sur tout ce qui peut munir les jeunes générations de solides principes. Mais, en même temps, on se préoccupe de développer chez elles la vigueur et la souplesse du corps. Dans une série de gravures représentant les diverses dépendances de l'université de Leyde, à côté du jardin botanique et de la bibliothèque, — dont les volumes classés par catégorie sont prudemment retenus, au moyen de chaînes, aux pupitres sur lesquels on peut les consulter, — nous voyons une grande salle couverte dans laquelle les étudians se livrent aux exercices les plus variés : l'escrime, l'équitation, la gymnastique et le maniement des armes, conformément au programme tracé par l'antique dicton: *Mens sana in corpore sano.*

Avec l'étude de la langue hollandaise qui commence à être en honneur, celle des langues vivantes est depuis longtemps répandue, et déjà Guicciardini était frappé de voir « des gens qui ne sont jamais sortis de leur pays qui y parlent, outre leur langue maternelle, un grand nombre de langues étrangères, le français, l'allemand, l'italien et d'autres encore. » Quant à ceux qui veulent être

initiés aux chefs-d'œuvre des écrivains grecs ou latins, des éditions excellentes, soigneusement revues et accompagnées de savans commentaires, les mettent entre leurs mains sous un format commode, imprimées en caractères dont la netteté et l'élégance sont encore aujourd'hui réputées. Il n'est guère de contrée où les libraires fassent mieux leurs affaires, car il n'en est pas où on lise davantage, et Leyde semble une vaste imprimerie à laquelle la dynastie des Elzevier assure une célébrité universelle.

Cette passion de l'antiquité est restée très vive chez les esprits cultivés ; elle constitue entre eux une sorte d'aristocratie intellectuelle. Aussi voyons-nous l'usage d'écrire en latin persister pendant longtemps en Hollande. On continue à y composer des vers latins, ainsi qu'avait fait Jean Second, et les hommes les plus sérieux s'y exercent. Dans leur correspondance ils visent aux grâces cicéroniennes du langage, et avec une ingéniosité un peu subtile ils s'appliquent à exprimer dans cette langue morte des idées ou des façons de vivre tout à fait modernes. C'est pour eux l'occasion de recourir à ces tours de phrase laborieux qui rappellent le jargon de nos précieuses. Mais, si prisés qu'ils soient, ces raffinemens des beaux esprits jurent avec le tempérament vigoureux de la nation. Il y a trop de distance entre ces deux modes de civilisation, les différences y sont trop tranchées, les points de contact trop peu nombreux, pour qu'une assimilation complète de l'antiquité soit possible, et la force même du génie national s'y oppose. Même chez les plus déliés, à ces élégances factices se mêlent bien des traits d'un goût douteux, et dans cet étalage d'érudition et ces réminiscences un peu forcées on sent l'affectation et le pédantisme.

Peu à peu, la littérature suivra le courant général. Poussée par la vitalité puissante qui anime ce peuple, elle sortira des abstractions et du convenu pour s'associer à toutes les passions qui le remuent. Avec lui elle s'occupera de religion et de politique; elle s'intéressera à sa vie nouvelle, à cette grande cause de l'affranchissement pour laquelle il s'est levé tout entier. Les révoltés ont ramassé pour s'en glorifier ce surnom de *gueux* par lequel leurs dominateurs avaient prétendu les flétrir. Ils l'ont pris pour devise et ils se sont fait des armes parlantes de l'écuelle et de la besace. Ces gueux auront leurs poètes, et c'est au bruit de leurs terribles chansons, grosses de menaces et de cris de vengeance, qu'ils chasseront les oppresseurs. Le théâtre aussi viendra bientôt en aide à l'esprit patriotique et donnera aux aspirations nationales une saisissante expression. Formé sous le patronage des anciennes chambres de rhétorique, il se contentait autrefois de préparer, à l'occasion de visites princières, des représentations destinées surtout à célébrer, à grand renfort d'allégories, les hôtes de marque qui honoraient la

cité de leur présence. Sous la pression des circonstances, il va entrer dans des voies plus vivantes. Coster introduit dans ses compositions académiques des traits empruntés à la vie familière et des allusions aux événemens contemporains. C'est ainsi que dans sa *Polyxène*, représentée en 1630, il cherche à flétrir le fanatisme religieux. Il n'hésite pas, d'ailleurs, à mettre sous les regards du spectateur les actions les plus horribles : sur la scène elle-même, Hécube crève les yeux du roi de Thrace Polymnestor, et elle est ensuite lapidée par le peuple. Dans sa tragédie d'*Isabelle*, l'héroïne de la pièce, après avoir persuadé à Rodomont qu'elle est invulnérable, reçoit de lui un coup si violent que sa tête détachée roule par terre, et le meurtrier involontaire déplore en termes d'une naïveté ridicule sa crédulité. Ces grossièretés, ces fautes de goût s'allient cependant chez Coster à des progrès de style évidens et même, çà et là, à des éclairs d'inspiration. Brederoo, son contemporain et son ami, s'avance plus loin dans ces voies : il essaie de transporter sur les planches la vie même de tous les jours et trouve ses modèles parmi les rues et les marchés d'Amsterdam, sans rien retrancher des hardiesses de leur langage ; mais il meurt prématurément, avant d'avoir pu donner sa mesure.

Pieter Cornelisz Hooft, au contraire, appartient à l'aristocratie par sa naissance et son éducation, et il contribuera plus efficacement à assouplir la langue. Il reste en Hollande le plus fidèle représentant des doctrines classiques. D'un voyage fait en Italie, il avait rapporté l'admiration de ces fades pastorales qui alors y avaient cours, et ses premières œuvres ne sont, à vrai dire, que des pastiches de l'*Aminta* du Tasse ou du *Pastor fido* de Guarini. Vers ce temps, d'ailleurs, ces bergeries étaient aussi chez nous dans le goût du jour, ainsi qu'en font preuve le succès de d'Urfé et plus tard celui de Mme Deshoulières. Des lettres elles devaient, en Hollande comme en France, faire irruption dans la peinture. A l'exemple de certains seigneurs de la cour de Louis XIV, il n'était pas rare de voir de bons bourgeois et d'honnêtes ménagères d'Amsterdam, ridiculement affublés en pâtres et en bergères, poser devant les portraitistes à la mode. Dans les premières pièces de Hooft, la langue est encore gauche, molle et sans relief; les *concetti* et l'affectation y abondent; elle gagne en grâce et en naturel dans les tragédies qui suivent, mais en somme l'invention y est pauvre, la vulgarité y coudoie à chaque instant le pathétique, et sans respect pour l'action, les hors-d'œuvre y tiennent une place démesurée. C'est ainsi que dans son *Gerard van Velzen*, représenté en 1613, l'auteur met dans la bouche d'un fantôme apparaissant au milieu d'un songe, une tirade qui ne compte pas moins de 266 vers uniquement destinés à prophétiser la grandeur future d'Amsterdam

Malgré tout, Hooft exerce une influence considérable sur la littérature hollandaise, autant par sa haute position que par son talent et la noblesse de son caractère. Esprit tolérant, il compte des amis dans tous les partis, et nommé en 1609 bailli de Muiden, près d'Amsterdam, il ne cesse pas d'attirer, dans le château qui lui est assigné pour résidence, le cercle d'hommes distingués (*Muider-Kring*) qui a mérité un nom dans l'histoire littéraire de cette époque.

Vondel cependant l'emporte de beaucoup sur Hooft par l'originalité et la puissance de ses conceptions; mais, si apprécié qu'il ait été par ses contemporains, pas plus que Rembrandt et Spinoza, il ne devait connaître le repos et la fortune, et après des épreuves nombreuses, il était, comme eux, destiné à finir dans la misère. S'il cherche à évoquer les souvenirs de la tragédie grecque, c'est que mieux qu'aucun autre en son pays il en a compris les beautés. Il n'y était cependant guère préparé par son éducation, car, élevé dans la boutique de son père, il s'est instruit lui-même, et à vingt-six ans il ne connaissait encore rien de la littérature classique. Mais plus encore que l'écrivain, l'homme apparaît dans les œuvres dramatiques de Vondel; qu'elles soient inspirées par la Bible ou par l'histoire de la Hollande, elles sont bien l'expression de ses convictions politiques ou religieuses. Sans s'inquiéter des inimitiés qu'il soulève, il veut, avec une entière indépendance, servir ce qu'il croit la vérité et la justice. Aussi est-il poursuivi par les rancunes des fanatiques de tous les partis. Dans son *Palamedes* ou le *Meurtre de l'Innocent*, joué vers la fin de 1625, il flétrit avec une courageuse indignation les violences et les persécutions qu'engendrent les haines religieuses. Sous les noms des personnages grecs qui y figurent, ce sont en réalité ses contemporains, le prince Maurice, ses ministres et les meurtriers de Barneveldt, qu'il met en scène, et les allusions sont si nombreuses et si transparentes (1) que Vondel, mis en demeure d'aller se justifier à La Haye, est obligé de se réfugier déguisé chez des parens et des amis et ne doit qu'à l'intervention du magistrat d'Amsterdam de voir sa condamnation limitée à 300 florins d'amende.

Esprit fécond, Vondel découvre avec une sagacité extrême les sujets qui conviennent le mieux à la poésie : il compose son *Hippolyte* quarante-neuf ans avant la *Phèdre* de Racine; en 1654, il donne son drame religieux le plus remarquable, *Lucifer*, auquel quatorze ans plus tard Milton empruntera plus d'un trait dans son

(1) Le nombre et la précision de ces allusions ont été relevés récemment dans une intéressante étude de M. J. H. W. Unger, *Oud-Holland;* 1888, p. 51.

Paradis perdu; enfin sa *Marie Stuart* (1641) offre avec celle de Schiller de nombreuses analogies. Pour avoir dans cette dernière pièce laissé trop paraître ses sentimens en faveur de l'église romaine et peint son héroïne comme une victime innocente et martyre de sa foi, il se voit de nouveau mis en cause sur les instances du gouvernement anglais et condamné à une amende. Cependant, quand il s'agit d'inaugurer le nouveau théâtre d'Amsterdam, sa popularité le désigne pour cet honneur. Jusque-là les représentations avaient eu lieu dans un méchant bâtiment en bois, mal aménagé, tout à fait insuffisant. Mais en 1634 la chambre de rhétorique l'*Églantier* ayant fusionné avec l'académie néerlandaise, fondée en 1617 par Coster, — tandis que le poète Krul créait sous le nom de *Chambre de musique* une espèce d'opéra, — le conseiller van Campen faisait décider l'érection d'un édifice plus spacieux et plus convenable sur l'emplacement occupé par l'ancien. A la fin de 1637, la construction du grand théâtre (Schouwburg) étant terminée, le *Gysbrecht van Amstel* de Vondel fut choisi pour la première représentation (3 janvier 1638). Bien que tiré d'une manière un peu forcée de l'*Énéide*, le sujet était vraiment national, et comme dans le *Gerard van Velsen* de Hooft, l'auteur y annonçait sous forme de prophétie la grandeur future d'Amsterdam. Mais plus que Hooft, Vondel possédait le sens lyrique, la vie, la couleur, un patriotisme chaleureux, des convictions religieuses vives et profondes. Son libre esprit s'exhalait avec une verve inépuisable dans des satires pleines de mouvement et dont les traits caustiques frappaient fort et juste. Il allait dans sa vieillesse expier cruellement son humeur indépendante. Jamais il n'avait eu de Mécènes et vers la fin de son existence sa gêne devenait toujours plus pressante. Vivant à grand'peine d'une rente viagère très modique, sombre et accablé d'infirmités, affligé par la perte d'une épouse chérie, affecté plus profondément encore par la conduite d'un fils indigne, le plus grand poète de la Hollande s'éteignait le 5 février 1679, à l'âge de quatre-vingt-onze ans.

Quoique fort inférieur à Vondel, un de ses contemporains était appelé à une destinée bien différente de la sienne. Avec le réalisme minutieux de ses observations portant sur la vie familière, Jacob Cats avait à la fois les qualités et les défauts qui sont faits pour plaire aux foules et, vers 1630, il était à l'apogée de sa réputation. Dans chaque famille, à côté de la Bible, on pouvait voir les œuvres du « père Cats. » Son poème du *Mariage* (*Formulier van den houwelycken Staet*), publié en 1619, était suivi, en 1632, du *Miroir des temps anciens et modernes* (*Spiegel van der ouden en nieuwen tyd*), dans lequel il cherche à démontrer que la réunion des proverbes populaires constitue pour l'homme un vrai réper-

toire de philosophie pratique. Les sujets les plus vulgaires y sont traités avec un luxe de détails qui touche souvent à la trivialité. Ce sont des leçons de prudence, d'ordre et d'économie qui procèdent d'une morale un peu terre à terre. Dans son *Anneau nuptial* (*Trouwring*), daté de 1637, il conte avec une simplicité cynique des anecdotes conjugales d'une convenance plus que douteuse, et il est curieux de voir cet homme, qui occupe déjà une des charges les plus importantes de l'état, se complaire en des inventions dignes de Jan Steen. Il conservera jusque dans l'extrême vieillesse ce ton de badinage, et son dernier ouvrage : *Biographie d'un octogénaire* (*Twee entachtigjarig leven*) ne laisse guère supposer que Cats a rempli les fonctions de grand-pensionnaire, et qu'en des temps difficiles il a été mêlé aux plus grandes affaires. C'est pour le peuple, au surplus, que Cats a écrit, et il ne peut guère être compris que dans son pays. Mais la popularité de ses œuvres, à laquelle contribuèrent aussi sans doute les illustrations d'Adriaen van de Venne, y fut telle que, dans la seule année 1655, un éditeur de ses poésies en vendait à Amsterdam 55,000 exemplaires. Cependant en Hollande même, dans ces derniers temps, une réaction s'est élevée contre un auteur qui manque par trop d'élévation, et ce n'est pas sans raison qu'on lui dénie aujourd'hui la place qui, pendant longtemps, lui avait été accordée dans le triumvirat littéraire, à côté de Hooft et de Vondel.

On le voit, les écrivains favoris de la nation étaient ceux qui, travaillant exclusivement pour elle, se sont étroitement associés à ses idées, à ses croyances et mêlés de plus près au courant de sa vie familière. Ils n'y forment pas, du reste, une caste séparée, uniquement absorbée par le culte des lettres; pour la plupart, ils exercent en même temps une industrie ou ils remplissent un emploi public : Huygens est homme d'état et secrétaire des princes d'Orange; Vondel est chaussetier dans la Warmoesstraat, le poète Krul forgeron, et, avant d'arriver aux grandes dignités qu'il a occupées, Cats a fait office d'avocat et professé le droit. Plusieurs aussi sont des réfugiés venus du dehors et appartiennent à des familles flamandes. Mais la force d'expansion de cette nation est telle que les étrangers qu'elle attire à elle participent presque aussitôt de la façon la plus complète à sa vie. C'est même l'infériorité de cette littérature qu'elle est restée trop spécialement hollandaise et ne peut être goûtée que par des Hollandais. Elle conserve des étrangetés et un goût de terroir qui ne lui permettent pas de franchir les frontières entre lesquelles la langue est comprise. Historiquement, du moins, elle a eu son importance; elle aide à l'intelligence de cette époque, et il faut essayer d'en pénétrer l'esprit

pour apprendre à connaître ce peuple au moment le plus glorieux de son passé.

IV.

Le succès si répandu de ces écrivains parmi leurs compatriotes atteste le degré de culture auquel était alors arrivée la Hollande. Les universités qui y avaient été fondées contribuaient puissamment à cette diffusion : après celle de Leyde, établie en 1575, étaient venues celles de Franeker en 1585, de Groningue en 1614, et plus tard celles d'Utrecht, en 1636, et de Harderwyck en 1648. L'*École illustre*, créée en 1630 à Deventer, avait servi de modèle à celle d'Amsterdam en 1632. C'étaient comme autant de foyers allumés à travers la contrée, dont l'éclat et la chaleur rayonnaient de proche en proche. Aussi, avec le temps, les mœurs s'étaient adoucies, et l'éducation que les enfans recevaient dans certaines familles pourrait être proposée comme exemple. Chez les Huygens, la distinction était en quelque sorte héréditaire. Constantin Huygens, homme d'état et poète satirique très remarquable, professait pour Corneille une telle admiration, que celui-ci lui dédiait, en 1650, son *Don Sanche d'Aragon*. Lui-même avait publié, en 1644, chez les Elzevier, une édition du *Menteur,* en tête de laquelle il mettait des vers latins et français de sa façon. Musicien plein de talent, il s'intéressait aux arts et devait, pendant de longues années, servir d'intermédiaire entre les artistes et la maison d'Orange. Malgré ses nombreuses occupations, il avait voulu diriger lui-même l'éducation de ses fils. Ces enfans, doués de facultés merveilleuses, avaient appris très jeunes le grec et le latin et montraient de grandes dispositions pour les mathématiques. On sait que Christian, le cadet, devait être un des premiers géomètres et l'un des plus célèbres astronomes de son temps. Il s'exerçait, non sans quelque talent, à la peinture, et, dans une lettre à son frère Louis, il lui dit qu'il a si fidèlement copié une tête de vieillard par Rembrandt, qu'il est difficile de discerner l'original de la copie (29 juin 1645) (1). Quant à l'aîné, qui s'appelait Constantin, comme son père, et qui devait également, après lui, exercer les fonctions de secrétaire des princes d'Orange, il faisait pendant ses voyages des croquis à la plume pleins de facilité et d'esprit. Tous deux, d'ailleurs, devançant sur ce point l'*Émile* de Jean-Jacques, étaient en possession de plusieurs métiers manuels, et bons musiciens, danseurs et cavaliers accomplis, ils excellaient dans la plupart des exercices du corps. De bonne heure en contact avec les hommes

(1) *Œuvres complètes de Christian Huygens*. La Haye, 1888; M. Nijhoff.

les plus éminens de leur pays, ils avaient voyagé à l'étranger, et tout ce qu'une bonne éducation peut ajouter à des qualités natives, ils l'avaient acquis. Avec cela, modestes, d'une urbanité parfaite, très attachés à leurs princes, ils les servaient avec une intelligence et un dévoûment qui tournaient au bien et à la grandeur de leur patrie.

A côté de cette famille, combien d'autres mériteraient d'être citées pour l'élévation de leurs goûts, pour leur amour de l'étude et leur souci constant d'être utiles à leurs concitoyens! On comprend le prestige que devait avoir une élite d'hommes pareils, la plupart unis par une étroite amitié, et guidés dans leurs déterminations par les motifs les plus nobles. Parmi cette élite, les femmes tenaient leur place avec honneur. Déjà, pendant la période héroïque, elles avaient joué un grand rôle et, lors de la guerre de l'indépendance, elles s'étaient montrées les dignes compagnes des défenseurs d'Alkmar, de Leyde ou de Harlem. Le nom de Kenau Hasselaer était désormais immortel, et c'est aux applaudissemens de tous que Vondel, dans sa tragédie de *Gysbrecht van Amstel*, mettait sur les lèvres de l'intrépide Badeloch l'expression des sentimens héroïques dont elles étaient animées. Les chansons populaires exaltaient à l'envi les jeunes filles hollandaises qui demandaient à porter les armes contre l'ennemi et à servir sur les vaisseaux comme des matelots. Après avoir ainsi concouru à la délivrance, elles avaient contribué à former la société polie. Entre toutes, les filles de Roemer Visscher étaient renommées; et, dans ces derniers temps, un grand nombre de publications ont été consacrées à l'étude de leur vie et de l'influence qu'elles ont exercée. Elles aussi avaient reçu une éducation raffinée. Leur père, un négociant catholique originaire d'Anvers et fixé à Amsterdam, était, comme son compatriote et ami Hendrik Spieghel, un homme instruit, ami des lettres, poète même à ses heures, qui, par ses propres écrits, avait aidé à la correction et à l'assouplissement de la langue. Sa maison était le rendez-vous de tous les esprits distingués de ce temps, et son affabilité, son libéralisme, y attiraient également protestans et catholiques, assurés les uns et les autres de la cordialité d'un accueil pareil. De ses trois filles, deux surtout sont connues, Anna et Maria (1). Curieuses de toutes les choses de l'esprit, excellant dans la broderie, la calligraphie, la musique, assez habiles à modeler, elles étaient en même temps charmantes de grâce et d'amabilité. Les hôtes de la maison paternelle étaient leurs admirateurs, et parmi eux Heins, Coornhert, Hooft, Cats, Huy-

(1) Cette dernière, née l'année même où un désastre maritime en vue de l'île de Texel avait causé des pertes assez sérieuses à son père, avait reçu par suite de cette coïncidence le surnom bizarre de *Tesselschade*.

gens, Coster, Reael, Van Baerle, entretenaient avec elles un commerce de lettres dans lequel les allusions mythologiques et les flatteuses allégories n'étaient pas épargnées. Vondel avait surnommé Anna la *Sapho hollandaise,* et d'autres poètes la chantaient comme la *Nymphe d'Amsterdam.* Elle peignait agréablement, et, dans une lettre adressée à Rubens en 1621, elle lui parle d'une copie qu'elle fait de son *Assomption.* Le grand maître, d'ailleurs, lui avait dédié, l'année d'avant, « comme un rare exemple de chasteté, » la gravure de Vorsterman, d'après son tableau de *Suzanne et les vieillards* (1).

Catholique comme les filles de Roemer Visscher, Anna-Maria von Schurman avait reçu aussi comme elles une éducation très soignée, et elle devait avoir une célébrité égale. Issue d'une famille noble originaire d'Anvers, elle était connaisseuse en fait d'art, peignait et gravait un peu, et l'on conserve encore aujourd'hui à l'hôtel de ville de Franeker des ouvrages de broderie très finement exécutés par elle. Mais elle se distinguait surtout par son instruction et le sérieux de son esprit. Ses goûts la portaient vers les études théologiques. « L'objet de mon amour est sur la croix, » disait-elle avec saint Ignace, et, quoique très courtisée, elle avait voulu rester fille. En passant à Utrecht, en 1640, Descartes la trouva lisant la Bible en hébreu, et, dans une lettre écrite au père Mersenne, il se plaint un peu de son pédantisme. « Ce Voëtius a gâté aussi la demoiselle de Schurman; car, au lieu qu'elle avait l'esprit excellent pour la poésie, la peinture et autres telles gentillesses, il y a déjà cinq ou six ans qu'il la possède si entièrement, qu'elle ne s'occupe plus qu'aux controverses de la théologie, ce qui lui fait perdre la conversation de tous les honnêtes gens. » (Leyde, 11 novembre 1640.) Avec le temps, ce beau zèle et ces austères dispositions ne firent que s'accroître, et les prétentions de la dame s'étaient, paraît-il, montées d'autant; car, dans une excursion qu'il fit en Hollande en 1663, un autre Français, grand voyageur de son état, M. de Monconys, se trouvant à Utrecht, essaya d'y voir Mlle de Schurman, attiré qu'il était par sa réputation; mais la servante de celle-ci lui dit qu'elle ne pouvait le recevoir, « étant empêchée à une assemblée de ministres. » Sur quoi l'hôte de M. de Monconys lui assura « qu'elle ne voulait permettre qu'on la vît, à moins que ce ne fût des Saumaise ou des personnes de telle réputation. »

Comme on peut le croire, ce n'étaient là que des exceptions. En dehors de ces personnes très en vue dans le monde des lettres, la

(1) Rédigée en latin, la dédicace, très pompeuse, vante « cette jeune fille accomplie, astre glorieux de la Batavie, excellant en beaucoup d'arts et cultivant la poésie avec une perfection qui dépasse celle de son siècle. »

plus grande partie des femmes hollandaises menait une vie plus retirée et plus modeste. Les nombreux portraits qui nous en ont été conservés nous montrent en général des visages ingénus, au teint vermeil, au regard franc, avec un maintien honnête et réservé. Quelques-unes sont charmantes de grâce et de distinction ; mais, d'ordinaire, la force et la santé priment chez elles la beauté. La sévérité de leur costume confirme d'ailleurs cette impression. A les voir ainsi emprisonnées dans leurs vêtemens sombres, les cheveux tirés avec soin sous leurs coiffes, le cou dissimulé par leurs collerettes raides et régulièrement tuyautées, on devine la correction, l'uniformité de leurs existences. Ce sont de bonnes ménagères, sachant bien tenir une maison et élever leurs enfans, raisonnables sans beaucoup d'imagination, plus sensées que raffinées, mais contentes de leur sort et capables de dévoûment. Avec l'âge, leur droiture constante met son empreinte sur ces physionomies calmes et sereines, éclaire leurs yeux, communique à leurs traits, à leur être tout entier une expression d'individualité très particulière. Combien, parmi elles, de vieilles excellentes, chez lesquelles l'expérience de la vie, tout en développant la finesse, n'a pas détruit la bienveillance, et dont l'aspect seul commande le respect! Plus tard, avec le luxe, les mœurs pourront changer ; mais pendant longtemps, chez certaines familles, même chez les plus élevées, on retrouvera quelque chose de cette simplicité primitive, de cette fidélité à tous les devoirs, de cette vigilance à surveiller de près le train de leur maison et à présider aux soins les plus humbles sans croire déroger à leur dignité. Dans une lettre à Guillaume III, Constantin Huygens, lui rendant compte d'une visite faite en son nom à la veuve de l'amiral de Ruyter, s'exprime en ces termes : « Aussi m'apprit-on à la ville que depuis quelque temps la bonne femme avait fait une chute comme elle était occupée à sécher et à étendre elle-même son linge. Votre Altesse peut juger quelle sorte de douairière ce peut être qui, encore depuis la mort de son mari, a toujours continué sa coutume d'aller au marché le panier au bras (1). »

Ces habitudes simples, ces vies droites et volontairement renfermées, contribuaient à faire une race forte et saine. Un grand nombre des hommes remarquables de ce temps conservèrent intacte, jusque dans l'extrême vieillesse, une activité singulière. Les exemples abondent à cet égard. Maurice de Nassau, sexagénaire, demeure à la tête des armées, après avoir supporté les fatigues d'une lutte prolongée et sans trêve ; de Ruyter compte cinquante-huit ans de services effectifs à la mer, pendant lesquels il a assisté

(1) Lettre du 21 mars 1677. *Oud-Holland*, 1883 ; p. 74.

à cinquante grandes batailles navales et commandé en chef dix d'entre elles; Cats, nous l'avons vu, rime encore à quatre-vingt-deux ans, et Hals tient le pinceau à quatre-vingts. Le professeur Fr. Ruysch, âgé de près de quatre-vingt-dix ans, continue à faire un cours de médecine très suivi, à côté de son collègue Tulp, qui n'en a pas moins de quatre-vingt-un, et la fille de Ruysch, Rachel, l'artiste bien connue, peint vaillamment des tableaux de fleurs à soixante-dix ans, après avoir mis au monde dix enfans.

Est-il besoin de le dire, cette force de tempérament et cette richesse de santé ne vont pas toujours sans quelque grossièreté. Même dans la bonne société on peut relever çà et là certains écarts de ton ou de tenue. Chez les plus raffinés, le langage est parfois d'une liberté excessive, et, à côté de prétentions à la délicatesse la plus subtile, il offre des allusions choquantes et plus que risquées. On est un peu étonné de voir Brederoo dédier à Maria Tesselschade une comédie dont la lecture devait causer quelque embarras à une honnête femme; on s'explique moins encore qu'un homme grave dans la situation de Cats puisse parler des mœurs conjugales avec un cynisme pareil au sien, ou qu'un personnage aristocratique tel que Hooft énumère les beautés de sa première femme avec la même complaisance et le même luxe de détails que s'il s'agissait de la *Danaé* du Titien (1). Il ne faut pas oublier, cependant, que ce manque de retenue n'était pas, en ce temps, un privilège de la Hollande. Chez nous aussi, bien que la société fût depuis plus longtemps polie, on ne se faisait pas faute de ces gaillardises, à en juger par les contes qu'entendaient les belles dames à la cour de nos rois ou par les livres qui trouvaient place dans leurs bibliothèques.

Si même chez les gens cultivés et qui visent à la distinction, on rencontre ces anomalies ou ces restes de grossièreté, on peut penser qu'ils seront plus fréquens et mieux marqués parmi les masses. Bien que d'ordinaire les allures de ce peuple soient calmes et lentes et qu'au milieu même de son activité il ne semble pas qu'il se presse, on dirait qu'à certains momens il sort de lui-même pour se livrer à de véritables débauches de mouvement et d'agitation. Pendant les longs jours de réclusion de l'hiver, quand par hasard survient une après-midi de soleil, il y a comme un enivrement qui pousse citadins et paysans à sortir de leurs demeures pour se répandre en foule sur la glace des rivières ou des fossés des villes. Patineurs, glisseurs, promeneurs en traîneaux, s'y pressent dans tous les sens et offrent un spectacle plein d'animation et de gaîté. Ce spectacle, qui bien souvent a défrayé le talent de peintres hollandais, tels que

(1) Busken-Huet; t. III, p. 204.

Van der Neer, Avercamp, Adriaen van de Velde et bien d'autres encore, faisait l'étonnement des étrangers. Dès 1514, un Milanais, venu dans les Pays-Bas, en était frappé : « Que peut-on voir de plus extraordinaire, disait-il, que toute la contrée des Bataves comme solidifiée par le froid de l'hiver et sur les canaux glacés ces essaims d'hommes, de femmes, d'enfans s'élançant rapides avec leurs chaussures de fer (1)? » Qui n'a pas assisté aux fêtes des kermesses dans les villages ou dans les villes ne peut comprendre quelle frénésie prend alors à ces flegmatiques, leurs gesticulations, leurs cris sauvages et les sarabandes tumultueuses auxquelles des spectateurs inoffensifs sont forcés, malgré eux, de s'associer quand ils se trouvent sur le passage de ces troupes débridées. D'autres divertissemens populaires n'étaient pas moins désordonnés. Battues également en brèche par les catholiques et par les calvinistes dont le rigorisme s'accommodait mal d'un passe-temps réputé profane et dangereux, les représentations théâtrales ne purent s'établir d'une façon régulière en Hollande à cette époque, et Amsterdam est la seule ville où un théâtre permanent ait subsisté, encore n'y jouait-on que deux fois par semaine; mais ce ne fut jamais là qu'une distraction peu choisie, réservée à un public de condition plus que médiocre et dont la composition aurait suffi à éloigner la bonne compagnie. Le parterre y offrait le fouillis le plus bizarre d'enfans, d'adultes, d'hommes et de femmes dont la tenue n'avait rien d'exemplaire. On s'y donnait des rendez-vous, on y buvait, on y fumait, on y criait à qui mieux et les spectateurs échangeaient entre eux les projectiles les plus variés.

La rudesse de ces mœurs n'était que trop explicable au lendemain d'une lutte qui avait si profondément bouleversé le pays. Ce n'est ni dans les camps, ni sur mer, que la génération qui y avait été mêlée aurait pu apprendre la retenue ou les belles manières. Aussi à côté de l'austérité feinte ou réelle des puritains, le dévergondage des soudards et des gens de plaisir s'étalait très librement, et libertins, ivrognes et joueurs n'étaient point rares en ce temps, à en juger du moins par le nombre des tableaux qui nous les montrent. Plusieurs des peintres à qui nous les devons menaient d'ailleurs eux-mêmes une existence assez aventureuse, et si le talent de quelques-uns a fini par s'y pervertir, on peut s'étonner d'en rencontrer qui, tout en continuant à traiter de pareils sujets, ont su se maintenir et demeurer de vrais artistes. C'est d'après nature et sur le vif qu'ils nous ont représenté les passe-temps plus ou moins distingués, plus ou moins décens de leurs contemporains, depuis les rustiques ébats et les soûleries des paysans dans leurs

(1) *Batavia illustrata*. 1609, p. 122.

misérables taudis jusqu'aux débauches élégantes des fils de famille. A côté du *sieur Ramp et sa maîtresse*, dont Frans Hals, avec son brio magistral, a retracé le couple épique, voici Steen et les plaisanteries épicées de ses tabagies ou des mauvais lieux dans lesquels, après boire, on dévalise les naïfs qui s'y laissent attirer; plus loin, c'est Pieter de Hooch et Vermeer de Delft et le personnel équivoque des intérieurs où ils nous mènent; ou enfin, même chez de plus réservés, comme Ter Borch et Metsu, les manèges suspects et les pourparlers peu avouables des coquettes de haut bord. Avec les œuvres de ces peintres et de leurs émules ou de leurs imitateurs, — Dirk Hals, Pieter Codde, Palamedes, J. Kick, J. Duck, Pieter Potter, W. Duyster, Molenaer et bien d'autres encore, car ils sont légion, — il est possible d'assister aux transformations successives de la galanterie à ce moment; de voir, chez les primitifs, des soldats pillards et maraudeurs s'approprier de vive force des faveurs que plus tard ils paieront à beaux deniers ou qu'ils partageront avec les riches désœuvrés.

On dirait que ceux-là mêmes dont la vie d'ordinaire est correcte éprouvent quelquefois le besoin de montrer ce que leur coûte leur sagesse et jusqu'où ils peuvent aller quand ils s'en affranchissent. Des gens habituellement sobres et tempérans deviennent à l'occasion des buveurs et des mangeurs d'une capacité pantagruélique. A certaines noces ce qu'on vide de bouteilles et ce qu'on consomme de viande est effrayant. Hooft trouve ces excès dignes des animaux les plus immondes, et il compare à ce propos Amsterdam « à l'île de Circé où les hommes sont changés en pourceaux. » Dans les premiers temps, aux jours de fête des corporations militaires ou artistiques, les repas étaient d'une frugalité extrême : quelques harengs, quelques pots de bière en faisaient tous les frais. Par la suite, ce sont des ripailles qui se prolongent outre mesure : à Harlem, pour le tirage des loteries organisées par la Gilde de Saint-Luc, les associés passent trois jours pleins à table, et les grandes toiles de Van der Helst nous édifient sur les dimensions des cornes à boire que vident les membres de la garde civique et sur la contenance des tonneaux qui sont défoncés pour eux. Aussi, après de telles libations, les yeux de ces braves gens sont-ils singulièrement allumés et leurs carnations luisantes et rubicondes.

Du moins, on ne les accusera pas d'hypocrisie; tout cela se passe au grand jour. Ce sont des écrivains hollandais qui nous racontent ces prouesses et des peintres hollandais qui en ont transmis le souvenir à la postérité. Si nombreuses, du reste, que soient ces images, elles ne tiennent cependant qu'une place assez restreinte en regard de l'énorme quantité de portraits, — ceux-là pleins de convenance et irréprochables, — qui ont été peints, gravés ou dessinés en Hol-

lande à cette époque. Jamais, en aucun lieu du monde, on n'arriverait au total qu'ils ont atteint dans ce petit pays. Toutes les classes, toutes les professions figurent dans cette vaste iconographie, et ce qui peut servir à caractériser les modèles, leurs goûts, leurs occupations y est soigneusement noté, mis en lumière. Il ne faut pas qu'on puisse avoir la moindre incertitude à cet égard. Le marchand, assis à son comptoir, est entouré de ses livres de compte ; le calligraphe, en face de son papier, taille sa plume ; l'ingénieur ou le constructeur de navires sont occupés à tracer leurs plans ; l'architecte tient une équerre à la main ; à côté de l'orfèvre se voient des ouvrages sortis de son atelier ; le prédicateur appuie de son geste ses argumens théologiques ; l'amiral exerce son commandement sur son vaisseau, et une des batailles navales auxquelles il a pris part sert de fond au tableau. Le plus souvent encore ces portraits ne sont pas isolés ; ceux des femmes font pendans à ceux de leurs maris ou bien les deux époux sont ensemble sur la même toile comme pour témoigner de l'union du ménage. Parfois même toute la famille est groupée autour des parens, les enfans mariés avec leurs compagnes, d'autres dessinant ou faisant de la musique, les plus jeunes avec leurs jouets. A l'occasion et afin de compléter la ressemblance, la nourrice du dernier né ou quelque vieux serviteur dont les cheveux ont blanchi au service de la famille, prennent place à côté d'elle, dans le salon qu'elle occupe ou dans la campagne, en vue du domaine qui lui appartient. Avec plus ou moins de goût dans l'ordonnance, l'image du moins est très sincère, très exacte et d'une vérité absolument irrécusable.

V.

On le voit, cet art est bien la représentation fidèle de la nation et de sa vie, et ses peintres en ont traduit avec une fidélité scrupuleuse les différens aspects. Nous avons montré ici même (1) qu'il serait possible de constituer avec leurs œuvres et celles de leurs graveurs les élémens d'une histoire figurée où tous les événemens un peu saillans seraient retracés. On sait aussi que chez ce peuple, où l'esprit d'association a tenu une si grande place et fait de si grandes choses, les toiles importantes exécutées pour les salles de réunion des diverses corporations forment en quelque sorte une suite ininterrompue de documens officiels où l'on retrouve le passé de chaque ville, le souvenir de ses institutions et des hommes marquans qu'elle a produits. Les artistes, d'ailleurs, n'avaient plus d'autres patrons que les municipalités ou les particuliers. Avec la disparition du clergé catholique, les commandes

(1) Voir, dans la *Revue* du 15 août 1886, *Van Mander et son Livre des peintres*.

de tableaux destinés à orner les édifices religieux avaient cessé. Les princes de la maison d'Orange n'étaient pas non plus de grands protecteurs pour les arts, et Frédéric-Henri, qui commença à s'y intéresser, fut le premier qui s'occupa de bâtir, de meubler et d'orner ses palais. Encore ses goûts le portaient-ils plutôt vers les Flamands que vers ses compatriotes. C'est par Van Dyck qu'il voulait faire exécuter son portrait, et quand Amélie de Solms, la veuve de ce prince, se proposa dans la décoration de la *Maison du Bois* d'honorer la mémoire de son mari, elle se crut obligée d'associer aux peintres hollandais des artistes d'Anvers, comme Van Thulden et Jordaens, en attribuant à ce dernier la plus grosse part. Comme elle, les riches bourgeois et les lettrés inclinaient de ce côté. Huygens, Hooft, Vondel lui-même, ne voient rien au-dessus de Rubens, et aucun d'eux n'a compris Rembrandt, qu'ils ne nomment même pas dans leurs écrits. Comme s'il avait honte de le faire, Vondel se contente de le désigner dédaigneusement sous l'appellation de « fils des ténèbres. »

Avec les Flamands, les amateurs qui se piquaient de distinction préféraient collectionner des tableaux italiens ; c'était comme un brevet de supériorité en matière de goût qu'ils s'attribuaient ainsi. Les ouvrages des écoles italiennes étaient donc recherchés et assez abondans à Amsterdam dès le commencement du XVIIe siècle. Mais les connaisseurs en ce genre étant assez rares, les marchands qui faisaient ce trafic vendaient souvent des copies pour des originaux et il arriva plus d'une fois qu'après des fraudes pareilles ceux des artistes hollandais qui avaient séjourné en Italie furent appelés à vérifier leurs attributions fantaisistes, dans des expertises provoquées par les tribunaux. Ces *italianisans* étaient, au surplus, parmi les Hollandais le plus en vogue, ceux qui plaçaient le mieux leurs tableaux. Aux gens incapables d'apprécier le mérite de la peinture elle-même, ils offraient des sujets plus nobles, plus en rapport avec les traditions reçues et des épisodes historiques ou littéraires prêtant à des commentaires qui leur permettaient de faire parade de leur propre instruction. De même pour les paysagistes, ceux qui avaient été chercher au loin leurs inspirations étaient les plus goûtés. En regard des sites accidentés, des perspectives savantes, des ruines et des figures empruntées à la mythologie ou à la Bible qu'ils introduisaient dans leurs ouvrages, la nature hollandaise paraissait trop simple, trop humble pour mériter d'être reproduite; pour ceux qui n'en comprenaient pas les beautés, c'était déjà trop de l'avoir sous leurs yeux. Comme toujours, du reste, les talens les plus vulgaires rencontraient des admirateurs parmi ces prétendus connaisseurs, qui, en fait d'art, apprécient surtout l'exécution polie et minutieuse à l'excès, les trompe-l'œil et toutes les vaines parades

d'une virtuosité banale qui leur semble le triomphe de la peinture. Grâce à eux, la fortune des *petits-maîtres* de l'école de Leyde était assurée, et les anecdotes sur leur conscience, sur la merveilleuse habileté de leurs imitations, sur tous les prétendus prodiges de difficultés vaincues, stimulaient la vanité des possesseurs de leurs tableaux et haussaient d'autant les prix qu'en pouvaient demander leurs auteurs. Après Gérard Dow allaient venir les Mieris, les Van der Werff et les Lairesse. Quant aux artistes sincères, originaux, qui, avec plus de talent, avaient des aspirations plus élevées, ils éprouvaient quelque peine à se tirer d'affaire.

On s'étonne parfois de voir dans les tableaux de genre hollandais la grande quantité de peintures qui garnissent les intérieurs les plus modestes et les publications les plus récentes d'inventaires de cette époque nous prouvent qu'il n'était pas rare de rencontrer de véritables collections même dans les maisons de simples bourgeois. Il semblerait qu'à ce compte tous les artistes pussent trouver à vendre avantageusement leurs productions. Mais les prix tout à fait dérisoires auxquels sont estimés la plupart de ces ouvrages et ceux auxquels ils sont adjugés dans les ventes publiques accusent tristement la réalité. Pour quelques florins on pouvait se procurer des toiles signées de J. Steen, de P. de Hooch, de Vermeer de Delft ou de paysagistes tels que Van Goyen, A. Van der Neer, J. Van Ruisdael, Hobbema et d'autres encore, tandis qu'un seul de leurs tableaux est souvent payé de nos jours plus cher que le total des gains que chacun d'eux a pu faire pendant toute son existence. Aussi, besogneux et délaissés de leurs contemporains, la plupart de ces peintres vivent et meurent misérables. Les plus avisés cherchent à s'assurer un gagne-pain en exerçant à côté de leur art quelque profession qu'ils jugent plus rémunératrice. Van Goyen spécule sur les tableaux anciens, sur les maisons et sur les tulipes ; Steen, son gendre, exploite deux brasseries qu'il a prises en location ; Hobbema est jaugeur-juré pour les liquides débarqués à Amsterdam ; Jan Van de Cappelle, le célèbre peintre de marine, est teinturier ; P. de Hooch vit dans un état de quasi-domesticité chez un maître qui se réserve la propriété d'un certain nombre de ses tableaux ; Vermeer donne les siens en gage chez son boulanger et son tailleur ; enfin, beaucoup d'entre eux, et des plus grands, comme Rembrandt, Hals et Ruisdael, finissent à l'hôpital ou figurent sur la liste des insolvables.

C'est l'honneur de ces peintres d'avoir persévéré dans leurs voies en dépit du goût public. Vivant entre eux, ils se soutenaient mutuellement et trouvaient dans la pratique de leur art des satisfactions supérieures aux approbations de la foule. Leur patrie qui les a méconnus leur doit aujourd'hui ses renommées artistiques les

plus hautes. N'accusons pas trop, du reste, leurs contemporains. Comment auraient-ils pu apprécier des formes d'art si nouvelles? Loin de se rattacher aux traditions, elles semblaient faites pour dérouter toutes les opinions reçues. Ce n'est que peu à peu, avec le temps, que l'école hollandaise a conquis la place qu'elle occupe aujourd'hui, et il est bon de rappeler ici que c'est un critique français, Thoré, qui, par son enthousiasme passionné, a le plus contribué à la lui donner.

Pour ce qui touche Rembrandt, en particulier, nous ne devons pas nous étonner outre mesure de la situation misérable où il était tombé vers la fin de sa vie. Il ne faut pas oublier que cet homme, qui, pendant longtemps, a été représenté par la légende comme un avare était, en réalité, un prodigue, toujours prêt à s'endetter pour satisfaire sa curiosité de collectionneur; que, sans compter et avec l'imprévoyance d'un enfant, il continuait à contracter des engagemens qu'il était incapable de tenir. C'en était assez pour éloigner de lui tous ceux de ses contemporains qui, jugeant sa conduite à un point de vue strictement commercial, ne croyaient pas que son talent lui conférât le droit de ne pas s'acquitter vis-à-vis de ses créanciers. Joignez-y son humeur casanière, son caractère un peu ombrageux, ses goûts et sa manière de vivre, qui, aux yeux des gens corrects, passaient pour des excentricités, enfin la nature même de son talent et son dédain pour le genre de peinture qui tendait de plus en plus à prévaloir autour de lui. Il n'en fallait pas tant pour expliquer des disgrâces qui, à distance, nous paraissent incompréhensibles, notre admiration pour son génie nous poussant à charger ses contemporains de responsabilités que seul il doit encourir. Peut-être même, à le bien prendre, a-t-il mieux valu pour lui-même que, curieux comme il l'était, toujours disposé à augmenter ses collections, ses manies fussent un peu tenues en bride. Obligé, après la vente de ses biens, de se replier sur lui-même, il allait, dans l'austère nudité de son atelier, mettre un peu moins à contribution les oripeaux et les turqueries auxquels il s'était complu jusque-là, viser de plus en plus à l'expression des sentimens et atteindre dans ses derniers ouvrages une élévation qui leur assure un prix inestimable. Il n'est que juste de reconnaître, à son honneur, qu'en dépit des épreuves et des tristesses qui accablèrent la fin de sa vie, son énergie et son opiniâtreté au travail demeurèrent entières, et que, par ce côté, du moins, il est resté profondément Hollandais.

Grâce à lui et à quelques-uns des maîtres que nous avons déjà cités, — et, entre tous, il convient de nommer Ruisdael, dont la destinée, aussi douloureuse que celle de Rembrandt, fut certainement encore plus imméritée, — aucune gloire n'aura manqué à

l'École hollandaise. A côté des artistes posés, irréprochables, qui, avec une exécution accomplie, répondent à la moyenne du goût qui dominait alors, ces indépendans apportent à l'École un appoint d'imprévu et d'originalité qui complète un ensemble où tous les genres, comme tous les talens sont représentés, où la suprême poésie et le génie lui-même jettent un si radieux éclat. Ainsi qu'on l'a remarqué d'ailleurs, cette riche floraison s'épanouit un peu partout en Hollande, presque simultanément, et il n'est pas d'époque, ni de pays où, dans un intervalle aussi restreint de temps et d'espace, on en ait vu paraître d'aussi abondante, ni d'aussi variée. A cet égard encore, Amsterdam, ainsi qu'elle l'avait fait pour son commerce, devait recueillir le bénéfice d'efforts antérieurs tentés à Utrecht, à Harlem, à Leyde, à Alkmar, à Delft ou à La Haye. Sa gilde de Saint-Luc n'avait jamais eu l'importance, ni l'activité, ni la cohésion que les associations artistiques de plusieurs de ces villes avaient montrées. Le mode même de recrutement de son personnel en fait foi. Jusqu'au 21 octobre 1654, sa composition était restée assez bigarrée, et à côté des peintres et des sculpteurs, les vitriers, les tapissiers, les brodeurs et d'autres corps de métiers y étaient admis. Mais, avec le temps, l'*Athènes du nord*, comme l'appelaient ses lettrés, avait successivement attiré à elle la plupart des artistes éminens qui s'étaient formés dans d'autres centres. Il n'en est guère, en effet, qui n'y aient fait un séjour plus ou moins prolongé et qui n'y aient cherché la consécration de leur renommée. C'est là que la population était la plus nombreuse et la plus riche, c'est là aussi que dans les édifices publics ou parmi les amateurs qui y abondaient, on pouvait espérer un résultat plus fructueux de son travail. Aujourd'hui encore, malgré tant d'œuvres intéressantes qui lui ont été enlevées pour être dispersées dans toute l'Europe, à Amsterdam mieux qu'ailleurs, on comprend que la peinture a été par excellence l'art national de la Hollande, celui qui a le mieux traduit ses aspirations et sa vie. Elle reste une des manifestations les plus glorieuses d'un peuple qui, à tant de titres, s'est fait une grande place dans l'histoire. La justice que nous rendons à ses peintres, nous la devons aussi à ses graveurs, car à côté de ceux qui se sont appliqués avec autant de conscience que de succès à reproduire les œuvres de leurs confrères, on compte en nombre au moins égal des artistes originaux qui ont exprimé avec leur pointe leurs propres créations, à commencer par Lucas de Leyde. Il n'est pas besoin de rappeler ici que Rembrandt, aussi inventif, aussi fécond, aussi puissant dans ses eaux-fortes que dans ses tableaux, a renouvelé les conditions de la gravure et prodigieusement agrandi son domaine.

En comparaison de ces deux arts, les autres pâlissent ou s'effa-

cent. Après avoir été autrefois très en honneur dans les Pays-Bas et avoir produit sous les ducs de Bourgogne des maîtres qui jouissaient d'une légitime célébrité, la musique était bien déchue de son ancienne splendeur. Tandis qu'en Allemagne la réforme lui donnait une vie nouvelle, elle se trouvait en Hollande à peu près réduite au seul chant des Psaumes. C'est en vain que Voëtius, à l'inauguration de la *Haute école* d'Utrecht en 1636, représentait cet art comme un don de Dieu et que Huygens s'appliquait à en relever l'exécution dans les temples protestans; elle déclinait peu à peu, à ce point qu'on ne trouvait même plus dans tout le pays un seul imprimeur pour publier les productions musicales. Tout « en se mêlant de ce beau métier jusqu'à la composition, » Huygens s'excuse de « n'être qu'un roi borgne au milieu des aveugles (1), » et il est obligé de recourir à un imprimeur de Paris pour éditer ses ouvrages. On citait bien encore, il est vrai, à Leyde, l'organiste Cornelis Schuyt, auteur de plusieurs recueils de madrigaux; à Harlem, le compositeur Albert Ban, dont Descartes dans ses lettres au père Mersenne discutait les théories, et à Amsterdam les trois générations des Sweelinck; mais c'était à peu près tout. Si elle ne produisait presque plus de maîtres originaux, la musique du moins comptait toujours comme un passe-temps assez répandu. Les hôtes des tripots et les désœuvrés des compagnies galantes qu'ont représentés les peintres de société n'y prêtent pas, il faut l'avouer, une bien grande attention, et les exécutans avinés qui y figurent ne font guère que grossir le vacarme de ces réunions équivoques. De même, dans les tableaux de Ter Borch ou de Metsu, comme dans la scène du *Malade imaginaire,* la musique n'est souvent qu'un prétexte à de tendres propos entre le professeur et l'élève. Mais parfois aussi ces peintres nous montrent un jeune homme avec une guitare ou une basse, une jeune femme à son clavecin ou avec son luth, charmant leur solitude en jouant une gavotte, ou accompagnant quelque chanson française à la mode du jour: *le Petit sot de Bordeaux, la Mostarde nouvelle, la Boisvinette* ou *Belle Iris.*

Quant à la sculpture, elle compte à peine en Hollande. Cet art y est trop peu favorisé par le climat, par les habitudes; il ne s'y accorde ni avec le parti-pris de réalisme qui domine en peinture, ni avec le rigorisme de la religion. Le choix des formes et les études du corps humain qu'il suppose, comment s'en assurerait-il le bénéfice? Sans crainte d'un scandale public, il eût été bien difficile, presque impossible de se procurer des modèles, et quels modèles! Les artistes revenus d'Italie avaient bien essayé de modifier à ce sujet les usages régnans, mais sans pouvoir de longtemps y par-

(1) Lettre à de Villiers, 20 octobre 1656.

venir. Dans ces conditions, les sculpteurs ne trouvaient ni juges, ni occasions d'exercer leur talent. Aussi la Hollande n'en a-t-elle produit qu'un très petit nombre. Artus Quellinus, qui travailla à Amsterdam, était originaire d'Anvers, et de Jansz Vinckenbrinck, sur lequel M. Franken a récemment publié une intéressante notice (1), à part sa chaire à prêcher de la Nieuwe Kerk (1620), on ne connaît guère que de petits ouvrages qui relèvent plutôt de l'ornementation que de la statuaire. Le plus en vue des sculpteurs hollandais, Hendrick de Keyser, est encore plus connu comme architecte. Ses *Renommées* du tombeau de Guillaume le Taciturne à Delft (1621) dénotent cependant une certaine entente du style décoratif. Quant à son *Érasme* de Rotterdam (1622), c'est la seule statue de lui où l'on puisse signaler un sentiment personnel. Cette fois, du moins, il a accepté franchement les élémens que lui fournissait la réalité, et il a su en tirer parti en représentant le sceptique érudit, avec ses traits fins et sa physionomie un peu narquoise, vêtu d'une robe de docteur, la barrette sur la tête et un livre à la main.

Les architectes n'étaient guère plus favorisés que les sculpteurs; tandis que les modèles manquaient à ceux-ci, c'est la matière elle-même, la pierre et le bois, qui faisait défaut aux premiers. Aussi, en dehors des constructions privées, n'ont-ils rien produit de bien original. La plupart des églises ou des couvens qui avaient été élevés en Hollande au moyen âge ont, il est vrai, été ravagés ou détruits pendant la tourmente de 1566; mais ceux de ces monumens qui subsistent encore, comme la cathédrale d'Utrecht, celles de Gouda et de Rotterdam et Saint-Bavon de Harlem, ne sont guère remarquables que par leurs dimensions; ils n'ont rien, en tout cas, de la légèreté ni de la richesse de décoration de certaines églises des Flandres. Au moment de la renaissance, les formes s'étaient modifiées et plusieurs édifices construits alors, telle que la halle des bouchers et l'hôtel de ville de Harlem, celui de Middelbourg, le palais des états à Hoorn et la maison du Poids à Deventer, sans être d'un style bien pur, présentent du moins de la diversité et quelque invention. La brique y tient généralement la plus grande place et les bandeaux, les moulures et les encadremens des baies sont seuls en pierre de taille. Plus tard, la construction de l'hôtel de ville d'Amsterdam devait montrer l'impuissance à laquelle était réduite l'architecture hollandaise. Quand cette construction fut décidée, les magistrats résolurent d'en faire un monument en rapport avec l'importance et la richesse de la cité. Les doctrines ita-

(1) *Oud-Holland;* 1887, p. 73.

liennes étaient alors à la mode, et la traduction des œuvres de Serlio avait contribué à les répandre. Hendrick de Keyser, qui fut chargé de ce travail, eut à sa disposition un crédit considérable, et les dépenses montèrent au total de 7,825,000 florins (1). Tous les matériaux furent tirés du dehors : on abattit en Norvège des forêts entières pour les pilotis; les blocs de pierre venaient de Bentheim ou de Brême et les marbres d'Écosse. Mais il faut bien le reconnaître, ce cube énorme, régulièrement percé de fenêtres, sans divisions ni saillies bien marquées, dépourvu de jardin, de cour d'honneur et d'entrée principale, constitue un édifice d'une simplicité architecturale par trop élémentaire, qui manque absolument de style et ne répond guère à la dépense faite.

En revanche, à Amsterdam même, on peut signaler dans un grand nombre d'habitations particulières des spécimens d'un art local ayant un caractère mieux accusé. Il semble à première vue que ces maisons de hauteur généralement égale, rangées symétriquement de chaque côté des canaux, sont toutes pareilles. Mais en dépit de cette similitude apparente, quand on y regarde de plus près, chacune a sa physionomie particulière et nous révèle quelque chose des habitudes ou des occupations de celui qui y demeure. Sur les façades historiées qui découpent sur le ciel la silhouette de leurs pignons taillés en gradins ou arrondis en volutes, des ornemens, des devises, des attributs variés rappellent sa profession, ses goûts, ses opinions politiques ou ses croyances religieuses. Entrez dans ces logis, généralement de proportions assez restreintes, même dans les quartiers aristocratiques; vous serez frappé du bon parti qu'on a tiré de leur emplacement et du confortable qui y règne. Avec une certaine analogie dans leur distribution, vous remarquerez la propreté de tous et le luxe sans ostentation de quelques-uns, ces cuivres toujours reluisans, ces marbres variés qui garnissent les parois ou qui forment le dallage des antichambres, ces escaliers dont les rampes sont sculptées en plein dans le palissandre, l'acajou et les bois les plus précieux. Les peintres d'intérieur nous ont familiarisés avec le mobilier de ces appartemens où chaque chose est en ordre, à sa place habituelle. Les tableaux en font le principal ornement. Placés un peu haut, au-dessus des boiseries, des cuirs gaufrés ou des carreaux de faïence dont sont revêtues les murailles, ce sont des peintures de dimensions moyennes, lumineuses et claires pour être bien vues sous une lumière avare, encore tamisée par les arbres du quai voisin. D'ordinaire, leur exécution est soignée, et leur fini précieux, bien digne de la patrie de Leuwenhoeck et de Swammerdam, est tel

(1) Un peu plus de 16,400,000 francs; chiffre énorme pour cette époque.

que le possesseur a toujours chance en les regardant d'y découvrir quelque détail nouveau qui n'avait pas encore frappé ses regards. Ceux qui, malgré la modicité du prix des tableaux, n'ont pu s'en payer le luxe ont du moins quelques gravures. Plus souvent encore des cartes géographiques sont étalées aux murs. Le commerçant peut à loisir y étudier les pays ouverts à son négoce, choisir la place des comptoirs qu'il veut établir ou chercher sur la route indéfinie des mers la marche de ses vaisseaux. Dans chaque famille, d'ailleurs, il y a toujours quelque fils, quelque parent, quelque ami qu'on aime à suivre pendant qu'il navigue au loin, peut-être dans ces régions glacées dont les mystérieuses étendues restent encore vides d'indications. Le long des parois, des chaises correctement espacées, ou bien une de ces solides armoires aux moulures noires et saillantes; sur les dressoirs, des aiguières ou des vases d'argent ciselés par quelque habile orfèvre du pays, tels que J. Lutma ou Adam van Vianen, et çà et là des objets précieux rapportés des Indes, des laques, des ivoires finement travaillés, des tapis de Perse, des porcelaines de la Chine ou du Japon qu'on commence à collectionner et à côté desquelles les faïences de la fabrication de Delft ne feront pas trop mauvaise figure. En somme, peu d'inutilités et encore moins d'encombrement. Le jardinet attenant à l'habitation est, comme elle, propret, bien tenu, garni de fin gravier dans les allées, avec quelques arbustes aux feuilles lustrées et des fleurs, des tulipes, des anémones, des narcisses, toutes ces plantes bulbeuses auxquelles convient si bien le sol de la Hollande et dont elle faisait dès lors un important commerce.

Ces maisons, dont Van der Heyden a si fidèlement reproduit l'aspect, sont incessamment lavées, peintes et repeintes chaque année, avec cette propreté minutieuse, proverbiale, dont le souci semble exagéré, mais qui, en réalité, est commandée par l'expérience et les conditions mêmes de la vie dans ce pays. Tout, on le voit, indique l'ordre, le soin, la prévoyance; tout porte la marque de cet esprit net, sensé, pratique dont nous nous sommes appliqué à relever ici les nombreux témoignages. Ces façades alignées, ces rangées d'arbres plantés régulièrement le long des quais, ces canaux sur lesquels glissent sans bruit les bateaux qui apportent devant chaque demeure les objets nécessaires à la vie, tout cela aux yeux de l'étranger peut respirer l'ennui et la monotonie. Le Hollandais n'est pas blasé sur ce spectacle, et cette uniformité dont il s'accommode est l'image de sa vie elle-même. Ces biens dont, par un trop facile usage, ceux auxquels la nature les a dispensés ont désappris la valeur, c'est à lui-même qu'il les doit, ils sont son ouvrage; il sait ce qu'ils lui coûtent et ce qu'il a fait pour les mériter. Ce sol sur lequel il vit, ces constructions qui l'abritent, cette mer dont il

a tiré sa richesse, cette indépendance dont il jouit, tout lui rappelle une longue suite d'efforts opiniâtres ou de luttes héroïques, et tout cela, il faut encore à chaque instant le conserver, le défendre, ainsi qu'il se le propose dans sa modeste devise : « Je maintiendrai. » En s'efforçant de se suffire et en ne comptant que sur lui-même, il a donné au monde de grands exemples. C'est pour lui et pour lui seul qu'avaient travaillé des artistes qui font aujourd'hui l'admiration de l'univers civilisé et dont on se dispute les œuvres à prix d'or. De même, en ne cherchant la vérité et le bien que pour lui seul, il a mis sa marque dans la politique, dans les sciences, dans sa façon de comprendre la bienfaisance et la religion.

Tout cela ne se découvre pas au premier coup d'œil; mais quiconque a étudié un peu l'histoire de ce peuple et cherché à pénétrer ses mœurs et les conditions mêmes de son existence, reste frappé de sa grandeur. Jamais les qualités qui l'ont faite n'apparaissent plus évidentes qu'à ce moment de son passé; jamais elles n'ont amené des résultats plus féconds, plus considérables. Après lui avoir acquis son affranchissement, elles l'ont rendu possesseur d'un empire colonial le plus vaste qui fut alors et dont la domination s'étendait sur près de 30 millions d'habitans. Des richesses qui lui venaient en même temps, il a fait le plus noble usage en les consacrant à la charité, à l'instruction populaire, aux grandes entreprises de ses ingénieurs, aux encouragemens donnés aux sciences et aux arts. C'est là un beau spectacle, un des plus consolans qui puissent être proposés à l'homme, puisque dans cette prospérité tout se tient et qu'elle est de tout point conforme à la logique et à la justice. Chez nous, surtout, et au temps où nous sommes, il n'est peut-être pas inutile de reconnaître ce que valent pour un pays la concorde, la solidarité entre les citoyens et ces vertus morales qui demeurent, à le bien prendre, le plus réel soutien d'un état. La fortune prodigieuse à laquelle les Hollandais étaient alors parvenus, ils n'en semblaient eux-mêmes ni fiers, ni étonnés; mais c'est avec un sentiment de religieuse gratitude qu'ils se plaisaient à en rapporter à Dieu tout l'honneur. Aux approches de 1630, Amersfoord était prise, la Frise venait d'être délivrée et l'évacuation de Bois-le-Duc allait achever la libération complète de leur territoire. Le dernier jour de décembre de l'année 1629, le Conseil des États, rendant compte des succès qui en avaient marqué le cours, déclarait aux applaudissemens de tous la clôture de la session par ces paroles vraiment mémorables : « Ainsi se termine cette bienheureuse année! Gloire et honneur en soient rendus, non à nous, mais au Dieu tout-puissant, avec notre éternelle reconnaissance! »

ÉMILE MICHEL.

CHANTE-PLEURE

DEUXIÈME PARTIE (1)

XV.

Paisible, à son pas de labour, la Pécharde de l'oncle, tirant après elle un véhicule informe, moitié jardinière, moitié break, finissait de gravir la côte qui, par d'interminables lacets, tantôt surplombant des précipices boisés, tantôt coupant à travers des *grèzes* nues gazonnées d'immortelles, s'élève de la vallée de l'Aveyron, jusqu'au seuil de la Ramade. Un dernier coup de collier, un raidillon à franchir, et par la brèche largement ouverte de l'Aligné, entre les pins silvestres qui escaladent à main gauche les pentes du Pech-Agudet, et les futaies de charmes et de rouvres plantées sur les contreforts de Périllac, la forêt se découvrait tout entière. — Immense! — En long, en large, aussi loin que la vue pouvait aller, rien que des arbres! Cela tombait, se précipitait en entonnoir du haut d'une enceinte circulaire de falaises; et dans ce tourbillonnement d'abîme, les verdures naissantes des taillis, les têtes encore dépouillées des vieux hêtres, se dissolvaient, fondues en une vapeur violette, une poussière d'arbres qui flottait. C'était énorme et très doux. Plus de sol; la rugueuse ossature des montagnes, les déclivités abruptes des ravins, l'arête saillante des

(1) Voyez la *Revue* du 1er décembre.

promontoires, disparaissaient, enveloppées comme d'une caresse dans la fluidité de la vie végétale. C'était, au sortir des âpres terroirs environnans, comme un autre élément en perspective, une étendue de mer ou de ciel, sans une déchirure, sans un relief à travers, toujours pareille! Et cette douceur continue était presque inquiétante; on sentait devant soi l'unité d'un être mystérieux, étranger à l'homme, hostile peut-être...

A peine si, dans l'infléchissement d'un col, apparaissait la ligne mince, tremblante, d'un pays très lointain, ou suspendue au bord des falaises, à des lieues d'intervalle, l'imperceptible enclave d'une maison de garde, ou bien, plus humble encore, comme une respiration bleue, la fumée d'une charbonnière blottie sous les futaies... Et ce peu d'humanité devinée çà et là faisait la solitude plus profonde.

Brusquement, la jardinière des Lortal s'engloutissait dans la pente, emportant Pierre et Cécile et l'oncle, planté de côté sur le siège, très crâne, avec sa blouse bleue qui ballonnait au vent de la descente.

La jardinière sombrait et une autre aussitôt pointait au sommet du Pas de l'Aligné; on la voyait osciller un moment et chuter à son tour, avalée par la gueule noire de la Ramade. L'un poussant l'autre, breaks et charretons plongeaient dans l'abîme avec une résonance de vie humaine, un bruit régulier, monotone, aussi doux à entendre et pas plus fort à distance que la voix des coulans d'eau, du Rieumort, de la Béoune, qui chantaient dans l'obscurité des cluses.

On fêtait la Sainte-Urgèle, ce jour-là, et les gens des villages riverains, de Paour, d'Excelsi, de Saint-Jean-des-Grèzes, se rendaient, qui à pied, qui en carriole, à la vieille chapelle cachée loin de la route, au plein cœur de la forêt.

Les plus dévots, deux par deux, en procession paroissiale. On entendait comme un piétinement étouffé leur marche lente sous les arbres; les voix montaient, lentes aussi, par intervalles, et les bannières se balançaient, rouges, vertes, chargées de visions d'or brodées, de figures d'anges dont les ailes symboliques, frôlant les taillis, effaraient, faisaient s'envoler les oiseaux.

Ainsi tout le matin; puis les ruisseaux humains peu à peu avaient tari; les pèlerins, cheminant comme d'imperceptibles fourmilières à travers les branches, étaient arrivés à la chapelle, et là, tassés entre les murs trop étroits ou debout sur le seuil, ils chantaient leurs prières, aussi peu entendues dans l'immensité du silence que, bruissant dans le creux d'un chêne, la musique légère d'un essaim...

Le ciel paisible remplissait la brèche, vide, à présent, de la fa-

laise; les ronces, foulées aux pieds des processions, se redressaient, obstruant les sentiers déserts... Même la forêt était plus seule ce jour-là, abandonnée par les charbonniers et les bûcherons, affranchie de la plainte sourde de la cognée, qui, répercutée au loin, prolongée par le multiple écho des ravins, fait communiquer entre elles les ventes isolées, hors de portée de la voix! Inhabités, les chantiers ne vivaient que par la fumée des charbonnières; les chênes abattus gisaient autour, la tête en bas, dépecés à moitié : étranges cimetières d'arbres que gardait comme une ombre inquiète un charbonnier malade, tremblant la fièvre, accroupi devant sa hutte.

Un peu de fumée, presque un fantôme, et puis rien; des êtres plus chétifs, un grimpereau, — diminutif de bûcheron, frappant du bec le bois mort, — une pauvre âme de mésange voletant autour d'un nid commencé, un coucou et son appel mystérieux voyageant de combe en combe, moins encore, l'ombre portée, tournant en rond sur les futaies, d'une buse ou d'un faucon...

Et la forêt travaillait à côté, au-dessus, toute à sa besogne de forêt, à la poussée obscure de la sève...

Le printemps venait; les neiges dernières avaient fondu; les eaux couraient, délivrées, filtraient sous la mousse avec une musique enfantine, une balbutiement de voix frêles, virginales. Et la forêt désengourdie s'était remise à vivre. Trop rugueux, trop durs d'écorce pour ressentir ces premiers effluves, les chênes, les hêtres gardaient leur aspect d'hiver, rigides encore, impassibles dans la douceur attendrie du ciel d'avril.

Mais plus pressées, en bas, les plantes s'éveillaient, les fleurs commençaient à sentir bon. Tout un petit peuple se hâtait de vivre, de fleurir, avant que se fermât sur lui, pareille à un sépulcre d'ombre, la voûte épaissie des ramures. Un instinct soulevait cette multitude d'êtres, les faisait s'ériger en l'air, vers le soleil, droits comme des volontés, élancés comme des désirs. C'était comme une montée de tendresse, quelque chose de si délicat, de si jeune! Pas de feuilles encore, rien qu'un peu de couleur, un frisson vert qui tremblait à la cime des taillis, un brouillard rose qui pointait au-dessus des tilleuls et des frênes. Et des odeurs parmi, des odeurs de miel et des pollens, comme des particules de vie, des semences qui s'en allaient secouées par le vent, charriées par les abeilles.

Dans les fonds abrités du nord, ouverts au soleil, le printemps fermentait comme dans une cuve. Une langueur en émanait; et le ciel au-dessus paraissait trouble, alourdi d'une vapeur laiteuse qui traînait, mêlée à la bourre blanche des trembles, aux bouquets blancs des cerisiers en fleur.

XVI.

C'était loin des routes, en pleine solitude, après qu'on avait marché pendant des heures le long des chemins forestiers, des chemins sans bords, interrompus de carrefours vagues où des mares croupissaient verdies du reflet de l'herbe, coupés de sentiers minces et d'autres plus étroits encore, simples foulées de bêtes aussitôt disparues dans l'épais des taillis; très loin à l'extrémité d'une échine de montagne broussailleuse; un promontoire en surplomb sur une combe où de l'eau luisait à travers les branches, et surplombé lui-même, regardé de très haut par des pics aigus, des murailles d'arbres que dépassaient encore bleuies dans le recul de l'horizon, des découpures de falaise : la Serre de la Fage, le roc de Pech-Agudet.

Les traces finissaient là sur une plate-forme boisée, à peu près ronde, un ancien oppidum encore encerclé de douves jadis profondes, maintenant nivelées à moitié par l'humus; un trou s'ouvrait au fond; des marches descendaient entaillées dans la pierre, et sous une avancée de grès rouge fendue grossièrement en forme de cintre, gouttait à bruit de cristal la source fée, la fontaine miraculeuse de Sainte-Urgèle. L'oratoire était juste au-dessus, l'autel établi sur le roc d'où s'échappait la source : un tout petit édicule bâti en pierres sèches sans autre ouverture que la porte, une claire-voie faite de madriers de chêne non équarris, par où pleuvaient les feuilles mortes en automne, et se glissait la nuit le regard de la lune, cette dernière curieuse des choses abandonnées, des tombes et des ruines.

Depuis un long temps déjà, la maison de prières où l'on ne priait plus qu'une fois l'an, le jour de la fête patronale, avait commencé de s'en aller en morceaux. La forêt la reprenait comme elle avait, quelque mille ans avant, repris l'oppidum celtique. Lentement. Rien que l'ombre, d'abord envoyée de loin, l'obscurité malsaine mère des pourritures, des lèpres qui mordent, des mousses qui délitent, puis les arbres avaient marché; accotés aux fondations, arcboutés aux murailles qu'ils ébranlaient à chaque pousse nouvelle, les chênes, les hêtres avaient entrecroisé leurs branches au-dessus de la toiture qui crevait écrasée de bois mort. Et dangereux aussi, la grimpée silencieuse, le doux étranglement du lierre agrippé de ses ongles aux interstices des pierres, et l'invasion par en haut des giroflées dont les bouquets d'or fleurissaient l'agonie de la bâtisse...

Mais en attendant le coup de grâce de la fin, la chute de la voûte

descellée, des murs qui faisaient ventre, la chapelle s'était parée pour un jour, endimanchée du haut en bas, depuis les dalles raclées au vif, lavées de leurs moisissures, jusqu'à la statue de la sainte, une idole caduque, mangée des vers, mais astiquée à fond, passée à la cire, aussi luisante qu'une armoire.

Et du luminaire là-dessus, une douzaine au moins de cierges étoilant la profondeur du sanctuaire, confusément éclairé par le peu de jour qui arrivait du dehors, assombri en passant sous la voûte extérieure, l'ogive des hêtres et des chênes qui continuait l'autre voûte.

C'était ainsi, chaque année, comme un rajeunissement du culte antique, un renouveau naïvement symbolisé dans une toufle de primevères que la piété de quelque jeune fille, — une petite Urgèle peut-être, — avait mis cette fois-là encore entre les doigts raides de la sainte.

XVII.

Debout entre Cécile et l'oncle, pas loin de l'entrée, à l'endroit de la nef assigné de temps immémorial aux paroissiens de Saint-Jean-des-Grèzes, Pierre suivait, très attentif, presque recueilli, la liturgie de la fête, et, par delà ce qui était devant lui, il recensait ses souvenirs d'enfant et de jeune homme, l'être religieux qu'il avait été, dix ans, vingt ans avant, à pareil jour, à la même place.

C'était, ces impressions premières, quelque chose de très matériel à la fois et d'insaisissable : la figure de l'officiant, les accessoires du culte, observés de près avec les yeux cruels des tout petits, le nez rougeoyant du prêtre, les tares, les mutilations de l'idole en pleine lumière; mais autour, une sensation de mystère, l'attente d'on ne sait quoi, l'essor d'un rêve ignorant de l'impossible.

Et cette émotion confuse, jointe à la saveur très précise d'une tarte ménagère, dévorée sur le pouce en revenant du pèlerinage, le docteur n'avait pas retenu davantage de sa religion de ces années-là.

Plus tard, le catéchisme, et à la suite, le grand trouble, le coup au cœur de la première communion : un dimanche suprême; l'âme blanche et la veste neuve; un recueillement, une béatitude de tout l'être, — et en même temps, la peur de laisser couler de la cire sur l'habit...

L'attendrissement passait, mais le pli était pris. Pierre était engainé dans la régularité des exercices, des pratiques pieuses exactement suivies dans le collège de prêtres où il faisait ses classes, toujours confessé ou communié de frais, de plain-pied avec le sur-

naturel, et des versets d'évangile, des couplets d'hymne, des mots de douceur bourdonnant à son oreille avec le ronron d'une berceuse.

Paris le secoua bien un peu. Désorienté, désheuré, tout à son hôpital, à ses cours, l'étudiant finit par se déshabituer du confessionnal, plus tard même de l'église. Sans malice, d'ailleurs, sans aucune velléité d'indépendance. Un sien camarade, zélé propagandiste à sa manière et grand déniaiseur d'intelligences, lui avait bien donné à lire un gros bouquin évolutionniste, — le manuel de l'incroyance à la mode du jour, — mais il avait lâché ça au premier chapitre, pas du tout fasciné par l'hypothèse, épouvanté surtout des six cents pages à la suite. L'idée au fond ne le passionnait guère; il portait moins d'intérêt à la science qu'aux examens.

Et puis, même à ses heures de doute, quelque chose résistait en lui, moins encore le sentiment que l'instinct catholique, la foi endémique rapportée de là-bas, du pays noir, couleur de prêtre, où chaque maison garde précieusement accrochée à la cheminée, comme un fétiche, la photographie d'un parent à soutane ou d'une parente en cornette, d'une nonne ou d'un curé! Après des interruptions de pratique, des mois d'indifférence, Pierre s'étonnait, à la première occasion, à une messe de mariage ou de mort où il avait été par bienséance, de se trouver subitement d'accord avec les attitudes de prière qu'il avait prises sans y penser; le geste appelait la volonté; les genoux fléchissaient tout seuls, prosternant l'âme qui se laissait faire.

Et comme aujourd'hui, à cette messe de pèlerinage où il s'était rendu pour voir, en curieux, le carabin se mettait à prier pour tout de bon.

XVIII.

Autour de lui aussi, les gens priaient; des figures calmes fixées dans cette immobilité ruminante qui est le recueillement des rustiques. Une surtout à sa droite : c'était le vieux Calel, tout le corps tendu, le cou allongé, les mains jointes, dans l'effort de l'imploration, aussi appliqué, aussi raide à sa besogne que s'il avait labouré sa vigne ou défoncé son champ. On priait, pas tout le monde cependant. A côté des pèlerins en posture de dévotion, des hommes debout, les bras croisés, les yeux levés vers l'autel tous à la fois avec la régularité machinale d'un troupeau, des femmes accroupies sur les dalles, coiffes baissées, le chapelet écrasé entre les doigts, certaines contenances sortaient du rang, négligées, indifférentes, des nez en l'air de jeunes filles, des bavardages étouffés de jeunes gens qui se dandinaient en riant dans leur chapeau, et

leur donnant le ton, tout près de Pierre, le poing sur la hanche et l'air agressif du sieur Caviol qui regardait ça de haut, les sourcils remontés dans une expression de mépris d'un satanisme enfantin.

Peu de chose, en somme, ces irrévérences, mais le commencement de quelque chose, la toute première poussée arrivant après combien d'ondulations, combien! à ce coin reculé de province, du mouvement irrésistible qui emporte l'âme moderne hors de ses anciennes frontières religieuses, vers des rivages inconnus!

Pas tout à fait émancipés, détachés seulement, déjà frondeurs, ils étaient là quelques-uns devant les mystères du culte, gênés encore par un vague respect, mais se poussant du coude, s'encourageant à tirer la barbe aux idoles.

En contraste avec ces airs nouveau régime, les figures très correctes des châtelains de Chante-Pleure dominaient, planaient au-dessus de la foule, encadrées dans la boiserie antique du banc seigneurial, où la famille avait trôné de tout temps et qui portait encore, sculptées en relief dans le panneau central, les armes patrimoniales, mutilées en 1792 et demeurées telles quelles comme un avertissement donné à la vanité par l'envie.

M. de Fabri l'aîné tenait la tête en qualité de chef de famille : une figure pointue et tiraillée de vieux garçon maniaque, les lèvres marmottantes, l'œil baissé sous des sourcils excessifs, et la bouche, les yeux plongeant dans un agenouillement à fond de dévot, une attitude mystique contre laquelle protestait par moment, comme une revanche de la matière, un bâillement aussitôt comprimé, étouffé en soupir, en oraison jaculatoire. Religieux aussi à sa manière, mais d'une dévotion plus aisée, presque mondaine, son frère se tenait debout près de lui, la main appuyée à la pomme de sa canne, avec ce rien de cambré dans la taille, cette désinvolture un peu raide où se marquait le lieutenant de dragons qu'il avait été avant son mariage et l'homme de cheval et de plein air qu'il était encore, toujours occupé à courir le lièvre ou à faire sa ronde de propriétaire autour du château. Puis, c'étaient les grimaces à l'espagnole du colonel, du vieux carliste, désarticulé par de subites génuflexions ou par des signes de croix compliqués et frénétiques qu'il indiquait du pouce à la volée sur son front, sur sa bouche, sur ses épaules.

Mme de Fabri venait ensuite, accoudée au banc d'œuvre : un front étroit, des yeux endormis, des bandeaux gris appuyés dans des mains fluettes, quelque chose de fin, d'allongé, de fatigué aussi, mais d'une usure très délicate! et répandu sur elle, du regard au sourire, cet air candide, presque insignifiant des visages de reli-

gieuses, qui semble à la fois un reflet d'âme incolore et de coiffage blanc...

Mlle Urgèle, enfin, l'ancienne petite Urgèle avec qui Pierre avait joué enfant sur le mail du château, les dimanches. Changée, elle aussi depuis ces derniers cinq ans, affinée, d'une grâce plus nuancée, plus subtile, au moins lui paraissait-elle ainsi, et il croyait la voir pour la première fois, sans doute parce que, s'étant affiné lui-même, il pouvait mieux saisir l'expression de vie intellectuelle et nerveuse qui rayonnait d'elle, comme une autre beauté.

Agenouillée, le buste plié un peu, assoupli dans un mouvement d'abandon, le regard si vif de ses yeux noirs attendri par instans, agrandi par une montée de langueur, elle aspirait sans doute dans un frémissement de tout l'être la mysticité vague répandue sous les voûtes de l'antique oratoire, avec l'odeur de nature, l'âpre senteur forestière qui flottait mêlée au parfum liturgique de l'encens.

XIX.

Regardée après elle — et dans la perspective de Pierre, les deux têtes s'offraient ensemble, brunes et pâles toutes les deux, d'ailleurs, et d'un galbe à peu près pareil comme pétri dans l'argile du même terroir, mais plus finement modelé, d'une ligne plus sinueuse, d'un coloris plus délicat chez Urgèle, le menton pas si en avant, les pommettes moins larges, les lèvres plus mobiles, — Cécile, malgré son chapeau fleuri, chargé à la mode de ce printemps-là d'une profusion de coques et de nœuds, malgré aussi une certaine fraîcheur de teint soigneusement entretenue comme une attestation de sa vie enfermée de bourgeoise, Cécile avait bien l'air d'une paysanne.

La dureté du type sortait à plein sous la chair veloutée dont l'enveloppait la jeunesse; la robuste ossature, la coupe à plans droits, heurtés, élémentaires du front et des joues, tout marquait la race, la parenté étroite avec les têtes voisines de filles ou de femmes, coiffées celles-là de l'indienne rouergate, et qui, d'une rudesse de plus en plus accentuée avec les dégradations, le coup de pouce sournois ou brutal dont les avait marquées la maturité ou la vieillesse, avaient toutes entre elles un air de famille, comme les feuilles d'un même arbre.

Et ce n'était pas seulement la forme extérieure, l'avancement du menton, le relief des pommettes qui faisaient de Cécile la semblable de ces rugueuses pastoures accroupies à côté d'elle ; sauf certaines minauderies de surface, sa physionomie ne différait guère

des physionomies d'à côté, également vides de pensée, animées par les mêmes poussées d'instincts, d'un petit nombre d'instincts, de passions spéciales à la vie rustique.

Paysanne elle était née et paysanne elle était restée, quoi qu'elle en eût ; paysanne riche, éduquée, brodant au crochet et lisant dans le fin ; paysanne malgré tout. Ce n'était pas la chronologie des rois et des reines de France, apprise par cœur au couvent, ni *la Pluie de perles*, fantaisie brillante pour piano, qu'elle jouait de mémoire, à la grande admiration de la famille; ce n'étaient pas davantage les conversations anodines des dames religieuses, ni les confidences des petites amies, des rurales comme elle, ou des filles de petits employés de la préfecture, qui avaient pu lui donner des idées, élargir son horizon.

A respirer l'air de la ville, le peu d'air qui passait par-dessus les murs du couvent, elle avait perdu la naïveté, la simplicité d'âme, toute la poésie de sa première éducation campagnarde, sans rien acquérir en échange ou si peu!

Ce qu'elle avait vu de la vie bourgeoise ne lui avait appris qu'à la copier mal, à l'envier de plus près.

Pierre savait à quoi s'en tenir là-dessus. A la désillusion du premier jour, d'autres s'étaient ajoutées, pas graves assurément, assez pour lui donner à réfléchir. Et il réfléchissait. Maintenant même, debout à côté d'elle, coude à coude dans l'entassement de la chapelle trop petite, pendant que, correcte, elle suivait attentivement en apparence les prières du livre de messe, il prenait un plaisir amer à observer ses mines, à étudier ses coups d'œil, d'âcres coups d'œil qui inventoriaient la robe ou le chapeau des dames châtelaines : un corsage déjà vu, un chapeau maigre sans un brin de plume, avec une garniture de dentelles qui avait servi déjà; et quand elle avait fini d'expertiser la toilette de ces dames, il fallait voir son sans-gêne à détailler les affiquets de ses voisines, leurs innovations timides, leurs velléités d'élégance! Puis, c'était sur elle-même, à la dérobée, sur la soie chiffonnée de sa jupe qu'elle aplatissait sur les côtés, à petits coups, sur la fine pointe de ses souliers lacés, sur ses gants trop justes où les mains se gonflaient, congestionnées, sur le paroissien à fermoir d'argent qu'elle exhibait négligemment, le doigt passé entre les feuillets, c'était un regard épanoui, fervent, presque amoureux. Et elle se tenait debout tout le temps, au lieu de s'agenouiller comme les autres, dans la crainte d'abîmer ces magnificences.

Avare et vaniteuse! Et que serait-ce plus tard, la fleur de jeunesse tombée, les travers exaspérés par l'habitude, l'avarice sans frein, la vanité sans excuse! Une jolie vie qu'ils auraient alors tous les deux : aigre, abrutie, crasseuse! Tout résigné qu'il fût ou à

peu près à la mener, Pierre en avait la nausée d'avance. Il imaginait le train de leurs journées, la vilenie de l'épargne quotidienne, le jupon en guenilles, la savate éculée de la ménagère, payant le luxe ridicule, la soie raide et l'empesage du dimanche. Une jolie vie !

XX.

Pierre réfléchissait, et un mouvement autour de lui soulevait l'assistance. La messe venait de finir. Pendant que l'officiant dépouillait l'étole, le carillonneur et le sacristain de Saint-Jean-des-Grèzes, deux solides gaillards, empoignaient, descendaient de sa niche au-dessus de l'autel, la statue de sainte Urgèle, et la déposaient avec précaution sur une table, au pied des marches de l'autel; et la cérémonie du baisement commençait. Le prêtre, d'abord, le vénérable M. Cize, en aube maintenant, le manipule au bras gauche, appliquait fortement ses lèvres sacerdotales à la place consacrée, sur le pied nu qui, aminci au bout et luisant des adorations séculaires des fidèles, dépassait du pouce la robe traînante de la sainte; les prêtres assistans après lui, les servans de même ensuite, et, accédant deux par deux à la porte du sanctuaire, la foule des pèlerins. Hommes et femmes, tous y passaient, ou presque tous; huit ou dix jeunes gens en tout résistaient au torrent, s'obstinaient à leur place et ricanaient entre eux, s'étant mis par groupes afin de se donner du courage.

Caviol, bras croisés, tête haute, les appuyait de son exemple. L'oncle Lortal, catéchisé par lui de longue main, ébranlé par les objurgations suprêmes qu'il lui soufflait à l'oreille, hésitait un moment; mais Cécile, ennuyée du scandale en perspective, le tirait par la manche, et son neveu Pierre ayant délibérément emboîté le pas aux fidèles, le maire de Saint-Jean-des-Grèzes, trompant pour cette fois les espérances de l'instituteur, coupant sans le savoir le principal effet de la correspondance qu'il se disposait à envoyer au journal républicain du chef-lieu, se décidait à suivre son monde, à imiter « ces populations ignorantes, encore abruties sous le joug de l'obscurantisme,.. » comme le disait élégamment l'instituteur.

La superstition triomphait; le charme opérait encore, la naïve légende de jadis faisait, comme autrefois, venir à elle ce monde, naïf comme elle, de charbonniers et de bûcherons.

Pris dans la file entre Cécile et l'oncle, Pierre regardait s'avancer vers lui, sortant la dernière du banc seigneurial, la délicate figure d'Urgèle. La tête penchée un peu sur l'épaule, elle allait, machinale, les yeux ennuagés de rêves, — de rêves mystiques sans doute, à moins que... — Les misérables cancans débités sur le

compte de l'enfant par les mangeurs de nobles de la Glanderie lui revenaient tout à coup, et, si peu prouvés qu'ils fussent, c'était tout de même comme une ombre jetée sur ce pur visage de jeune fille.

Mais les yeux de la petite châtelaine, éveillés tout à coup, rencontraient les siens, et les vilaines idées de Pierre s'en allaient aussitôt. Pas moyen de résister à la franchise de ce regard, à la cordialité du léger sourire de bienvenue qui saluait de loin le Parisien de retour au pays. La bonne créature de jadis s'y manifestait telle qu'il l'avait toujours connue, expansive, attirante.

Et Pierre s'en voulait d'être demeuré si longtemps sans penser à son ancienne camarade des dimanches, il se promettait de la revoir, de bavarder avec elle, de s'offrir de bonnes parties de rire comme autrefois. Puis, à la réflexion, il ne trouvait plus cela si commode. Le voudrait-elle, d'abord? Et ses parens? De braves gens, sans doute, très abordables; du monde un peu haut pour lui, tout de même. Il faudrait voir. Et sa pensée revenait encore à Urgèle. Quel âge? Il calculait vingt-quatre; non, vingt-cinq ans. Qui sait? fiancée déjà, peut-être prête à se marier. Et il imaginait les circonstances, la demoiselle de Chante-Pleure en toilette nuptiale, et le décor de la fête autour d'elle, le blanc de la robe sur les tapisseries anciennes du grand salon.

Finalement il trouvait étrange de s'appesantir là-dessus. Et pour changer d'idée, il se remémorait ce qu'il avait à faire après la messe, son premier malade, un pneumonique double qu'il avait laissé en mauvais état le matin même, et encore le rendez-vous très important pris pour le lendemain avec ce vieux Bissol, Achille Bissol, l'officier de santé de Paour avec qui l'oncle était en marché pour acquérir sa clientèle.

Mais un remous de la foule, la poussée en avant des gens de Labéjo, qui, forts d'un ancien droit de préséance, refoulaient les paroissiens de Périllac, séparait le cousin de la cousine et l'envoyait sur la demoiselle du château, si près d'elle qu'il était obligé de respirer le parfum imprégné au linge de la jeune fille, un parfum qu'il reconnaissait; toujours la même essence rustique fabriquée au château avec les lavandes du parterre. Et l'odeur lui ressuscitait les allées droites et le cabinet de buis au bord de la terrasse, où Urgèle et lui se blottissaient serrés l'un contre l'autre et retenant leur souffle, quand on jouait à cligner.

La foule cependant montait, accédait lentement au sanctuaire, Pierre toujours sur les talons d'Urgèle qui, son tour venu, fléchissait le genou, mettait ses lèvres sur l'orteil décoloré de la sainte, et le docteur après elle, à la même place, mal essuyée par le linge

que l'officiant un peu las passait distraitement après chaque baiser.

Et le baiser cette fois ne fut pas tout à fait pour la sainte.

XXI.

La chapelle se vidait maintenant; avec un bourdonnement confus, un caquetage de voix étouffées sous la voûte et qui éclataient à la sortie, s'éparpillaient dans la clarté du jour, les fidèles se répandaient au dehors : des groupes stationnaient; les gens de la même paroisse se cherchaient, s'appelaient autour de la bannière patronale; les rangs se formaient pour la procession qui, tous les ans, ramène de la chapelle forestière à l'église de Saint-Jean-des-Grèzes, la statue de la sainte : des infirmes, des enfans malades portés sur les bras de leur mère descendaient à la crypte souterraine, puisaient une gorgée d'eau à la source miraculeuse, et, ayant bu avant de remonter, se signaient dévotement. D'autres, pressés de déjeuner, allaient détacher le mulet, la poulinière qui, toute harnachée, retenue par une longe à la branche d'un chêne, tondait les menthes au bord de la route, et attelaient pour repartir.

Les Lortal de ce nombre; et tout en passant la bride, en bouclant la sous-ventrière, l'oncle et Caviol bavardaient ensemble, amis comme devant, d'accord sur tout, l'oncle plus radical, plus mange-prêtres que jamais, blaguant le culte, gouaillant le curé avec une violence de renégat, et le verbe si haut, que Cécile scandalisée le priait de se taire... Et il en débitait alors de plus raides.

Pierre, après avoir donné un coup de main, remercié d'un : « Laisse ça tranquille... » affectueux et brutal, attendait à l'écart, assis sur le talus du fossé, presque aux pieds de sa cousine, qui debout, paquetée dans sa toilette dominicale, un pan de la précieuse robe relevée entre ses doigts, envoyait à son fiancé des sourires chargés d'une coquetterie vague, une coquetterie de belle personne qui fait la roue, et peu lui importe qui l'admire! Il y en avait pour Pierre, il y en avait pour Caviol; le même sourire servait pour tous les deux, et il en restait encore pour le premier venu, pour les passans qui traversaient la route...

— Les voyageurs pour la Glanderie, en voiture! commandait l'oncle déjà installé avec l'instituteur sur le siège de la jardinière. Et dans un large coup de fouet détaché à la Pécharde qui buttait, le jarret mou, l'estomac détrempé par les nourritures vertes broutées à même le taillis, la carriole s'enlevait, secouée aux empierremens raboteux, inégalement écrasés par les charrettes

de charbonniers, les seules qui descendent à cette profondeur de la Ramade.

XXII.

Les cahots à tout moment jetaient l'un sur l'autre, faisaient se toucher des genoux ou du front les promis, et chaque fois Cécile se rejetait en arrière, mignarde, avec un petit air de frayeur presque aussitôt démenti par un rude et frais éclat de rire. Car on était là pour s'amuser après tout; et l'enfant y allait de bon cœur, matée seulement, découragée par le calme imperturbable du fiancé, — un fiancé grave, respectueux, sans élan! C'est qu'il n'avait vraiment pas l'air de s'occuper d'elle, ce vilain garçon. Lui, si gai jadis, si animé, et même trop quelquefois si on l'avait laissé aller; et maintenant qu'il avait la permission, maintenant que c'était son devoir d'être aimable, plus rien; un éteignoir! Si c'était ça qu'on lui avait enseigné à Paris! Non, ma foi! il en prenait trop à son aise, le cousin! Parce qu'ils se connaissaient depuis longtemps, ce n'était pas une raison pour la mettre au rancart comme une vieille personne. S'ils en étaient déjà à n'avoir plus rien à se dire, ça lui promettait bien de l'agrément pour plus tard! Cécile enrageait. Pensez que, depuis son retour, Pierre l'avait embrassée une fois en tout, à son arrivée, et devant tout le monde encore, comme s'ils avaient été frère et sœur! On n'avait pas idée d'une pareille conduite! Et, pas un cadeau, ni une bague, ni un médaillon, rien à sortir le dimanche, pas même un bouquet à exhiber sur la cheminée du salon, un de ces bouquets blancs engainés de papier dentelle avec une poudre diamantée par-dessus, comme elle en avait vu un chez Léocadie Fage, une amie de Paour mariée l'année d'avant... Non, décidément il n'était pas gentil, le cousin! Ce n'était pas comme un autre qu'elle connaissait, un pas riche malheureusement, mais aussi joli garçon que Pierre et qui savait vivre, celui-là, sans avoir étudié à Paris! Ah! ce Firmin Caviol! Les bons momens qu'elle avait passés avec lui! Toujours quelque chose pour rire, et de l'amitié, oh! pour ça! Cécile se souvenait. Pas grand'chose, des folâtreries, des tendresses dans les coins...

Mais c'était déjà loin tout cela! De bonne foi, maintenant que c'était fini entre eux, Cécile se félicitait d'avoir tenu le galant à distance... Et comme l'instituteur, averti par la froideur de Pierre, avait lâché le morceau, en apparence du moins, et se tenait effacé, au second plan, ne se prévalant aucunement des privautés anciennes, il était resté à la petite un souvenir presque tendre du

galant éconduit et discret qui se contentait de lui décocher en passant des regards malheureux, et elle, compatissante, l'aumônait à la dérobée de quelque charitable sourire.

Pauvre Firmin! Chaque cahot de la carriole, après avoir envoyé Cécile sur les genoux de son cousin, la rejetait sur l'épaule de l'instituteur assis du même côté qu'elle sur le siège de l'oncle, et le choc appuyé peut-être, prolongé plus qu'il n'était nécessaire, devenait une caresse pour le jeune homme : une caresse qu'il rendait, qu'il prolongeait à son tour.

A qui la faute? A la carriole d'abord. Et puis ne fallait-il pas s'amuser à quelque chose pendant cette interminable montée de la Ramade, puisque ce nigaud de Pierre, aveugle et sourd à toutes ses invites, s'obstinait à rêvasser, aussi raide, aussi endormi que les frênes et les ronces qui défilaient au bord du chemin?

XXIII.

Plus endormi peut-être! Car à cette fin de matinée, sous le soleil déjà capiteux de onze heures, la forêt, presque hivernale à la pointe du jour dans les glacis de l'aube, s'animait à présent, se dilatait, éjouie, printanière... Des bourgeons éclataient, des sèves pleuraient aux branches, des poussées de vie soulevaient çà et là le linceul des feuilles mortes. A peine visibles jusqu'à ce moment, roulées en cornet sous les halliers, les belles frileuses, anémones ou pervenches, respiraient dépliées, tête haute, les calices tournés tous ensemble comme des regards, vers la clarté du jour. Il y en avait par troupeaux, grimpant ou dévalant la pente des cluses; les décompositions, les mines végétales accumulées par les pluies de l'hiver disparaissaient sous la vivante jonchée; et c'était pendant des centaines et des centaines de pas, devant la carriole, la blancheur étalée des anémones, l'azur délicat des pervenches...

Quelquefois aussi c'était dans toute une combe, dans la solitude immense d'une vente, rien qu'une fleur, rien qu'un parfum : la goutte de lait d'une stellaire, l'odeur d'une violette, qui faisaient à elles seules tout le printemps!

Timide encore, inégale, retardée ou précoce selon l'orientation de la montagne, cette renaissance des plantes! mais là où la végétation manquait, où les fleurs tardaient à venir, là où l'on ne pouvait pas voir le printemps, on l'entendait. Sauvages et veloutés, très hardis, comme un peu ivres, les coups de flûte des merles vibraient, s'en allaient à saccades, et d'autres leur répondaient adoucis, mélancoliques, comme le son d'un bonheur lointain.

Puis tout se taisait; et de nouveau, pour un moment, la solitude

muette des bois. Des fûts de chênes plongeaient à droite, fusaient à gauche de la route, les premiers espacés, en colonnade, et des arbustes entre eux, des luisans de houx, des palmes fléchissantes de fougères; puis, après quelques pas, les vides se bouchaient, les fûts entrecroisés, serrés à mailles toujours plus étroites, disparaissaient en un tissu, une épaisseur grise et verte qui n'était plus des arbres, mais cette chose énorme et diffuse, la forêt!

XXIV.

La route grimpait, coupait en biais les ravins où de l'eau trouble s'en allait à travers la pierraille des grès rouges, contournait un épaulement rocheux, longeait une coupe, un grand espace où se trahissait à nu, âpre et gauche, la structure de la montagne, un morceau d'escarpement, la tombée d'une combe; et après la vente, c'était encore la sinuosité d'un lacet, encore la pente d'un ravin, et toujours ainsi pendant plus d'une heure, sans autre changement que, sous chaque pont, la chute du ravin plus profonde, les arbres plus petits, plus abîmés dans l'infiniment loin de la descente.

La monotonie, la solennité latente de ces choses pesait à la longue sur les gens de la carriole; la verve de l'instituteur tarissait; aussi, l'envie de rire de Cécile; celui-ci laissait s'éteindre sa blague, celle-là sa gaîté; le sommeil de la forêt les gagnait l'un après l'autre; jusqu'à l'oncle qui fouettait mollement la Pécharde avec un juron amorti, sans ressort, et ce juron, le claquement du fouet et encore le grincement des roues écrasant le gravier, c'était tout ce qu'on entendait de bruit dans la sonorité des précipices.

Tout à coup, à l'orée du ravin des Mugles, — l'oncle avait enrayé un moment pour faire souffler la bête, — une rumeur venait jusqu'à eux, un éclat de voix accompagné d'un ronflement de cuivre : la procession! Les voix partaient, s'arrêtaient pour repartir et s'arrêter encore à des intervalles à peu près égaux, et la voiture, remise en marche, montait en même temps que le cortège, plus lent à évoluer, mais qui, gravissant un sentier de piétons plus direct, gagnait à chaque pas du terrain sur les Lortal.

— Vivement! conseillait alors Caviol, ils sont déjà au Pont-de-Guerle; pour peu qu'ils se pressent, ils toucheront avant nous à la Coupée-de-Fontfrède.

— Je m'en fiche, ripostait l'oncle; si vous croyez que je vais crever la Pécharde pour vous donner le plaisir de pincer les gardes en flagrant délit de procession!

Et tout de même, sur la prière de Cécile qui insistait, curieuse

de voir défiler ce monde, Lortal fouettait la bête jusqu'à la croisière de la grand'route. Une fois là, inutile de se presser; plus qu'une centaine de pas pour gagner la Coupée, une arche ouverte sous les futaies, l'aboutissement d'un vieux chemin, le plus ancien peut-être de la Ramade, plus ancien que les arbres riverains, morts et ressuscités combien de fois, depuis que des pas humains avaient les premiers ouvert ce passage à travers les cépées, plus ancien même que le sol, alluvionné ici par l'entassement des détritus, rongé là, mordu par les ornières aussi profondes maintenant que des ravins, un chemin plein d'autrefois, où plus de monde était passé qu'il n'en devait passer encore, un chemin où les souliers ferrés des pèlerins appuyaient peut-être aux mêmes places où s'étaient posés jadis les pieds de la sainte, les pieds blancs de la légende.

XXV.

Ils étaient là, les pèlerins, au fond de la pente; dans les ajouremens de la futaie sans feuilles, des morceaux du cortège remuaient, le bleu, le rouge des bannières se balançaient avec la dissonance un peu criarde des couleurs inventées, des couleurs humaines, sur l'harmonie fondue des teintes de la forêt...

Emboîtant le pas sans le savoir aux vieilles empreintes ensevelies sous la mousse, frôlant le talus herbeux d'un oppidum, la pierre écroulée d'un dolmen, la théurgie catholique s'avançait, rêve après d'autres rêves; les supplications monotones des litanies montaient, à voix traînante, sous les hautes colonnades, comme sous les arbres de jadis les hymnes des peuples défunts, et sourde à ceux d'aujourd'hui comme à ceux d'autrefois, éternellement indifférente, la Ramade, avec la musique du vent dans les branches, avec les flûteries des merles au bord des fourrés, célébrait sa fête à elle, la fête du printemps.

Une grande fête; un grand mystère! L'autre, la jolie légende catholique disparaissait presque à travers, comme sous la majesté des chênes s'anéantissait le défilé d'en bas, l'imperceptible procession de bonshommes qui cheminaient en chantant du latin.

Les pèlerins eux-mêmes oubliaient sainte Urgèle, distraits, ensorcelés par ils ne savaient quoi de puissant et de tendre qui était dans l'air. Les vieux respiraient avec la tiédeur de la journée, comme une odeur de germination, la promesse de récoltes futures; les tout petits, collés aux jupes de leurs mères, s'amusaient aux fleurs, bayaient aux oiseaux; et les jeunes garçons, les jeunes filles, se regardaient, vaguement excités, tourmentés de désirs assez peu

d'accord avec les chastes invocations qu'ils poussaient, sans les comprendre, à pleine gorge.

Pas plus que ceux de son âge, Pierre n'échappait aux influences printanières, alangui comme les autres, troublé par la douceur ambiante. Quelque chose de nouveau l'agitait depuis la messe, quelque chose d'aussi frêle, d'aussi peu sûr de vivre, qu'un de ces bourgeons qu'il voyait se gonfler près de lui, sur les branches. Pas même une espérance, à peine une impression de bonheur, et tout de suite cependant, un élan de tout son être au-devant de ce quelque chose si lointain! si vague!

Mais la procession déjà défilait... En face du break arrêté, accoté à un tas de cailloux, la tête du cortège apparaissait dans l'ouverture montante de la Coupée, comme dans l'ogive d'une porte... Et d'abord un trio d'enfans de chœur : deux garçonnets, ensoutanés jusqu'aux talons, les mains disparues dans l'ampleur des manches, et, entre ces deux-là, un gaillard, déjà monté en graine et qui allait débordant son costume, le surplis crevé, la soutane en déroute, débraillé, dégingandé, solide quand même sur ses quilles; et, dans ses mains durcies par la charrue, la croix paroissiale, long emmanchée, qu'il portait, comme par bravade, devant lui, à bras tendus...

Les paroissiens de Saint-Jean-des-Grèzes sortaient à la suite : les femmes, pour commencer, les coiffes d'indienne plates des vieilles, les bonnets blancs enrubannés des jeunes, et la dernière de toutes, la seule pour Pierre qui avait reconnu de loin le chapeau de paille noire et la touffe de primevères blanches, M[lle] Urgèle, en plein air maintenant, et plus grande qu'elle ne lui avait paru dans la tassée obscure de la chapelle, plus attirante aussi, souple et expressive d'attitude presque autant que de visage, la démarche légère, comme envolée dans l'élan de la prière, et toujours la douceur tendre des yeux noirs, le regard en dedans, distrait, comme penché sur des rêves...

— *Rosa mystica!* imploraient les litanies.

— *Rosa mystica!* invoquait la voix fraîche, ingénue de la jeune fille en passant devant le véhicule des Lortal. Et Cécile lui décochait quelque malice à voix basse, penchée sur l'instituteur.

Mais Caviol n'avait pas le temps de l'écouter, occupé maintenant d'affaires plus sérieuses, à l'affût du scandale administratif qu'il était venu cueillir ce jour-là en forêt.

« M. de Mège, le garde-général, ce forestier à mine de congréganiste, frais émoulu de la jésuitière de la rue des Postes, aurait-il l'audace de prêter à la mômerie du pèlerinage le prestige de son uniforme et l'autorité de sa fonction? Verrions-nous, — spectacle blessant pour les yeux d'un patriote, — ces vétérans échappés aux

balles autrichiennes et aux obus des Teutons courber leurs épaules, accoutumées au poids glorieux du chassepot rectifié, sous la charge humiliante d'une idole? »

L'instituteur se récitait à demi-voix ce morceau d'éloquence, destiné au *Vigilant de la Haute-Vère*, et, tout en se gargarisant de sa prose, il ne s'arrêtait pas de compter les pèlerins hommes qui, deux par deux, avec leurs figures de bois, leurs yeux trop clairs, comme vides, surgissaient de la Coupée au grand jour de la route.

— Cent deux, cent trois...

Ils passaient quelques-uns, l'oreille basse, gênés, sous le regard inquisiteur du maître d'école, qui s'interrompait de nombrer pour leur envoyer quelque mauvais compliment au passage. C'étaient des pratiquans honteux, radicaux tous les jours de la semaine, bien pensans le dimanche : ceux-ci par un reste d'habitude, ceux-là pour ne se brouiller avec personne...

Caviol reprenait sa statistique : cent quatre, cent cinq, et sa colère montait avec les chiffres. Elle éclatait à cent dix.

— Nom de nom! c'est trop fort! Déjà quatre de plus que l'année dernière. Quels crétins!

— Pas plus que nous qui retardons notre déjeuner pour les dévisager, répliquait l'oncle. Avec ça que ça nous fera une belle jambe de savoir si le général des arbres suit ou non la procession de sainte Urgèle. Et pendant que nous l'espérons ici, le ventre creux comme des barriques de l'année dernière, le monsieur est peut-être chez lui en train de se remplir les boyaux... Gageons qu'il ne paraîtra pas! Un cafard, le citoyen, je ne dis pas non, mais les piécettes avant tout; si vous croyez qu'il a envie plus que vous de perdre sa place!

— Chut! les voilà! prononçait l'instituteur.

Portée sur un brancard enguirlandé de papier d'argent, que soutenaient quatre gardes en grand uniforme, la statue émergeait à son tour, souriante, les yeux blancs dans une figure noire de vieillesse, et, sur sa robe à fond d'or, des fleurs peintes, des bleus passés de muguets ou de véroniques; une double rangée de gardes l'escortait en serre-file, la plaque au bras et le sabre au clair, et le garde-général lui-même, majestueux et printanier en sa tunique vert dragon, brodé, galonné d'argent sur toutes les coutures, dans toute la splendeur de sa dignité forestière, suivait à son rang, selon l'usage, la patronne de la Ramade et des forestiers.

— Oui, oui, fais le beau, pousse-toi du col, mon gentilhomme! grommelait l'instituteur; demain je te ferai danser sur un autre air.

— A moins que ce ne soit lui qui ne vous fasse danser, insinuait

l'oncle. Qui sait? Il a peut-être le bras plus long que vous ne pensez, ce M. de Mège; un garde-général! le morceau est un peu gros à avaler pour vous, mon garçon...

Ce disant, le maire de Saint-Jean-des-Grèzes tirait un grand coup de chapeau à sainte Urgèle et à son servant, au vieil abbé Cize, qui, ployé en deux, écrasé sous les vêtemens sacerdotaux, sous la chape en drap d'or des grandes fêtes, s'obstinait à officier, ne voulant céder à personne l'honneur de reconduire sa grande paroissienne.

L'ombre du prêtre, mince, vacillante, disparaissait à peine, et déjà l'oncle Lortal avait tourné bride brusquement; si brusquement, que Cécile, debout, appuyée à l'épaule de Caviol pour voir passer le monde, tombait, chavirée presque sur la banquette, et, dans la bousculade, un bout de papier glissait à terre, échappé de son paroissien, peut-être, ou des poches, toujours farcies d'écritures, de l'instituteur, Pierre ne savait pas au juste; mais Caviol se trahit, penché vivement en arrière, avec un mouvement, comme s'il allait sauter du break pour reprendre son bien qui courait déplié, roulé par le vent au bord de la route. Puis, l'oncle fouettant toujours, il se ravisait avec un haussement d'épaules. La voiture filait, et le papier, attentivement épié par Cécile, distraitement accompagné de l'œil par Pierre, fuyait, accroché par un tas de pierres, écrasé par la roue d'une jardinière, et, finalement enlisé dans l'herbe, avalé, — chétif secret humain, — dans le grand mystère des arbres!

XXVI.

— Voyons, toi, Lortalou; pardon, vous, mon cher confrère, vous êtes assez raisonnable pour comprendre... Ce n'est pas les pièces de cent sous que j'en tirerai; entre nous, ça peut se dire, et votre oncle ne m'en donnera pas le démenti : les Fabri ne sont pas très bons payeurs; non, vrai, ce n'est pas une question d'honoraires. Mais une maison où je vais depuis quarante ans, une maison où je suis comme chez moi; du monde si bon enfant, si aimable, c'est dur de ne plus les voir comme médecin... Un bon mouvement, mon cher successeur; que diable! c'est bien assez que je consente à vous passer ma clientèle, laissez-moi le plaisir de formuler une fois par an. Toi, cadet, je te prie de te taire; fiche-nous la paix! Tiens, repique au gigot, si tu le trouves assez bon pour toi...

— Succulent, mon brave; mais si tu crois me fermer la bouche avec tes nourritures! Pierre est libre; ça le regarde! Il est majeur,

après tout; mais je sais bien ce que je te répondrais à sa place. Non, c'est trop bête ce que tu nous proposes; tu gardes le meilleur, tout simplement, et tu nous offres le reste. Merci bien! Et que penseraient les gens, s'ils te voyaient toujours attitré au château? Que les Fabri aiment trop leur peau pour la fier à mon neveu. C'est ça qui lui ferait une belle réclame! Qu'en dis-tu, Pierre?

C'était à Paour, chez le docteur Bissol, avec qui les Lortal trafiquaient de la cession depuis longtemps promise, et toujours différée, de sa clientèle. Et l'accord, décidé en principe, était long à s'établir. Entamée dès le potage, dès la rentrée, cahin-caha, du vieil officier de santé, porté comme dans un fauteuil sur sa selle à la française toute paquetée de manteaux et sonnante de la ferraille professionnelle, lancettes et forceps, la discussion, coupée, étouffée à de certains momens par la mangeaille, mais aussitôt et plus ardemment reprise, n'était guère avancée au rôti. Bissol contre l'oncle Lortal, les tenans étaient d'égale force, entêtés tous les deux, rageurs, durs à la détente, chacun d'ailleurs avec ses comportemens à lui, selon ses nerfs et son estomac : l'oncle, brutal et gouailleur comme toujours, le verbe abondant, le geste large, si rouge de figure, quand il s'emportait, que la colère avait l'air de lui sortir par la peau, Bissol, âpre et retors, tout en dedans, bref et sec, et l'air de ce qu'il était, les lèvres rentrées, le nez coupant, la parole sifflante, et pas d'autre signe de l'émotion intérieure qu'un peu plus de jaune, par momens, une montée de bile au visage, et encore un tapotement nerveux des doigts tambourinant au bord de la table.

Des deux côtés, au fond, on avait intérêt à s'entendre : Pierre et l'oncle, pas fâchés d'éteindre une concurrence qui aurait été pour quelque temps désastreuse, l'autre, enchanté de vendre à un prix raisonnable ce que les rhumatismes, un peu plus tôt, un peu plus tard, l'auraient contraint à céder gratis; amoureux, d'ailleurs, à la passion, — une passion de soiffeur plus violente à mesure que l'âge le privait de ses autres vices, — amoureux fou d'une vigne aux Lortal, le Clos-Landier, le meilleur cru du pays, à vrai dire, et qui avait été l'appât, adroitement manœuvré par l'oncle, du marché à conclure. Un simple échange. Mais, avant d'avoir arrêté la balance, d'avoir estimé la terre, jaugé la clientèle, quel travail! Chacun, d'abord, vantait sa marchandise.

— Mille écus d'honoraires, une année dans l'autre, affirmait Bissol, quinze cents, l'année de la typhoïde.

— Trente-cinq barriques, année moyenne, cinquante avec la comète; et quel vin!

— Croyez ça et buvez de l'eau! ripostait Bissol en vidant à

petits coups une bouteille de cet ineffable Clos-Landier, que l'oncle Lortal lui avait sournoisement offerte afin d'allumer sa convoitise. Ah! si j'étais seulement assuré de récolter trente hectolitres! concluait-il.

— Avec ça, qu'il n'est pas plus facile de faire suer du vin à une vigne que des honoraires à un paysan! répliquait l'oncle. Mille écus en paroles, dis-moi, Bissol, combien ça donne-t-il de pièces de cent sous en vie?

—Il y a mes registres heureusement, et bien en règle; pour peu que tu y tiennes, on va te les mettre sous le nez. Tu y verras, rien que pour les abonnés, plus de cent cinquante cliens. A deux sacs de blé par tête, tirez le compte! Et la clientèle bourgeoise! Les bonnes consultes à cinq, à dix francs, à Labéjo, à Excelsi, hier encore à Saint-Vergondin. Et la pharmacie dont vous ne parlez pas, les drogues achetées en gros et revendues à quatre-vingt-dix pour cent de bénéfice! Ah! c'est une fameuse métairie que je vous donne, en échange de vos malheureux arpens de vigne! Il faut bien que vous soyez le neveu de votre oncle, de ce brave cadet, un camarade, un ami de cinquante ans!

— Bon, voilà qu'il s'attendrit à présent, ce saigne-chrétiens. Méfions-nous, Pierre, tenons-nous droits; il va nous ficher dedans. — Et attaquant une nouvelle tranche de gigot moins large que la seconde, mais plus épaisse: — Avoue donc, grand farceur, continuait-il, que si tu nous cèdes la clientèle, c'est que la clientèle commençait à te quitter, avoue-le; depuis l'arrivée de ce grand frisé, comment l'appelles-tu? qui exerce à Saint-Salvi-l'Albigeoise, tes affaires ont baissé, j'en suis sûr; ce n'est pas pour son plaisir que l'homme et son tilbury neuf se promènent à tout moment sur nos routes. Le bon temps est passé, n'est-il pas vrai, l'ami? Et puis, soit dit sans t'offenser, tu n'es plus tout à fait jeune.

— Pare donc le bras un peu, retrousse la manche, nous verrons si je te manque la veine! le défiait Bissol...

Ainsi, depuis une heure et plus, réplique sur riposte et riposte sur réplique, le marchandage allait son train, et tantôt le tonnerre de l'oncle prenait le dessus, tantôt l'âpre fausset de l'officier de santé. Très animés tous les deux, excités par la bonne chère, par les vapeurs des viandes et du vin. Mais le bouquet légèrement capiteux du Clos-Landier que le Bissol ingurgitait toujours à fortes doses, en nourrissant sa verve, fouettait en même temps son envie d'acheteur, allumait sa folie de posséder, de tripoter à sa guise le vignoble, et, tiraillé de la sorte, partagé entre son avarice et sa gourmandise, le terrible homme faiblissait à la longue, lâchait ses prix...

XXVII.

Pierre, à tout instant mis en cause, attesté par l'un, pris à partie par l'autre, intervenait mollement, gêné, avec ses façons de monsieur, sa déférence involontaire pour le vieux confrère, déplacé dans ce débat entre paysans. Vaguement attentif, il s'amusait, entre deux apostrophes, au tableau nouveau pour lui d'un intérieur de médecin de campagne, à l'inspection en détail de ce mobilier composite, assemblé, non pas artificiellement et en bloc à la mode des bourgeois qui montent leur maison, mais successivement, pièce à pièce, selon les exigences ou les occasions d'une vie dont il trahissait les secrètes accoutumances.

Cela sautait aux yeux d'abord que la belle chambre où l'on avait dressé le couvert des invités ne servait pas quotidiennement à cet usage. La couleur seule du plâtre intérieur de la cheminée l'indiquait, à peu près vierge des souillures de la fumée, alors que le trumeau portait, comme un certificat de naissance, des arabesques néo-gothiques sur fond bleu du plus pur style troubadour.

Le ménage évidemment prenait ses repas à la cuisine, économisant ainsi le feu et la chandelle, — et même la cuisinière; car Mme Bissol, si l'on en jugeait par ses allées et venues continuelles de la table à manger aux fourneaux, devait faire habituellement son tripot elle-même, assistée seulement pour les gros ouvrages par la Marion, une goujate de ferme, qu'on avait décorée pour la circonstance du tablier blanc professionnel.

Année par année, l'histoire des conjoints, une histoire bien courte, bien étroite, se lisait écrite un peu sur chaque meuble, depuis l'armoire paysanne héritée des parens et qu'on devinait bourrée de vieux linge de famille filé par les grand'mères, jusqu'à la commode et au lit en acajou massif, premier luxe qu'avaient complété dans la suite l'achat de fauteuils Voltaire, et plus tard encore, sous le troisième empereur, du temps que le docteur Bissol était maire de Paour, l'installation à la place d'honneur d'une armoire à glace destinée à quelque hôte illustre de passage, à M. l'inspecteur primaire, au préfet lui-même en tournée de revision.

La photographie en pied, ornée d'un autographe, du célèbre baron Bouïs, l'ancien député bonapartiste de l'arrondissement, un monsieur à barbiche raide, à cheveux ramenés sur les tempes, ressuscitait ces années de gloire. Et à gauche, à droite du portrait, c'étaient, encadrés ou enfermés sous globe, d'autres souvenirs: une vitrine où finissait de se dissoudre en poussière bleue, en poussière jaune, une collection de coléoptères entreprise à l'arrivée

du docteur dans le pays, pendant les loisirs que lui laissait la clientèle ; à côté, bien en vue au-dessus de la commode, une médaille de médecin-vaccinateur ; et, çà et là, accrochés aux murs, posés sur la cheminée, des cadeaux de cliens, une théière en métal anglais, une cigogne empaillée et qui perdait ses plumes, un presse-papier, en simili-bronze, représentant un lézard...

Mais la bibliothèque surtout intéressait Pierre : des volumes à reliure ancienne, quelques-uns la tête en bas, d'autres consultés jadis dans des cas graves et portant encore leurs signets en papier ; et, sur la tranche des volumes, sur les signets aussi, de la poussière accumulée, une couche qui aurait pu, exactement mesurée, dire l'époque juste à laquelle le docteur Bissol avait cessé d'ouvrir ses bouquins.

Les livres abandonnés, empilés en tas dans un compartiment, avaient cédé la place aux boîtes, aux bocaux de remèdes ; quels bocaux! des terrines, des pots à confiture, le rebut du ménage ; le tout en désordre et d'une saleté peu encourageante pour les malades...

Avec les abréviations latines écrites à la main sur les étiquettes pharmaceutiques, avec les titres imprimés au dos des traités, des dictionnaires, Pierre arrivait à déterminer l'âge scientifique du Bissol, contemporain et grand admirateur d'un certain Lallemand, petit vitaliste montpelliérain, dilué de Barthès, un oublié dont il ressuscitait à tout propos les prétendus aphorismes.

XXVIII.

— A toi de parler, Pierre, insistait l'oncle.. ; oui ou non, veux-tu laisser au docteur la clientèle du château ?

Non, certes, Pierre n'entendait pas de cette oreille, et il se prononçait carrément cette fois ; ni le château, ni le presbytère, ni personne ; le confrère prendrait sa retraite tout à fait ou il ne la prendrait pas du tout...

— La vigne et pas un patard en sus, insistait l'oncle...

Un coup de marteau l'interrompit, frappé à la porte sur la rue. Encore un malade, le troisième depuis qu'on s'était mis à table. Et chaque fois le docteur s'impatientait.

— Pas moyen de causer tranquillement ici...

Mais l'oncle hochait la tête, clignait de l'œil au neveu, incrédule à ce flot de cliens qui tombait là sur la conclusion du marché avec l'à-propos d'une réclame.

Cette fois pourtant, c'était pour tout de bon ; un commissionnaire de Chante-Pleure ; on priait le docteur de passer le lendemain : rien

de grave, d'ailleurs, le genou de M. Fabrice qui enflait... le vieux rhumatisme.

Le commissionnaire parti, Bissol se taisait, perplexe ; une goutte de Clos-Landier était restée au fond du verre et il la faisait rouler, chatoyer au soleil ; puis brusquement :

— Il faut donc en passer par ce que vous voulez, conclut-il en tendant la main au jeune confrère. A quelle heure voulez-vous que je vous prenne demain pour aller au château ? Deux heures, ça vous va-t-il ? — Et sur l'acquiescement de Pierre : — Décoiffe la malcoiflée, Régina, commandait-il à sa femme ; nous allons écraser un grain de muscat à la santé de la médecine.

— Autant dire à la santé de la sciatique et du typhus ! Que le diable vous emporte ! grognait joyeusement l'oncle. Et dire que je vais donner ma fille à un de la confrérie ! Imprudent ! Allons, encore un grain et de la sauce avec ; que ça nage ! Attention, nous allons trinquer ensemble, voulez-vous ? A la santé du Clos-Landier !

XXIX.

A cheval, le lendemain, botte à botte, le docteur Bissol sur sa Truitée, une aïeule à l'allure mécanique, qui s'arrêtait d'elle-même, comme un animal savant, aux portes de la clientèle, Pierre, pas trop mal monté sur un double bidet bai brun un peu court du garrot et trapu de l'encolure, mais leste malgré tout et même trop ce jour-là, toujours en avance sur l'amble que battait, avec la régularité d'un pendule, la rosse du vieux praticien, les deux confrères, finissant une tournée de présentations et de visites promenée de haut en bas et de bas en haut à travers combes et *pechs*, descendaient la rampe sinueuse taillée à vif par endroits dans la roche calcaire, qui mène de la Ramade à la vallée de la Veyre et au cirque de Chante-Pleure...

Toute voisine encore, la forêt se levait à leur gauche au sommet de la montagne : une bordure d'arbres hérissée, compacte ; et à la droite des voyageurs, c'étaient d'autres solitudes, des plateaux, des friches pierreuses, de larges vacans que dominaient de haut, aiguisés, et rêches comme des dents de marbre, une ligne de pics dénudés dont les pentes verticales emmuraient le levant.

Terre pauvre, pays mort ; les causses ! un hameau çà et là, un mas : des murs de clôture, un toit gris, et autour, le vert tendre d'une emblavure, la silhouette anguleuse et brève d'un chêne, l'enclave d'une vigne où des figuiers se soulevaient, délicats et blancs au-dessus des souches noires.

Et sur les figuiers, sur les vignes, sur les clos de seigle ou d'herbe rase, sur toutes ces choses loqueteuses et tristes, la lumière d'avril luisait, étincelait, si vive, que c'était comme de la beauté répandue, un charme qui faisait sourire les pierres et chanter le silence! Le printemps était là; un printemps à peine perceptible, plus retardé qu'en forêt, visible seulement à la tache jaune d'une primevère en fleur sur le talus d'un fossé, moins encore, au reverdissement léger de l'herbe morte d'une *grèze*, et dans les endroits où il n'y avait ni fleurs ni herbe, uniquement trahi par la tiédeur de l'air sur la joue, comme une caresse.

Une huppe chantait très loin dans les genévrières; des perdreaux rappelaient à la lisière d'un bois, et ces musiques de la saison en éveillaient d'autres plus anciennes dans le souvenir de Pierre; les printemps défunts lui revenaient vus à la même place, quand ils traversaient les causses, Cécile et lui et Taton, assis tous les trois, jambes pendantes, sur la charrette qui portait la lessive à laver à la fontaine de Chante-Pleure. Et c'était toute son enfance qui remontait à la fois, qui ressuscitait dans une de ces sensations troublantes où s'exprime l'unité mystérieuse de l'être; et nous nous attendrissons sur ce presque inconnu qui émerge pour une seconde devant nous, du torrent des phénomènes.

XXX.

— Un maniaque, mon cher; méfiez-vous, expliquait le docteur Bissol en donnant de son unique éperon au ventre de la Truitée. — Et la bête ne se dérangeait pas pour si peu, accoutumée à la manœuvre contradictoire du bonhomme qui prudemment, à peine l'avait-il aiguillonnée du pied, la retenait en tirant à pleines mains sur la bride. — Un vrai maniaque, insistait-il; pas plus malade au fond que vous et moi; l'estomac d'un charretier, le sommeil d'un enfant; et à l'entendre, il ne passerait pas la journée : il souffre de ceci et encore de cela, de tout enfin, et il vous décrit les symptômes, la marche du mal, il suggère le traitement. Très ferré sur le codex, d'ailleurs, et aussi bien outillé qu'un apothicaire. Il vous montrera sa pharmacie! Au grand complet, mon cher : un régiment de fioles, et des simples autant que chez un herboriste. Est-ce qu'il ne s'était pas avisé l'an passé de se déclarer végétarien, et il prétendait convertir tout le château. Après, ç'a été l'or potable, et il en prenait des cuites ! Ah! ces riches! Le seul morceau de son individu qu'il ne traite pas, et Dieu sait qu'il en aurait besoin, c'est sa cervelle. Un toqué! mon cher. Toujours quelque nouveau dada, quelque invention de l'autre monde! Vous avez entendu parler de ses faucons! Il en a plus de vingt; vingt élèves à qui il fait

la classe du matin au soir. C'est d'un comique!.. Au reste, ils ont tous quelque chose au château ; oh! pas grand'chose! Une pointe. Le père, c'est la chasse; la mère, la dévotion.

— Et Mlle Urgèle? interrogea Pierre.

— Comme les autres. Ne serait-ce que cette idée de se coiffer à la paysanne, qu'en dites-vous?

Pierre regardait.

C'était devant lui maintenant, à sa droite, comme une fenêtre ouverte dans la muraille calcaire qui bordait la route, une brèche par où la vue plongeait à pic sur le château de Chante-Pleure, et plus bas, dans la fente du ravin, sur la vallée transversale de la Veyre, dont on n'apercevait qu'un filet d'eau, un bout de prairie, de l'herbe nouvelle ombragée par la verdure naissante des peupliers. Le ravin, de là-haut, paraissait tout petit, arrondi presque régulièrement en hémicycle avec comme de vagues linéamens d'architecture, des semblans de terrasse, des gradins écroulés, des fragmens de corniches où, çà et là, pareille à une baie dans un mur, s'ouvrait la bouche violette d'une grotte. Des buis géans, des yeuses centenaires, croissaient parmi, et au-dessus, griffés à la paroi de marbre de la falaise, le jet rouge d'un térébinthe, le feuillage noir d'un alaterne pendaient, se cabraient sur le vide...

Une odeur sauvage, très forte ce jour-là, comme excitée par le soleil, émanait de ce chaos d'arbustes : odeur de feuilles, odeur de fauves.

Si rapproché que fût, en effet, le château, l'endroit se ressentait plutôt de l'autre voisinage, de la proximité des causses, du grand désert de pierres qui commençait au revers de la montagne et s'en allait, presque sans une interruption de culture, jusqu'au désert de feuilles de la Ramade... La race malfaisante des renards, des blaireaux, habitait la partie la moins accessible du cirque, là où finissaient les arbres de la garenne, où les allées, contrariées par la pente, se diminuaient en sentiers, et les sentiers se perdaient à leur tour, renonçaient à monter... Entre deux blocs, dans les fentes, des entrées de terrier se creusaient, et en l'air, accroché aux saillies, le peuple noir des corneilles coassait peureusement, donnait l'écho aux bruits d'ailleurs assez rares qui venaient de la vallée...

Château et châtelains ne menaient pas un grand tapage; des gens si tranquilles, une bâtisse si peu voyante! Les murailles, les toits, tout l'extérieur se détachait à peine de la couleur ambiante du pays, les murs en calcaire rose ou gris, extrait sur place, les pignons engrisaillés des mêmes mousses qui habillaient les rochers voisins. Et les murs avec leurs larges fenêtres espacées, les grands toits un peu infléchis par l'âge, les ifs taillés et les

allées droites du parterre, le cadran solaire sur sa borne, et les ramiers dans leur volière, tout ce petit monde régulier, paisible, se reflétait, apaisé encore, atténué, dans l'eau claire de la douve qui bordait la terrasse et chutait dans le pertuis du ravin avec un roulement de chaussée en miniature, d'une monotonie familiale, attendrissante.

XXXI.

— Le vent d'autan va se lever; avez-vous senti l'odeur des cuisines? observait le docteur Bissol.

Les cavaliers avaient dépassé la brèche et contournaient le ravin dont l'escarpement s'abaissait à leur droite jusqu'au niveau de la vallée. Les restes de l'ancien château, une tour tronquée, une croisée à meneaux, des giroflées dessus, des sureaux en bas mêlés aux ruines, s'érigeaient à l'extrémité de la falaise.

En descendant encore, c'étaient des vignes étagées, soutenues par des murs de pierres sèches, et bientôt le hameau de Chante-Pleure, un tout petit chaos de rocs éboulés, de ruelles en pente, d'escaliers branlans, de galeries à jour où des régimes de maïs séchaient, pendus à des ficelles, deux ou trois boutiques parmi, une forge, un étalage d'épicerie rudimentaire, une enseigne de barbier peinte en bleu sur le crépi d'un mur; tout cela, gai et pauvre, animé et calme; des bâillemens de chiens allongés au soleil, des gazouillemens d'oiseaux en cage, des caquets de vieilles, quenouilles au poing, filant au seuil des portes, et une bonne odeur répandue, une odeur paysanne de fumiers de ferme et de pain chaud.

Une placette inégale servait d'avant-cour au château; les communs en bordure, très rustiques; les étables confinant aux écuries, le hangar à deux fins, grange à droite, remise à gauche, des outils çà et là, et au milieu un dallage de pierres, le carré de l'aire où les gens de la ferme battaient le blé à la saison. La grille, au fond, une grille ancienne en fer forgé d'un style Louis XV un peu détortillé, élégant quand même, donnait accès dans la cour d'honneur, ample et unie, sans autre ornement qu'une pelouse, un rectangle d'herbe où les paons, en guise de fleurs, promenaient leur arc-en-ciel.

Pas un visage humain là dedans; des chiens, par exemple, un peu partout, dans la paille de la grange, sur l'herbe de la pelouse, au soleil sur les marches du perron : un terrier, un dogue danois, plusieurs lévriers et les fils et les petits-fils de ceux-là, des croisés, des pur-sang, des bêtes de tout poil et de tout âge. — La meute de madame, raillait le docteur Bissol, qui, descendu de cheval, s'es-

crimait de la cravache sur le dos de ces bavards, plus prompts que les sonnettes et les timbres à signaler l'arrivée des visiteurs.

Escorté à la façon d'un lièvre par ces aboyeurs impitoyables, le docteur allait prendre langue à la cuisine, une fenêtre basse en retrait, sur laquelle se mouvait, auréolée du reflet des chaudrons rangés au mur en bon ordre, la figure immuable, telle au départ de Pierre, telle au retour, de la vieille Thrésil.

Informations prises, M. Roger était en chasse depuis le matin, mademoiselle à son piano, madame sur la terrasse. Quant à M. Fabrice, il n'était pas descendu pour déjeuner; « mais il doit aller mieux, affirmait la servante; je l'ai entendu tout à l'heure qui criait après ses oiseaux; le colonel est avec lui; vous pouvez monter, » concluait-elle. Et Bissol ne se pressait pas, en arrêt devant les fourneaux, flairant les mystères en train de s'accomplir dans les casseroles.

A voix basse, montant tous les deux l'escalier, il faisait part de ses découvertes à son confrère.

— Bonne aubaine, mon cher, si on nous invite; je crois que Thrésil prépare une daube, et si vous saviez ce que c'est, une daube de Thrésil!

Ils allaient entrer chez le malade, Pierre, la main déjà allongée pour heurter à la porte; Bissol l'arrêta. Quelque chose d'extraordinaire se passait de l'autre côté de la cloison. Un bruit de voix leur arrivait, un commandement bref, un cri rauque, inarticulé; cri d'homme, d'oiseau?

— Nous tombons sur la leçon; ça va être drôle, disait l'officier de santé; tâchez de ne pas leur éclater de rire à la figure!

XXXII.

Dans la chambre, très vaste, haute de plafond, presque vide, sans autres meubles qu'une bibliothèque et un trophée d'armes, c'est-à-dire trois ou quatre rayons de vieux bouquins et une demi-douzaine d'épées anciennes fixées n'importe comment sur une verdure en loques, deux personnages se tenaient, l'un, M. Fabrice, assis sur un canapé, la jambe gauche en paquet, entortillée de flanelle, et portée sur une pile de coussins, et devant lui, sur un pupitre bas, un in-folio ouvert qu'il déchiffrait, le nez dessus, la figure animée, ardente, et debout à côté de lui, l'air appliqué et sévère, l'œil triste enfoncé sous un front haut et fuyant de visionnaire, le colonel Pepillo, la main droite fourrée d'un gant d'es-

crime, que griffait, oscillant, battant de l'aile, un gros oiseau chaperonné d'écarlate.

Un salut de la main aux arrivans, un geste les invitant à s'asseoir, et le salut et le geste répétés en plus large, en plus emphatique par le colonel, M. Fabrice s'excusait :

— Rien qu'une minute, messieurs, pardonnez-moi, monsieur Lortal; avec votre permission nous allons terminer la leçon devant vous. — Et il indiquait le faucon : — C'est mon nouvel élève, ajoutait-il, le tiercelet hagard dont je vous avais parlé, Bissol; un sujet qui promet, regardez-le de près : la couleur des mains, la force du bec; nous l'avons chaperonné hier seulement, et il nous a donné un mal! Et maintenant nous l'exerçons au *past*, selon la méthode de Jean de Franchières. Je continue, n'est-ce pas? Y êtes-vous, colonel?

Assujettissant son pince-nez, le fauconnier plongeait de nouveau dans le grimoire :

« Et si premièrement que l'oysel sera descouvert, lui servirez le *past* de sénestre, l'incitant par telles paroles ou cris que trouverez à propos. »

A mesure que M. Fabrice lisait, le colonel, toujours grave, exécutait les mouvemens prescrits, déchaperonnait le faucon, lui offrait le *past*, autrement dit un morceau de viande crue, et il accompagnait son action de : oh! oh! et de : ah! ah! qui prenaient, en passant par son nez très busqué et pincé du bout à l'espagnole, une résonance de clarinette tragique.

Le faucon désaveuglé, la tête libre, secouait ses plumes et se jetait sur le *past*.

« Et sitost qu'aura le dict oysel amorcé l'object, aurez garde le despartir, lui octroyant sans plus une ou deux bécades de viande... »

Ainsi ordonnait Jean de Franchières, c'est-à-dire M. Fabrice.

Mais les instructions n'étaient pas commodes à suivre. Mis en goût par la bécade unique, le faucon s'acharnait sur sa proie du bec et des griffes, non sans dommage pour les doigts du colonel, qui, touché au vif, poussait des : oï! oï! et des : aï! aï! cette fois au naturel.

Une immersion, la tête en avant, dans un baquet d'eau froide, disposé pour cet usage, finit par mater le jeune élève qui, soigneusement bouclé et chaperonné, fut de nouveau juché sur son perchoir.

M. Fabrice se tournait en même temps vers ses visiteurs, familier avec le Bissol, cordial pour le voisin de Fontbrune. Très honoré de lui souhaiter la bienvenue à Chante-Pleure. De tout temps les

Lortal et les Fabri avaient fait amitié ensemble. Un Fabri avait tenu le père de Pierre sur les fonts baptismaux.

— Et quel brave homme, votre père! ajoutait le fauconnier; pas aussi entendu en affaires que son cadet, mais un si bon cœur, une nature droite, loyale, un paysan d'autrefois, — un cultivateur, veux-je dire, — se reprenait M. Fabrice.

Mais Pierre insista pour paysan, le mot ne le gênait pas, ni la chose; il savait d'où il sortait et n'en rougissait point.

— Et vous avez raison, mon ami; il n'est de bon outil dans la main d'un homme que la poignée d'une épée ou le soc d'une charrue...

— Vous oubliez la lancette, monsieur Fabrice, intervint le docteur Bissol. Ce n'est pas le moment, quand la goutte vous tient, de vous brouiller avec la faculté, et avec la faculté de Paris, qui pis est. Gare à vous, aujourd'hui; nous serons deux contre un. Voyons, voulez-vous nous montrer votre jambe?

Délicatement manipulée par le colonel, d'aide-fauconnier promu subitement garde-malade, — et il s'acquittait de sa besogne avec la gravité hiératique d'un vassal assistant son suzerain, — le genou apparut, délié de ses langes de flanelle, aussitôt soumis aux investigations des deux médecins, qui palpaient, examinaient l'un après l'autre, se repassaient l'enflure et diagnostiquaient, Pierre discrètement, en brèves formules, l'officier de santé verbeusement, avec un luxe de technologie destiné sans doute à éblouir le confrère, et qui ne servait qu'à exaspérer le patient.

Raisonneur de son naturel, accoutumé d'ailleurs à tenir tête à celui qu'il appelait « son Esculape, » M. Fabrice partait brusquement en guerre contre le docteur Bissol, s'escrimait de toute sa science d'amateur, acquise à méditer les réclames où s'enveloppent les spécialités pharmaceutiques.

Bissol ripostait, argumentait, à cheval sur les principes, et une discussion s'instituait, bizarre, incohérente, coupée d'un : « N'est-ce pas, docteur Lortal? » ou d'un : « Qu'en dites-vous, colonel? » Et Pierre s'en tirait avec des demi-réponses, anodines et conciliantes, tandis que le colonel, imprudemment lancé à la rescousse du maître, se faisait attraper par cette mauvaise pièce de Bissol, lequel, pas du tout respectueux des grandeurs déchues, mimait, contrefaisait, avec sa rude verve paysanne, les grands gestes et le nasillement héroïque du vieux monsieur espagnol, jusqu'à obliger M. Fabrice lui-même à rire aux dépens de son féal défenseur.

XXXIII.

Pauvre colonel! Il en avait vu de grises depuis le temps, — très loin, oh! très loin, ce temps-là! — où, recommandé par le comité

royaliste du chef-lieu, léger de bagage et chargé d'honneurs, nimbé de la double auréole de la bravoure et du malheur, ainsi qu'il était écrit dans les feuilles henriquinquistes, il débarquait à Chante-Pleure. La mode était alors aux exilés : martyrs polonais à gauche, réfugiés carlistes à droite, il n'y en avait que pour eux dans les journaux comme dans les salons. Le colonel s'était laissé choyer. Gratteur applaudi de chaconnes et de séguédilles, narrateur écouté de sa propre gloire, il s'exhibait, se pavanait de fête en fête, de triomphe en triomphe.

Une vie de prince! Mais depuis! oh! la longue, l'inévitable déchéance! Inconsciente, d'abord. Comment l'amitié des hôtes était-elle tombée peu à peu au sans-gêne? Ni lui, ni eux, n'y avaient pris garde; eux, le verbe plus haut sans le vouloir, lui, l'échine plus souple sans s'en rendre compte. Et l'échine avait plié plus bas, jusqu'à la domesticité mal déguisée d'à présent, aux besognes multiples dont il était chargé dans la maison, infirmier ou quatrième au whist à volonté, apprivoiseur de faucon, s'il plaisait à monsieur, racleur de guitare s'il plaisait à mademoiselle ; et pour tout salaire, la vieille défroque des maîtres à finir sur son dos, et encore quelques miettes de l'ancienne amitié qu'on lui servait de-ci de-là, comme des reliefs à un pauvre!

Triste fin! Mais quoi? l'habitude était prise. Où aller d'ailleurs, à son âge? Le joli retour d'enfant prodigue au pays avec de la barbe blanche au menton, et pour fêter son arrivée, la platée quotidienne de pois chiches au lieu du veau gras traditionnel! Mieux valait, certes, la cuisine de Chante-Pleure avec toutes ses conséquences : avec les toutous de madame à médicamenter et les quintes de M. Fabrice à subir.

Ces gens-là étaient ses bienfaiteurs, après tout! puis, entre gentilshommes, on se passe bien des choses. Ce qui humiliait à fond le vieux guerrier, ce qui surexcitait les derniers atomes circulant en ses veines, de la fierté castillane, c'étaient les nasardes à empocher du petit monde qui fréquentait au château, en particulier du docteur Bissol, un ennemi, celui-là, un brutal, toujours prêt à mordre, et à chaque coup, il enlevait le morceau! Pas d'autre secours à espérer, une fois que ce vilain homme avait fait la prise, que le sourire apitoyé de Mme de Fabri ou de Mlle Urgèle, demandant grâce ; et certes elles le devaient bien à leur écuyer cavalcadour, au très galant caballero qui ne manquait jamais, quel que fût le temps ou la saison, de leur offrir chaque matin, du bout de ses doigts tremblotans, un bouquet de fleurs champêtres, tardives ou premières, cueillies à leur intention quelquefois assez loin et assez haut dans la montagne au risque de se rompre le cou, son long cou d'échassier.

XXXIV.

Ce jour-là, encore, Mlle Urgèle arrivait à propos dans la chambre de l'oncle Fabrice pour tirer son vieil ami des griffes du Bissol. Elle eut tôt expédié ce féroce individu à l'office où la Thrésil demandait à manipuler sous ses yeux certain saupiquet dont il avait tout nouvellement porté la recette à Chante-Pleure.

— Une invention dont vous nous direz des nouvelles tout à l'heure, monsieur Pierre, disait-elle, en tendant la main au docteur, — si toutefois il ne vous déplaît pas d'être des nôtres, ajoutait-elle encore avec un bon sourire espiègle.

Et comme il s'excusait, alléguant l'inquiétude où l'on serait, si on ne le voyait pas rentrer à l'heure habituelle à la Glanderie...

— Vos objections étaient prévues, insistait-elle encore, appuyée par un grognement approbatif de l'oncle Fabrice, aussitôt répété en plus creux par le colonel ; notre petit Louiset tient ses jambes toutes prêtes pour aller prevenir votre monde... Vous pouvez donc être tranquille... à moins que, insinuait-elle en souriant, vous n'ayez peur de vous brouiller avec Mlle Cécile, — je dis mademoiselle, parce qu'elle n'est pas venue me voir depuis un an...

Pierre se récriait, un peu confus ; mais elle :

— Oh! je n'ai pas oublié, vous savez bien, cette scène un dimanche en revenant de la messe. Elle est vive, votre cousine... A moins qu'elle n'ait beaucoup changé! Mais croyez-vous qu'on change, docteur? moi pas ; au moins si j'en juge par votre servante. Telle j'étais à sept ans, telle vous me voyez aujourd'hui.

Là-dessus une révérence, une pirouette, un éclat de rire...

Elle continuait : — Ce que j'en dis n'est pas, croyez-le bien, pour faire la modeste. J'étais déjà très bien à sept ans ; n'est-ce pas, oncle Fabrice ?

Tout en parlant, elle s'était agenouillée, et, assistée du colonel, elle rebandait la jambe du malade.

— Tâchez de le guérir au moins, et vite, ce goutteux. C'est qu'il est très méchant quand il a ses crises. Oui, oui ; un monsieur qui ne pense seulement pas à embrasser sa nièce ; oh! le vilain oncle...

Elle se relevait en même temps, offrait la joue à l'infirme, tendait sa main au colonel, envoyait une chiquenaude au faucon, et moitié embrassée, moitié grondée par le digne homme qui l'appelait : « grande étourdie » et, « tête folle,.. » elle quittait la chambre en emmenant Pierre, qu'elle s'était chargée de présenter à « maman. »

XXXV.

En chemin :

— Vous vous reconnaissez ici, n'est-ce pas? interrogeait Urgèle. La baraque est la même... Ce n'est pas comme à la Glanderie! on y va en grand chez vous, monsieur Pierre, en très grand! Votre bâtisse se voit à présent d'Hermelix, par-dessus les causses de Peïre-Lane; toute blanche et les contrevens verts. C'est superbe!

Et sans laisser à Pierre le temps de renier les embellissemens de l'oncle Lortal, elle poursuivait :

— Moi, c'est au rebours; je ne permets pas qu'on touche rien ici; ça ira tant que ça pourra, tant que les planches nous porteront et que les plafonds ne tomberont pas sur nos têtes. Des ouvriers? merci bien! On sait quand ils arrivent; on ne sait pas quand ils partent. Et quand ils sont partis et que tout est neuf, quelle horreur! Il semble qu'on n'est plus chez soi! Ici, tout est vieux, tout est fané, mais chaque chose a sa figure à part; c'est Chante-Pleure, c'est la maison!

Urgèle expliquait, et les décorations, les mobiliers des galeries, des appartemens qu'ils traversaient à la recherche de la châtelaine, défilaient en commentaire.

Pas banals en effet, pas prétentieux non plus. Ni encombrement, ni étalage; aucun bibelot. Tout était là pour l'usage. Les bahuts et les coffres alignés le long des corridors gardaient évidemment sous leurs hauts reliefs, le linge, les étoffes précieuses de jadis, les robes de soie ou de brocart contemporaines des meubles et que l'on conservait telles quelles, soigneusement pliées, au lieu de les chiffonner en façon de draperie pour habiller une cheminée ou un piano, selon cette mode du jour qui fait ressembler les salons au « décrochez-moi ça » de quelque juiverie cosmopolite...

Pas seulement décorative, elle aussi, utile à sa manière, une fontaine en vieille faïence d'Ardus, logée dans une niche en face de la porte de la salle à manger, remplissait son emploi de naïade domestique, et accotée à un angle du vestibule, une pendule à gaine, en bois de rose marqueté et fileté de cuivre, le cadran arrondi à la Louis XVI, s'occupait à battre les secondes et à tinter les heures, et d'un battement grêle, d'un tintement adouci où vibrait comme un écho des secondes, des heures d'autrefois.

Et la pendule, la fontaine, les bahuts, tout paraissait si bien en place, si naturellement ajusté à la vie de chaque jour!

Pierre avait, à coudoyer ces choses, la sensation d'unité profonde que donne à un logis de paysans le mobilier chétif, mais bien en main, rangé selon l'utilité des maîtres, et dont le fouillis,

aussi expressif que les traits d'un visage, révèle en un coup d'œil la particularité d'un ménage rustique...

— Comment peut-on se prendre d'amitié pour si peu de chose? Est-ce que ça ne vous paraît pas drôle à vous qui sortez des splendeurs de Paris? s'excusait Urgèle.

— Les splendeurs de mon cinquième, rue de l'Arbalète? vous voulez rire, mademoiselle. Si vous saviez comme il me tardait de m'en aller, de ne plus voir cet horizon de cheminées et de murs! Paris me pesait; je ne pensais qu'au bonheur de me remettre au large, d'entendre sonner sous mes pieds les rochers de Saint-Jean-des-Grèzes.

Urgèle battait des mains :

— Bien vrai, les rochers, les arbres, vous aimez ça aussi? Vous ne le dites pas par politesse? Un homme sérieux, un docteur, voyons, est-ce bien sûr? Eh bien, topez là, camarade, nous sommes de la même confrérie. Une confrérie pas nombreuse, par exemple! C'est assez mal vu ici, je vous en préviens, les rochers et les arbres. Si vous saviez ce qu'on me chicane là-dessus; papa, maman, ils sont tous après moi. Tous!.. mais je suis têtue; et puis maintenant, nous serons deux; car vous me défendrez, n'est-ce pas? j'y compte, vous ne me renierez pas devant le monde...

Toujours en quête de l'introuvable Mme de Fabri, les jeunes gens traversaient le salon d'été, une grande salle en hémicycle lambrissée clair, avec une galerie à l'italienne qui se développait en pourtour à la hauteur du premier étage... Et Urgèle tout à coup:

— Que je suis sotte! pendant que nous errons de chambre en chambre et d'étage en étage, occupés à ouvrir et à refermer les portes, ma mère se promène peut-être tranquillement au soleil avec Mme de Vore. Voulez-vous que nous allions voir? Il fait si beau! Une vraie journée de printemps! s'exclamait-elle en poussant à deux mains les volets de la porte à vitres du salon.

Un pied sur le seuil, elle s'arrêtait un moment comme éblouie, la tête auréolée des feux du soleil horizontal, qui s'écrasait comme sur une enclume au rebord de la falaise calcaire dressée en muraille au-dessus de la Veyre.

Des coulées d'ombre tombaient de là-haut sur la vallée assoupie déjà, les pics, les labours abîmés dans la décomposition lente du crépuscule avec seulement deux ou trois cimes de peupliers, comme une fumée jaune qui flottait. Mais en face, à la montée de Chante-Pleure, le château, le jardin, la garenne et, au-dessus, la combe tout entière, étincelaient transfigurés dans la lumière rose du couchant...

Et ce rose était plus rose ce soir-là; plus tiède, l'odeur émanée des jacinthes; plus fraîche, en revanche, plus égayante à entendre,

la musique de la source au bord de la terrasse, — une pluie de gouttes tombant de la roche mère avec le bruit si particulier du chante-pleure, qui avait sans doute donné son nom à la fontaine et au château.

XXXVI.

— Ma mère! dit Urgèle en étendant la main.

Deux robes noires glissaient à pas réguliers, quasi conventuels, sous la charmille nouvellement feuillée; et en avant, en arrière, gambillant et jappant, des chiens de toute taille, une bande tapageuse que gouvernait, fouet en main, un long jeune homme, une figure terne et glabre, un corps mince, étriqué dans une blouse à plis de touriste, l'air maladif et délicat.

— Mesdames, articulait Urgèle, notre ami et convive le docteur Pierre Lortal. — Monsieur Pierre Lortal, mon cousin Michaël de Vore.

Pierre s'inclinait; pas aussi correctement, toutefois, que le jeune monsieur, immobile, la tête secouée subitement de haut en bas et de droite à gauche, comme tirée par un fil. Raide aussi, mais d'une raideur étoffée, majestueuse, appesantie par les fourrures qui capitonnaient son deuil de veuve et de dévote, Mme de Vore, la mère, toisait tranquillement le nouveau-venu du haut de son face-à-main en écaille, tandis que, très douce, comme confite, Mme de Fabri souriait du fond de sa figure éteinte de bonne femme et murmurait de vagues complimens.

— Attendez donc, mère; permettez, monsieur Lortal, je n'ai pas fini mes présentations, intervint Urgèle; et, flattant de la main la tête allongée et serpentine d'un sloughi de grande race qui était venu se frotter à sa robe : « Sidi-Kadour! » annonçait-elle, le janissaire de maman! — Elle claquait des doigts en même temps, la main haute, appelant le lévrier, qui bondissait comme un clown, les quatre pieds en l'air. Puis, se baissant : — Monsieur Toto, continuait-elle, un terrier plein d'avenir, à moins qu'il ne meure du gras fondu, le pauvre! — Signalement : un bouchon sur quatre allumettes. — Et Ki-ki! vous n'avez pas vu Ki-ki, le mignon, l'adoré Ki-ki! Ne regardez pas à terre, mon camarade; au ciel, pas encore; il habite là, sur ma mère, le cher ange, dans le manchon. Allons, montrez-vous, monsieur, exhibez votre museau édenté et vos yeux en boule de loto; paraissez, irascible vieillard, jappez. C'est ça, montrez votre affreux caractère, essayez de mordre la main de votre sœur, vilain fils à maman!

Frileux, convulsif, les yeux éraillés, la voix canaille, le minus-

cule havanais se repliait, rentrait dans sa niche, et Urgèle tournait les talons, toute secouée de rire :

— Maintenant que vous êtes en pays de connaissance, je vous quitte, monsieur Pierre ; vous dînez avec nous, il ne faut pas vous laisser mourir de faim.

Urgèle partie, Mme de Fabri se fondait en excuses auprès de son hôte, et pour le mauvais dîner qu'il allait faire, — on a si peu de ressources à la campagne, — et pour le bavardage de sa fille, une étourdie, une enfant qui racontait tout ce qui lui passait par la tête ; et elle s'interrompait de geindre pour apaiser de la main le Ki-ki invisible qui grognonnait, reculé dans les profondeurs du manchon.

Le docteur s'apitoyait à l'entendre, à pénétrer sous ce parler fatigué, sous ces gestes mous, la misère de l'être usé, sans ressort. Elle avait joliment baissé, depuis ces derniers cinq ans, la bonne dame ! Encore plus enfoncée dans l'insignifiance de la vie de campagne qu'elle menait un peu malgré elle, assommée par la société de ces grands muets : les rochers et les arbres, si maussades pour ceux qui ne savent pas les comprendre. L'horizon, plus bas chaque jour, l'effort plus lent, l'activité plus étroite, si piètrement employée d'ailleurs ; la bonté à gâter son entourage de chiens, la piété à réciter des chapelets sans nombre ou à colliger les menus incidens de sa vie spirituelle, qu'elle expédiait chaque samedi, sous forme d'épître, au R. P. de Clamouse, jésuite expulsé, mais résidant, qui, de loin ou de près, dirigeait les consciences armoriées du diocèse, laissant aux bonshommes de curés, comme l'abbé Cize, les basses œuvres du sacerdoce, la corvée de confesser et d'absoudre, l'administration matérielle des sacremens.

Mme de Fabri s'excusait encore ; elle tomba subitement en oraisons, genoux en terre, aussitôt imitée par Mme de Vore, qu'imitait à son tour le long Michaël. L'*Angelus* sonnait à l'église de Saint-Jean-des-Grèzes. La *Salutation*, récitée posément, à voix haute, le soleil avait disparu ; un air plus vif montait du fond de la vallée où rampaient, dessinant les sinuosités de la Veyre, de légères vapeurs.

— Ton foulard, mon ami, et rentrons bien vite ! commandait Mme de Vore. Cette fraîcheur du soir ne vaut rien pour les bronches, n'est-il pas vrai, docteur ? — Et, sur la réponse affirmative de Pierre, elle se plaignait, non sans un peu d'aigreur, comme si elle en voulait à la médecine, de la santé délicate de son fils. — Je n'ai plus que lui, concluait-elle, et il est le seul de son nom, le dernier de sa race. Quelle responsabilité pour une mère ! — Déraidissant quelque peu la solennité de son allure, la dame responsable de l'hérédité future des de Vore se hâtait vers le château.

XXXVII.

Au salon, les chasseurs, arrivés depuis un peu, attendaient; Urgèle, pendue au bras de son père, câline et rieuse; et, dans ce côte à côte, avec leur cordialité semblablement accueillante, avec quelque chose de presque identique dans les attitudes, dans les gestes, commencés quelquefois par l'un et achevés par l'autre, l'air de famille sautait aux yeux de Pierre, entraîné vers le père et vers la fille par une presque irrésistible sympathie. Mais, en l'observant plus serré, le docteur ne trouvait pas tout à fait son compte à l'humeur de M. de Fabri. Ce n'était plus le même homme. Fatigue, désillusion, usure de la vie, qui sait? Peut-être les embarras d'argent, dont on parlait dans le pays, y étaient-ils aussi pour un peu. Et ce peut-être devenait très probable, si l'on s'avisait de prendre garde au compagnon que le maître de Chante-Pleure ramenait avec lui ce jour-là, à ce citoyen Capespine, un banquier de Saint-Vergondin, un peu maquignon, usurier beaucoup, un triste sire, une figure de Judas, fausse, avec un extérieur de rustaude bonhomie, la grimace d'un éclat de rire perpétuel qui le secouait du menton jusqu'au ventre, et, dans cette explosion de toute sa personne, un regard froid, impassible, comme fixé ailleurs ..

Ce n'était certainement pas pour le plaisir de courre un lièvre en Ramade que ce pataud, large d'échine et bas sur jambes, arpentait, depuis le déjeuner, la glèbe rocheuse de Chante-Pleure. Sans doute quelques billets de mille à négocier, et il était venu étudier ça sur place, inspecter son gage.

Cependant la présence du personnage n'avait pas l'air de faire événement au salon; ni les invités, ni les hôtes, personne ne paraissait s'en émouvoir; lui-même, parfaitement à l'aise, lâchait son mot, bavardait avec l'un, avec l'autre, et, le dîner annoncé, offrait son bras à Mme de Fabri avec la désinvolture d'un habitué de la maison.

Assis à table à l'opposé d'Urgèle, entre Mme de Vore et M. Fabrice, charrié à bras, lui et son fauteuil, de sa chambre à la salle à manger, Pierre, un peu revenu du trouble où l'avait mis la camaraderie inattendue et quelque peu capiteuse de la jeune châtelaine, essayait de se reprendre, de juger froidement ce monde, encore nouveau pour lui, de Chante-Pleure.

De braves gens, à coup sûr, ces de Fabri; encore était-il prudent d'y regarder à deux fois avant de se donner à eux tout à fait.

De braves gens, oui, mais de fiers originaux! Son voisin le fauconnier, par exemple! Qu'il eût, orphelin à vingt ans, tout sacrifié pour s'occuper de son jeune frère, l'éduquer, le doter, lui faire la place plus large au soleil, le procédé n'était pas d'une âme vulgaire. Mais il avait aussi, — Pierre était obligé de le reconnaître, — le dévoûment bien grognon!

Toujours à rebrousse-poil, le cher homme! Pas la peine de tout abandonner d'une main, s'il retirait tout de l'autre, chicanant, mortifiant, contrecarrant à plaisir ce frère qu'il avait mis au rang d'aîné, lui laissant toute sa fortune en viager, et qu'il traitait en cadet et en très petit cadet, au vu et au su de toute la maison.

Pierre avait bien quelque idée de ces difficultés; l'oncle Lortal en avait jasé devant lui; une fois, à propos de certaine machine, faucheuse ou faneuse, que M. Roger venait d'introduire à la ferme, et M. Fabrice, ennemi juré du progrès et de l'agriculture scientifique, ne se gênait pas pour se gausser de ces inventions du diable jusqu'à ameuter contre l'inconsciente mécanique, et, par ricochet, contre son frère, la routine haineuse et les préjugés paysans; plus tard, en tournée électorale, quand le père d'Urgèle, poussé, mis en avant par son aîné, se portait au conseil général candidat conservateur, mais d'un conservatisme ouvert, qui n'effrayait personne, et ce terrible aîné avait tout gâté, tout perdu, tenant la campagne à sa façon, plumet en tête et bannière au vent, haute et large, et attirante pour les masses rurales à peu près comme le vinaigre pour les mouches.

Maintenant il s'agissait d'un étang artificiel pour irriguer les prairies de la montagne.

— Excellente idée! approuvait le banquier Capespine, bailleur de fonds de l'entreprise.

— Projet saugrenu! ricanait M. Fabrice. Du foin? au prix où se vend le bétail? D'ailleurs, tes prés seront ensablés au premier orage,.. à moins que la digue ne crève!

L'agriculteur se défendait, alléguait les expériences faites, citait les rendemens obtenus; quant à la digue, M. Fabrice pouvait dormir tranquille : ni lui, ni sa nièce, ni ses arrière-neveux, n'en verraient la fin.

— Tant pis pour nous, alors, intervenait Urgèle : avec cette ligne raide de la chaussée, en travers de la pente, vous m'avez gâté la plus jolie combe du domaine!

— Mes excuses, ma fille, souriait M. Roger; c'est vrai, je n'avais pas songé au paysage. — M. Roger ne souriait qu'à moitié. Tandis que l'aîné, sa bile une fois dégorgée, sa goutte sortie dans quelque véhémente apostrophe, se requillait, allègre et dispos, son frère, plus intelligent, mais de volonté plus débile, s'usait, s'épuisait au choc de ces mesquineries contradictoires.

Personne, d'ailleurs, pour le soutenir; Mme de Fabri, trop faible elle-même, enlisée dans sa béatitude de dévote; Urgèle, trop capricieuse, toujours tendre à la personne de son père, mais cruelle à ses idées chaque fois qu'elles ne s'emboîtaient pas avec sa très particulière et intransigeante esthétique. Personne; et, par surcroît, le brave homme avait encore le chagrin d'être à tout moment en désaccord avec lui-même.

Actif, instruit, d'une portée d'esprit supérieure à celle de son entourage, émancipé par une éducation scientifique très complète, — il aurait visé la grande carrière et les hautes recherches, si les amicales exigences de son frère ne l'avaient pas dévolu à Saint-Cyr, — émancipé, mais jamais affranchi, M. de Fabri, comme plusieurs autres de sa génération et de sa caste, pauvres âmes tiraillées, impuissantes, inutilement occupées à marier les extrêmes, souffrait d'un défaut d'équilibre entre sa tête et son cœur, entre ses idées acquises et ses sentimens traditionnels. Ainsi qu'il arrive en pareil cas, les sentimens à la longue avaient pris le dessus. Comment résister aux influences ambiantes, aux lentes alluvions de l'habitude, de la vie en ménage, plus étroite encore, depuis que la famille, quittant le chef-lieu, s'était confinée à Chante-Pleure? Insensiblement, autant par bonté de cœur que par lâcheté de caractère, le libéral de jadis, le progressiste enthousiaste, était tombé à je ne sais quelle religiosité douceâtre, à quel royalisme mitigé, honteux, aimable pot-pourri d'opinions et de doctrines où sa personnalité abdiquait, émasculée, non pas tout à fait abolie cependant. Ce qu'il avait été, ce qu'il aurait pu être, se laissait voir à Pierre à travers ce qu'il était devenu; c'était un haussement d'épaules en réponse à l'excommunication majeure que M. Fabrice lançait contre la société moderne, jugée en bloc, condamnée en deux mots : pan, pan, des mots définitifs qui tombaient du haut des principes comme le couperet du haut de la guillotine; un sourire timide à l'adresse du docteur qui relevait appel de la sentence, et plaidait les circonstances atténuantes pour son siècle, ne se sentant pas si corrompu, si coupable que l'affirmait l'inexorable justicier. Mais, une fois parti, le fauconnier ne s'arrêtait plus de se lamenter ni de maudire, plus impétueux, plus violent à mesure que circulaient les vins fins, le vieux Cahors, contraire au rhumatisme, ami de l'éloquence.

M. Fabrice tonnait, — telles les trompettes sacrées crevant les murailles de Jéricho, — et avec lui, pleurnichées, fulminées à l'unisson, un chœur bien nourri d'imprécations, de jérémiades!

Tout allait de travers; la vigne défunte, la probité malade; pas moyen de se fier à personne; l'argent ne rentrait pas; les allu-

mettes ne valaient rien; les notaires voyageaient à l'étranger; jusqu'à Tustel de Saint-Vergondin, l'homme de confiance du clergé, qui venait de mettre la clé sous la porte... Quel monde! Quelles mœurs! Un sens dessus dessous universel; les paysannes s'habillaient en grisettes, les grisettes portaient chapeau comme les dames; n, i, fini. Plus de hiérarchie! plus de religion! Plus de gibier! Plus rien!

Tous gémissaient, tous clabaudaient à la fois, même le jeune Michaël, poing levé contre la gueuse, contre Marianne Troisième, patronne des voleurs, refuge des assassins. Ah! le bon coup de balai à donner à toute cette racaille!

— Et après? objectait Pierre.

— Après? Un bon plébiscite, formulait le docteur Bissol du même aplomb qu'il eût ordonné un purgatif à son malade.

— Le roi! proclamait M. Fabrice.

— Sa majesté N'importe-qui, quelqu'un qui fasse aller le commerce, demandait le banquier Capespine.

— Ah! si nous savions prier! s'exclamait, les yeux levés au plafond, Mme de Fabri. Et dans le recueillement de la table tombée tout à coup au silence, la pieuse dame entreprenait à demi-voix son voisin Bissol, voltairien endurci, dont, sans se lasser, elle poussait depuis longtemps le siège, un siège à marche lente, repris à chaque visite du vieux pécheur, qui tantôt perdait, tantôt regagnait du terrain, habile à soulever des incidens, à éterniser la conversion, et du même coup, la série des bons dîners dont, malgré la controverse, il ne perdait pas un coup de dent.

Mme de Vore au même moment s'épanchait avec Pierre, le consultait sur la santé de son fils. Une consultation en règle avec l'historique de la maladie et le détail des divers traitemens institués, sans grand succès jusque-là. Aucun des médecins qu'ils avaient vus, des spécialistes cependant et des fameux, n'avait rien compris à son mal. Du rachitisme, de la pauvreté de sang! Allons donc! Le sang des de Vore! est-ce que c'était possible? Ils se trompaient à coup sûr. A preuve, le peu d'effet des remèdes prescrits. Malgré les reconstituans et les toniques, la faiblesse persistait, le relâchement des muscles, et les misères à la suite. A vingt-deux ans, un état de quasi-enfance, inquiétant pour l'avenir!..

Pierre écoutait, hochait la tête, conseillait le grand air, l'exercice, moins de précautions surtout.

En face d'eux, à l'autre bout de la table, le rejeton des de Vore se reconstituait, se tonifiait mollement, touchait à peine aux plats, buvait du bout des lèvres, tenu d'ailleurs en bride par les avertissemens muets, les froncemens de sourcils de sa mère en sollici-

tude pour son estomac; silencieux, éteint, il n'avait d'autre éclair de vie sur sa figure, que les regards d'adoration respectueuse qu'il envoyait à sa cousine, très animée, elle, riant, bavardant à la volée, interpellant l'un, puis l'autre, comme enivrée d'une joie de vivre qui moussait, fusait en l'air, exubérante, presque involontaire.

Le dîner près de finir s'épanouissait maintenant en gaîté; les diables noirs de la politique remisés dans leur boîte, ces braves gens se détendaient, tout à la belle humeur un peu lâchée qui accompagne de droit l'arrivée du dessert, l'entrée des gâteaux montés et des gaufres traditionnelles.

Pierre seul manquait d'élan, pas plus ému des confidences de Mme de Vore, qu'émoustillé par les plaisanteries au gros sel de M. Fabrice, curieux de savoir comment on s'amusait au quartier latin et si l'on dansait le cancan à Bullier, comme jadis à la Chaumière... Tout ce monde-là lui paraissait tout à coup se reculer loin, très loin de lui, même Urgèle, dont l'amabilité ne lui semblait plus, en y réfléchissant, qu'une poussée de jeunesse, une envie de s'écouter parler, de se regarder vivre, et peut-être se gênait-elle moins avec lui parce qu'elle le jugeait sans importance.

Quelque chose l'avertissait de ne pas se livrer davantage à la facilité toute superficielle de l'accueil qu'il recevait à Chante-Pleure; son instinct démocratique se réveillait, agacé par la levée de boucliers réactionnaires de tantôt, offusqué aussi par l'exhibition des armoiries de la famille, somptueusement gravées sur la vieille argenterie que maniait Pierre, étalées en relief dans un cartouche colorié au-dessus de la porte : un marteau d'argent sur sinople avec la devise latine : *Fit faber*.

Sans doute ils ne pensaient plus, ces nobles, qu'ils avaient devant eux un fils de paysan, et, qui plus est, le neveu du maire républicain de Saint-Jean-des-Grèzes; mais il ne l'avait pas oublié, lui, et il leur en voulait presque de leurs avances, il s'en voulait à lui-même de s'être si vite laissé prendre, d'avoir accepté cette invitation au pied levé, de raccroc, comme le premier Bissol venu. Au moins se promettait-il de s'échapper, le dîner fini, aussitôt qu'il le pourrait décemment, et une fois parti, bonsoir! on ne le reverrait pas de quelques jours!

XXXVIII.

On se levait de table, on passait au salon, et, dans le remue-ménage du café qu'on finissait de prendre debout dans les embrasures,

Urgèle ouvrait toute grande la porte à vitres qui donnait sur la terrasse...

— Quel dommage de s'enfermer par une nuit pareille, soupirait-elle. Voulez-vous me donner le bras, Michaël?

Mais à peine le jeune homme commençait-il d'entortiller le foulard autour de son cou, Mme de Vore coupait l'élan de son fils. Il faisait vraiment trop froid, et puis, quelle idée de sortir? on n'y voyait goutte...

— Vous, alors, monsieur Pierre? priait Urgèle. — Et, comme Mme de Fabri menaçait d'intervenir à son tour : — Voyons, maman, puisque le docteur m'autorise, n'est-ce pas, docteur? Rien que toucher le bord de la terrasse et revenir. Allons, Kadour est là qui veut bien nous escorter. — Et, se tournant vers le sloughi en train de s'étirer gravement sur le seuil : — Oui, mon grand, oui, mon beau, vous nous suivrez, et si ce monsieur-là s'avisait de me contrarier, vous le dévoreriez tout vif, c'est entendu!

Un pan de sa jupe retroussé dans sa main gauche, Urgèle s'avançait à petits pas, le bout de ses doigts touchant à peine le bras de Pierre qu'elle avait pris en sortant.

Devant eux une nuit sans lune, pas compacte cependant, pénétrée par la clarté diffuse des étoiles, une nuit douce, légère, presque lumineuse, avec des ombres plus noires çà et là : des silhouettes tremblantes d'ifs ou de buis taillés et l'arceau vague d'une charmille béant au fond comme la bouche d'un mystère... Urgèle avait quitté le bras du docteur; appuyée des deux mains à la margelle de la terrasse, la tête en avant, penchée vers l'obscur de la vallée, elle écoutait.

Une rumeur arrivait de très loin, des espaces baignés de sommeil; des voix brisées, indistinctes, fondues en une sonorité sourde qui s'enflait et décroissait, pareille à une respiration. Cela venait on ne savait d'où, si confus à la fois et si expressif que c'était comme si la douceur de la nuit, tout à coup, avait parlé :

— Le printemps! prononçait Urgèle, toujours penchée, jetée, semblait-il, à la rencontre de cette musique des soirs, muette depuis les froids de l'automne, et qui, pour la première fois, ce soir-là, on eût dit exprès pour elle, recommençait à vibrer :

« Le printemps! » c'était dit à voix grave, contenue, comme un mot de religion, de tendresse. Et, presque en même temps, une secousse, un frisson des bras, des épaules, un mouvement nerveux subitement résolu en larmes qu'elle essuyait aussitôt nées et qui renaissaient encore...

Elle balbutiait : — Excusez-moi, monsieur Pierre, je ne comprends pas ce qui m'arrive. Cette musique, sans doute, qui m'aura donné

sur les nerfs. Un méchant concert de grenouilles et de grillons, je sais bien! mais ce que j'entends à travers : tenez, c'est comme cette odeur de jonquilles qui passe, la reconnaissez-vous? vous n'imaginez pas ce qu'il me vient d'odeurs avec elle. Des odeurs d'autrefois, oh! celles-là, surtout, les anciennes, comme elles me montent à la tête! Il me semble alors que je suis de nouveau toute petite, assise, jambes pendantes, ici sur la terrasse; j'ai plein mon tablier de fleurs coupées, jacinthes, violettes, jonquilles, je les pétris, je les caresse, je les tue; et quand je les ai tuées et que leur âme est restée à mes doigts, j'embrasse mes mains pieusement, amoureusement comme je baiserais des reliques... — Et après un silence :

— Vous, continuait-elle, est-ce que le printemps ne vous remue pas aussi? Est-ce que vous ne vous réveillez pas un matin, autre que la veille, mais tout à fait autre? Moi, c'est à ce point que je crois avoir deux âmes,.. ne riez pas, monsieur le savant, qui n'êtes peut-être pas sûr d'en avoir une, oui, je suis sûre d'en avoir deux. Même enfant, elles étaient plus distinctes; l'âme d'hiver, si retenue, si sage, une âme toute blanche, couleur de neige et de papier neuf; puis brusquement, au premier lilas fleuri, à la première cigale, crac! l'âme de printemps s'éveillait. Oh! pas difficile à reconnaître, celle-là! si folle, si tendre! toujours prête à se donner, et à qui? Vous ne vous doutez pas que vous avez été celui-là, monsieur Pierre? oui, tout un printemps. Oh! il n'y a pas de quoi vous vanter, mon camarade; vous n'avez pas été le premier, le dernier non plus. C'est le colonel qui vous supplanta, n'est-ce pas drôle? Un vieux grison déjà, mais ce n'était pas lui que j'aimais : c'était la guerre, et c'était l'Espagne, un pays de romance où l'on dormait sur des coussins brodés d'or à l'ombre des jasmins. Je lui demandai de m'emmener un soir qu'il me faisait sauter sur ses genoux, — avais-je dix ans? Il ne comprit pas, et je pensai en mourir!

— Et depuis? souriait Pierre.

— Depuis, j'ai renoncé aux messieurs : sotte espèce! je préfère les arbres. Les saules, tenez, quand la sève les gonfle, que les jeunes feuilles, à peine dépliées, flottent en chapelets au bout des branches. Et les premières pousses des chênes, cette éclosion d'or vert, d'or rouge sur les cépées noires, si noires!

— Urgèle! Urgèle!

Mme de Fabri en personne apparaissait à la porte du salon, et, en même temps un jet de lumière qui coupait en deux la terrasse. Adieu le mystère! adieu les voix printanières! Ki-ki aboyait.

— Nous rentrons, petite mère, répondait Urgèle.

Lentement, plus lentement encore, et à demi-voix :

— Que pensez-vous de moi, monsieur Pierre?

— Mais, mademoiselle, je pense...

— Que je parle trop; accordé! Et encore? que je me jette à la tête des gens sans crier: « Gare! » Peut-être bien que oui; pourvu cependant que leur tête me revienne. Or vous n'avez pas l'air d'un fat ni d'un pédant, ni d'un sot. Et vous m'avez confessé que vous aimiez les arbres. Eh bien! pour l'amour des arbres, si vous voulez, nous serons camarades à l'avenir comme autrefois, comme aujourd'hui. Ça vous va-t-il? Ce que je vous propose là est peut-être énorme. Tant pis! Je suis une enfant gâtée, une sauvage, et j'en profite. Camarades, c'est dit, n'est-ce pas?

— De tout mon cœur, mademoiselle! répondait Pierre, parfaitement oublieux pour le quart d'heure de ses préventions démocratiques.

XXXIX.

Botte à botte, une heure après, comme le matin, Pierre et le docteur Bissol chevauchaient à la remontée de Chante-Pleure. D'humeur différente, tous les deux; Pierre, muet, absorbé, étonné encore, Urgèle toujours devant lui, ses yeux clairs dans la nuit, sa voix douce dans le silence; l'autre, le Bissol, gonflé de nourriture et de malice, des cancans jusqu'au bec, et il laissait sortir ça comme ça venait, tout cru, tout nu, tel qu'il l'avait ramassé tout à l'heure à l'office, où le confrère l'avait surpris trinquant et folâtrant avec la valetaille mâle et femelle du château. Un vilain monsieur, décidément, ce Bissol! Est-ce qu'il ne s'avisait pas, l'haleine encore grasse des viandes englouties, de critiquer le dîner, de blâmer la parcimonie des hôtes?

— Un émincé de veau tout court, sans truffes, sans crêtes, sans la moindre fioriture. Et la fricassée de poulets? des poulets à moitié venus qui n'auraient pas été mûrs avant un mois! Voilà ce qui ne s'était jamais vu à Chante-Pleure! Et les vins? avez-vous remarqué? une seule tournée de bordeaux et si jeune! Pas la peine de s'anuiter dehors pour se mettre de pareilles pauvretés dans l'estomac. Ah! les bordeaux de jadis! et les dindes truffées! Vous ne vous rappelez pas, vous, il y a quinze ans? trop nigaud alors pour vous intéresser aux choses sérieuses. Ah! mon ami! c'était la maison du bon Dieu; s'invitait qui voulait, et quelle table! de tout à gogo, solide et liquide, du vin cacheté, des huîtres, du poisson de mer! Des dîners à s'en lécher les doigts jusqu'au coude! Ça embaumait tout le pays. Aussi les dîneurs ne manquaient pas; tous les jours du monde; des voisins, des chasseurs; quelques curés parmi; les meilleures fourchettes du canton. Ah! on s'est joliment amusé à Chante-Pleure. Un peu trop peut-être, à mon avis. En en-

rayant d'un cran ou deux, on aurait fait durer le plaisir. Tandis que maintenant... Non, vrai, je ne regrette pas de vous avoir passé la main. C'est trop triste, cette dégringolade! Ils sont si bêtes, ces Fabri, — si bons, si vous aimez mieux. L'argent leur coule dans les doigts. Tous dépensiers, l'aîné comme le cadet, et le père avant eux et le grand-père, c'est une habitude de famille. Savez-vous combien ils étaient à souper, ce soir, à la cuisine? Dix-sept sans compter les enfans. Les domestiques invitent comme les maîtres. Thrésil a sa mère au château depuis un mois. Mette, la femme de chambre de mademoiselle, a retiré sa sœur avec elle, — une infirme, — et ainsi des autres. C'est révoltant. Et le colonel! en voilà un qui leur coûte cher à nourrir depuis qu'il tire au râtelier. Et il tire! des dents longues, des tripes d'ici à demain et plat comme une morue avec ça; on ne sait pas où il peut fourrer ce qu'il mange. Ah! la vieille canaille! ça ne me regarde pas, c'est vrai, les Fabri sont les maîtres de se ruiner avec qui il leur plaît; mais de voir cet être-là s'empiffrer sans vergogne! lui un étranger, un passant! nom d'un double! ça me retourne l'estomac. Vous, ça vous est égal, le colonel, est-il pas vrai? Il vous faut des morceaux plus tendres; eh! eh! mes complimens, mon cher confrère; il paraît que Mlle Urgèle ne se languit pas avec vous!

— Je vous en prie, docteur, coupait Pierre; même, en plaisantant, je m'étonne...

— C'est bon, c'est bon,.. on voulait rire, vous avertir aussi peut-être; mais du moment que ça vous fâche, *sufficit;* allez, marchez! On ne mettra plus le nez dans vos affaires. Parbleu, je le sais bien, et à qui le dites-vous? Mlle Urgèle est une brave fille... Pauvre petite! ses nerfs la travaillent, voilà tout, et il y a des jours... elle est lunatique, enfin; nous disons, nous autres médecins, comment disons-nous? névropathe..?

La route bifurquait au sommet de la côte; un chemin forestier s'amorçait là, qui dévalait brusquement, noir comme le diable de l'enfer, jusqu'au fond et au tréfond de la Ramade, et remontait, tout humide de la vapeur des ruisseaux et des sources, jusqu'à la Baraque-Royale et plus haut encore au Pas-de-Haute-Serre, tout proche des terres et des maisons de Paour. Arrivés au carrefour, en présence de la pierre levée, indicatrice des distances, mais qui, à cette heure-là, n'était qu'un geste obscur ajouté au mystère de la nuit, les deux médecins se départirent l'un de l'autre, aussitôt avalés, par l'ombre; et l'ombre ne rendait d'eux que le bruit décroissant du pas de leurs chevaux : l'amble régulier de la rosse à Bissol et le trot inégal du bidet de Pierre, qui, nerveux ce soir-là,

éperonnait sans savoir pourquoi, et, la minute après, ralentissait sa monture...

Toujours la tête prise, obsédée de la même image; et c'était devant lui tantôt un mouvement, tantôt un regard, un regard candide, un mouvement souple! et encore cette fossette en long, quand elle riait, au coin de la bouche,.. oh! le poison! le poison mortel des réminiscences! Et très légère en même temps, très lointaine, lui revenait la musique printanière entendue tout à l'heure sur la terrasse; lointaine et cependant d'une vibration bien pénétrante...

Combien de fois plus tard Pierre devait-il l'entendre, volontairement ou involontairement évoquée! et chaque fois, en même temps, l'odeur fraîche et capiteuse des jonquilles!

Ramené après de longs circuits en face de la coupure, par où lui étaient apparus quelques heures avant le cirque et le château de Chante-Pleure, le songeur avait arrêté son cheval. Une lumière unique, la lampe de M. de Fabri peut-être, peut-être la veilleuse éclairant le rosaire indéfiniment égréné de Mme de Fabri, ou les rêves encore éveillés d'Urgèle, faisait vivre la façade du château, mêlée d'en bas à la masse indistincte des ténèbres. Et c'était indistinct aussi, ce qui se passait dans la tête de celui qui regardait incliné sur la selle, comme attiré par le grand trou d'ombre...

Aucun projet, aucune idée; rien de changé en apparence dans les arrangemens déjà pris, dans les plans arrêtés pour l'avenir; un acquiescement résigné à ce qu'il jugeait, aujourd'hui comme hier, inévitable. Aucun soupçon, d'ailleurs, aucun pressentiment de ce qui l'attendait, de la passion déjà entrée en lui et qui étreignait sa gorge d'une angoisse âpre et délicieuse... Ce ne serait jamais, pensait-il, entre Urgèle et lui, qu'une camaraderie très douce, une amitié de frère et de sœur.

En attendant, il ne pouvait se détacher de la contemplation du château...

Une chouette, qui hululait depuis un moment, blottie en quelque fente du rocher au-dessous de la brèche, prit l'essor et, festonnant en l'air, effleura Pierre, en passant, de son aile silencieuse.

Réveillé brusquement, le songeur ramassa les brides, et, éperonnant sa bête, disparut, — et son rêve avec lui, — dans la solitude des causses.

ÉMILE POUVILLON.

(La troisième partie au prochain n°.)

LAITS ET BEURRES

I. Ch. Girard : *Documens sur les falsifications des matières alimentaires et sur les travaux du laboratoire municipal*, Paris, 1885. — II. *Annales d'hygiène publique et de médecine légale, 1888*, n° 6, 3e série, t. XX. — III. Duclaux, *le Lait*, Paris, 1887.

Même en parlant le langage rigoureux de la science, il ne serait pas facile d'exposer nettement les caractères réels de tous les principes dont l'assemblage forme le lait. Le résumé qu'on offrirait au lecteur, pour être impartial, se réduirait à une série monotone de contradictions. Il vaut mieux laisser aux physiologistes ou chimistes des diverses sectes le soin de discuter entre eux, et, négligeant l'étude des questions douteuses, nous attacher seulement aux propriétés extérieures les plus saillantes du lait et du beurre. Certains détails relatifs à l'analyse de ces deux produits s'imposent, pour ainsi dire, d'eux-mêmes, comme préface à l'examen des fraudes, trop fréquentes, mais très peu variées, auxquelles se trouvent de nos jours exposés et soumis le beurre comme le lait. Nous ajouterons qu'en risquant même d'enlever à notre travail une partie de l'intérêt qu'il eût présenté, nous avons suivi la route banale ouverte par la chimie analytique, de préférence aux sentiers étroits et d'un accès difficile, frayés à grand'peine par la biologie.

I.

La plupart de nos boissons ou de nos liquides alimentaires : le vin, la bière, le cidre, le vinaigre, l'huile, se laissent traverser par

la lumière, et si leur transparence n'est pas irréprochable, il est facile du moins de produire ce résultat au moyen d'une simple filtration. Il n'en est pas de même du lait, opaque même sous une faible épaisseur et que le filtre ne saurait clarifier; mais le lait présente une autre particularité.

Puisez au moyen d'une pipette de laboratoire le vin d'une bouteille reposant depuis plusieurs mois au fond de la cave; recueillez par l'intermédiaire d'un tâte-vin plusieurs échantillons d'un même tonneau, vous aurez beau aspirer les couches inférieures, moyennes, supérieures, vous recueillerez toujours des prises semblables entre elles à d'infimes divergences près. L'essai de tous les autres fluides que nous venons d'énumérer aurait fourni le même résultat.

Au contraire, une simple fille de basse-cour apprendrait aux rares personnes qui ne le savent pas que tout lait de vache abandonné au repos dans un local suffisamment frais se divise spontanément au bout de quelques heures en deux couches hétérogènes superposées d'épaisseurs très inégales. Vers le haut du vase surnage la « crème, » relativement épaisse et visqueuse; plus bas se concentre le « lait écrémé, » aqueux et fade, dont les propriétés trop connues de la foule des consommateurs des grandes villes ne diffèrent pour ainsi dire pas du lait ordinaire coupé d'eau. La crème, d'où l'on extrait ensuite le beurre par « barattage, » diffère en somme du lait pur par sa plus grande richesse en substance grasse.

Ce sont précisément ces matières onctueuses concentrées dans la crème, qui, séparées en globules extrêmement petits et flottant à l'intérieur du lait primitif, déterminent l'opacité de ce liquide. Examinée au microscope, une goutte de lait laisse voir ces innombrables vésicules, arrondies et luisantes comme les « yeux » du bouillon et renvoyant fortement la lumière. A peine un rayon lumineux venant du dehors a-t-il dépassé la surface liquide que des réflexions multipliées le chassent au dehors (1). Telle est la cause de l'opacité absolue du lait; quant à la nuance jaunâtre que tout le monde a remarquée, elle dérive de la couleur propre aux sphérules de beurre.

Suivant la majorité des auteurs, le lait formerait *émulsion*, c'est-

(1) On compte en moyenne 2,400,000 globules par millimètre cube de lait. De pareils nombres pourront sembler fantaisistes : cependant, rien de plus simple que d'apprécier un chiffre aussi énorme. Il suffit, au moyen d'un compte-gouttes, de mêler une seule goutte de lait à cent gouttes d'eau distillée, de prélever une goutte de ce mélange cent fois plus pauvre en globules gras que le lait primitif, et de l'étudier avec un microscope dont l'oculaire quadrillé facilite le dénombrement des disques. Il est clair qu'il faut recommencer plusieurs fois et prendre des moyennes.

à-dire un mélange très intime, sans être parfait, d'un liquide et d'un corps gras très divisé. Les émulsions artificielles s'emploient beaucoup en pharmacie et en confiserie. Une des plus connues et des plus usitées n'est autre que le *lait d'amandes*, expression très juste, puisque la similitude de nom correspond parfaitement à la similitude d'aspect de cette préparation avec le véritable lait.

Celui qui visite une laiterie d'une certaine importance dans le nord ou le centre de la France remarquera peut-être, dans un coin de la salle où l'on apporte le lait après la traite, un petit instrument bien simple dont l'usage ne se comprend pourtant pas à première vue. Le « crémomètre, » — tel est son nom, — consiste dans une éprouvette cylindrique divisée en parties égales. Versons le lait à essayer jusqu'au niveau du trait supérieur de la graduation, puis attendons quelques heures, jusqu'à ce que la montée de la crème soit complète (1). Il sera aisé alors de juger de la richesse du lait par l'appréciation de l'épaisseur de la couche de crème au sommet de l'éprouvette. Nous constaterons avec le seul aide de ce modeste appareil l'existence de divers phénomènes assez intéressans et nous pourrons même les apprécier par des chiffres.

D'abord, les divers laits et les diverses traites d'une vache désignée ne sont pas toujours identiques à eux-mêmes. Un Anglais, M. Bell, après avoir examiné les produits d'un grand nombre d'étables britanniques, chacune d'elles renfermant plusieurs vaches laitières, a noté des nombres assez variables : 6 à 14 parties de crème pour 100 parties de lait; l'écart, comme l'on voit, dépasse celui du simple au double. Il est juste de dire, cependant, que les indications du crémomètre conduisent à des présomptions plutôt qu'à des données certaines, car, souvent, la faiblesse du chiffre trouvé tient à ce que la montée de la crème s'opère mal ou dure plus longtemps. Il ne faut pas d'ailleurs oublier que le crémomètre ne peut jamais servir à l'examen des laits bouillis.

Le lait le plus crémeux, le plus gras, toutes choses égales d'ailleurs, s'obtiendra en recueillant les dernières parties de la traite du soir d'une vache bonne laitière fournissant, six ou huit mois après le vêlage, une moyenne raisonnable de liquide, la bête étant du reste soumise à de fréquentes traites. Certaines races, comme la race hollandaise, semblent très avantageuses au point de vue

(1) Les parties grasses se rassemblent d'autant mieux à la surface que la température du lait est elle-même plus basse. Dans quelques contrées du nord, on refroidit avec de la glace le lait à écrémer. C'est une excellente pratique : en effet, d'une part, la densité de la partie aqueuse du liquide, du « sérum, » s'accroît sensiblement, et, d'autre part, les globules de beurre, acquérant plus de consistance, éprouvent moins de difficulté à s'élever jusqu'aux tranches supérieures.

du rendement du lait; mais alors celui-ci est beaucoup plus clair, l'augmentation n'est qu'apparente et se réduit à un simple bénéfice de volume. Comme on peut le croire, un agronome n'oublierait pas de signaler l'influence de la nourriture et celle de l'hygiène aux champs ou à l'étable; mais un pareil sujet, outre qu'il est loin d'être élucidé à fond, concerne plutôt l'économie rurale que la chimie proprement dite.

En dehors même du laboratoire du savant, l'emploi du *lactodensimètre* est à présent fort répandu. Il y a près de cinquante ans que Bouchardat et Quévenne imaginèrent l'instrument. Qu'on se figure un aréomètre construit en verre comme tous les autres appareils de ce genre, lesté à sa base par une boule pleine de grenaille de plomb et surmonté d'une tige cylindrique, garnie à son intérieur d'une double graduation sur papier. On plonge le lactodensimètre (il est plus court de dire le pèse-lait) dans le lait dont on veut connaître la densité, et on observe le numéro de la division correspondante au niveau d'affleurement. Si cette division porte le numéro 30, par exemple, on dit que le lait pèse 30 degrés (1). Pour le chimiste, une indication de ce genre offre un sens précis : un litre du lait en question pèse 1,030 grammes, soit 30 grammes de plus qu'un litre d'eau. On comprend facilement que le pèse-lait ne soit pas un instrument d'une précision rigoureuse; l'on aurait tort de compter sur l'exactitude absolue de la dernière décimale. Toutefois, après une vérification minutieuse, un appareil bien contrôlé peut rendre de grands services à cause de la rapidité de ses indications.

En tous les cas, il nous a mis à même de constater, ce que n'ignore personne, que le lait est plus lourd que l'eau. Un pareil excès de densité ne tient naturellement pas à la présence des corps gras, beaucoup plus légers que l'eau, mais il résulte de l'influence des autres matières dissoutes dans le liquide ou disséminées dans ce dernier à l'état de simple suspension, comme la caséine, le sucre et divers sels. Jamais le lactodensimètre immergé dans un lait naturel et pur ne marque moins de 16, ni plus de 40 degrés (ce qui signifie que la densité du lait est comprise entre 1,016 et 1,040). L'écart est-il bien notable? Non, sans doute, et, encore, dans la pratique, convient-il de resserrer sensiblement les valeurs extrêmes. Les liquides très lourds ou très légers ne se rencontrent que par exception; de plus, le lait pur ou le lait raisonnablement baptisé,

(1) Si la température du lait n'est pas très voisine de 15 degrés centigrades, il faut avoir recours à des tables que les fabricans vendent avec l'aréomètre et calculer la valeur d'une petite correction, additive au-dessus de 15 degrés, soustractive au-dessous.

qu'on vend dans le commerce, résultent d'habitude du mélange d'un assez grand nombre de laits différens, et, par suite, leur pesanteur spécifique se note par des chiffres assez voisins de 1,025 ou 1,030. Du reste, nous reviendrons sur ce point lorsque nous effleurerons la question du mouillage du lait.

Puisque l'on voit la crème surnager au-dessus du lait écrémé, il n'est besoin d'aucun raisonnement pour comprendre que la densité du lait privé de crème est plus forte que celle du lait pur. Il ne faut donc pas s'imaginer que moins le lactodensimètre plonge dans un lait, meilleur est celui-ci, puisque l'on voit que l'écrémage augmente invariablement la densité (1). Un lait pauvre en crème sera même ordinairement assez dense, surtout s'il n'est pas trop dépourvu de caséine et de sucre.

On a donné le nom trop savant de *colostrum* au lait que sécrètent les mamelles de la vache à l'époque du vêlage et quelques jours après la part; mais le terme vulgaire, à consonance peu gracieuse, est « amouille. » Amouille ou *colostrum*, un pareil liquide est purgatif et tout à fait impropre à la consommation. Si on l'essayait au lactodensimètre, l'instrument consulté ne fournirait le plus souvent aucune indication, le bas de l'échelle graduée ne baignant même pas dans le lait. Il faudrait faire choix d'une autre méthode densimétrique et on s'apercevrait d'un excès de poids de 60 à 75 grammes par litre. Le déficit du beurre n'est pas moins appréciable.

De peur de confusion, nous n'avons jusqu'à présent entretenu le lecteur que du lait de vache, à la vérité le plus important et de beaucoup. Le lait de chèvre et ceux de brebis et d'ânesse diffèrent très peu de ce dernier au point de vue du poids absolu; au contraire, ces trois sortes de liquides sont très inégalement gras. Le lait de brebis, sensiblement plus cremeux que celui de vache et que le lait de chèvre, à peu près équivalens entre eux en ce qui concerne le beurre, laisse bien loin derrière lui le lait d'ânesse (2). Circonstance curieuse : malgré la quasi-identité spécifique des deux races d'animaux, la sécrétion mammaire de la jument diffère beaucoup de celui de l'ânesse et pourrait fournir, au besoin, assez de beurre.

(1) L'expérience a prouvé que l'aréomètre ne donnait pas des indications identiques avec deux produits d'égale densité : l'un pur, l'autre écrémé. C'est pour cela que les lactodensimètres portent deux échelles : l'une, accompagnée d'une bande bleue, s'applique aux laits écrémés dont elle rappelle la nuance bleuâtre, tandis que l'autre (celle de la bande jaune) convient aux laits purs.

(2) Le lait de femme contient un peu plus d'extrait onctueux que le lait d'ânesse, mais il est bien moins gras que le lait de vache.

Passons sous silence les renseignemens que divers ouvrages énumèrent avec complaisance sur le lait de chienne, voire sur celui de truie, et citons deux liquides exceptionnellement riches en crème, le second surtout : le lait de buffle, lequel a servi et sert encore fréquemment à la nourriture de l'homme, puis le lait d'éléphant, que le docteur Oremus a eu la curiosité d'analyser et de déguster.

Un mot sur le « lait végétal. » On trouve au Venezuela et dans la vallée de l'Amazone un arbre appelé *Brosimum galactodendron,* d'où les Indiens retirent par incision un suc crémeux susceptible d'être utilisé comme aliment. Quelques auteurs sceptiques ont émis des doutes sur la véracité de ce fait, et il faut avouer qu'une circonstance aussi singulière méritait d'être scientifiquement confirmée. Feu M. Boussingault affirmait que dans le cours de ses voyages à travers l'Amérique du Sud il avait consommé, pendant un mois, la sève de « l'arbre à la vache » mêlée avec du café ou du chocolat. Il ajoutait, du reste, que ce prétendu lait ressemblait plutôt à une crème très épaisse ; et le célèbre agronome finit par confirmer ses souvenirs de jeunesse en publiant une analyse complète d'un échantillon de lait provenant de l'arbre à la vache et qu'il se fit envoyer à Paris à l'occasion de l'Exposition de 1878. Comment M. Boussingault put-il se procurer un produit authentique et surtout inaltéré, nous l'ignorons, mais il trouva que ce suc végétal était composé à peu près comme la crème du lait de vache.

II.

Il semble, d'après une célèbre prophétie de l'écriture sainte, que les Hébreux connussent l'usage du beurre, sans toutefois l'apprécier beaucoup (1). Hérodote décrit la fabrication du beurre chez les Scythes, mais il en parle comme d'une opération curieuse. Les Romains ignoraient aussi l'usage de cet aliment ou du moins ne s'en servaient guère. Il en résulte que les plats les plus raffinés qu'on ait servis sur les tables de Lucullus et d'Héliogabale, présentés à un gourmet de nos jours, lui répugneraient probablement à cause de leur préparation à l'huile. Quoi qu'il en soit, il est certain que le rôle culinaire du beurre n'a cessé de gagner en importance depuis les premiers temps du moyen âge ; cette matière grasse se prépare, se consomme et malheureusement aussi se fabrique, presque sur toute l'étendue du monde civilisé.

(1) *Butyrum et mel comedet, ut sciat reprobare malum et eligere bonum.*

Que représente le beurre, non plus pour un cuisinier, mais pour un chimiste? Dans une précédente étude relative aux vins (1), nous avons parlé de la glycérine à plusieurs reprises en la définissant : une sorte d'alcool susceptible de se combiner jusqu'à trois fois avec les acides pour donner des « éthers » triples. Eh bien! depuis les beaux travaux, vieux déjà de cinquante ou soixante ans, qui ont rendu célèbre le nom de Chevreul, on sait que tous les corps gras : huiles ou graisses, quelle que soit leur origine, sont des éthers de la glycérine; ils résultent de l'union de ce dernier principe avec les divers acides « gras. »

Le plus connu de ces acides est l'acide stéarique, matière première de la fabrication des bougies.

C'est principalement d'une matière végétale appelée « beurre » ou « huile de palme » qu'on retire l'acide palmitique, un peu plus fusible que l'acide stéarique, et dont le rôle n'est pas moins essentiel. Les huiles, liquides à la température ordinaire, doivent leur fluidité à la présence d'un troisième corps, l'acide oléique, lequel fond à 14 degrés. Enfin il convient de ne pas oublier l'acide butyrique, dont la constitution chimique, assez simple en elle-même, est bien connue, et dont l'énergie acide est beaucoup plus puissante : à la différence des trois composés énumérés en premier lieu, l'acide butyrique est franchement liquide, assez volatil et très soluble dans l'eau.

Dérivant de la copulation intime d'un acide avec un alcool, les éthers se préparent en faisant agir les deux élémens l'un sur l'autre. En revanche, l'eau, surtout quand elle est chaude, et les alcalis, voire même les oxydes métalliques, détruisent plus ou moins facilement les éthers ; l'alcool est régénéré, et il se forme dans le premier cas un acide, dans le second cas un sel à base d'alcali ou de métal. Par exemple, l'huile de palme, traitée par l'eau surchauffée, fournit à la fois de la glycérine et de l'acide palmitique ; l'huile d'olive, attaquée par la soude, se dédouble de même en glycérine (dont la valeur commerciale est à peu près nulle) et en savon constitué en majeure partie par de l'oléate de soude. Aussi, pour abréger le langage, on généralise cette circonstance, et l'on dit qu'on « saponifie » un corps gras lorsqu'on le traite par la potasse, la soude, la chaux, l'oxyde de plomb.

Revenons au beurre, dont cette digression, un peu longue, mais nécessaire, nous a écarté. Négligeons l'eau interposée mécaniquement dans les pains de beurre à la suite de l'opération du barattage, eau que le producteur n'est pas intéressé à éliminer trop complè-

(1) Voyez la *Revue* du 1er janvier.

tement : ne parlons pas non plus des restes de caséine provenant de la même origine. Négligeons enfin un assez grand nombre d'éthers se rattachant à divers acides, intéressans seulement aux yeux des théoriciens. Voici la composition du beurre : oléine (éther oléique de la glycérine)... 42,2 pour 100 ; stéarine et palmitine, 50 pour 100 ; butyrine... 7,7 pour 100. Le beurre pur renferme donc la moitié de son poids de butyrine et d'oléine, principes liquides.

A raison de la grande consommation qu'on en fait, le beurre du commerce, surtout celui qu'on débite dans les grandes villes, est fréquemment adultéré. Un habile dégustateur constatera sans la moindre manipulation quelques-unes de ces fraudes ; par exemple, il aura toujours soin de goûter des fragmens extraits de l'intérieur même du pain de beurre, pour s'assurer que ce dernier n'aura pas été « fourré, » opération qui consiste à entourer un noyau de beurre rance par une enveloppe de beurre frais de première qualité ; il n'est pas besoin d'être un fin gourmet pour découvrir la falsification grossière destinée à masquer la rancidité du beurre et consistant à le baratter avec de l'huile, ni pour s'apercevoir de la présence du fromage blanc, de l'axonge ou de la graisse d'oie.

Chacun se moque du préjugé d'après lequel un beurre est censé d'autant meilleur que sa nuance est plus jaune, ce qui n'empêche pas ces mêmes personnes de se décider, le cas échéant, en faveur de l'échantillon le plus coloré. Tout le monde connaît aussi l'usage du jus de carottes pour teindre le beurre, et nul ne sera rigoriste au point de condamner cette innocente pratique. Si cependant on voulait s'assurer qu'un beurre trop jaune doit sa belle couleur à la carotte, il suffirait de laver l'échantillon suspect avec un peu d'alcool faible ; ce réactif, sans avoir aucune action sur le beurre, entraînera la substance tinctoriale, et dès lors, le résidu évaporé verdira par les alcalis. A la suite d'un semblable traitement, on reconnaîtra le safran au précipité orange qu'il forme avec le sous-acétate de plomb ; le *rocou* (teinture jaune extraite des capsules d'un arbre des tropiques appartenant à la famille des Liliacées), le rocou entraîné par l'alcool bleuit par l'acide sulfurique, et, enfin le *curcuma*, qu'on retire de la racine d'une sorte de balisier, brunit par les alcalis. Mais encore une fois, l'usage du curcuma ou du safran, l'emploi de la carotte ou du rocou (cette dernière drogue est fréquemment utilisée) n'offre aucun inconvénient pour la santé et n'est pas répréhensible. Seules, les couleurs tirées de la houille, comme l'éosine, sont formellement interdites.

Les globules butyreux de la crème, en s'agglomérant, absorbent toujours un peu d'eau mécaniquement entraînée ; la motte, une fois

qu'elle a été formée, est rincée à grande eau à diverses reprises; enfin, bien des fois, on a aussi recours à l'eau pour préserver le beurre du contact de l'air. Dans de semblables conditions, il serait bien surprenant que le corps gras destiné à notre alimentation ne fût pas accompagné d'une bonne dose d'humidité. Au reste, rien de plus aisé que de constater scientifiquement le fait; il suffit de peser un fragment de beurre et de le soumettre, dans l'étuve à eau bouillante, à une température de 90 à 100 degrés. On s'apercevra au bout de quelques heures que le beurre a perdu 10 ou même 15 pour 100 de son poids : un semblable déchet ne peut être attribué au beurre lui-même, dont les caractères intimes ne se sont pas modifiées : il résulte de l'eau chassée par évaporation.

Il n'est même pas besoin, à la rigueur, de faire subir au corps gras l'influence de l'étuve. Prenez un flacon ordinaire à goulot suffisamment large, dans lequel vous ferez tomber une tranche de beurre, pesée d'avance; achevez de remplir avec du bon éther de pétrole, bouchez et agitez. La matière grasse se liquéfie peu à peu et se mêle au pétrole, tandis qu'au-dessous de celui-ci on voit se rassembler une petite couche d'eau dont le volume et par suite le poids peuvent être jugés à vue d'œil, et sont même susceptibles d'être estimés avec précision, grâce à l'emploi d'une éprouvette graduée ou bien d'un entonnoir à robinet. Il est donc facile, en l'absence de tout matériel chimique, de se faire une idée de l'humidité contenue dans le beurre.

Il est manifeste qu'au-delà d'une limite raisonnable de 15 ou 20 centièmes, la présence d'un excès d'eau constitue une tromperie véritable, d'autant plus qu'il s'agit d'un aliment dont le prix est relativement élevé, et que le laboratoire municipal de Paris a découvert jusqu'à 35 pour 100 (plus du tiers!) d'eau claire dans certains échantillons de beurre, destinés aux amateurs de la grande ville. La moyenne du « mouillage » ne s'écarte guère de 12 ou 13 1/2 pour 100, et le minimum descend jusqu'au taux infime de 5 pour 100.

Cependant la mince couche d'eau que nous apercevons au-dessous de l'éther de pétrole, dans notre expérience de tout à l'heure, mérite souvent un examen plus attentif. Surtout avec un beurre de médiocre qualité, il est rare que cette eau soit insipide et insensible aux réactifs. Presque toujours son goût trahira la présence du sel de cuisine; mais la présence de cet agent conservateur est parfaitement tolérée. Si le producteur ou l'intermédiaire sale trop copieusement, le consommateur ne peut manquer de s'en apercevoir et dès lors paiera le beurre moins cher. Le bicarbonate de soude, le borax, l'acide salicylique, beaucoup plus puissans comme

antiseptiques, sont doués d'une saveur moins prononcée que le chlorure de sodium, et par cela même sont beaucoup plus dangereux. Mais, en revanche, rien de plus facile que de retrouver ces drogues une fois entraînées dans le résidu aqueux. D'autres fois, le fraudeur mélange à la pâte de l'alun, du verre soluble (silicate de potasse), corps très avides d'eau et par cela même propres à accroître le poids de la motte, ou bien il incorpore au beurre de la craie, du plâtre, de l'argile. L'alun, la plus malfaisante de toutes ces matières, possède un goût assez accentué; les autres sels sont insipides. Tous se retrouvent soit à l'état de dissolution dans l'eau extraite du beurre, soit mêlés à cette eau, et s'offrent d'eux-mêmes à l'épreuve des réactifs de l'opérateur.

A la vérité, s'il faut en croire les rapports de M. Girard, les falsifications de ce genre ne sont pas très communes, non plus que celles qui consistent à mêler au beurre pur de l'amidon, de la farine, de la pulpe de pommes de terre, du fromage blanc. Le chimiste s'apercevra sans peine de la tromperie en agitant avec de l'éther sulfurique le beurre desséché à 100 degrés. Farine, amidon, fécule, fromage blanc refuseront de se dissoudre et se rassembleront en dépôt au fond du vase. Mais l'expert aura besoin de mettre en jeu toute son habileté, si le beurre est « artificiel » en tout ou en partie, c'est-à-dire s'il a été fabriqué sans l'aide du lait de vache ou s'il comporte l'addition d'oléomargarine. Par malheur, cette variété de fraude est à la fois la plus commune, la plus dangereuse et la plus profitable au sophistiqueur.

Il y a trente années, alors que la chimie des corps gras était moins avancée qu'elle ne l'est aujourd'hui, on ne savait pas distinguer bien nettement les trois élémens qui dominent dans toutes les matières grasses; on croyait celles-ci essentiellement formées d'oléine, principe liquide, et de margarine, principe solide; plus tard seulement il a été reconnu que la margarine elle-même se composait de stéarine et de palmitine. Simple ou non, la margarine forme la base des graisses animales, plus consistantes que les beurres, et surtout que les huiles. Cette circonstance suffit à expliquer le terme de beurre de margarine, qu'un chimiste, M. Mège-Mouriès, appliqua à un produit artificiel retiré de la graisse de bœuf ou du suif de mouton, et destiné à suppléer le beurre de vache. Comme, par le fait, une semblable substance contient aussi de l'oléine, on dit quelquefois plus correctement « beurre d'oléomargarine. »

L'inventeur du beurre artificiel ne s'était nullement proposé de fabriquer industriellement un produit destiné à remplacer le beurre véritable, pour toutes les préparations culinaires. Agissant avec des intentions philanthropiques et désintéressées, il voulait seule-

ment faciliter l'alimentation des pauvres gens en leur livrant à bas prix une graisse purifiée propre à la cuisson des alimens et d'ailleurs inoffensive, grâce aux soins avec lesquels la margarine était préparée. Ces considérations parurent si probantes qu'en 1872 le conseil d'hygiène et de salubrité de la Seine autorisa la vente de la margarine, sous son véritable nom, à la suite d'un rapport favorable de M. Boudet, un savant d'une compétence indiscutable, et dont le nom fait autorité pour tout ce qui concerne la chimie des substances grasses.

Malheureusement, en prononçant cette décision, le conseil d'hygiène s'était engagé dans une fausse voie. Il supposait d'abord gratuitement que tous les industriels préparant de la margarine opéreraient toujours conformément aux règles les plus strictes de l'hygiène, ensuite que le produit serait toujours loyalement vendu sous son vrai nom. C'était bien mal connaître la niaiserie du public et la mauvaise foi des falsificateurs. Comme nous l'avons répété plusieurs fois au sujet des vins, les consommateurs ne se soucient guère d'un produit de qualité inférieure lorsqu'il est offert pour ce qu'il est réellement; en revanche, ils achèteront volontiers ce même ingrédient décoré d'un nom qu'il ne mérite point. Les marchands de comestibles qui débiteront de l'oléomargarine sous l'étiquette de « beurre de vache » ou de « beurre » tout court ne manqueront jamais de cliens, surtout s'ils se contentent d'un bénéfice raisonnable, et vendent à bon marché.

Il est certain que, préparés à l'oléomargarine, les plats sont indigestes, malgré l'avis du conseil d'hygiène. Peut-être l'inconvénient serait-il un peu atténué s'il s'agissait, au lieu de pommes de terre frites, d'autres apprêts ou ragoûts, de légumes verts sautés, et encore à la condition que ces alimens soient destinés à nourrir de vigoureux adultes. En tous les cas, une semblable cuisine, le plus souvent dangereuse pour les enfans, est de nature à incommoder gravement tous les consommateurs jeunes ou vieux lorsque l'animal qui a fourni la graisse n'est pas irréprochablement sain (1). La trichine, le tænia, persistent à l'intérieur du soi-disant beurre et conservent toute leur nocivité : l'inconvénient n'est même pas rare dans le cas des graisses d'origine allemande. Mais s'il est une région où l'oléomargarine triomphe sans conteste, au détriment du véritable beurre, ce pays est l'Amérique du Nord; là justement où, préparée sur une plus vaste échelle qu'ailleurs et sans précautions suffisantes, la drogue est le plus pernicieuse. Suivant M. Gau-

(1) Il y a plusieurs années de cela, nous demandâmes à un jeune ingénieur-chimiste, employé dans une vaste usine de beurre artificiel, s'il consentirait à faire usage pour sa consommation personnelle des matières dont il surveillait la fabrication. Il nous répliqua : « Quelle horreur! Jamais de la vie! »

tier, son usage aurait provoqué à Chicago de véritables épidémies, et certes le beurre artificiel n'est pas le remède propre à guérir la légendaire dyspepsie dont souffrent, dit-on, les estomacs yankees, torturés par l'abominable cuisine du Nouveau-Monde.

Comment s'y prennent les chimistes quand il s'agit de reconnaître la véritable nature d'un beurre falsifié? Et d'abord ne suffit-il pas d'une simple dégustation attentive pour faire rejeter un beurre qui n'a rien de commun avec le lait? Les organes du goût donnent lieu à bien des erreurs en pareille circonstance, et M. Gautier en a cité des exemples fort curieux: à l'exposition de laiterie de Hambourg (1877), les experts trouvent l'oléomargarine aussi bonne que le meilleur beurre de vache; dans un concours analogue, à New-York, les commissaires se déclarent inhabiles à juger de la différence. Dira-t-on que la compétence des Allemands et des Américains, en tant que gourmets, est un peu sujette à caution? Nous répliquerons par une anecdote plus bizarre encore: on a vu, dans le Royaume-Uni, les arbitres d'une exposition primer un beurre de margarine et le ranger au-dessus des produits fournis par les vaches anglaises (1).

Mais, si le sens du goût entraîne l'expert à des illusions, jusqu'à lui faire commettre de véritables bévues, que dire de la vision, même secondée par un microscope? Elle ne saurait conduire à des résultats certains, sinon dans le cas le plus simple, celui où l'on examinerait une graisse incomplètement débarrassée de traces de sang ou de résidus de membranes. Il faut donc se résigner à procéder aux méthodes recommandées par la physique ou la chimie, méthodes malheureusement trop nombreuses pour être irréprochables isolément, méthodes enfin difficiles à pratiquer en dehors d'un laboratoire bien installé. Il est certain que l'exposé qui va suivre donnera au lecteur une haute idée de la fécondité d'imagination des chimistes.

Ainsi on a recommandé l'emploi d'une lampe spéciale, alimentée par le beurre suspect: lorsque la mèche est bien allumée, le praticien souffle sur la flamme, l'éteint et hume consciencieusement la fumée qui se dégage. S'il perçoit alors bien nettement l'odeur caractéristique de la chandelle ou de la côtelette grillée, il peut être certain que le beurre est fraudé.

Nous avons vu que le beurre sec et pur contenait 7 pour 100 de

(1) Il est clair que les prétendus beurres destinés aux juges des concours avaient été préparés tout spécialement et certes purifiés avec beaucoup plus de soin que les échantillons ordinaires du commerce. Peut-être aussi y avait-il eu fraude, fraude inverse de celle qui se produit d'habitude, et les sophistiqueurs à rebours avaient-ils dénaturé la margarine avec de l'excellent beurre. Enfin, il est bien permis de se demander s'il n'y a pas eu erreur volontaire.

butyrine, et qu'au contraire cette même matière ne figurait pas dans le beurre artificiel. Prenons du beurre de bonne qualité, purgé de caséine et exempt de corps étrangers : ajoutons un peu d'acide sulfurique et d'alcool ordinaire ; le résultat de ce traitement sera de faire réunir l'acide butyrique à l'alcool avec production d'éther butyrique, facilement reconnaissable à l'excellente odeur d'ananas qu'il exhale. Traité de même, le beurre de margarine émettra tout d'abord un parfum de fruits assez agréable, quoique nettement distinct de la senteur précédente, mais bientôt l'opérateur percevra un relent de vieux suif. Ce procédé a du moins sur le précédent l'avantage de soumettre l'odorat du chimiste à de moins rudes épreuves.

On a espéré pouvoir tirer parti de l'appréciation exacte de la température de fusion du corps gras suspect, car les beurres naturels, riches en oléine, fondent plus aisément que les beurres de margarine; de plus, les premiers se résolvent d'habitude en une liqueur limpide, et les seconds fournissent une huile trouble. Par malheur, une pareille méthode laisse à désirer à cause de l'état pâteux qui précède toujours la fluidité parfaite lorsqu'on réchauffe le beurre.

D'autres savans ont prétendu pouvoir arriver à des conclusions suffisamment nettes, en mesurant bien exactement la densité du corps gras; et encore tous sont loin d'être d'accord au sujet de la température fixe à adopter pour les observations : l'un choisit 100 degrés; l'autre opère immédiatement au-dessus du point de liquéfaction ; un troisième ne chauffe pas son beurre et règle ses mesures sur la température de 15 degrés.

Enfin, l'on a remarqué que les graisses factices réfractent mieux la lumière que le vrai beurre de lait ; l'expert soumet alors le beurre à examiner à une pression mécanique, et en retire un liquide huileux dont il estime aussi exactement que possible le pouvoir réfringent. Malheureusement, la mesure de ce que les physiciens nomment « l'indice de réfraction » exige des appareils coûteux et beaucoup d'habileté pratique.

Venons-en aux méthodes chimiques qui du moins ne réclament de la part de l'opérateur qu'un peu de propreté et d'adresse manuelle. Toutes se fondent sur les principes suivans : le véritable beurre contient forcément une certaine proportion d'acide butyrique sous forme de butyrine, en plus des acides oléique, palmitique, stéarique, lesquels sont associés dans le beurre à l'acide butyrique et figurent seuls dans les graisses animales. Or l'acide butyrique, liquide à la température ordinaire, se mêle très bien à l'eau pure, et peut être distillé sans altération à la température de 160 degrés. Inversement l'acide stéarique, l'acide palmitique, l'acide

oléique, insolubles tous les trois, ne se volatilisent pas, ou du moins ne s'évaporent que sous l'influence d'une chaleur assez forte. De plus, les chimistes ont observé que, pour neutraliser un poids donné de potasse ou de soude, il fallait employer des doses presque égales entre elles des trois derniers acides; mais que, pour arriver au même résultat, il suffisait d'une quantité *trois fois moindre* d'acide butyrique, dont la capacité de saturation est beaucoup plus accentuée (1).

Nous nous dispenserons d'étudier tout au long les divers modes d'expérience en usage dans les divers pays, car on n'opère pas à Amsterdam comme à Berlin, ni en Suisse comme dans le Royaume-Uni. Il est à noter que les inventeurs de ces nombreux procédés sont presque tous Allemands. Du moins, les noms de Reichert, Meissl, Köttstorfer, Hehner, Angell, et bien d'autres encore que nous pourrions citer, parlent assez d'eux-mêmes et proclament bien haut que les savans tudesques ont de rudes combats à soutenir contre les fraudeurs et ont besoin d'en appeler à toutes les ressources de la science moderne pour faire triompher la cause de l'honnêteté commerciale.

Leur tâche n'en est pas moins fort délicate. La moindre négligence dans le courant d'une opération, la moindre erreur analytique peut souvent conduire à des résultats de pure fantaisie. Ainsi, un gramme de bon beurre, privé d'eau, exige, pour se saponifier, 227 milligrammes de potasse à l'alcool; prenons semblable poids de graisse, et nous produirons le même effet avec 196 milligrammes du même réactif. La différence est donc assez minime.

De toutes ces diverses méthodes, la plus sensible paraît être celle de MM. Reichert et Meissl. Un poids constant de beurre, préalablement saponifié par la potasse, est ensuite traité par l'acide sulfurique. Ce puissant réactif décompose facilement les sels formés, stéarates, oléates, butyrates, etc., s'empare de la base et met les acides en liberté. Chauffons légèrement le mélange : l'acide butyrique distillera, mêlé de beaucoup d'eau et d'un peu d'acide oléique. On arrête l'opération dès que l'on a recueilli dans le réfrigérant un volume fixé d'avance; de cette façon, peu importe que l'on commette une erreur, du moment qu'elle est toujours identique pour toutes les opérations de même ordre. Il ne reste plus qu'à filtrer le « distillat, » afin d'éliminer l'acide oléique, et à verser goutte à goutte dans le liquide clair une solution titrée de soude, jusqu'à

(1) Voici les chiffres exacts : 256 milligrammes d'acide palmitique ou 283 milligrammes, soit d'acide stéarique, soit d'acide oléique, saturent 56 milligrammes de potasse caustique, c'est-à-dire produisent juste le même effet que 88 milligrammes seulement d'acide butyrique.

complète neutralisation. Comme, grâce à la marche de l'opération, l'acide butyrique figure seul dans le résidu ainsi traité, le moment où la saturation est atteinte indique à l'opérateur la qualité bonne ou mauvaise du beurre essayé. Si la neutralisation est immédiate, cela prouve que nulle trace d'acide butyrique n'a été dégagée et que le beurre est factice; si elle tarde un peu à s'effectuer, on a affaire à un corps gras sophistiqué. Néanmoins, le secret de l'énigme peut très bien échapper au chimiste, si le fraudeur trop intelligent a réussi à combiner un peu de margarine à une plus forte quantité de beurre de vache authentique.

Comme conclusion, rappelons qu'en 1888 le laboratoire municipal s'est attaqué à 175 beurres; 42 étaient additionnés de graisses étrangères et un seul était trop aqueux !

III.

Dans le cours de son excellent ouvrage sur le lait, M. Duclaux énumère la liste des microbes que ce liquide peut nourrir; tous ces êtres microscopiques se développent avec une prodigieuse facilité et, par ce fait même, l'altération spontanée et si rapide du lait s'explique facilement. Grâce à des précautions minutieuses auxquelles il faut se conformer à la lettre, il est possible d'obtenir du lait exempt d'animalcules et encore doit-on le conserver dans des tubes scellés à la lampe. L'étude des êtres qui, au bout de peu de temps, fourmillent dans le sein des liquides organiques altérés, offre sans doute beaucoup d'intérêt; mais, à proprement parler, elle ne concerne plus le chimiste et appartient au domaine de la branche toute nouvelle de la biologie qu'on nomme « microbiologie » ou « bactériologie. » D'ailleurs, d'après le simple aperçu que nous allons exposer, le lecteur pourra se convaincre sans peine que l'examen purement chimique du lait présente encore un assez vaste sujet.

On peut arriver, sans grandes difficultés expérimentales, à se faire une idée fort exacte de la proportion d'eau et de corps solides que renferme un lait quelconque; il suffit d'en peser un poids connu ou d'en mesurer avec précision un volume convenable et de dessécher le vase contenant l'échantillon dans une étuve à air chaud réglée de façon à ce que sa température n'atteigne pas tout à fait 100 degrés et, comme lorsqu'il s'agit de calculer l'extrait d'un vin, il faut opérer avec une capsule à fond plat (1). Mais avec le lait, la détermination est bien plus facile et les résultats se trouvent aussi

(1) Voyez la *Revue* du 1er janvier.

beaucoup plus forts. Un lait ordinaire de vache abandonne plus du huitième de son poids de matières solides; 126 à 130 grammes par litre, terme moyen. Le dépôt serait beaucoup plus lourd (un bon quart en sus) si l'on traitait le lait de brebis, plus lourd encore avec le lait de buffle. L'extrait de lait de jument est aussi considérable, mais, en revanche, le lait de femme et celui d'ânesse se trouvent infiniment plus aqueux et, sous ce rapport, sont inférieurs au lait de chèvre lui-même.

Il est assez curieux de noter que la quantité de cendres abandonnées par l'extrait, après calcination de celui-ci, est loin de présenter un rapport constant avec le poids résiduel. Si un litre de lait de vache fournit en moyenne 3/4 de gramme de cendres, un litre de lait de buffle ou de brebis laissera un résidu beaucoup plus lourd. Il s'agit de laits riches en extrait sec; mais, au contraire, le lait de jument, presque aussi bien partagé en matières solides, se réduira à fort peu de chose, après calcination, tout comme le lait si aqueux de l'ânesse.

Il ne faut pas s'imaginer que les divers laits ne se distinguent que par leur concentration, par la quantité d'eau que les lois physiologiques leur ont assignée. Autrement dit, si cette affirmation était vraie, il suffirait, par exemple, d'ajouter une petite quantité d'eau pure au lait de vache pour reproduire du lait de chèvre, ou d'étendre beaucoup celui de brebis pour obtenir un liquide presque identique avec le lait d'ânesse. A l'aide des seules notions expérimentales que nous avons acquises jusqu'à présent, nous ne pouvons répondre scientifiquement à cette question; nous sommes même d'autant plus embarrassé pour la résoudre qu'il est positif que l'extrait sec des différens laits augmente ou diminue en même temps que la richesse en crème ou en beurre. L'extrait du lait de brebis, fluide très crémeux, l'emporte sur celui du lait de chèvre, bien moins gras, et surpasse de beaucoup le résidu provenant d'un lait pauvre en beurre, comme celui de l'ânesse. Néanmoins, le sens du goût, l'expérience journalière, démontrent clairement que cette règle si simple n'est pas exacte. Nous voilà donc forcé d'étudier les diverses substances dont l'ensemble forme l'extrait sec.

Parlons d'abord de la *caséine,* qu'on nomme aussi *caséum,* du mot latin *caseus*, fromage. Tout le monde a vu le lait, passablement fluide dans son état normal, se « cailler » sous l'influence de la « présure » retirée de l'estomac des ruminans, ou sous l'action du suc de certaines plantes comme l'artichaut, par exemple; mais il sera plus intéressant de faire usage d'un réactif minéral comme un des acides chlorhydrique, sulfurique, nitrique, ou même d'avoir recours à l'acide acétique étendu. D'autres agens produisent le

même *coagulum*, par exemple, l'alcool ordinaire, le sel marin, le sulfate de magnésie. Enfin, chacun a vu le lait, chauffé jusqu'à la température d'ébullition, se recouvrir progressivement d'une sorte de toile ou de mince pellicule, sans pour cela se solidifier entièrement. D'autre part, dans la fabrication des laits dits concentrés, le liquide est desséché à 70 degrés, mais l'extrait obtenu peut être derechef mélangé à l'eau lorsqu'on veut utiliser la conserve, et reproduit à peu près le lait primitif.

Peut-on restituer sa fluidité première au lait caillé par les acides? Il suffit de neutraliser l'action de l'acide par quelques gouttes de potasse, de soude, en un mot d'une substance alcaline, pour que le précipité formé ne tarde pas à disparaître. Ajoutés au lait pur, ces mêmes alcalis rendent le liquide plus coulant, moins visqueux.

L'ensemble des phénomènes que nous venons d'énumérer peut s'expliquer en admettant que le lait renferme une substance analogue au blanc d'œuf de poule ou albumine. La véritable albumine de l'œuf est soluble dans l'eau; l'alcool et l'éther la précipitent de sa solution, la coagulent; les acides minéraux agissent de même et plusieurs sels, le chlorure de sodium, par exemple, produisent le même effet. Néanmoins, si voisine qu'elle soit de l'albumine véritable, la matière contenue dans le lait en diffère sous quelques rapports. Il suffit d'avoir ouvert un œuf à la coque pour s'apercevoir qu'une température inférieure à celle de l'eau bouillante solidifie le blanc d'œuf et le rend rigoureusement insoluble dans l'eau. Au contraire, le lait ne se coagule point si on ne chauffe que modérément. D'autre part, l'acide acétique, ou si l'on veut, le vinaigre, ajouté au lait, le caille à merveille; le même réactif ne trouble point les liquides à base d'albumine. — Conclusion : le lait renferme un principe très voisin de l'extrait de blanc d'œuf, mais cependant bien distinct de ce dernier, et c'est à ce principe que s'applique le terme de caséine. L'une et l'autre matière, riches en carbone, riches en azote (1), sont éminemment propres à l'alimentation de l'homme et, de cette façon, la science rend compte du pouvoir nutritif du lait qui entretient l'ensemble de l'organisme d'un mammifère, fournissant à la chair l'azote de sa caséine, à la charpente osseuse de l'acide phosphorique, vivifiant le sang par son chlorure de sodium, et agissant enfin sur la respiration par l'intermédiaire du beurre et du sucre de lait.

On a entassé argumens sur argumens et déversé de vrais tor-

(1) Composition centésimale approximative de la caséine et de l'albumine : carbone, environ 53 pour 100; hydrogène, 7 pour 100; azote, 16 pour 100; oxygène, 23 pour 100; soufre, 1 pour 100.

rens d'encre, soit pour prouver que la caséine du lait n'est pas contenue dans ce liquide à l'état de dissolution, soit pour démontrer le contraire, sans parler des chimistes qui tiennent pour l'opinion moyenne et partagent le différend en posant en principe qu'une partie seulement de la caséine se trouve à l'état de parfaite dissolution. On n'a pas moins disserté pour établir, preuves en main, que la caséine, loin d'être simple, résulte du mélange intime de plusieurs matières bien distinctes. Gardons-nous d'aborder l'exposition de ces interminables controverses dont quelques-unes remontent seulement au siècle dernier, sans être tranchées pour cela. N'oublions pas de noter que, suivant une opinion communément reçue, la caséine, ou la partie soluble de la caséine, n'est dissoute dans le lait qu'à la faveur de la très petite dose d'alcali que contient ce liquide, et qu'on retrouve dans les cendres après dessiccation et calcination au rouge sombre (1).

Mais puisque la caséine ne se coagule pas sous l'influence d'une chaleur modérée, quelle peut être la nature de la pellicule ou toile qu'on voit se former à la surface de lait bouilli ? Il faut croire que cette membrane est formée d'une sorte d'albumine, coagulable par la chaleur, et accompagnant la caséine. Un des procédés les plus habituels de l'analyse du lait consiste à le traiter par l'acide acétique. Le « coagulum » formé, soumis à la filtration, est ensuite attaqué, comme nous le verrons plus tard; mais les gouttes qui ont suinté à travers le papier du filtre ont beau être parfaitement limpides, elles se troublent par l'ébullition, ce qui dénote la présence de l'albumine. Le liquide trouble doit être clarifié de nouveau et, pour plus de simplicité, les chimistes recueillent cette albumine sur le premier filtre encore rempli de caséine. Dans le cours de l'analyse, ils lavent, dessèchent et pèsent ensemble les deux corps azotés sans les distinguer l'un de l'autre.

Si nous rinçons à diverses reprises, avec de l'éther, le magma accumulé sur le filtre, nous arriverons à dissoudre et à entraîner le beurre mélangé à la caséine ainsi qu'à l'albumine. Celles-ci finiront par rester seules, et, desséchées avec précaution, pourront être pesées. On apprendra de la sorte que dans un litre de lait de vache il se rencontre en moyenne 36 grammes de caséine (2);

(1) C'est-à-dire que la caséine soluble serait une sorte de caséinate de potasse ou de soude, renfermant très peu de base unie à une molécule extrêmement complexe. La solubilité de ce corps serait accrue par un excès d'alcali, au lieu que les acides s'emparant de la base précipiteraient la caséine sous sa forme insoluble.

(2) Peut-être ferions-nous mieux de dire « caséo-albumine. » Mais ce terme étant bien long, nous aimons mieux confondre avec la majorité des chimistes la caséine et l'albumine, sous l'expression commune de caséine.

qu'une vache suisse, bien que provenant d'un pays où l'on fait des fromages renommés, en fournit ordinairement bien moins, et qu'une vache bretonne en donne beaucoup plus. Le lait des vaches hollandaises, que nous savons être bien médiocrement fourni en beurre, se trouve également inférieur en ce qui concerne la caséine ; mais la mauvaise qualité du lait est alors compensée par son abondance. Deux bêtes, l'une bretonne, l'autre hollandaise, donneront en définitive à l'éleveur des poids équivalens de beurre ou de caséine, les deux principes utilisables du lait ; seulement la nature aura diffusé ces quantités presque égales, soit dans 8 litres, soit dans 12 litres d'eau. Le résultat se trouvera au fond le même, et il ne saurait y avoir profit ni perte. C'est l'éternel principe de compensation qui gouverne tout le monde matériel.

Dans la pratique commerciale, notre conclusion devient fausse. Il est clair que le nourrisseur a beaucoup plus d'avantage à augmenter la production en litres de son étable qu'à recueillir un petit volume d'excellent lait ; le baptême devient inutile du moment que la nature elle-même pratique l'addition d'eau.

Puisque le *colostrum* paraît avant tout destiné à l'accroissement de la chair du veau nouvellement né, on peut s'attendre à ce que le lait sécrété au moment du part soit extraordinairement riche en caséine et en albumine (plus de 18 pour 100 de ces deux élémens, terme moyen). Aussi voit-on le *colostrum* se coaguler simplement par l'ébullition. Ceci nous conduit à examiner, à ce même point de vue, les diverses sortes de lait. Comme toujours, le liquide sécrété par les mamelles de la vache occupe un rang moyen à côté du lait de chèvre et non loin du lait de femme. Le lait de brebis, celui de buffle, se trouvent à la première place ; celui de l'ânesse ne fournit presque pas de caséine (17 gr. par litre seulement).

Nous connaissons déjà deux des matières qui composent l'extrait ; il nous en reste à examiner une troisième, très facile à isoler du reste. Coagulons du lait par un acide ; filtrons et lavons le magma obtenu ; faisons bouillir le liquide clair, mélangé aux eaux de lavage, afin de solidifier l'albumine, filtrons de nouveau et concentrons par l'ébullition. Si nous avons opéré avec une dose raisonnable de lait, nous verrons à la fin de notre opération se former de petits cristaux incolores très analogues, sous bien des rapports, et en particulier au point de vue de la saveur, à du sucre ordinaire cristallisé. C'est en effet le « sucre de lait » ou « lactose, » incorporé dans le liquide à l'état de solution parfaite ; il communique au lait cette saveur doucereuse qui le caractérise.

La proportion de lactose des différens laits n'est point constante ;

elle est au contraire sujette à varier, comme celles de la caséine et du beurre, mais elle n'oscille qu'entre des limites assez resserrées autour de la moyenne de 5 pour 100 caractéristique de la vache. Les traites du matin, du soir, les premières ou les dernières portions de ces traites, ne diffèrent pas beaucoup entre elles au point de vue du sucre. Ce dernier fait, du reste, est peu surprenant : puisque le sucre est dissous, il peut sans obstacle se diffuser à l'intérieur des glandes mammaires, et l'inégalité des diverses sécrétions, s'il y en avait une, serait bien vite corrigée. Il y a mieux : les mêmes chiffres, à peine diminués ou accrus, conviennent aux laits de la femme, de la chèvre, de la brebis.

Quiconque a usé du lait d'ânesse n'a pu s'empêcher de remarquer la saveur sucrée de ce lait. Le sens du goût, en pareil cas, n'est pas trompeur; le chimiste, d'accord avec le consommateur, constate positivement un petit excès de lactose. Au demeurant, la différence n'est pas extraordinaire, mais elle devient frappante si l'on étend les recherches jusqu'au lait de jument, dont la teneur en sucre, 8 ou 9 pour 100, est exceptionnelle. Aussi, les Tartares utilisent le lait de leurs nombreuses jumens pour la fabrication d'une liqueur fermentée assez agréable, le koumys. Mais le seul énoncé de ce fait comporte quelques indications tout à fait indispensables.

Nous savons que le lait pendant les chaleurs est sujet à « tourner, » c'est-à-dire à se coaguler tout en devenant aigre. Une véritable fermentation s'est produite : le principe sucré du lait, la lactose, s'est transformé, non pas en alcool, comme fait la glucose du jus de raisin, mais en acide lactique, liquide âcre, miscible à l'eau, dont la saveur rappelle un peu celle du vinaigre ordinaire. Ce corps, comme tous les acides, provoque la solidification de la caséine. Rien n'est plus facile, au reste, que d'empêcher le lait de tourner : il suffit d'y mêler une très faible quantité de bicarbonate de soude (sel de Vichy), matière parfaitement inoffensive à faible dose. Au fur et à mesure que les premières traces d'acide lactique prennent naissance, le gaz carbonique est déplacé par le nouveau réactif, beaucoup plus puissant que lui. Il se forme du lactate de soude, et le gaz dégagé s'échappe librement. Ce n'est pas précisément frauder que d'ajouter du bicarbonate de soude; seulement un excès par trop grand de sel de Vichy a quelques inconvéniens que nous signalerons plus loin.

Ce n'est pas à dire que le sucre de lait, surtout en présence de peu de caséine, comme dans le lait de jument, ne puisse se changer aussi en alcool. Les Tartares se contentent d'enfermer le lait dans des outres en cuir de cheval qu'ils agitent de temps à autre et

débouchent ensuite à diverses reprises pour les refermer immédiatement après. Dans ces conditions, le lait ne tarde pas à contracter une odeur et une saveur franchement vineuses, et se transforme rapidement en koumys. Assez riche en alcool, rendue aigrelette par l'acide lactique, mousseuse parce qu'elle est saturée de gaz carbonique, la boisson obtenue de cette manière n'est pas mauvaise, à ce que l'on prétend. Il est même possible d'en extraire l'alcool par distillation. A défaut de lait de jument, on peut à la rigueur arriver à obtenir un liquide spiritueux avec du simple lait de vache : le *képhyr* des Caucasiens et une autre boisson anonyme qui se fabrique en Suisse dans le canton des Grisons n'ont pas d'autre origine, et doivent ressembler au koumys sous le rapport du goût.

Mais l'homme, presque toujours, a beaucoup moins d'intérêt à transformer ainsi les produits des vacheries qu'à chercher à leur conserver le plus longtemps possible les qualités hygiéniques qu'ils possèdent normalement à l'état frais. Le meilleur procédé assurément consiste à refroidir le lait : ainsi le docteur Adam, qui s'est beaucoup occupé du lait et de ses caractères, a indiqué le plan d'un appareil fort simple destiné à fournir un liquide irréprochable aux malades de l'hôpital Beaujon, à Paris. On verse le lait dans une caisse métallique entourée de glace pilée, et de temps à autre on entretient l'homogénéité du lait au moyen d'un agitateur hélicoïdal mu par une manivelle extérieure. De cette manière, on entrave la montée de la crème, précaution nécessaire en ce sens que la séparation des globules gras s'opère d'autant mieux que la température est plus basse. Dans les grandes villes, les crémiers ou laitiers opèrent plus simplement : ils ajoutent au lait la glace à rafraîchir de façon à augmenter le volume de leur marchandise par celui de l'eau de fusion, propre ou sale, que fournit la glace en se liquéfiant.

Au lieu d'employer le froid, on peut avoir recours à la chaleur; récemment bouilli et par cela même purgé d'air, le lait ne contient plus de germes et ne s'altère pas de quelque temps. Mais l'ébullition présente deux inconvéniens; d'abord le lait, même après refroidissement complet, s'écrème avec difficulté; puis l'arome du liquide s'évanouit. Nous voulons parler de ce parfum si délicat qu'on perçoit durant la traite et que les chimistes ont réussi à isoler en agitant le lait avec quelques gouttes de sulfure de carbone.

Au début de son ouvrage sur le lait, M. Duclaux indique un autre moyen de conservation permettant d'obtenir un produit rigoureusement exempt de microbes. Il va sans dire que le procédé en question, très précieux pour le chimiste ou le biologiste, ne saurait

être d'aucun usage dans la pratique industrielle (1). Une fois que les premières gouttes de lait ont nettoyé le pis de la vache, on interpose rapidement sous le filet blanchâtre qui jaillit du trayon l'extrémité ouverte d'un tube de verre fermé à l'autre bout. Ce tube doit être placé aussi près que possible du pis sans le toucher cependant. Un peu avant l'opération, le verre aura été chauffé pendant plusieurs heures à la température de 120 degrés, et jusqu'au dernier moment le tube doit être obstrué avec un tampon de coton stérilisé. Dès qu'il renferme assez de lait, on rebouche promptement.

Le liquide qu'on aura ainsi emprisonné se conserve en général sans altération intime. Toutefois son aspect extérieur se transforme insensiblement, les divers élémens du lait se séparant peu à peu. La crème surnage naturellement; puis, au-dessous, la caséine s'amasse dans une couche transparente; plus bas l'œil aperçoit une troisième zone à peine translucide, au sein de laquelle flottent des particules muqueuses de caséum en suspension. A la base du tube enfin s'est rassemblé un dépôt blanchâtre et opaque de phosphate de chaux précipité.

S'il fallait ajouter foi aux prospectus des fabricans, il suffirait d'ajouter une certaine proportion d'eau tiède aux laits concentrés que l'on débite en boîtes scellées pour obtenir instantanément un liquide aussi épais que le lait naturel sortant du pis de la vache et pour le moins aussi bon que lui, sinon meilleur. En réalité, il s'en faut de beaucoup que la pâte semi-liquide préparée au moyen de la concentration du lait pur puisse ultérieurement suppléer à celui-ci. D'abord, par suite d'une circonstance aussi fâcheuse pour le public que profitable à l'industriel, il est positif que l'opération réussit infiniment mieux avec du lait écrémé qu'avec un liquide riche en beurre. Ensuite la durée de la conserve n'est pas toujours aussi longue qu'elle devrait l'être théoriquement. Ce qui prouve l'imperfection des différens procédés que les inventeurs ont mis en usage, pour conserver le lait, c'est précisément le grand nombre de ces inventeurs et la multiplicité des méthodes prônées par chacun d'eux. Le consommateur se trouve en présence d'un dilemme impossible à résoudre : ajoute-t-il au sirop concentré la proportion d'eau que recommande le fabricant dans son prospectus? il obtient un lait très clair, moins nutritif que le plus médiocre lait écrémé des villes, et cependant déjà trop sucré. Ménage-t-il l'eau? il réalise un

(1) Il convient cependant de faire observer que des tentatives récentes ont été faites en Suisse pour obtenir la conservation du lait en le préservant de l'action des microbes à l'intérieur de boîtes scellées, sans dénaturer aucunement le liquide frais. Ces produits auraient, dit-on, obtenu beaucoup de succès à l'Exposition de 1889.

liquide suffisamment crémeux, mais par trop doucereux. Effectivement, le lait soumis à la concentration est toujours, au préalable, mélangé d'une certaine dose de sucre de canne; ce sucre, incorporé au résidu lacté, se dissout plus tard en même temps que lui. Quoique le sucre n'ait rien de malsain en lui-même, un lait sucré artificiellement convient beaucoup moins à un jeune estomac que la pure sécrétion des mamelles de la vache, parce qu'alors les élémens nutritifs sont exactement équilibrés entre eux sous l'influence de la nature elle-même. Ce serait donc une grave erreur de s'imaginer que dans les grandes villes où le lait vendu en détail est trop souvent falsifié, il soit avantageux d'avoir recours aux laits conservés pour nourrir les bébés (1). Les farines lactées sont encore moins à recommander; il faut à tout prix employer du lait pur et non autre chose. Mais il est clair que les conserves de lait, loin d'être à dédaigner, peuvent rendre de grands services aux voyageurs, surtout pour les préparations culinaires exigeant la présence du sucre ou entremets.

IV.

Comme, au bout d'un certain nombre d'heures, le lait abandonné à lui-même dans une cave suffisamment fraîche se sépare spontanément en deux couches superposées, inégalement aqueuses, inégalement riches en beurre, la nature elle-même semble favoriser une fraude trop simple consistant à recueillir et à utiliser la crème et à vendre le lait écrémé sous la mention de lait, garanti exempt d'eau et de matières étrangères. Une pareille manœuvre doit tomber sous l'application des lois. Le lait, après écrémage, a perdu ses meilleures qualités, passe à l'état de simple résidu et n'est plus bon qu'à faire des fromages. Dans certains pays, la législation est sévère au point qu'il est interdit de vendre, sous quelque prétexte que ce soit, du lait écrémé, même en le qualifiant de son vrai nom. On a pensé probablement, et on a eu raison, qu'au début de la vente la mention « écrémé » serait nettement exprimée, mais que dans la suite elle disparaîtrait de l'enseigne.

Au point de vue nutritif, le lait écrémé n'est pas sans valeur. Ni la caséine, ni l'albumine, ni le sucre ne lui font défaut; mais la substance grasse a été en grande partie éliminée, si bien que la perte relative dépasse les deux tiers du chiffre primitif. Soumis à

(1) A Zug, en Suisse, où l'on prépare d'énormes provisions de conserves de lait, on ajoute 120 grammes de sucre par litre.

une évaporation ménagée, le lait écrémé dépose un résidu sensiblement moindre que celui du lait analysé après la traite.

L'écrémage, comme nous l'avons dit, augmente la densité du lait, et, loin de la rapprocher de celle de l'eau, tend plutôt à l'écarter de l'unité. En effet, la partie la plus légère du lait, c'est-à-dire le beurre, ayant disparu, l'influence de la caséine, matière assez lourde par elle-même, n'est plus contrariée comme auparavant, et le liquide pèse davantage.

La fraude n'est pas cependant difficile à reconnaître, même en l'absence d'un bon dégustateur. On peut se fonder sur la couleur: la nuance propre à la crème est si connue qu'elle a servi à désigner une teinte jaunâtre, fort à la mode, il y a quelque temps. Privé de sa crème, le lait présente un reflet bleuâtre. Vu l'absence de matières grasses, il est moins visqueux que le lait véritable. Le crémomètre, cela va sans dire, ne pourra fournir aucune indication avec un liquide appauvri. Mais de ce qu'il n'y a point de montée de crème, il ne s'ensuit pas forcément que le lait essayé ait été dépouillé de ses meilleurs principes; on pourrait simplement avoir affaire à un lait naturel bouilli.

De l'écrémage au mouillage la transition est toute naturelle, d'autant plus que l'une des deux pratiques n'empêche pas l'autre. Baptisé trop souvent chez le fermier producteur, baptisé quelquefois par le « ramasseur » qui recueille et expédie à Paris les produits de plusieurs étables voisines, baptisé invariablement par le laitier ou crémier qui le vend en gros dans la ville, baptisé enfin par les marchands au détail, grâce à la « vache à queue de bronze » ou même grâce à l'eau des ruisseaux, le lait arrive à contenir jusqu'à 50 pour 100 d'eau! Plus nombreux sont les intermédiaires, plus le liquide est aqueux; il est facile dès lors de comprendre que le lait vendu pour quelques sous par les marchands ambulans a passé par beaucoup de mains et doit se trouver copieusement allongé. Néanmoins, même le petit laitier qui stationne sous une porte cochère est encore obligé de ménager ses modestes pratiques; mais la cupidité humaine reprend tous ses droits si le marchand de lait abreuve une clientèle forcée dont les réclamations n'ont aucun effet. En d'autres termes, ce sont les adjudicataires de collège ou de pension qui fournissent le lait le plus mouillé. Il suffira, du reste, à ceux de nos lecteurs qui ont été élevés à Paris de faire appel à leurs anciens souvenirs de réfectoire; ils ont dû remarquer autrefois la médiocrité de cet aliment, même dans les établissemens où la nourriture n'était pas, en général, mauvaise.

Il va sans dire que le lait pur n'est pas plus introuvable à Paris que dans les autres grandes villes; il suffit de le bien payer en

s'adressant directement aux exploitations agricoles qui l'expédient en boîtes scellées, ou même en s'adressant à une bonne crèmerie. Mais le gros des consommateurs ne voulant ou ne pouvant pas acheter du lait à 0 fr. 70 le litre, consomme un liquide trempé et falsifié qu'il paie 0 fr. 30 à 0 fr. 40.

Le laitier en gros, installé dans son entrepôt de Paris, objectera bien, pour sa défense, qu'il n'est pas chimiste et ne peut, *a priori*, reconnaître si le lait qu'il reçoit de la province ou de la banlieue est mouillé ou non. Le débitant répondra de même, avec un argument de plus à l'appui de son dire, qu'il l'accepte des mains d'un intermédiaire et non directement. Tous deux, néanmoins, encourent la responsabilité pleine et entière des fraudes commises au détriment du lait qu'ils se procurent, en vertu d'un principe bien connu : « Chacun doit être en état de juger de la qualité des denrées dont il fait le commerce (1), » soit par la dégustation, soit en tenant compte de l'aspect extérieur. D'ailleurs, les laboratoires municipaux, fondés dans toutes les villes de quelque importance, n'ont pas d'autre but que de permettre aux marchands, aux détaillans, aux consommateurs, de s'assurer de la bonne qualité des vivres qu'ils achètent dans l'intention de les revendre ou de les utiliser par eux-mêmes.

Souvent il n'est pas impossible au premier venu de constater directement un mouillage maladroit. Pour en faire sur-le-champ la démonstration, reprenons les deux petits appareils que nous avons déjà décrits : le lactodensimètre de Quévenne et le crémomètre de Chevallier.

Plongeons l'aréomètre dans un lait frais pur de tout mélange ; l'instrument, à la température de 15 degrés centigrades, marquera 30 degrés 1/2. Après avoir noté ce chiffre, versons le lait dans le crémomètre et attendons que la crème se soit rassemblée en formant une couche d'épaisseur connue. Enlevons celle-ci au moyen d'une cuiller, puis recourons de nouveau à notre pèse-lait ; *a priori*, le nouveau nombre que nous lirons sera supérieur à 30° 5. Effectivement, le lait, par la perte de la plus grande partie de son beurre, aura gagné en densité. Le point d'affleurement se fixera non à la division 30° 5, mais à la division 34. Comme on le voit, la différence est assez sensible, chaque degré de l'instrument occupant sur la tige une longueur de plusieurs millimètres.

Attaquons-nous maintenant à des laits suspects. Le premier échantillon qu'on nous présente est assez dense. Versons-le dans l'éprouvette crémométrique ; malgré toutes les précautions que

(1) M. Ch. Girard.

nous prendrons, il ne se rassemblera à la surface qu'assez peu de crème, 4 ou 5 pour 100 par exemple; et même, cette couche une fois enlevée avec la cuiller, l'aréomètre nous donnera encore le même chiffre qu'auparavant, accru d'une ou deux unités au plus. Il est clair que ce lait a été, au préalable, dépouillé d'une bonne partie de sa crème; en revanche, il est trop lourd pour avoir été baptisé.

Le second échantillon n'a pas mauvaise mine; cependant il marque seulement 27 degrés, ce qui est peu. Gardons-nous bien de le condamner, cependant, car nous pouvons nous assurer que sa légèreté spécifique tient à l'abondance de la crème. Otons de l'éprouvette la couche grasse surnageante; la partie écrémée, notablement plus lourde que le lait primitif, ne diffère point de la moyenne ordinaire.

La densité du troisième échantillon est plus faible encore que celle du numéro 2 et se traduit par 25 degrés. Assez peu de crème: cependant plus qu'avec le lait numéro 1. Le lactodensimètre, après écrémage, accuse 28 degrés, chiffre notoirement insuffisant. Ce lait n'a pas été, il est vrai, écrémé au préalable, mais il a reçu de l'eau; la faiblesse de sa densité ne pouvant s'expliquer par la présence d'une bonne dose de beurre. Dans l'exemple choisi, le mouillage est d'un cinquième environ.

Si l'on s'était contenté d'une simple pesée au lactodensimètre, sans étudier la montée de la crème, on aurait pu commettre des erreurs très graves. Un lait très crémeux, dont par cela même la densité se rapprocherait de celle de l'eau, semblerait mouillé à un novice qui verrait l'aréomètre s'enfoncer beaucoup trop. Inversement, prenez un bon lait frais de première qualité; pesez-le d'abord pur, puis après soustraction de la meilleure partie de la crème. La densité primitive ne se retrouvera plus; en un mot, le lait écrémé sera plus lourd qu'auparavant. Mais arrosez votre lait écrémé avec de l'eau en quantité suffisante, en bien agitant, et vous ne tarderez pas à lire sur l'échelle du lactodensimètre le chiffre observé en premier lieu. Ainsi un lait, à la fois écrémé et mouillé, peut très bien conserver une densité normale, pourvu que les deux opérations soient corrélatives l'une de l'autre; et, de la sorte, un liquide largement travaillé par le fraudeur semblera de prime abord tout à fait naturel.

Dans de semblables conditions, plus l'écrémage a été exagéré, plus l'addition d'eau doit être copieuse. On s'apercevra bien vite de la fraude dans les cas extrêmes, et l'on n'aura pas besoin de crémomètre pour constater que le lait baptisé trop libéralement est clair, bleuâtre de teinte et qu'il présente un goût fade. Mais sup-

posons que le fraudeur ait écrémé modérément et ensuite n'ait pas abusé de la cruche ou de l'arrosoir, la tromperie devient difficile à constater, malgré la dégustation, malgré l'épreuve au crémomètre. Elle ne pourra être dévoilée qu'après une expertise chimique complète.

Le praticien devra encore se résigner à recourir à l'analyse quantitative lorsqu'on lui présente un lait de bonne apparence, d'une saveur agréable, mais qui semble écrémé, car il peut très bien arriver que les globules gras éprouvent de la difficulté à s'agglomérer.

En résumé, au moyen des deux simples appareils de Chevallier et de Quévenne, on peut acquérir des notions très utiles dans la plupart des circonstances, mais auxquelles on ne peut se fier complètement si l'on étudie des laits de nature exceptionnelle ou trop intelligemment fraudés.

Presque toujours la tâche de notre chimiste consiste à doser, avec autant de précision que possible, le beurre et l'extrait sec du lait qu'on lui présente. Il est clair, *a priori*, que le mouillage seul ne modifie en rien la composition centésimale de l'extrait, tout en diminuant le taux de matières sèches par litre proportionnellement à la quantité d'eau surajoutée. Les résultats de l'écrémage sont moins simples; le lait ainsi traité dépose bien un résidu plus faible qu'avant l'opération, comme si on l'avait mouillé; ce résidu ne manque ni de caséine ni de sucre; mais, ainsi qu'on pouvait prévoir, il comporte très peu de matières grasses, puisque la majeure partie du beurre aura été éliminée avec la crème. Une pareille anomalie n'est même pas modifiée par un mouillage subséquent, lequel n'a d'autre effet que d'affaiblir encore le coefficient résiduel rapporté au litre.

Quant aux méthodes d'analyse employées, elles sont assez nombreuses, en ce qui concerne la recherche du beurre, relativement simples; mais leur exposé ne présenterait aucun intérêt. Comme toujours, certains auteurs ont principalement recherché l'exactitude dans les résultats (1), d'autres ont préconisé des méthodes plus expéditives (2). Au contraire, l'appréciation de l'extrait sec se fait toujours de même, nécessite un outillage spécial et exige absolument l'emploi d'une balance de précision.

Le coefficient relatif au beurre ou à l'extrait, une fois obtenu avec toute l'approximation désirable, quel usage doit faire le chi-

(1) On peut indiquer comme exemples le procédé suivi dans le laboratoire municipal de Paris et le procédé recommandé par le docteur Adam.

(2) Ainsi M. Marchand, de Fécamp, l'inventeur du lactobutyromètre, instrument très simple, permettant de titrer volumétriquement, sans pesée, le beurre, mais non l'extrait sec d'un lait donné.

miste du nombre qu'il aura trouvé? Quand sera-t-il en droit de conclure à la fraude, ce qui revient à réclamer formellement une condamnation du tribunal? Il ne faut pas oublier que la composition du lait de vache, — pour ne parler que de celui-là, — est loin d'être fixe « quantitativement, » principalement en ce qui regarde le beurre et en ce qui concerne l'extrait. Un lait de composition anormale, même pur, pourra donc risquer de paraître falsifié; d'autre part, un lait très riche, modérément écrémé ou mouillé, semblera loyal et marchand.

Heureusement que les différences constatées ne sont considérables que parce qu'elles sont individuelles. Les produits quotidiens d'une même étable, habitée par plusieurs vaches, varient sans doute d'un jour à l'autre, mais bien moins que chacun des liquides, si distincts entre eux, tirés des mamelles des différens individus. Mêlez les traites de nombreuses vacheries voisines, et les variations de composition diminuent encore. Réunissez enfin des laits provenant d'un grand nombre de bêtes dont aucune ne ressemble à l'autre, au point de vue de l'âge, de la race, avec des conditions inégales de nourriture, de vêlage, de mode d'élevage, de stabulation; prélevez « l'échantillon moyen, » et celui-ci jouira de propriétés presque immuables. Tel est précisément le cas du lait vendu dans les villes, et surtout à Paris : les liquides expédiés de huit ou dix départemens se concentrent dans la capitale, se mêlent, et, heureusement pour le chimiste, finissent par former une sorte de lait moyen ou normal sur la composition duquel on se base, au point de vue pratique, pour décider si, dans un cas particulier donné, il y a fraude ou non.

Sur l'avis du docteur Adam, la commission de l'Assistance publique, à Paris, a posé en principe qu'elle n'accepterait, comme laits à employer sous forme de médicamens ou à distribuer aux enfans et aux malades, que ceux réunissant les conditions suivantes :

Densité, 1032, soit 32 degrés, taux maximum. — Beurre, 42 grammes par litre, taux minimum. — Extrait sec, 135 grammes par litre au minimum (1).

Par une décision du 27 août 1857, le conseil d'hygiène du département de la Seine posa en principe que le lait marchand devait présenter la composition moyenne suivante : « Matières sèches, 130 grammes par kilogramme de lait (2); beurre, 40 grammes; sucre, 50 grammes; cendres, 6 grammes. »

(1) Le beurre constitue alors les 31 centièmes du poids de l'extrait.

(2) Soit, en pratique, 133 grammes par litre, le litre de lait pesant un peu plus d'un kilogramme.

On voit que ces derniers chiffres sont un peu plus faibles que les précédens; ceux-ci, en effet, concernent des liquides de choix fournis par adjudication; les autres, au contraire, s'appliquent aux laits ordinaires du commerce. Les hôpitaux n'acceptent jamais que les produits des fermes de la province et non le lait sorti des étables de la banlieue, dont les vaches, soumises à des conditions hygiéniques fort médiocres, consomment en outre une nourriture appropriée dont l'effet est de pousser à une production surabondante de lait très clair.

Nous pourrions citer encore d'autres nombres : ainsi on a eu la patience de relever, dans tous les mémoires consacrés au lait de vache, la moyenne des extraits secs obtenus avec des liquides de provenances authentiques, et toutes ces valeurs ont été combinées entre elles. Le « lait type » contiendrait en poids 4 pour 100 de beurre et 133 grammes d'extrait par kilogramme, chiffres presque identiques à ceux que l'Assistance publique a fixés, pour peu qu'on les ramène au litre (1).

Mais abandonnons la théorie pour la pratique : 900 échantillons furent analysés à Paris pendant l'année 1884, la moyenne de l'extrait, tous calculs faits, ne dépassa pas 126 grammes 1/2 par kilogramme. Imaginons à présent qu'on réunisse ensemble et qu'on mélange ces 900 échantillons prélevés à Paris; on aura, par cette opération idéale, obtenu en quelque sorte le lait moyen de Paris. Pour reproduire un liquide exactement pareil à celui dont la population de Paris, considérée en bloc, s'est nourrie en 1884, il suffirait de 95 parties de lait moyen théorique et d'y ajouter un peu plus de 5 parties de bonne eau claire. On s'étonnera sans doute de la petitesse de ce chiffre, mais l'explication est toute simple. Les échantillons bons ou même passables franchissant tous et de beaucoup la moyenne indiquée compensent presque l'influence des liquides mauvais ou médiocres mouillés non pas à 5, mais à 20 ou 30 pour 100.

Actuellement, ce même laboratoire municipal de Paris, qu'on attaque avec tant d'opiniâtreté, suit une règle plus large encore que toutes les précédentes. Le règlement admet bien comme exigible le taux de 13 pour 100 d'extrait, soit 133 grammes par litre environ, mais il pose en principe que, pour que la fraude, écrémage ou mouillage, soit constatée avec certitude, il faut que le résidu ne corresponde qu'à 118 grammes. Autrement dit, un lait est réputé bon s'il abandonne au moins 133 grammes d'extrait par litre. De 133 grammes à 118 grammes, il est simplement suspect;

(1) On trouve effectivement : beurre, 41 grammes par litre; extrait, 136 grammes.

mais l'expert, en l'absence d'autres preuves, renonce au droit de conclure positivement au mouillage. Enfin, un lait est réputé contenir de l'eau s'il ne fournit après évaporation que 118 grammes ou moins de 118 grammes de substances sèches.

En 1888, sur 4,743 échantillons déposés au laboratoire municipal de Paris ou prélevés par les inspecteurs de la ville, 645, c'est-à-dire 13 pour 100, étaient allongés d'eau plus que de raison, ou du moins écrémés. Sur les 4,098 autres, combien étaient irréprochables ? — Peut-être pas le quart, en réalité. Les mouilleurs ou écrémeurs ont bénéficié du doute.

Mais, en revanche, il ne faut pas s'imaginer qu'un fraudeur trop intelligent puisse impunément baptiser un lait pur, de qualité médiocre, de façon pourtant à ce qu'il marque encore 118 grammes d'extrait. Au laboratoire, on dose toujours le beurre et l'on exige 27 à 30 grammes de matières grasses par kilogramme de lait, ainsi que 45 grammes de sucre. La caséine, l'albumine, les cendres ne sont pas oubliées. Le falsificateur finit toujours par être démasqué d'une manière ou d'une autre.

Pour l'écrémage, une comparaison de chiffres bien simple fait ressortir la tromperie : on soupçonnera qu'un lait aura été écrémé lorsque le beurre constituera moins des 23 centièmes du poids de l'extrait sec ; si le taux observé n'atteint pas 21 pour 100, le chimiste n'a plus à hésiter. Cette règle est naturellement indépendante du mouillage.

Contrairement à ce qui se passe pour les vins, il est très rare que le marchand, en vue de faciliter la vente d'un lait par trop écrémé ou mouillé, d'aspect bleuâtre, de saveur fade et aqueuse, de consistance trop fluide, cherche à lui donner un aspect plus avantageux. Il n'est pas ordinaire, non plus, de voir un laitier chercher à relever l'extrait par l'introduction de substances étrangères (1). On a beaucoup plaisanté sur le lait fabriqué avec la pulpe cérébrale broyée dans l'eau. Est-il besoin de dire qu'une semblable fraude, que décèlerait immédiatement le plus simple examen microscopique, est si rare qu'elle ne se présente pas *une fois* sur *deux ou trois mille?* Nous nous demandons même si ces prétendus laits n'ont pas quelquefois été préparés par des mystificateurs qui les auraient ensuite présentés aux chimistes.

Il ne nous reste plus, pour être complet, qu'à parler d'une va-

(1) Matières destinées à accroître la densité ou la consistance du lait : sucre, fécule, farine, amidon, gommes, jaunes d'œufs, caramels, etc. Corps destinés à procurer au lait écrémé le reflet jaunâtre du lait pur : jus de réglisse, extrait de chicorée, etc. Toutes ces drogues sont trop aisées à découvrir par les procédés chimiques ; aussi bien leur emploi tend de plus en plus à disparaître.

riété spéciale de fraude assez pratiquée dans les grandes villes. Durant la période des chaleurs, le lait « tourne » facilement, par suite de la transformation de la lactose en acide lactique. Nous savons que, pour obvier à cet inconvénient, les laitiers ajoutent au liquide un peu de bicarbonate de soude ; du reste, ce sel est innocent de sa nature, ce qui fait qu'une semblable pratique n'entraîne par elle-même aucun inconvénient tant que la dose de bicarbonate sodique introduit ne dépasse pas un demi-gramme par litre.

Tous les *anas* possibles racontent l'histoire du pantalon trop long, successivement raccourci par trois domestiques zélées, opérant chacune à l'insu de l'autre et du propriétaire du vêtement, de telle sorte que celui-ci finit par être transformé en simple culotte. C'est justement l'inverse de ce qui a lieu pour le bicarbonate de soude. Comme les intermédiaires successifs par les mains duquel passe le lait se préoccupent fort peu de la constitution chimique du liquide, il peut arriver que chacun, de son côté, ajoute une dose nouvelle de sel préservateur, sans se douter que le lait en contient déjà, et l'on a vu des échantillons renfermer jusqu'à *huit grammes* (par litre) de bicarbonate sodique (1).

Un aliment ainsi manipulé n'empoisonne pas ; mais, en le chauffant, il s'en dégage aussitôt une odeur de lessive très peu agréable qui le rend impropre à la consommation. L'expertise chimique devient alors superflue. Mais avec une dose moindre de bicarbonate, bien que supérieure encore à la tolérance prescrite, l'emploi journalier d'un pareil lait présente à la longue des inconvéniens. Dès lors, le praticien se basera sur le degré d'alcalinité du résidu incinéré, sur la vivacité plus ou moins grande du phénomène d'effervescence qui se produira en arrosant les cendres d'acide chlorhydrique (2) ; il constatera l'augmentation anormale du poids de ces mêmes cendres comparées avec celles d'un lait authentique ; néanmoins le problème reste très difficile à résoudre et les résultats ne conduiront pas toujours à des conclusions évidentes.

Les fraudeurs ont eu recours à l'emploi d'autres drogues antiseptiques : le borax, l'acide salicylique ; mais alors la falsification se manifeste aisément à l'aide de réactifs très sensibles.

(1) A la température d'ébullition, le sel de Vichy passe à l'état de carbonate de soude (*vulgo* sel de soude) en perdant du gaz carbonique.

(2) L'acide chlorhydrique, réactif très puissant, chasse instantanément l'acide carbonique du carbonate de soude qui s'échappe sous forme de bulles. Si le phénomène est très peu accusé et qu'on soit en hiver, le chimiste a lieu de soupçonner un mouillage fait au moyen d'une eau calcaire dont la chaux s'ajoute à celle que renferme naturellement le lait. Le liquide naturel ne contient pas non plus de soude, mais cette dernière base n'est pas dosable directement.

Nous n'avons pas à prendre part aux discussions qui ont eu tant d'écho il y a quelques mois; encore moins nous reconnaissons-nous le droit de décider entre les partisans du laboratoire municipal et ses adversaires, ceux-ci ouvertement secondés par la foule immense des drogueurs et empoisonneurs qui acclament indistinctement les sophismes et les objections les mieux fondées, pourvu qu'on batte en brèche le grand gêneur. Que les premiers aient tort; que les autres aient ou n'aient pas raison, peu importe; dès qu'il s'agit de fraudes sur le lait, il faut rechercher sans cesse la tromperie, la dévoiler et la punir impitoyablement. Insistons sur l'exposé des circonstances aggravantes.

A la rigueur on peut, non sans doute se passer de vin, de bière ou de cidre, mais en user modérément, quitte à payer un peu plus cher ces boissons. On ne consomme pas une telle quantité d'huile ou de vinaigre, que la falsification de ces deux substances, tout en étant fort regrettable, puisse influer fâcheusement sur la santé publique. Au contraire, le lait est un aliment qui s'impose aux malades, qui est indispensable surtout aux enfans. Le ménage le moins fortuné, habitant n'importe quel quartier, doit pouvoir être assuré d'acheter à des prix modérés un lait absolument salubre, sans être tenu ni d'accepter l'aumône des hôpitaux, ni de recourir aux produits coûteux d'Arcy-en-Brie ou d'ailleurs.

Tout cela n'empêche nullement de perfectionner les méthodes analytiques ou d'organiser un laboratoire d'appel destiné à rectifier les décisions injustes ou erronées. Avouons-le bien haut, cependant, il faut avant tout sauvegarder la parfaite sécurité du commerce de détail de lait, dût-on, pour atteindre ce but, nuire aux intérêts de certains mouilleurs trop adroits, fallût-il encore surveiller étroitement ces étables où les vaches sont comme parquées et soumises à un odieux régime de surmenage. Le sort des pauvres enfans élevés au biberon et réduits à sucer un lait des plus médiocres doit, ce nous semble, inspirer plus de vraie pitié que le malheur du crémier, vexé de ne pouvoir parvenir à débiter comme lait l'eau presque pure des fontaines Wallace.

ANTOINE DE SAPORTA.

LA

PROPRIÉTÉ DES MINES

II[1].

LE RÉGIME DES CONCESSIONS.

Nous avons montré, dans un précédent essai, après quels tâtonnemens, quelles vicissitudes, la mine avait été constituée en propriété distincte du sol. Chose singulière, cette division de la surface et du tréfonds minéral, — le point faible du système de Napoléon, — a jusqu'à présent échappé à toutes les critiques. C'est l'attribution de la propriété souterraine qui, depuis plus d'un demi-siècle, fait presque exclusivement les frais des discussions sans cesse renaissantes. Et c'est à elle encore que s'en prennent les théories réformatrices que la perspective d'une revision générale a fait surgir. Quelle que soit, dans cette multitude de projets, l'apparente diversité des opinions et des systèmes, on y reconnaît, sans trop de peine, un double courant, avec le même objectif : la réforme de notre mode actuel d'institution des concessions. Tous la réclament : ceux qui font à l'industrie minérale un crime de sa prétendue prospérité, comme ceux qui croient nécessaire de lui venir en aide dans la crise qu'elle traverse. Les

(1) Voyez la *Revue* du 1er décembre.

premiers, désireux d'associer la nation aux bénéfices de l'exploitation des mines, protestent contre la faculté laissée au chef de l'État de désigner le concessionnaire et considèrent la gratuité et la perpétuité des concessions comme une atteinte aux droits de la généralité des citoyens; il leur paraît que ce pouvoir discrétionnaire, ce dessaisissement définitif et gratuit, ont gardé des dehors d'ancien régime dont notre susceptibilité démocratique a lieu de s'émouvoir. Les autres, voyant avec une patriotique inquiétude le marché français envahi par les houilles étrangères, pensent que notre législation spéciale n'encourage pas suffisamment la recherche des nouveaux gites et qu'il faut pousser à l'exploitation plus active des anciens, en restreignant le périmètre des concessions, en frappant de déchéance celles qui restent inexploitées. Si bien que l'industrie minière, qui n'entend parler dans les deux camps que de mesures de rigueur, ne sait au juste, de cette hostilité systématique ou de cette exigeante sollicitude, laquelle lui portera les plus rudes coups.

I.

L'école qui revendiquait, en 1848, les mines pour l'État et voulait lui en confier la régie, ne trouve plus aujourd'hui que de rares adeptes. Le socialisme pratique, forcé de compter avec les inconvéniens de l'exploitation administrative, a fini par admettre les concessions individuelles; mais il les veut limitées à un temps déterminé et accordées, par voie d'adjudication publique, au plus offrant et dernier enchérisseur. Par la concession temporaire, la nation reprend possession de la mine après un certain nombre d'années, et, si le concessionnaire a réussi, elle profite de ses travaux; par l'adjudication, elle s'assure immédiatement une recette sans avoir à s'inquiéter autrement du sort de l'entreprise. L'un et l'autre système a ses partisans; on peut, d'ailleurs, plus ou moins ingénieusement les combiner. Au point de vue pratique, tous deux soulèvent de graves objections. Les concessions de mines aux enchères auraient cela de bon qu'on parlerait moins facilement, peut-être, de favoritisme et de fraude; mais il n'y faudrait pas beaucoup compter pour remplir les caisses de l'État. Dans l'exploitation souterraine, les prévisions sont tellement conjecturales, qu'une mise à prix tant soit peu élevée écartera presque toujours les adjudicataires sérieux, surtout s'il s'agit d'une mine à créer. C'est tout au plus si l'on y pourrait songer pour les mines que la nation aurait d'abord concédées à temps, et qui lui feraient retour. Encore n'est-il pas bien sûr que, pour cette première concession temporaire, — fût-elle gratuite, — on trouvera des pionniers disposés à courir les pre-

miers risques, ou que, s'il s'en rencontre, ils exploiteront « en bons pères de famille, » avec une perspective d'avenir limitée à une ou deux générations. Ces choses ont été dites si souvent, à cette place même, et si bien dites, qu'on est presque confus d'avoir encore à les redire. Une concession de mines à terme mène fatalement le concessionnaire au gaspillage ou à la ruine, suivant ce qu'il a de désinvolture ou de scrupules. Faut-il rappeler le régime de 1791? Faut-il insister, après M. Lamé-Fleury et M. Arthur Desjardins (1), sur les dangers de la période finale, pendant laquelle le concessionnaire exagérera l'extraction, ou, chose encore plus grave, négligera les dépenses de gros entretien? On prétend que le fait s'est déjà produit dans des circonstances analogues. On a parlé de directeurs de sociétés de mines, qui, voyant approcher le terme de leurs fonctions, se seraient abstenus volontairement, pendant les dernières années, d'entretenir convenablement les galeries, d'en faire renouveler les boisages. Les bénéfices obtenus par cette désastreuse économie étaient distribués aux actionnaires, et l'accroissement des dividendes provoquait une hausse momentanée dont le gérant indélicat profitait pour spéculer sur les titres de la compagnie. Vraie ou fausse, l'anecdote prête à réfléchir, et nous la recommandons aux partisans de la clause de retour. Croit-on que, pour un concessionnaire sur ses fins, la tentation serait moins forte, et ne rencontrerait-il pas, avec des facilités plus grandes encore, plus de dispositions à l'indulgence dans le public ou chez les juges mêmes? C'est alors, pendant toute la durée de l'exploitation, une surveillance étroite de l'État; à l'approche du terme, un redoublement de tracasseries administratives; à l'échéance, des comptes à n'en plus finir pour la reprise du matériel et du stock, la perspective d'une liquidation pénible et de procès interminables : tous les plus sûrs moyens d'effaroucher les capitaux.

On objecte que l'adjudication, que la concession temporaire, sont de règle pour les travaux publics, — canaux, chemins de fer, docks, ponts à péage ou formes de radoub. Mais au seul point de vue industriel et laissant, pour le moment, les autres de côté, tout diffère : la nature, les conditions, les risques de l'entreprise. L'ingénieuse combinaison qui assure à l'État la propriété des chemins de fer dans un avenir relativement prochain repose sur un calcul d'amortissement. On évalue, aussi exactement que possible, la durée et la dépense probable des travaux de premier établissement; on suppute ce que l'entreprise en plein rapport pourra rendre chaque année; on établit, avec ces données, ce qu'il faudra de temps au concessionnaire pour se rembourser avec bénéfice; la

(1) Voyez la *Revue* du 15 avril 1885.

durée de la concession est fixée en conséquence. Cela suppose qu'on pourra distinguer, dans l'exploitation, deux périodes parfaitement tranchées : — période de premier établissement et période productive, — se succédant à point nommé, ayant chacune leur durée limitée et leur budget propre. Or, dans les travaux des mines, les deux périodes se confondent jusqu'au bout. Quand le gîte est atteint, quand le mineur a cessé de « travailler au stérile, » il n'est qu'au début de ses efforts. Pour aller recouper le gisement à travers les couches inférieures du sol, le voilà qui va reprendre, dans le sens horizontal, le travail de fouille qu'il avait commencé en profondeur; après quoi, et à mesure que ses galeries s'allongeront sous terre, il devra songer à les mettre en communication avec l'extérieur par de nouveaux puits d'extraction et d'aérage. Au milieu de ce perpétuel recommencement, il faut sans cesse engager de nouveaux capitaux; le compte de premier établissement n'est jamais clos.

Le terme qu'on assignerait aux concessions de mines serait donc forcément arbitraire, du moins tant que nous ne pourrons pas calculer par avance ce que telle portion du sol renferme de tonnes de minerai ou de houille, ce qu'il faudra de temps et d'argent pour l'extraire, ce que produira la vente. Admettons que tout cela, la science parvienne un jour à le prédire, qu'une concession temporaire de mines ne soit plus un jeu de hasard ; que gagnerait l'État à limiter la durée de l'exploitation? Le travail souterrain ne laisse après lui que des ruines. Du tréfonds exploité, rien ne demeure qui puisse faire retour à la nation : tout au plus quelques installations accessoires, qui vont devenir insuffisantes ou inutiles, dès que l'extraction se poussera plus avant dans le sol. Les galeries subsistent, mais vides; on peut les utiliser, mais seulement à l'état de passages souterrains, et dans un rayon forcément limité. Où voit-on là matière à reprise? Sans doute, si une loi de spoliation ou de rachat venait fondre à l'improviste sur une exploitation en pleine activité, elle mettrait sous la main du gouvernement certaines valeurs productives : travaux d'approche, galeries à moitié exploitées, tout ce que le concessionnaire aurait disposé en vue de ses prochaines campagnes. Mais on ne suppose pas qu'un entrepreneur à qui le temps aura été préalablement mesuré se laissera surprendre par l'échéance fatale. Pour ne pas s'exposer à travailler en pure perte pendant les dernières années, il restreindra l'extraction aux couches déjà explorées et n'y laissera rien à glaner à ses successeurs ; ou bien il négligera, comme étant d'une exploitation trop peu rémunératrice, des quantités de houille qu'il faudrait extraire pendant qu'on en est à portée, qu'on ne pourra plus aller chercher après que les galeries, abandonnées à elles-mêmes, se seront affaissées naturellement.

On voit combien peu sont pratiques les divers expédiens imaginés pour associer la nation aux profits de la mine. Au surplus, une question domine toutes les autres : tout partage de bénéfices suppose un droit dans les bénéfices; qu'a donc à prétendre l'État sur les mines? Rien, nous l'avons vu, de par la tradition et l'histoire; et rien non plus, de par la lettre de la loi moderne. Mais, à entendre quelques théoriciens, Charles Comte à leur tête, on aurait méconnu pendant des siècles un principe fondamental du droit public. « S'il est vrai, dit-il, que le territoire sur lequel une nation s'est développée et a toujours vécu forme sa propriété nationale, si tout ce qui ne passe pas au moyen du travail dans le domaine des particuliers reste dans le domaine public, il est évident que les matières souterraines continuent à faire partie du domaine national, et que la nation peut les faire exploiter dans son intérêt, sans qu'aucun de ses membres puisse se plaindre qu'il est porté atteinte à sa propriété (1). » L'abus de langage est flagrant; on ne parlerait pas autrement si la constitution de la nation française avait précédé l'appropriation du sol, et qu'un beau jour l'État, premier maître et seigneur de toutes choses, eût convoqué les citoyens pour leur distribuer des terres. La nation est souveraine de son territoire; elle n'en a jamais été propriétaire. Le domaine privé des citoyens n'a pas été pris sur le domaine public; les seuls biens qui appartiennent à l'État sont ceux que lui attribue la loi positive; il n'en est aucun qui lui soit dévolu en vertu d'un droit primordial sur le sol.

Nous savons bien que, par droit de souveraineté, il appartient au gouvernement de régler l'exploitation des gîtes, que, pouvant l'interdire, il peut également ne l'autoriser qu'à certaines conditions. Mais voudrait-on, par hasard, y trouver la preuve qu'il peut en disposer à son profit? C'est ainsi qu'on raisonnait au XV[e] siècle, et l'on était parti de là, les seigneurs pour réclamer les droits de banalité, de garenne, de jambage, le roi pour s'attribuer les mines; ces confusions de pouvoirs, à peine excusables chez les rudes contemporains de Gilles de Laval, condamnées par tous les publicistes, hautement répudiées par la Révolution, nous feraient rétrograder jusqu'aux pires temps de l'ancien régime.

II.

Il semble d'ailleurs que la thèse de la domanialité des mines perd chaque jour du terrain. Collectivistes et socialistes n'ont pas de raisons particulières pour attribuer la mine à l'État. Elle n'est,

(1) *De la Propriété*, chap. XXII.

pour eux, qu'une des formes du droit de propriété individuelle dont ils poursuivent la suppression. S'ils s'attaquent avec un acharnement particulier à la propriété souterraine, c'est que, la trouvant constituée de plus fraîche date et moins fortement organisée, ils pensent en avoir plus facilement raison et, par cette brèche, pénétrer dans la place. Montrons qu'ils ont mal choisi leur point d'attaque.

La propriété privée s'est établie par l'occupation du sol et par le travail individuel. Mais, — et voici le grand argument de ses adversaires, — l'occupation, bonne tout au plus pour une société naissante, ne suffirait pas à perpétuer indéfiniment la possession dans les mêmes mains si, par son travail de chaque jour, le possesseur ne se créait continuellement de nouveaux titres. Or, pour quelques classes de biens qui ne produisent qu'au prix d'un acharné labeur, combien d'autres ne réclament qu'un effort insignifiant, la peine seulement de récolter et d'entretenir! La propriété moderne a donc dévié de son principe et renié ses origines ; elle n'est plus fille du travail. Et puis, là même où il joue encore un rôle actif, le travail, dit-on, n'est pas tout. Dans la production de la richesse, l'individu a pour coopérateurs nécessaires, la nature qui fournit la matière première, la société qui donne aux choses leur valeur commerciale, en créant le milieu propre aux relations et aux échanges. L'homme ne peut donc, sans frustrer son semblable, s'attribuer en propre une chose où la nature et la société ont part également.

Appliquées à la propriété de droit commun, ces critiques, sans être aucunement décisives, ont leur valeur ; sur le terrain de la propriété minière, les exploitans peuvent les retourner, mot pour mot, contre leurs antagonistes. L'occupation, ce mode d'acquérir des civilisations primitives, est restée et restera toujours le régime normal de la mine, car elle est une condition indispensable à l'appropriation des substances minérales ; c'est elle qui les met dans la circulation, qui les fait entrer dans le commerce. Et l'occupation, fait absolument individuel, ne peut engendrer qu'un droit pareillement individuel et privatif. Voilà donc justifiée l'attribution première de la mine à un seul. Quant au caractère perpétuel de cette possession, s'il est vrai que la propriété ne se conserve légitimement que par le travail, personne n'est mieux en règle que le maître de mines, car aucune propriété n'exige un pareil et plus constant déploiement de l'activité humaine sous ses trois formes : intelligence, capital, main-d'œuvre. Le travail, il est vrai, n'est pour rien dans la formation de la houille et des métaux ; la nature seule les a créés ; mais elle ne les a pas mis à la portée de tous, comme l'air, l'eau courante, les prés, les forêts, les animaux sauvages ; elle les a, tout au contraire, si soigneusement dérobés à

l'atteinte des hommes, qu'il faut les lui arracher de vive force. Et cet effort du génie humain, véritable enfantement et création nouvelle, est à ce point profitable à la collectivité, qu'il compense, et au-delà, le surcroît de prospérité que l'industrie minérale reçoit du milieu social où elle se développe. La mine est le grand pourvoyeur de l'industrie, de la navigation et du commerce; elle apporte la vie dans les régions incultes, elle donne au sol superficiel lui-même une plus-value dont bénéficie la nation tout entière. Entre les services que la société rend à la mine, et ceux que la mine rend à la société, la balance est pour le moins égale. Toute reprise, tout partage de bénéfices avec la nation, sous prétexte de restitution à la collectivité, ne serait donc qu'une iniquité monstrueuse. L'État, qui n'accorde aux compagnies minières ni subventions ni garantie d'intérêts, qui assiste impassible à la ruine de celles qui succombent, serait bien mal venu à mettre la main sur les gains de celles qui prospèrent, — sans compter que de ce jour-là, selon toute vraisemblance, elles cesseraient immédiatement de prospérer. Laissons donc de côté ces subtilités métaphysiques : le droit de propriété privée n'a rien de contraire au caractère des mines; loin de porter atteinte aux prérogatives de la nation, il est pour la société le seul moyen d'utiliser les richesses minérales. Qu'est-ce à dire, sinon que notre loi minière est partie du véritable principe, et que, si nous avons à la refaire, ce sera pour compléter ses dispositions, et consolider son œuvre?

III.

C'est l'avis de beaucoup, et le projet ministériel de 1886 se réclame, dans son exposé des motifs, des principes de la loi de 1810; il y est dit que les innovations proposées ne vont qu'à élaguer les dispositions transitoires, celles qui ne répondent plus aux conditions du travail dans les sociétés modernes. Par cette assurance, la tâche, semble-t-il, est rendue plus aisée à ceux qui voudront discuter sans parti-pris les propositions nouvelles. Cependant, à la vivacité des polémiques qu'elles ont suscitées de toutes parts, on devine qu'il s'agit ici de bien autre chose que de simples malentendus ou de divergences d'interprétation. Le projet considère la mine et la surface comme originairement distinctes; il refuse au propriétaire du sol, non-seulement le droit d'exploitation, mais le droit de recherche, et supprime purement et simplement la redevance tréfoncière. Le pouvoir discrétionnaire du gouvernement, pour l'attribution de la mine, disparaît; la concession est attribuée à l'inventeur, ou, s'il ne la réclame pas, mise en adjudication. La propriété souterraine n'est

plus perpétuelle; elle cesse de plein droit après l'extraction complète des substances concédées; elle peut également être abandonnée par le concessionnaire ou lui être retirée par déchéance, quand il cesse d'exploiter ou qu'il néglige de payer la redevance due à l'État; et cette redevance, applicable aux anciennes concessions comme aux nouvelles, est, par rapport à la surface concédée, non-seulement proportionnelle, mais progressive; on compte ainsi ramener, bon gré mal gré, le périmètre des concessions actuelles à une moindre étendue. Quant aux concessions futures, le projet de loi établit, d'après la nature des substances, un maximum de superficie : 800 hectares pour les mines de combustibles, 500 hectares pour les autres.

Que ces innovations soient graves, la chose est visible. Mais qu'elles soient en opposition formelle avec la loi de 1810, — telle du moins qu'on la comprend aujourd'hui, — nous n'oserions l'affirmer. La conception première de Napoléon a été si subtilement commentée, l'esprit administratif a si bien fait son profit de ce qu'elle renfermait d'élémens contradictoires et équivoques, qu'avec une égale sincérité de part et d'autre, on a pu l'invoquer dans les deux sens. Si la mine appartient à l'État, tout s'explique : l'adjudication, la déchéance, la suppression des redevances attribuées au propriétaire de la surface : alors, en effet, la redevance tréfoncière n'était qu'une mesure de circonstance ménageant la transition entre le régime du code civil et celui des concessions ; il est grand temps qu'elle disparaisse ; — l'État adjugeant les mines ou accordant la préférence à l'inventeur, c'est le propriétaire disposant de son bien comme il l'entend, et il n'est même pas besoin d'un texte de loi pour l'y autoriser; — la déchéance enfin, c'est l'application du droit commun : les concessionnaires n'avaient été mis là par le gouvernement que pour exploiter en son nom; en manquant à cette condition implicite de leur titre, ils encourent la révocation, comme tout acquéreur ou donataire. Il n'est pas jusqu'aux mesures de coercition fiscale qu'on prendra pour les contraindre à exécuter leur traité, qui, dans cet ordre d'idées, ne semblent de bonne justice. Mais supposons, au contraire, que, dès avant la concession, la mine soit déjà propriété privée; que celui à qui elle appartient ait dû, pour quelque raison d'État, céder sa place à un autre, que le gouvernement ne joue ici qu'un rôle d'intermédiaire, qu'il intervienne seulement pour passer d'office le contrat entre deux intéressés, qui, mis en présence, n'arriveraient pas à s'entendre, — en ce cas, c'est le propriétaire primitif qui devra profiter du produit de la concession, si elle est faite à prix d'argent, de son abandon si l'on y renonce. Et puisqu'on admet qu'elle peut être retirée au concessionnaire indigne, il faut, à ce compte, que la mine fasse retour à la

propriété d'où elle a été détachée, nullement au domaine national dont elle n'a jamais fait partie.

Nous voilà donc de nouveau ramenés devant la question fondamentale qui s'est imposée à nous dès le début de ce travail, que nous retrouvons à chaque détour, que l'on cherchera vainement à éluder parce qu'elle est la clef même de la position et qu'elle commande en quelque sorte toutes les issues : pour décider comment l'État disposera de la mine, il faut d'abord savoir à quel titre il en dispose.

IV.

Nous avons montré ce que valent les vieilles théories régaliennes; mais, d'après une doctrine de date et d'esprit plus modernes, le droit de l'État sur la mine serait, sinon la propriété, — dont on chercherait vainement le titre légal, — du moins quelque chose de plus qu'un simple droit de réglementation et de police. On fait remarquer, à cet égard, qu'il n'est pas nécessaire que la mine soit domaniale pour que l'État puisse en disposer. Pour qu'il l'attribue à qui il veut et à telles conditions qu'il lui convient, il suffit qu'elle n'appartienne à personne. Cette explication, assurément fort ingénieuse, justifierait, — après coup, — la conception de Napoléon et l'économie de la loi du 21 avril 1810. Voici comment elle se formule : la loi de 1810 a commencé par soustraire au régime normal de la propriété un certain nombre de substances, les plus utiles ou les plus précieuses; elle a décrété en principe que le propriétaire du fonds n'y aurait aucun droit; puis à mesure qu'on les rencontre dans le sol, elle a permis au gouvernement de les attribuer définitivement à celui qu'il juge le plus apte à en tirer parti; enfin, comme tout cela repose, en définitive, sur une supposition gratuite et qu'une fiction légale ne peut se traduire par une spoliation, on a dédommagé le possesseur du sol, en lui allouant une redevance. Tel est le secret pour créer, sans secousse et sans dommage, une nouvelle propriété immobilière. Et voyez, dit-on, comme, dans cet ordre d'idées, tout procède d'une manière simple et logique. Le propriétaire de la surface n'aurait pu exploiter le tréfonds minéral qu'avec l'autorisation du gouvernement; autant dire qu'avant la concession il n'avait rien; il ne doit donc pas se poser en victime lorsque le gouvernement accorde la concession à un autre, d'autant qu'alors on l'indemnise; — l'État n'intervient qu'à titre de puissance publique et sans aucune arrière-pensée fiscale; son choix ne risque donc pas d'être suspect; — la propriété attribuée à l'exploitant vient d'être créée pour lui vierge et libre, et la plus parfaite qui se puisse concevoir; il a donc pleine

garantie dans le présent comme dans l'avenir pour travailler paisiblement. Que voudrait-on de plus?

Rien, ou du moins peu de chose. Uniquement qu'on nous dise enfin ce que c'est au juste qu'une mine. Le législateur de 1810, fidèle au mot d'ordre de Boulay de la Meurthe, n'a pas su nous la définir, — ou plutôt il l'a définie : amas, couche ou filon de substances minérales; il l'a considérée comme une chose distincte, susceptible de faire, par elle-même et à elle seule, l'objet d'un droit. Cela est fort séduisant et naturel en apparence, étant donnée l'importance des gîtes métalliques, bien supérieure en général à celle des fonds de terre où ils se cachent. Mais les faits protestent. La théorie a beau vouloir dégager la mine de son enveloppe terrestre, il n'y a pas de fiction légale qui puisse aller l'atteindre à travers le sol. Il faut du terrain pour se frayer un passage jusqu'au gîte exploitable, du terrain pour pousser les galeries d'exploitation, encore du terrain pour déposer les déblais provenant des fouilles, du terrain toujours pour sortir les matières abattues ou extraites; et tout ce terrain, probablement, n'est pas un bien vacant et sans maître. Quand on viendra dire au propriétaire du sol que la propriété souterraine est une création de la loi, il aura le droit de répondre que la loi ne l'a pas créée de rien. Avant de l'attribuer vierge à l'élu du gouvernement, il a fallu lui refaire d'abord une virginité, ou, plus prosaïquement, la « purger, » à prix d'argent, de tous les droits antérieurs.

Va pour le terrain, dira-t-on; mais les substances minérales enfouies dans le sol et ignorées de tous échappent à l'appropriation privée; — car un bien dont nul ne soupçonne l'existence, une chose sur laquelle personne n'a pu, même en imagination, jeter son dévolu, ne saurait appartenir à qui que ce soit. Elles demeurent donc à la disposition de la nation, dont aucun droit privé ne vient contrecarrer le pouvoir. Et comme l'individu qu'on en aura rendu propriétaire ne peut être empêché par le mauvais vouloir d'un voisin de jouir de sa chose, on lui accordera le droit d'occuper, moyennant indemnité ou redevance, les parties de la surface ou du tréfonds qui lui sont indispensables. C'est la théorie qu'on enseigne à l'école des Mines, et que M. Aguillon défend avec un talent incontestable. Nous ne voyons pas pourtant qu'elle ait conquis, jusqu'à présent, l'adhésion des jurisconsultes. Il y a, sans doute, un texte du code civil, — passablement obscur d'ailleurs, et généralement mal compris, — qui donne à l'État les biens vacans et sans maître; mais la mine, jusqu'à ce que sa présence soit reconnue, la mine, en tant qu'objet distinct du fonds, n'est pas un bien, pas même une chose : ce n'est qu'une pure hypothèse, sur laquelle le droit n'a point de prises. D'autre part, comme elle n'échappe à la condition commune de la pro-

priété privée que parce que personne ne soupçonne qu'elle existe, elle y retombe nécessairement sitôt que son existence est révéiée ; ou si l'on veut qu'elle reçoive l'existence de cette révélation même, elle revient alors, de droit, à celui qui la découvre, car c'est lui qui l'aura créée. Entre le moment où elle est encore ignorée et celui de sa découverte, il n'y a pas de place pour une mainmise nationale. Le système de la « mine à personne » fait donc fausse route; il ruine les prétentions de l'État sans le vouloir, et, sans le savoir, il introduit sur la scène un nouveau prétendant, l'inventeur qui, l'État écarté, va rester seul en face du propriétaire du sol.

Il est certain que ce candidat nouveau n'est pas un rival à mépriser; sa cause semblerait même, au premier aspect, la meilleure. « Sans moi vous n'auriez rien, peut-il dire au propriétaire. Avant mes recherches, il n'y avait pas de mine sous votre fonds; c'est par moi qu'il y en a une aujourd'hui. Cette propriété nouvelle, j'en suis l'auteur, à tout le moins le premier occupant, car c'est moi qui la possède, autant qu'elle peut être présentement possédée; la loi qui vous l'attribuerait vous enrichirait donc de mes dépouilles. » La thèse n'est que spécieuse : au point de vue du service rendu et du droit à récompense, — que personne d'ailleurs ne conteste, — nous la croyons irréfutable; mais au point de vue de l'attribution de la mine, elle nous paraît singulièrement hasardée. L'inventeur se targue d'avoir tout fait. Cependant, va riposter le propriétaire, qu'apportez-vous de plus que moi? Des indications précieuses, un renseignement indispensable à l'exploitation future; mais l'occupation du sol n'est pas moins nécessaire à l'exploitation, que la connaissance du gîte, et le sol est mon bien : sans vous, la mine serait encore comme si elle n'était pas; mais sans moi, personne n'y pourrait aborder. Allez-vous prétendre que votre découverte l'a fait entrer d'emblée dans votre patrimoine, et que, comme propriétaire du fonds supérieur, je suis tenu de vous livrer passage? Les substances minérales que renferme ma propriété seraient donc votre œuvre, le produit de votre travail, de votre intelligence? Elles existaient, pourtant, avant votre venue; bien plus, elles formaient le corps même de ma chose. Grâce à vous, désormais, elles vont prendre le nom de mine, puisqu'il est constaté qu'elles se présentent en couches ou en filons; mais est-ce bien là le changement d'état qui efface le passé, la complète métamorphose d'où sort une chose nouvelle, dégagée de tout lien, et attendant son premier maître? Et, quant à votre prise de possession intentionnelle, — entre nous, renouvelée de *l'Huître et les Plaideurs*, — où est cette pleine et parfaite connaissance qui pourrait seule valoir mainmise? Dites-nous seulement où commence et où finit votre mine. Savez-vous exactement où la prendre?

En pourriez-vous décrire, de façon même approximative, la consistance, la profondeur et l'allure? Car voilà bien l'écueil inévitable de tous les systèmes qui voudront séparer la mine du sol, lui supposer une existence propre, une individualité distincte; et l'inventeur viendra s'y heurter comme les autres, plus durement même qu'aucun autre. Dans le travail souterrain, tout au rebours de ce qu'on pourrait croire, l'invention ne précède pas l'exploitation; toutes deux marchent de front. La mine n'est connue que quand elle est fouillée; on la découvre à mesure seulement qu'on l'attaque; et, quand on parle d'en mettre l'inventeur en possession pour prix de sa trouvaille, on renverse les termes du problème.

En fait, la découverte d'un gisement est due, soit à des inductions géologiques, soit à la rencontre d'un affleurement superficiel. La présence d'un affleurement n'est nullement significative; à quelques mètres sous terre, le filon peut cesser brusquement sans qu'on sache pourquoi, et « le pionnier hardi qui parcourt la montagne, guidé seulement par son instinct, » en sera le plus souvent pour sa peine. Les inductions géologiques, corroborées par des sondages préparatoires, ne donnent elles-mêmes que des indices, parfois trompeurs, toujours insuffisans; on en a constamment la preuve pour les houillères, la branche la plus importante de notre richesse souterraine, celle qu'il faut toujours avoir présente à l'esprit quand on raisonne sur ces matières. Nous croyons savoir aujourd'hui que le combustible minéral s'est formé par la décomposition lente de débris végétaux accumulés et stratifiés dans les dépressions du sol. Pour prédire à coup sûr qu'à telle profondeur on tombera sur une couche de houille, pour affirmer, — chose capitale, — qu'elle se continue sans interruption sur une longueur déterminée, il faudrait donc connaître le relief du sol à l'époque carbonifère et les modifications successives qu'il a subies depuis lors. Faute de ces bases, que la stratigraphie n'a pu jusqu'ici leur fournir, nous voyons les concessionnaires, au centre même du gîte, trompés dans leurs calculs les mieux établis par des accidens de terrain dont rien ne pouvait les avertir. Un explorateur table nécessairement sur des données encore plus vagues; le peu qu'il connaît de la mine se réduit, en réalité, aux quelques portions atteintes par ses travaux de recherches; et, ce qu'il ne connaît pas, il ne peut raisonnablement le réclamer par droit d'invention (1).

(1) La difficulté de définir l'invention en matière de mines montre tout ce qu'il y a d'arbitraire dans le système; le projet de 1886 propose de reconnaître la qualité d'inventeur à celui qui aura le premier *établi matériellement*, dans un périmètre de recherches légalement détenu par lui, l'existence d'un gîte naturel, *paraissant techniquement susceptible d'exploitation*.

Découvrir une mine, c'est, proprement, signaler la présence *probable* d'un lit de houille ou d'une couche de minerai dans telle ou telle partie du sous-sol; le résultat des sondages de l'inventeur ne va pas au-delà. Le déclarer propriétaire, sur cette simple présomption, est évidemment prématuré; et, s'il n'a ni la propriété du fonds, ni celle du gîte, ce qu'on peut lui accorder, en récompense de sa découverte, c'est le droit d'extraction et de fouilles. Mais ce droit, le seul dont il puisse être question jusqu'à ce que la consistance et l'allure du gîte aient été exactement déterminées, il appartient normalement au propriétaire du sol; et dès là qu'il faut dépouiller le propriétaire pour donner l'investiture à un autre, notre démonstration est faite : lui seul peut revendiquer la mine. Quand l'inventeur obtient la concession, c'est, — comme un concessionnaire quelconque, — par la grâce du gouvernement et non par droit de conquête; quand on la lui refuse, s'il doit être indemnisé, ce n'est pas parce qu'on le dépossède, mais parce que toute peine mérite salaire et qu'il ne faut pas que personne s'enrichisse aux dépens d'autrui.

V.

L'attribution de la mine soit à l'État, soit à celui qui la révèle, manque donc de base légale; il en est de même des mesures coercitives : déchéance, réduction de périmètre, — sur lesquelles on compte pour obliger les exploitans actuels à pousser leurs travaux; enfin, la suppression de la redevance tréfoncière repose sur l'hypothèse impossible de la mine dégagée du fonds qui la contient. N'importe! dira-t-on. Il s'agit de favoriser la découverte de nouveaux gîtes, d'activer l'extraction dans les anciens; tout doit être sacrifié à ce but unique de la législation minière. Oui, mais encore faudrait-il être assuré du résultat. Or, pour ne pas parler des compagnies houillères, dont on serait tenté peut-être de récuser le témoignage, nous voyons des membres du corps des Mines, des économistes, des savans, dénoncer l'attribution de la mine à l'inventeur, la suppression des redevances tréfoncières, la déchéance, et surtout la limitation des périmètres comme autant d'innovations fatales. C'est par un système de redevances progressives qu'on se propose de faire échec aux concessions trop étendues. De l'aveu même des auteurs du projet, le taux de l'imposition nouvelle est calculé de telle sorte que les concessionnaires auront intérêt, pour s'y soustraire, à prendre l'initiative d'une réduction, qui retranchera de leur périmètre tout ce qu'ils n'exploitent pas actuellement. On compte, par là, faire rentrer, sans bourse délier, dans les mains de l'État, pour être adjugée ensuite aux

enchères, la moitié environ des gîtes concédés. On comprend que ce procédé oblique qui prend, si l'on peut ainsi parler, la propriété à revers, ait rencontré une opposition générale : si les conditions présentes de l'industrie et du travail ne permettent pas de laisser détenir plus longtemps des richesses minérales inexploitées, il semble que ce n'est pas par un subterfuge fiscal que la loi doit y pourvoir.

Quelles sont donc ces conditions nouvelles, et qu'y a-t-il de changé depuis le jour où la propriété souterraine a été constituée pour la première fois? Aujourd'hui comme alors, le fer et la houille tiennent la tête dans les statistiques de notre production minière; ce n'est guère que pour ces deux substances qu'on a légiféré depuis un demi-siècle. Les procédés d'extraction, l'outillage, se sont perfectionnés sans doute; ils n'ont subi aucune transformation substantielle. Si la consommation a plus que décuplé par le fait des découvertes modernes, l'extraction française n'a pas cessé de progresser, à proportion, sinon dans la mesure exacte, des nouvelles exigences; ce qu'elle n'a pu fournir, l'importation l'a toujours procuré. Nous n'avons donc plus à nous préoccuper, comme en 1810, du cas où l'exploitation restreinte ou interrompue donnerait des inquiétudes « pour les besoins des consommateurs. » C'est là une de ces dispositions transitoires, tombées d'elles-mêmes en désuétude avec l'ancien ordre de choses, et qu'il ne faudrait faire revivre que si le malheur des temps nous ramenait un blocus continental. Présentement, de quoi s'agit-il? D'obtenir la houille à bon marché et de lutter contre la concurrence étrangère. Sur la moyenne de 33 millions de tonnes que consomme annuellement l'industrie française, les deux tiers sont fournis par les charbonnages français, le dernier tiers par l'Angleterre, la Belgique et l'Allemagne. La production nationale se développant serait-elle à même de suffire seule aux demandes, et le pouvant, le devrait-elle? Grave problème dans lequel il faudrait prendre parti entre les prophètes de malheur qui annoncent l'épuisement de nos mines de combustible dans un temps relativement peu éloigné, et les optimistes qui répondent de tout. Assurément, s'il y avait la moindre crainte de disette future, l'exploitation à outrance serait le pire des gaspillages; les concessionnaires qui s'y livreraient devraient être menacés de déchéance pour avoir compromis « les besoins des consommateurs; » il faudrait encourager nos usines, nos compagnies de navigation à vapeur et de chemins de fer à s'approvisionner à l'étranger en temps de paix, et tenir soigneusement en réserve nos richesses minérales pour le moment où nous devrions nous suffire à nous-mêmes.

Il y a tout lieu de croire, puisque ces préoccupations n'ont

pas trouvé d'écho chez les auteurs du projet, que le temps des économies n'est pas encore venu, et que nous pouvons, sans arrière-pensée, livrer bataille à la concurrence. Mais le développement de l'extraction n'est ici qu'un des facteurs. Les houilles françaises auront beau encombrer le marché, elles n'enlèveront la préférence qu'à prix égal ou inférieur; si elles reviennent plus cher au producteur et qu'il faille les vendre à perte, la production s'arrêtera d'elle-même en dépit des plus belles lois du monde, et nous aurons acheté l'avilissement momentané du combustible au prix de la ruine de notre industrie houillère. Avant donc de décréter l'exploitation en masse, il sera bon de s'assurer qu'elle sera suffisamment rémunératrice; — à moins qu'on n'en revienne tout simplement à reconnaître, avec M. Aguillon, que l'intérêt personnel des exploitans est, à tout prendre, la meilleure des garanties, car « les propriétaires ne renonceraient pas longtemps aux profits certains qu'ils pourraient tirer de l'exploitation de leurs mines. »

Les raisons de notre infériorité vis-à-vis de l'Angleterre et de l'Allemagne sont parfaitement connues (1) : salaires plus élevés, faible épaisseur des couches, difficultés plus grandes d'aérage et d'épuisement des eaux, allure particulièrement capricieuse des gîtes, situation peu favorable des bassins houillers, solidité moindre du toit des mines françaises. A ces causes permanentes et qui s'aggraveront à mesure qu'il faudra descendre plus profondément, sont venues s'ajouter, depuis lors, les pertes résultant des grèves et des chômages. Le prix moyen de vente de la tonne de houille est, en France, de 10 fr. 67; en Westphalie, il est descendu à 5 fr. 10. Avec un pareil écart, les droits de douane arrivent à peine à rétablir l'équilibre dans les départemens frontières où les charbons allemands pénètrent sans trop de frais de transport. Pour peu que le nouveau système d'impôts et de redevances empire la situation financière de nos concessions, les charbons français seront hors d'état de lutter; et, dès lors, à quoi bon la découverte de nouvelles mines, l'impulsion donnée à l'exploitation?

La redevance progressive, proportionnelle à la surface, n'est pas seulement onéreuse ; elle constituerait une inégalité flagrante au préjudice des mines les plus pauvres; la mine à filon, la moins riche, se prolonge sur une étendue beaucoup plus considérable que la mine en couches profondes; elle serait donc plus taxée. « Aujourd'hui, dit M. Gomel, les propriétaires de mines acquittent une redevance fixe de 0 fr. 10 par hectare, et une redevance

(1) Voir la *Revue* du 1er et du 15 octobre 1876.

proportionnelle de 5 fr. 50 pour 100 du produit net. Le projet réduit la redevance proportionnelle à 3 pour 100, mais il augmente la redevance fixe et établit pour elle un taux progressif : elle serait à l'avenir de 0 fr. 50 par hectare jusqu'à 50 hectares, puis de 1 franc entre 51 et 100 hectares, de 2 francs de 101 à 500 hectares, de 3 francs entre 501 et 1,500 hectares, enfin de 4 francs à partir de ce dernier chiffre. La diminution du rendement de la redevance proportionnelle sera couverte par la plus-value due à l'élévation de la redevance fixe, mais il saute aux yeux que le nouveau système d'impôt altérera singulièrement la situation respective des exploitans. Ainsi, voilà une mine dont le gisement est puissant et dont le périmètre est de 1,000 hectares : elle payait jusqu'alors, pour un produit net de 1 million, 55,000 francs de redevance proportionnelle et 100 francs de redevance fixe; elle paierait à l'avenir 30,000 francs de redevance proportionnelle et 2,375 francs de redevance fixe : soit un bénéfice, pour elle, de près de 23,000 francs par an. Au contraire, voilà une exploitation voisine dont le terrain minier est pauvre et qui, par cela même, est étendu : il est de 3,000 hectares; elle acquitte actuellement 11,000 francs de redevance proportionnelle pour une recette nette de 200,000 francs et 300 francs de redevance fixe; elle supportera dorénavant 6,000 francs de redevance proportionnelle et 9,875 francs de redevance fixe : soit, pour elle, une aggravation de charges de plus de 4,500 francs. Le mode d'imposition projeté sera donc très favorable aux exploitations lucratives, et onéreux à toutes celles qui luttent contre des difficultés naturelles ou commerciales (1). »

Cette inégalité des terrains miniers, au point de vue de la richesse des couches et des conditions d'extraction, semble également devoir faire écarter la limitation *a priori* du périmètre des mines, puisque le chef de l'État se verrait empêché désormais de tenir compte des circonstances, essentiellement variables d'une région à l'autre, d'après lesquelles il se détermine aujourd'hui. S'il serait mauvais qu'une même compagnie accaparât tout un bassin houiller; en revanche, il est impossible d'instituer une exploitation fructueuse sur un gisement de faible importance, et il va de soi que l'importance du gisement n'est pas toujours proportionnelle à la surface sous

(1) M. Grüner, qui a consacré à l'examen critique du projet une remarquable monographie, fait observer qu'au moment même où le gouvernement français se préoccupe de restreindre les périmètres, les sociétés houillères de Westphalie sont en instance pour obtenir la modification de la loi prussienne qui met des entraves à la fusion des concessions. La crise récente qui vient de sévir sur le bassin westphalien a accentué encore le mouvement dans ce sens.

laquelle il se développe. Il y a là une question de mesure, essentiellement contingente, dans laquelle le gouvernement aurait tort de se lier les mains par une disposition législative.

M. Francis Laur voulait même que la réunion de deux concessions fût de droit, et son projet supprimait la nécessité d'une autorisation. A son avis, l'abrogation du décret de 1852 est réclamée par l'intérêt de l'industrie minière, dont il importe, par-dessus tout, de diminuer les frais généraux : « S'il est, dit-il, une industrie qui réclame la forme par groupemens, c'est bien l'industrie minière, si misérable et si compromise entre les mains d'individualités souvent impuissantes. Pour ne citer qu'un exemple, quel avantage a-t-on retiré, au point de vue général, du morcellement en quatre groupes de la compagnie de la Loire? On a jeté la pomme de discorde au milieu de quatre sociétés, condamné certains groupes à lutter contre toutes les difficultés, d'autres à prospérer quand même. Encore si on avait voulu éviter la trop grande extension des périmètres; mais les quatre groupes que Napoléon III a formés par un décret spécial ne constituent qu'une surface concédée de 5,662 hectares, et, à côté, dans le bassin de la Loire même, la seule concession de Firminy et Roche a 5,856 hectares. La concession d'Anzin comprend 11,851 hectares, et la compagnie entière possède 28,000 hectares; Aniche, 11,850; Nœux, 8,028. On ne s'aperçoit nullement que ces concentrations entre les mains de sociétés nuisent à l'intérêt général, et, *dans tous les cas, cela est favorable au sage aménagement des mines* (1). »

Pour nous, s'il nous était permis d'exprimer une opinion, nous dirions qu'il est dangereux de virer de bord sous le feu de l'ennemi, que la mise en vigueur d'une loi nouvelle n'ira pas sans difficulté, surtout si l'application en est presque exclusivement abandonnée, comme on le propose, aux administrations locales. Dans les conditions difficiles où la production française soutient actuellement la lutte contre la concurrence étrangère, on peut se demander si les meilleures innovations viendraient à point; — et peut-être cette considération nous détournerait-elle de dire, à notre tour, celles que nous croyons réalisables, si nous pouvions nous dispenser d'envisager la question sous toutes ses faces.

VI.

En retraçant l'histoire de notre législation minière, la série de d'essais d'où la loi de 1810 est sortie, en étudiant de plus près

(1) Exposé des motifs de la proposition de loi sur les mines.

la nature de la propriété souterraine, nous aurons fait sans doute entrevoir et pressentir la solution théorique du problème. S'il est certain que le meilleur régime légal des mines est celui qui peut assurer la prospérité de l'industrie minérale, la base de ce régime idéal sera la propriété privée; non pas une propriété bâtarde et vassale, mais le droit complet, indépendant, irrévocable, institué par le code civil, sous les seules restrictions que comportent le bon ordre et la sécurité publique; s'il est non moins évident que l'exploitation minière ne reste pas confinée dans les profondeurs du sol, mais qu'il faut de toute nécessité qu'elle débouche et s'étale au grand jour, cette propriété comprendra tout ensemble la surface et le tréfonds; enfin, s'il est vrai que l'idée la plus simple est, en général, la plus juste, on attribuera la propriété de la mine à celui qui en occupe déjà toutes les avenues, qui seul peut l'atteindre, à qui il suffit de laisser les mains libres, — en un mot au propriétaire foncier. Tel serait notre système de prédilection, celui que nous verrions le plus volontiers porter à la tribune, s'il s'agissait de légiférer pour les citoyens de Salente, si une société vieille de quinze siècles pouvait impunément faire table rase de son passé et des droits acquis. Encore qu'il ne soit que le développement rationnel de l'idée première de Napoléon, il bouleverserait trop profondément la condition actuelle de la mine pour qu'on puisse, sans imprudence, essayer de le traduire en proposition de loi. Qu'on nous permette, pourtant, de le montrer rapidement à l'œuvre : cet examen spéculatif fournira certaines données indispensables pour la discussion des projets de réforme à l'étude.

Que subsiste-t-il, aujourd'hui, des raisons, des préjugés, pour mieux dire, qui ont fait écarter, en 1810, le prétendant légitime, le propriétaire du sol? Écoutons les orateurs officiels, Regnault de Saint-Jean-d'Angély, Stanislas de Girardin, plaider la cause de la concession administrative, et voyons leurs motifs : « Attribuer la propriété de la mine à celui qui possède le dessus, ce serait lui reconnaître le droit d'user et d'abuser, droit destructif de tout moyen d'exploitation utile, droit qui soumettrait au caprice d'un seul la disposition de toutes les propriétés environnantes de nature semblable, droit qui paralyserait tout, autour de celui qui l'exercerait, qui frapperait de stérilité toutes les parties de mines qui seraient dans son voisinage. » Qu'est-ce à dire? La faculté de libre et absolue disposition du propriétaire est la condition commune de toutes les propriétés, sans distinction d'origine, et si vraiment elle pouvait autoriser tous les abus, — proposition qui fait sourire, — ces actes abusifs seraient aussi bien permis au propriétaire choisi par le gouvernement qu'au propriétaire du droit commun. Poursuivons : « L'ex-

ploitation minérale implique des conditions particulières de capacité et de fortune; il faut donc que le choix corrige le hasard, et le chef de l'État l'exercera en faveur du plus digne. » Aura-t-il toujours la main heureuse? Pour l'attribution première de la mine, je veux le croire; mais l'avenir n'est à personne. Cette propriété nouvelle est nécessairement, et comme toutes les autres, disponible et transmissible; la loi permet expressément de l'échanger ou de la vendre. Lors de chaque mutation, l'administration devra-t-elle donc donner son agrément? Si on l'exige, nous voici bien loin du droit commun; et si l'autorité publique doit s'abstenir, que deviennent les prétendues garanties?

Au surplus, ce que l'on appréhendait au temps de Fourcroy et de Cambacérès, — mauvais vouloir, insouciance, manque de capitaux ou de capacité professionnelle, — ne nous arrêterait pas un instant. L'inintelligence, la routine, l'aversion des populations rurales pour les spéculations industrielles : pures légendes. Le plus arriéré de nos paysans sait ce qu'on peut tirer d'une couche d'étain ou d'anthracite, aussi bien qu'il connaît l'importance d'une source thermale; il bouleversera ou laissera bouleverser volontiers son lopin de terre, s'il entrevoit au bout le moindre profit. Ni le culte du foyer, ni l'amour du champ paternel, — toutes les considérations sentimentales et bucoliques, — ne tiendront une minute contre l'appât du gain; et le petit bourgeois des villes et le millionnaire lui-même ne pensent pas, au fond, différemment. Quelle apparence qu'ils négligent de gaîté de cœur l'occasion de faire fortune, qu'ils éconduisent niaisement l'homme qui viendra leur en proposer le moyen? Ceux qui refuseront, c'est qu'ils auront de justes sujets de méfiance. Au lieu de stimuler leur inertie, on aurait plutôt à les défendre contre la tentation, — s'il n'était grandement temps de nous déshabituer de cette manie de mener les gens en laisse. Un accord amiable entre l'explorateur et le propriétaire foncier, il n'y a pas de règlement administratif qui donnerait à tous deux une sécurité plus grande; des commanditaires solides, un ingénieur habile, c'est tout ce qu'il faut pour assurer la bonne exploitation. Actuellement, on n'en demande pas davantage au concessionnaire : nulle part il n'est dit qu'il devra réunir en sa personne la triple aptitude financière, commerciale et technique; on pense que son intérêt l'amènera à s'entourer convenablement, et les choses n'en vont pas plus mal. Contre les abus, les imprudences, on aura toujours la surveillance des ingénieurs de l'État, dont le contrôle s'exerce sur toutes les industries dangereuses, et qu'il faudrait charger ici, par extension, de prévenir le gaspillage.

La mine et la surface réunies et réconciliées, les redevances, les

indemnités, les expertises supprimées du même coup, quelle simplification et quelle fructueuse économie! Si quelque jour, cependant, le propriétaire veut, en gardant son champ, vendre sa mine, alors, les limites, les relations respectives des deux propriétés, superficielle et souterraine, seront du moins fixées et garanties par des engagemens mutuels accommodés à la nature des lieux, par des conditions librement débattues, dont aucun des contractans n'aura droit de se départir ou de se plaindre.

Le seul côté véritablement défectueux du système de l'accession, Mirabeau l'avait signalé déjà ; c'est qu'il prolonge à travers le sol les divisions superficielles et qu'il fractionne ainsi arbitrairement le gîte, au détriment de l'exploitation. Non pas qu'une mine soit par elle-même un tout concret et indivisible ; mais il n'est pas indifférent de l'attaquer sur tel ou tel point de son parcours. L'extraction pratiquée simultanément dans plusieurs propriétés contiguës, outre qu'elle décuplerait les frais généraux, risquerait d'amener des éboulemens ou des inondations, de sorte qu'il faudrait grouper les propriétaires en nombre suffisant pour constituer les élémens d'une exploitation rationnelle et unique. Ils y viendront d'eux-mêmes dans bien des cas; au besoin, l'administration les y amènerait en leur refusant le permis d'exploiter, dès qu'il y aura danger de gaspillage ou d'accidens. Quelque progrès pourtant qu'ait fait l'esprit d'association depuis bientôt un siècle, il y aura des résistances qui paralyseraient tout et dont il faut avoir raison. Force est alors à l'autorité publique de se montrer, soit pour réunir d'office en syndicat tous les intéressés plus ou moins récalcitrans, soit pour attribuer la propriété de la mine à une tierce personne, à charge d'indemniser les propriétaires. La première combinaison est plus respectueuse des droits existans; c'est celle qu'on applique aux desséchemens de marais, aux constructions de digues contre la mer; nous avons, là-dessus, des lois qui rendent l'association syndicale obligatoire, une procédure toute montée, qu'il serait assez facile d'adapter à l'extraction souterraine en cas de morcellement et de refus de concours ; on l'a déjà fait, en 1838, pour les travaux d'épuisement communs à plusieurs mines. Mais il est sensible qu'une concession du gouvernement assurera mieux le succès de l'entreprise. Le syndic qui serait chargé d'exploiter pour le compte de plusieurs propriétaires, divisés d'intérêts et aigris les uns contre les autres, se trouverait dans une situation plus difficile encore que celle d'un fonctionnaire administrant une mine de l'État. Le concessionnaire qui joue sa fortune, et qui ne doit de comptes à personne, a ses coudées franches ; la raison suffit pour préférer cette combinaison.

Notre système de « la mine à la surface » n'écarte donc pas d'une manière absolue la concession à un tiers. Il l'admet, au contraire, comme une exception nécessaire, dans les cas assez nombreux où le morcellement et le défaut d'entente entre les propriétaires ne permettent pas de constituer un périmètre suffisant pour une exploitation normale.

VII.

Ce tempérament, commandé par la force des choses, ne serait-il pas, à tout prendre, le trait d'union entre le code civil et notre loi des mines, le secret cherché par Napoléon pour accorder les exigences de l'exploitation avec les droits incontestables et constamment proclamés par lui, de la propriété territoriale? Le principe posé, le législateur de 1810 s'est exagéré les difficultés de la pratique; il a franchi de prime-saut la règle, et poussé droit jusqu'à l'exception. Que l'on rétablisse seulement l'une et l'autre en sa place; que l'administration conserve le pouvoir de concéder la mine, mais qu'elle soit tenue de donner la préférence au propriétaire du sol, et que la loi spécifie les cas dans lesquels la concession pourra lui être refusée : nous n'aurons pas besoin d'autre réforme. Quand il sera bien entendu que, sauf raison majeure, le tréfonds minéral doit rester attaché à la surface, qu'un concessionnaire étranger ne doit être choisi qu'en dernière ressource, les relations du concessionnaire, de l'inventeur et du propriétaire du sol, entre eux et avec l'État, reprendront leur véritable caractère; la recherche et l'exploitation des mines trouveront dans le jeu des intérêts individuels un stimulant plus efficace que toutes les pénalités.

Que faut-il pour cela? Ni refonte générale, ni dispositions nouvelles; tout au plus quelques retouches de détail; moins encore peut-être; un commentaire législatif des principes posés par les auteurs de la loi au seuil de la discussion : « le propriétaire du dessus l'est aussi du dessous; mais l'intérêt supérieur de l'exploitation minérale oblige de porter atteinte à son droit; cette raison d'état ne va pas, toutefois, jusqu'à faire prononcer son exclusion complète; il peut obtenir la concession tout comme un autre, lorsque les circonstances le permettent. » Lui attribuer aujourd'hui un droit exclusif à l'exploitation de la mine serait évidemment ajouter à la loi; mais lui reconnaître un simple droit de préférence, c'est exprimer seulement ce qu'elle-même a sous-entendu. La réunion de la surface et du tréfonds dans les mêmes mains, quand elle est possible, présente pour les intéressés et pour l'administration

de si grands avantages, elle facilite tellement la surveillance, qu'il n'est pas vraisemblable que le gouvernement ait jamais refusé, à la légère, d'agréer pour concessionnaire de la mine le maître du fonds qui la renferme. Cela étant, quel inconvénient d'ériger ouvertement en règle ce dont on a dû se faire une loi dans la pratique? et, puisque cette règle comporte des exceptions, pourquoi ne pas les rigoureusement définir?

La crainte de compromettre l'exploitation en la scindant est la seule raison qui justifie la création d'une propriété souterraine indépendante; il faut donc réserver cette combinaison pour les minéraux dont l'extraction ne pourrait s'accommoder du régime normal de la propriété foncière. On s'est préoccupé presque exclusivement jusqu'à ce jour de mettre la nomenclature des substances concessibles d'accord avec les données de la science, d'englober dans l'énumération légale toutes celles qui, par leur nature, appartiennent aux mêmes catégories; et de peur d'en laisser échapper quelqu'une, les récens projets de réforme proposent de laisser la porte ouverte à des classifications ultérieures qui se feront par simples décrets. La question, ce semble, est mal posée; l'analyse et la composition chimique importent moins ici que les conditions habituelles de gisement et d'abatage. Si l'on procédait, dans cet ordre d'idées, à la revision des substances actuellement classées comme concessibles, la liste en sortirait sans doute singulièrement réduite. Mais de toute façon, c'est dans la loi et pas ailleurs que cette nomenclature doit se trouver, car une question de propriété ne peut être décidée discrétionnairement ni par l'administration, ni par les tribunaux ou le conseil d'État (1). Entre les gîtes d'une même substance, il y aurait, d'ailleurs, des distinctions à faire. Certaines couches de houille, par exemple, sont si peu profondes et de si faible épaisseur, que deux ou trois hommes travaillant à ciel ouvert suffisent pour les exploiter; on ne saurait, en pareil cas, exiger du propriétaire qu'il remplisse les formalités d'une demande de concession. Quand l'administration a constaté que les amas superficiels ne constituent pas l'affleurement d'un gîte souterrain plus considérable, elle doit laisser l'extraction s'exercer librement. Le projet ministériel de 1886 entre dans cette voie. L'article 7 autorise au profit des propriétaires du sol l'exploitation des gîtes métallifères superficiels non compris dans le périmètre d'une mine de même nature déjà instituée. Ce n'est pas, toutefois, un droit qu'il reconnaît, mais une faveur qu'il accorde, et que le préfet peut reti-

(1) La loi prussienne contient une énumération strictement limitative des substances soumises au régime spécial des mines.

rer quand il lui plaît. Nous aurions voulu davantage ; la tendance mérite néanmoins qu'on la signale.

Enfin, lors même qu'un gîte susceptible de concession s'étend sous un grand nombre de propriétés différentes, il serait bon qu'avant de l'attribuer à une tierce personne, l'administration mît les propriétaires en demeure de se réunir en société pour en solliciter la concession. En cas d'entente, nous savons déjà toutes les facilités que l'exploitation y trouverait. En cas d'échec, et par le seul fait de l'ultimatum administratif, la situation du concessionnaire étranger à qui la mine serait dévolue se trouverait notablement fortifiée, les inconvéniens de la séparation du sol et de la mine de beaucoup amoindris. Comme les propriétaires non adhérens ne pourraient s'en prendre qu'à eux-mêmes de la séparation de la surface et du tréfonds, ils ne pourraient prétendre qu'à la réparation du préjudice matériel qu'ils éprouveraient ; il n'y aurait plus de raison de leur accorder une indemnité « au double » en cas d'occupation du sol.

Même au point de vue de la recherche de nouvelles mines, le droit de préférence accordé au propriétaire foncier serait préférable à l'attribution de la mine à l'inventeur. Pour assurer à l'explorateur le bénéfice de sa découverte, les auteurs des nouveaux projets ont dû interdire au propriétaire lui-même tout travail d'exploration, sans une autorisation administrative. Cependant le droit de creuser le sol rentre essentiellement dans les prérogatives du propriétaire ; on aurait beau, d'ailleurs, lui interdire de se livrer chez lui à la recherche des substances classées dans la catégorie des mines, qu'il pourrait toujours éluder la défense en donnant le change sur le but de ses fouilles, — à moins qu'on n'en arrive à défendre de remuer la terre sans l'agrément du préfet. Mais si l'on veut vraiment favoriser la découverte des richesses minérales, c'est le propriétaire du sol qu'il faut encourager avant tout autre, car il est mieux placé que personne pour réussir. La législation actuelle lui donne toute latitude : seulement, comme elle n'a rien fait pour lui garantir la concession, il n'est pas surprenant qu'il se montre peu empressé à profiter de ses droits. Il en serait tout autrement s'il avait promesse de préférence pour l'attribution du gîte situé sous sa propriété. Ses recherches, donnant l'éveil à ses voisins, les détermineraient à effectuer, de leur côté, des sondages parallèles : on serait donc promptement fixé sur la configuration et l'allure de la mine. La question de priorité n'étant plus en jeu, puisque le tréfonds minéral devrait, en cas d'accord, être attribué par droit d'accession, personne ne chercherait à gagner les autres de vitesse. Il y aurait de grandes chances pour que les investigations se

fissent à frais communs, sous une direction unique; le terrain se trouverait ainsi parfaitement préparé pour le groupement volontaire de tous les intéressés en société ou en syndicat, le moment venu de consentir la concession définitive. On conçoit qu'il nous est impossible d'entrer ici dans les détails du fonctionnement du système; il nous suffit d'avoir montré le peu qu'il faudrait pour rétablir dans notre code minier la cohésion et la logique. Et, quant aux résultats, puisqu'il est aujourd'hui de mode de chercher des inspirations chez les nations voisines, nous pouvons ajouter qu'en face du principe de « la mine à l'inventeur, » de provenance prussienne, le droit d'accession de la mine à la surface est le fondement de la législation anglaise, qu'il est admis en Saxe pour les gîtes de houille, en Belgique et dans le Luxembourg pour les minerais de fer, — si bien qu'en accordant au propriétaire du sol un simple droit de préférence, la loi française resterait encore en deçà des dispositions libérales adoptées avec succès dans un certain nombre de pays étrangers.

VIII.

C'est dans ce sens seulement, croyons-nous, qu'on pourra songer à reviser, à compléter pour mieux dire, — notre législation spéciale, si l'on veut la maintenir en harmonie avec les principes du droit civil et conserver à la mine son caractère immobilier et perpétuel. Confondue avec la propriété du sol, elle participe de sa nature; même démembrée de la surface, elle garde la trace indélébile de son origine territoriale; mais si l'on prétend lui faire rompre ses attaches avec le fonds, la combinaison féconde de la loi du 21 avril 1810 va s'écrouler du coup. Dans les pays de droit régalien, l'État à qui la loi réserve les gîtes métallifères ne peut concéder que ce qu'il possède lui-même, c'est-à-dire du fer et de la houille, et non pas les couches du sol qui les contiennent, puisque le sol dépend de la surface. Le titre du concessionnaire ne porte donc que sur les substances concédées, choses, de leur nature, mobilières et périssables, et son droit s'évanouit sitôt que la mine est épuisée. Le projet qui supprime la redevance tréfoncière, — dernier et fragile lien du « dessus et du dessous, » — n'a pas reculé devant cette conséquence. Il définit la propriété de la mine : « le droit d'exploiter jusqu'à leur épuisement tous les gîtes naturels des substances dénommées au titre d'institution, » — rien n'étant plus contraire à la nature des choses, dit l'exposé des motifs, « que

cette éternité attribuée à l'exploitation d'une richesse appelée fatalement à disparaître dans un délai souvent assez court (1). »

Si cette disposition doit rétroagir, c'est le bouleversement complet du régime des mines; c'est l'inégalité des conditions, si elle ne regarde que l'avenir. Mais le peu de concessions nouvelles sur lesquelles il est permis de compter ne vaudrait pas l'honneur d'une législation spéciale : à de très rares exceptions près, comme le fait observer M. Aguillon, nous ne pouvons nous flatter de posséder dans notre vieux pays, si connu et si exploré, des richesses minérales tant soit peu sérieuses, qui ne soient pas déjà appropriées. Aussi, est-ce bien d'une loi rétroactive qu'il s'agit : les nouveaux cas de déchéance, la nouvelle définition de la propriété souterraine, et, — par le moyen détourné que l'on sait, — la réduction des périmètres, s'appliqueraient aux mines déjà instituées. Et le préjugé de l'omnipotence de l'État en pareille matière est si bien enraciné, que nombre de gens, peut-être, trouveront la chose toute naturelle. On parle toujours des concessionnaires comme si la nation s'était dépouillée à leur profit; partant de là, les impatiens ont dénoncé l'abus et sommé les pouvoirs publics d'y mettre un terme; les modérés n'ont trouvé d'autre réponse que de représenter les compagnies minières comme dépositaires d'une part de la richesse nationale, et chargées de la faire valoir pour le commun profit. A cette conception fausse de leurs devoirs et de leurs droits, les concessionnaires ont gagné, dans le début, certaines prérogatives dont ils savent aujourd'hui tout le prix, une protection particulière qui s'est bientôt transformée en protectorat. La vérité, c'est que la concession n'est pas plus une libéralité qu'elle n'entraîne le dessaisissement de l'État : lorsqu'elle est faite au propriétaire de la surface, la mine ne change pas de maître; lorsqu'un autre l'obtient, ce sont les droits du propriétaire foncier qui passent sur sa tête, et la redevance tréfoncière est le prix, parfois insuffisant, du rachat. Les concessionnaires ne traitent donc pas avec l'administration; ils n'ont pas d'engagemens à prendre envers elle; leurs charges fiscales, leurs devoirs au point de vue de la police et de la sécurité publique, leur sont tracés par la loi ou par les règlemens généraux; — des conventions particulières n'y pourraient rien changer. C'est avec le maître du sol qu'ils contractent par l'intermédiaire du gouvernement. Si donc

(1) Comme on l'a fait remarquer fort justement, l'extinction du droit de propriété par l'épuisement du gîte permettrait à l'exploitant de se désintéresser des affaissemens de terrain qui peuvent se produire après qu'il aura vidé les lieux. Aussi la commission a-t-elle maintenu la propriété indéfinie de la mine. Nouvelle preuve que la mine est bien une portion du sol, et cette conclusion se retourne contre le prétendu droit de l'inventeur et contre la suppression des redevances tréfoncières.

l'État vient leur dire qu'ils sont tenus d'exploiter, comme condition de leur concession, il usurpe sur les attributions du véritable vendeur, le propriétaire foncier, — qui seul pourrait rappeler son acquéreur à l'exécution du contrat. Quant aux intérêts publics, nous ne voyons pas ce qu'ils ont à faire avec la déchéance. Pour les exploitations mal conduites, l'interdiction d'exploiter suffit, sans préjudice des travaux que le préfet peut, ici comme partout ailleurs, faire exécuter d'office, en cas de péril imminent. Pour les exploitations abandonnées, on n'aperçoit pas mieux les motifs particuliers qui feraient à l'administration un devoir de pousser à la reprise du travail. Il importe, sans doute, que les richesses minérales ne restent pas enfouies dans le sol, mais il importe aussi que nos vignobles détruits par le phylloxera soient replantés, que les terres arables ne restent pas à l'abandon. Dans cette voie, la dépossession des viticulteurs négligens de la Gironde et de l'Hérault, des agriculteurs de l'Aisne et du Nord, s'imposerait à courte échéance; l'avenir de la propriété territoriale est donc solidaire de celui des concessions.

L'imprudente innovation du législateur de 1838 portait en germe toutes ces conséquences; si le mal n'a pas été plus grand, on le doit à l'excellent esprit, à la haute intégrité du corps national des Mines (1). Le merveilleux instrument de tyrannie ou de vengeances personnelles, — le jour où il tomberait entre des mains moins désintéressées, — que cette menace d'éviction, ce droit d'exécution sommaire indéfiniment suspendu sur la tête des exploitans, avec l'injonction vague de travailler sans interruption, malgré les crises commerciales, malgré les grèves dont il est toujours facile, avec un peu de mauvais vouloir, d'attribuer la responsabilité à la direction de l'entreprise !

Bien loin de multiplier les cas de déchéance, le mieux serait de les faire disparaître. Toute atteinte à la stabilité de la propriété souterraine rejaillit non-seulement sur la production, mais sur la condition de l'ouvrier mineur, dont le sort reste et restera lié, quoi qu'on fasse, à la prospérité de la mine. Il faut au travail souterrain la foi robuste qui transporte les montagnes; il y faut aussi les capitaux qui les percent, et le crédit est sujet à prendre facilement de l'ombrage : les clauses élastiques, les pouvoirs discrétionnaires, — l'inconnu ne lui dit rien qui vaille; aux réformes les plus rationnelles, il préférera le *statu quo*, quand elles devront se traduire par des mesures radicales. Et nous-même,

(1) Jusqu'à ce jour, l'administration n'a prononcé la déchéance que dans quelques cas d'abandon volontaire de concessions devenues improductives.

nous nous reprocherions d'avoir signalé ici les côtés défectueux de notre loi organique, si la situation des concessionnaires pouvait en être un instant ébranlée, s'ils n'avaient été les premiers, presque les seuls, à souffrir de ces inconvéniens dont ils ne songent plus à se plaindre. Mais il nous semble que de remettre en lumière les bases essentielles de la législation minérale, aura mieux servi leur cause que tous les argumens de circonstance. En restituant à la concession son caractère véritable, on dissipe les préjugés qui la discréditent; en montrant qu'elle procède de la propriété foncière par la vertu d'une transmission légale consommée sous le contrôle du gouvernement, on la justifie dans son principe; en la rattachant au droit commun, on la met à l'abri du bon plaisir. Au surplus, et dans tout autre système, — avec le droit régalien comme sous le régime de l'invention, — la position des propriétaires actuels de mines reste inattaquable. Aux revendications de l'État, ils opposeraient leur titre de propriété perpétuelle, contre-signé du chef de l'État; si c'est l'inventeur qui l'emporte dans la loi nouvelle, ils peuvent, à l'encontre de tous autres, se réclamer de cette qualité, car le véritable inventeur d'une mine n'est pas celui qui en signale l'existence, mais celui qui la poursuit et l'atteint dans les profondeurs du sol, celui qui la *découvre* au sens littéral du mot. Forts de leur droit, de leur longue possession, des capitaux engagés, des résultats obtenus, appuyés sur les nombreux intérêts solidaires des leurs, les remaniemens projetés ne sauraient les toucher, sans compromettre du même coup la propriété foncière et l'industrie nationale.

La commission parlementaire, saisie du projet de loi sur les mines, l'avait parfaitement compris. En adhérant, pour l'avenir, à la doctrine nouvelle de la mine à l'inventeur, elle avait jugé nécessaire de rassurer les concessionnaires, en leur conférant expressément une nouvelle investiture, en affirmant la perpétuité de la propriété souterraine, en repoussant le système de redevances progressives destiné à amener la réduction des périmètres. Si elle n'a pas proposé la suppression de la déchéance, — comme la logique l'aurait voulu peut-être, — elle demandait du moins que cette mesure fût restreinte au cas, — presque équivalent à l'abandon volontaire, — où l'exploitation est interrompue pendant deux ans, sans cause légitime, les tribunaux civils étant juges des motifs. Il y a loin de là aux bouleversemens réclamés, en 1882 et 1884, par une fraction de la chambre. La réflexion et l'étude ont donc porté leurs fruits. On peut être assuré qu'en cette matière elles conduiront toujours vers les solutions simples et libérales.

RENÉ DE RÉCY.

LES

FACULTÉS FRANÇAISES

EN 1889

I.

LA SITUATION MATÉRIELLE.

I. *Statistique de l'enseignement supérieur*, de 1878 à 1888, publiée par le ministère de l'instruction publique, 1889. — II. *Recueil des lois et règlemens sur l'enseignement supérieur*, recueillis et publiés par M. A. de Beauchamp, 4 vol. gr. in-8°, 1881-1889.

Nous avons vu, le 5 août dernier, quelque chose d'inoubliable. Ce jour-là, à trois heures précises, le Président de la République arrivait, en grand appareil, rue des Écoles. Il s'arrêtait au seuil d'un monument neuf, à la haute façade finement et fièrement dessinée. Reçu par le ministre de l'instruction publique et les autorités universitaires, il était introduit dans un vaste et admirable amphithéâtre où l'attendaient, groupées, plus de trois mille personnes : les ministres du jour et les anciens ministres de l'instruction publique, le vice-recteur de Paris et les recteurs de presque toutes les académies de France, les délégués des conseils généraux de toutes les facultés des départemens, le personnel entier des facultés de Paris, les professeurs des grandes écoles, l'Institut, le Conseil supérieur de l'instruction publique, des sénateurs,

des députés, des conseillers municipaux, et, chose qui ne s'était pas encore vue, chez nous, en ce siècle, plus de quinze cents étudians de tout pays, de toute langue, de tout costume, parisiens, provinciaux, anglais, belges, suédois, suisses, italiens, espagnols, grecs, roumains, hongrois, tchèques, russes, danois, américains, bannières déployées et rangées. Il était acclamé, à son entrée, par cette jeunesse d'élite autant que chef d'état le fut jamais, et d'un élan si unanime, qu'on eût dit que toutes les langues s'étaient fondues, pour un moment, dans un même salut à la France. Dès l'abord on sentait, dans cette grande assemblée, une émotion peu habituelle, joyeuse, sereine et haute, et cette émotion allait grandissant à mesure que les orateurs : le vice-recteur, le président du conseil municipal, puis le ministre de l'instruction publique, exaltaient à l'envi la science, la patrie, l'humanité.

C'est la nouvelle Sorbonne que l'on inaugurait. Mais ce n'était pas l'ordinaire et banale prise de possession officielle d'un nouveau bâtiment. Ce qui remuait tous les cœurs, c'était, dans ces murs neufs, une chose également neuve, un nouvel état de l'enseignement supérieur, un nouvel état de la jeunesse française. Cette chose, nous en savions l'existence, nous tous qui depuis vingt ans en avons été les ouvriers attentifs et passionnés; mais elle n'avait pas encore éclaté aux yeux du public. Ce jour-là elle apparaissait, avec le monument dégagé de ses échafaudages, formée, vivante et agissante, et c'était une fierté pour les uns, pour quelques autres une surprise, pour tous une joie et une grande espérance.

Il nous a semblé que c'était le moment ou jamais de dire ce qui a été fait en ces dernières années pour la transformation de nos facultés, ce qu'elles sont devenues, ce qui leur manque encore. Aussi bien la tâche est-elle facilitée par deux récentes publications du ministère de l'instruction publique, la *Statistique de l'enseignement supérieur de 1878 à 1888,* et le quatrième volume du *Recueil des lois et règlemens sur l'enseignement supérieur,* par M. Arthur de Beauchamp, deux sources abondantes de renseignemens auxquelles nous aurons souvent recours.

I.

Tout d'abord il faut dire en quel état se trouvait notre haut enseignement lorsqu'apparut clairement, comme une obligation nationale, la nécessité de le réformer; et, pour cela, il faut auparavant indiquer en quelques traits les vicissitudes par lesquelles il avait passé depuis la disparition des Universités de l'ancien régime.

Avant la Révolution, on ne distinguait pas entre ce que nous

appelons aujourd'hui l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur. Toute l'instruction se donnait à l'université : l'instruction préparatoire, latin, grec, rhétorique, philosophie et élémens des sciences, à la faculté des arts; l'instruction professionnelle, théologie, droit et médecine, aux facultés de théologie, de droit et de médecine. Cristallisées dans cette forme depuis des siècles, il n'y avait en elles aucune place pour un haut enseignement des lettres et des sciences, encore moins pour les recherches savantes. Aussi toute la science du XVIIIe siècle fut-elle faite en dehors d'elles, souvent en dépit d'elles. Ce fut la principale raison de leur décadence et plus tard de leur suppression. Sans doute, avec la Révolution, elles auraient été atteintes, comme le furent toutes les institutions de l'ancien régime, dans leur constitution et dans leurs privilèges ; mais peut-être n'auraient-elles pas disparu, sans leur torpeur scientifique et sans leur antagonisme à l'esprit de la science, où le nouvel esprit public ne devait pas tarder à voir un dissentiment irréductible avec le nouvel état politique et social. Toujours est-il que loin de songer à supprimer l'enseignement supérieur, la Révolution eut, au contraire, une vue nette de ce qu'il doit être, et qu'elle en donna une définition qui n'a été dépassée en aucun pays, et qui, chez nous, est encore loin d'être épuisée. Ce sont des utopies, sans doute, si l'on songe aux ressources alors disponibles, que les plans de Talleyrand et de Condorcet sur l'instruction publique ; mais ces utopies sont en même temps un idéal, et c'est bien l'idéal de la Révolution, en fait de haut enseignement, idéal conforme à la philosophie du XVIIIe siècle, d'où elle était sortie, que cet immense Institut enseignant où Talleyrand voulait réunir, avec tous les auxiliaires du travail intellectuel, bibliothèques, musées, collections, laboratoires, les sciences, les lettres et les arts ; c'est bien encore cet idéal que ces lycées, rêvés par Condorcet, où tout ce qui est science et libre recherche, mathématiques, sciences physiques, sciences de la nature vivante, sciences de l'homme moral, sciences des sociétés, langues et littératures, tout, jusqu'aux beaux-arts et aux arts mécaniques, eût eu des professeurs, des chercheurs et des instrumens.

A vrai dire, dès le début de la Révolution, d'autres idées furent émises sur l'organisation du haut enseignement. Au lieu d'écoles encyclopédiques où toutes les sciences eussent été groupées suivant leurs affinités naturelles, s'aidant et s'unissant les unes les autres dans une poursuite commune de la vérité, d'autres, songeant moins à la science en elle-même qu'à ses applications, et d'ailleurs soucieux d'économies, avaient proposé pour chaque science particulière des écoles spéciales et fermées. Ce furent même leurs idées qui triomphèrent. Il n'en est pas moins certain que le programme

de Condorcet, un instant voté par la Convention, repris par Daunou et Roger Martin sous le Directoire, est bien l'expression de ce que les théoriciens de la Révolution conçurent comme le type de l'enseignement supérieur. Ce que firent les hommes d'action, au hasard des circonstances, et sous la pression des événemens, fut juste le contraire de cet idéal. Les anciens officiers du Jardin du Roi avaient, dès le début de la Constituante, préparé une refonte révolutionnaire de cet établissement. On adopta ce projet, et le Jardin du Roi devint le Muséum, l'école spéciale des sciences de la nature. Le Comité de Salut public voyait avec terreur la pénurie des ingénieurs militaires; il improvisa l'École polytechnique. On criait de toutes parts contre l'incapacité des médecins et les méfaits des charlatans; Fourcroy fit décréter les Écoles de santé. Le succès de ces divers établissemens, la ruine successive de la Gironde et de la Montagne, qui avaient l'une après l'autre épousé et soutenu les idées de Condorcet, permirent aux partisans des écoles spéciales d'enlever à la volée, à l'avant-dernier jour de la Convention, une loi de principe qui faisait de ces Écoles le mode général de tout le haut enseignement. L'Institut de France, créé en même temps, devait pourvoir à l'avancement des sciences.

Le Consulat continua l'œuvre de la Convention, en créant, suivant l'esprit de la loi qu'il avait reçue d'elle, de nouvelles écoles spéciales pour le droit et pour la pharmacie. Il fit œuvre propre en soumettant toutes les écoles spéciales à une organisation qui devait entraver et qui entrave encore nos facultés. Pour les philosophes de la Révolution, la science était le but de l'enseignement supérieur; pour les administrateurs du consulat, ce fut la poursuite des grades professionnels. On avait été conduit, par mesure de sécurité sociale, à réglementer des professions, comme la médecine et le barreau, où la liberté n'avait produit que des abus et des maux. En posant des conditions à l'exercice de ces professions, on devait au public des garanties. On les chercha, non dans le savoir en lui-même, mais dans la constatation officielle du savoir. On rétablit donc les anciens degrés, et on en fit des grades d'état, sans souci de savoir si la poursuite des parchemins ne nuirait pas à la recherche de la science et n'abaisserait pas les hautes études en modifiant leur destination.

L'Empire créa l'Université; mais comme il la créait pour être une fabrique d'esprit public à son usage, il n'eut garde d'y faire une place sérieuse à la science, qui est un foyer d'esprit de liberté. Sans doute il devait y avoir dans l'Université impériale, une et indivisible comme l'empire, un compartiment spécial pour l'enseignement supérieur, et dans ce compartiment jusqu'à cinq ordres

de facultés : théologie, droit, médecine, sciences et lettres. Mais sous ces mots, que de mensonges; dans ce cadre, que de fantômes! Au fond, les facultés nouvelles n'étaient qu'un nouveau nom des anciennes écoles spéciales, et, en le leur donnant, on ne leur avait pas donné ce qu'il implique d'essentiel, à savoir une âme commune, de laquelle elles eussent été les diverses puissances. Entre elles, pas de liens, pas de rapports, parfois même pas de contacts. Tantôt dispersées, tantôt juxtaposées au hasard d'une distribution absolument empirique, elles devaient vivre sans s'aider, sans même toujours se connaître les unes les autres, appliquées chacune à sa besogne particulière, faisant ici des licenciés en droit, là des docteurs en médecine, ailleurs des bacheliers. Conférer des grades était leur grosse et même leur unique affaire. Aux facultés des sciences et aux facultés des lettres, qui sont pourtant les facultés savantes par excellence, on n'assignait pas, sauf à Paris pour les besoins de l'École normale, d'autre destination et d'autre tâche. On ne leur donnait, aux sciences, que quatre ou cinq professeurs pour toutes les provinces des mathématiques, des sciences physiques et des sciences naturelles; aux lettres, que trois ou quatre pour le domaine immense de la philosophie, de l'histoire, des langues et des littératures, et encore de ces professeurs la plupart faisaient-ils double emploi, professeurs au lycée, juges à la faculté. Aussi l'enseignement, quand il exista, ne fut-il que l'intermède des sessions d'examen, et comme il manquait des instrumens nécessaires et d'une clientèle assurée, il demeura sans portée et sans fruits.

On comprend la hâte de la Restauration à supprimer ces ombres coûteuses. L'Empire lui laissait vingt-trois facultés des lettres; elle n'en conserva que six. Un instant, tout à fait au début, elle parut disposée à donner à l'enseignement supérieur une organisation plus conforme à sa destination véritable; elle en fut vite détournée par le cours que prit sa politique. L'ordonnance de 1814, qui créait des universités régionales, douées chacune d'une certaine autonomie, resta lettre morte, et l'Université impériale, devenue l'Université royale, continua, malgré une suspicion aiguë et des attaques constantes, de pourvoir à la fonction publique de l'enseignement. Pendant cette période, il fut peu fait par le pouvoir pour l'enseignement supérieur. L'organisation générale n'en fut pas modifiée; les ressources n'en furent pas sensiblement accrues. On le tolérait; on le subissait, faute de pouvoir le remplacer, et souvent la politique s'y faisait sentir avec brutalité aux hommes et aux institutions. C'est pourtant à cette époque que notre enseignement supérieur, dépourvu d'institutions qui l'eussent modelé dans une forme adéquate à sa fonction, s'en donna de

lui-même une autre où il devait briller d'un rayonnant éclat. A ce moment, soutenu et excité par le libéralisme de l'opinion, l'enseignement de la Sorbonne devint tout à coup, avec Guizot, Cousin et Villemain, une des manifestations les plus retentissantes de l'esprit français. Du coup fut arrêté, pour de longues années, par le succès de ces modèles, l'idéal du professeur français de faculté.

Des trois ordres d'enseignement, ce n'est pas à l'enseignement supérieur que le Gouvernement de juillet appliqua son principal effort. Il ne fut pourtant pas sans y réaliser de notables améliorations, et même certains de ses hommes d'état y méditèrent des transformations radicales. Il n'y a que deux types d'enseignement supérieur, les écoles spéciales et les universités : les unes vouées à la culture d'une science particulière, et n'admettant des autres que ce qui peut servir à celle-là ; les autres ouvertes à toutes les sciences, à toutes les branches des lettres, faisant mieux que les recevoir, les unissant toutes ensemble, dans une harmonie comparable à celle des facultés de l'esprit humain et des lois de la nature. Les facultés de l'Empire étaient, malgré leur nom, des écoles spéciales. A ces facultés éparpillées, isolées les unes des autres, pauvrement dotées, dépourvues presque toutes des premiers instrumens du travail intellectuel et de la recherche scientifique, M. Guizot, dans ses projets de la première heure, rêva de substituer quelques universités complètes, « grands foyers d'étude et de vie intellectuelle. » Un peu plus tard, le rapporteur du budget de l'instruction publique, M. Dubois, un universitaire distingué, réclama la même réforme, et M. Cousin, dans son court passage au ministère, essaya d'en commencer l'exécution. Mais il en fut de ces desseins comme des projets de Condorcet. Ni le public, ni le gouvernement, ni l'Université elle-même n'étaient assez empressés, assez préparés à ces réformes, « Je ne rencontrai point, dit M. Guizot, de forte opinion publique, qui me pressât d'accomplir dans le haut enseignement quelque œuvre générale et nouvelle... En fait d'instruction supérieure, le public, à cette époque, ne souhaitait et ne craignait à peu près rien ; il n'était préoccupé, à cet égard, d'aucune grande idée, d'aucun impatient désir... Le haut enseignement, tel qu'il était constitué et donné, suffisait aux besoins pratiques de la société, qui le considérait avec un mélange de satisfaction et d'indifférence. » On se borna donc à améliorer ce qui existait sans le transformer. On augmenta les traitemens ; on fit quelques dépenses pour les bâtimens, les laboratoires et les collections ; on créa de nouvelles chaires, et, chose plus grave, on créa de nouvelles facultés. On s'efforça d'animer les facultés des lettres et les facultés des sciences, et l'on se disposait à faire des études, surtout dans le droit et la

médecine, une refonte générale, lorsqu'éclata la révolution de 1848. Le budget des facultés était alors de 2,876,000 francs en chiffres ronds. Le Gouvernement de juillet l'avait augmenté de 2 millions environ.

Sous le second Empire, les choses continuèrent d'aller du même train, sans accélération, sans orientation nouvelle. L'opinion avait peu souci du haut enseignement, et elle se contentait des licenciés en droit et des docteurs en médecine qu'il fournissait. Comme sous le Gouvernement de juillet, les besoins pratiques avaient satisfaction, et la science, malgré de grands noms, de grands travaux et souvent d'admirables découvertes, n'excitait que rarement l'intérêt du public et celui du pouvoir. Le budget des facultés s'accrut, dans cette période, d'environ deux autres millions; mais, de cette somme, la plus grosse part fut absorbée par la création de nouvelles facultés inutiles, toutes taillées sur l'étroit patron de celles qui végétaient déjà.

II.

Aussi, vers la fin du second Empire, que de choses manquaient aux facultés! Quelle misère des bâtimens, quelle insuffisance des crédits, quelle détresse des laboratoires, quelle absence des instrumens les plus nécessaires au travail, et, par suite, quelle torpeur des institutions, et, trop souvent, avec beaucoup de talent, quelle langueur chez les hommes! Bientôt toutes les anciennes installations des facultés auront disparu, et l'on n'aura plus, pour témoins de ce qu'elles furent si longtemps, que les documens officiels des statistiques. Mais tous ces documens attestent la misère, souvent la noire misère. A la question : les bâtimens sont-ils appropriés à leur destination, la *Statistique de 1868* répond presque partout : « Non, non, non! » Et de fait, à part quelques villes moyennes ou petites, Nancy, Rennes, Caen, Clermont, fières de leurs facultés, qui les ont convenablement installées, les autres se sont peu souciées d'elles et les ont logées, vaille que vaille, où elles ont pu, de cette façon provisoire, qui, en France, devient promptement définitive. A Lyon, la faculté des sciences est dans les combles du palais Saint-Pierre; à Bordeaux, dans une annexe de l'hôtel de ville; le laboratoire de chimie, froid, humide, meurtrier, n'a jour et air que par un vestibule intérieur; à Montpellier, elle est dans une masure étayée de toutes parts; à Toulouse, dans un ancien couvent. Nulle part, même dans les facultés neuves, les laboratoires ne sont assez spacieux, les salles des collections assez vastes. Aux facultés des lettres et de droit, moins gourmandes de place, on n'a même pas donné

le strict nécessaire. En général, une faculté des lettres se compose d'un grand amphithéâtre de cours, quelquefois flanqué d'une tribune pour les dames, d'une petite salle d'attente de quelques pieds carrés pour le professeur et d'une loge pour l'appariteur; pas de salles de conférences, pas de salles d'études, pas de bibliothèque.

Dans l'enquête ordonnée par M. Duruy en 1865, de partout s'élèvent les mêmes doléances, les mêmes requêtes. Marseille demande « par mesure d'hygiène, l'exhaussement des laboratoires qui manquent d'air. » Dijon signale « ses amphithéâtres étroits, sombres, nus, fort inférieurs, sous tous les rapports, aux classes d'un lycée. » A Lille, « l'un des amphithéâtres, construit en contre-bas du sol, est sombre, humide et on ne pourrait pas y professer convenablement pendant le jour. Le laboratoire de chimie réclame une place pour les objets de collections et un magasin pour les produits. La physique demande une salle distincte où l'on puisse installer des expériences et faire des manipulations. » Et ainsi des autres. — A Paris, la situation n'est pas meilleure. La faculté des sciences et la faculté des lettres étouffent, depuis la Restauration, dans la vieille Sorbonne de Richelieu; depuis 1835, on a projet de les agrandir. Derrière la façade monumentale de Soufflot, la faculté de droit manque d'espace pour sa bibliothèque et pour ses cours. La faculté de médecine a des installations honteuses : « Tout Paris, écrit M. Duruy en 1868, dans un rapport à l'empereur, tout Paris est renouvelé : les bâtimens affectés à l'enseignement supérieur restent seuls dans un état de vétusté qui contraste péniblement avec la grandeur imposante d'édifices consacrés à d'autres services. » Et, en 1873, un autre ministre, M. Jules Simon, pouvait tenir ce langage à la réunion des Sociétés savantes : « Si nous avions eu le temps, j'aurais tenu à vous faire visiter, après la séance, nos établissemens scientifiques de Paris. Je ne parle pas de l'École supérieure de pharmacie ; j'aurais eu quelque inquiétude à vous y conduire, car, cette semaine même, nous venons d'être obligés de l'étayer. Je ne parle pas de l'École de médecine, ni surtout de l'École pratique que je ne veux plus montrer à personne... Sans sortir de la Sorbonne, j'aurais pu me borner à vous montrer les laboratoires de la faculté des sciences.., dans des locaux qui servaient autrefois à loger des étudians ou de petits ménages. Toutes ces pièces étroites, mal éclairées, dont nous avons su tirer parti, l'ancienne chambre à coucher, le petit salon, la cuisine, sont nos salles d'études! Encore ne nous appartiennent-elles pas; c'est la ville de Paris qui nous les prête; et si demain elle nous donnait congé, notre enseignement s'arrêterait. »

Dans l'enseignement, que de lacunes! « Vous le savez comme

moi, disait encore M. Jules Simon aux Sociétés savantes, dans nos facultés des lettres, il n'y a qu'une chaire de littérature ancienne; les études latines et les études grecques sont confiées à un seul professeur. Pour l'histoire, c'est encore pis : le même professeur est chargé d'enseigner toute l'histoire, et, de plus, la géographie, ce qui veut dire que la géographie n'est pas enseignée. C'est à Paris seulement qu'il y a un professeur spécial de géographie. Malgré l'importance que l'étude des littératures étrangères a prise dans notre siècle, nous n'avons qu'une chaire de littératures étrangères par faculté. » A Paris même, il n'y avait pas alors de chaires spéciales pour des objets de première importance, pour l'histoire et pour la littérature du moyen âge, pour le sanscrit, pour la grammaire comparée, pour l'archéologie. Dans les sciences, sauf à Paris, le plus souvent le même homme portait le triple fardeau de la zoologie, de la botanique et de la géologie. Dans le droit, on n'enseignait nulle part le droit constitutionnel, l'histoire du droit, le droit maritime, et il n'y avait qu'une seule chaire d'économie politique, celle de la faculté de Paris.

Partout les moyens et les instrumens de travail sont insuffisans. C'est à peine croyable : dans aucune faculté des départemens, il n'y a de bibliothèque. On achète bien, de-ci de-là, quelques livres sur les reliquats de l'année. Mais qu'est-ce au prix de la production scientifique du monde entier? Et puis on n'a ni salle pour les ranger, ni bibliothécaire pour les conserver. — Les collections sont pauvres, incomplètes, dépareillées. Les laboratoires manquent d'instrumens; les professeurs n'ont pas d'argent, ou en ont si peu qu'une fois payés le chauffage et l'éclairage, il ne reste à peu près rien pour les expériences des cours et les recherches personnelles. Aussi faut-il entendre les plaintes de l'enquête de 1885 : « Le crédit de 400 francs alloué aux collections ne permet pas de les maintenir au niveau du progrès de la science. » (Faculté des sciences de Bordeaux.) — « La faculté manque absolument des instrumens, des modèles et mêmes des dessins nécessaires aux démonstrations des cours de mécanique et de machines. Les collections font également défaut pour le cours de dessin appliqué aux arts industriels, et jusqu'ici le professeur en a supporté les frais. Le crédit alloué pour l'acquisition et l'entretien des instrumens de physique (350 francs) est insuffisant.» (Faculté des sciences de Lille.)— « Les instrumens nécessaires aux expériences d'astronomie et de physique sont peu nombreux et insuffisans... Les crédits ouverts pour les frais de cours, l'entretien et l'accroissement des collections sont également insuffisans... Les moyens de démonstration manquent presque complètement. » (Faculté de Paris.)

Toutes ces plaintes sont fondées; les budgets d'alors ne permettent pas d'en douter. Presque partout, les frais de cours et les crédits des collections sont restés ce qu'ils étaient en 1847; en quelques endroits même, ils ont été diminués. Voici quelques chiffres relevés dans les budgets des facultés, en 1869-1870. Facultés de droit : Paris, bibliothèque, 1,000 francs; la faculté est abonnée à vingt recueils périodiques, dont pas un seul étranger. — Caen, abonnemens : 600 francs, six périodiques, tous français. — Facultés des sciences : Paris, frais de cours et de laboratoires, 8,930 francs; collections, 1,500; abonnemens, 160. — Marseille, cours et laboratoires, 1,800 francs; collections, 750; bibliothèque, néant. — Lyon, cours et laboratoires, 1,800 francs; collections, 950; abonnemens et livres, néant. — Montpellier, cours et laboratoires, 1,800 francs; collections, 200; livres, 500. Que faire avec de si maigres ressources, souvent sans préparateurs, sans garçons de laboratoires? C'est vraiment merveille qu'outillées et dotées de la sorte, nos facultés n'aient pas encore été plus languissantes.

Languissantes, elles le sont, et elles ne peuvent pas ne pas l'être. Sauf à Paris, où de tout temps les talens ont été nombreux et la vie intellectuelle intense, l'excitant manque, et rien dans les institutions, rien dans les habitudes n'est de nature à le susciter. Dans une même ville, nuls rapports entre les facultés de différens ordres; nulle communauté d'intérêts, nul échange de vues; nulle collaboration, parfois même nul voisinage. On se rencontre une fois l'an, au début de l'année, à la messe du Saint-Esprit; on se range suivant des préséances jalousement gardées, les robes rouges devant, les robes jaunes derrière, et en voilà pour l'année entière. Dans chaque faculté, à part les relations personnelles ou mondaines, quand elles existent, les professeurs ne sont pas moins isolés entre eux. Ils ne se rencontrent à la faculté que les jours d'examen. Hors de là, chacun reste chez soi, travaille solitairement, vient faire son cours à son jour, à son heure, à sa guise, pour son public. Aucune œuvre à poursuivre en commun; partant, aucun besoin de se coordonner, aucune excitation réciproque, aucune émulation.

Des quatre facultés, seules la médecine et le droit ont des étudians; les lettres et les sciences n'en ont pas. Elles les remplacent, quand elles peuvent, par le *grand public*. Souvent les professeurs de sciences le dédaignent ou ne peuvent l'attirer; ils se renferment alors chez eux ou dans leurs laboratoires, vaquant solitairement à des travaux personnels, qu'ils n'interrompent que pour venir enseigner, à la faculté, quelques maîtres d'études, la plupart du temps mal préparés. Mais pour le professeur de lettres, le public, c'est le tout de l'enseignement; c'est le but et c'est la récom-

pense. Il faut le conquérir, et il faut le conserver. Combien il en coûte pour cette conquête incessante, d'efforts, d'esprit, d'art, de talent, parfois de manèges et de diplomatie ! Heureux encore quand cet auditoire exigeant, que mettraient en déroute la science et l'érudition, que seuls peuvent capter le charme, l'émotion ou le piquant de la parole, qui veut chez le professeur un renouvellement perpétuel, chaque année une matière nouvelle, chaque semaine une leçon montée, ne se compose que de gens instruits et bien élevés! Mais parfois à quelles mésaventures le maître n'est-il pas exposé avec ces auditeurs de passage et de hasard, qu'il ne connaît pas plus qu'ils ne le connaissent, et qui sont sans respect pour la dignité de la science et de l'enseignement? Jamais je n'oublierai celle qu'eut à souffrir la philosophie, il y a quinze ans, à mes débuts à la faculté de Bordeaux. Suivant l'usage du lieu, je dus faire mon cours le soir, à huit heures. L'hiver, tout alla bien; les auditeurs étaient nombreux et semblaient attentifs. Ils ne diminuèrent pas trop au printemps; mais bientôt la retraite militaire, qui l'hiver ne sortait pas, vint me les enlever presque tous. Elle passait le samedi soir devant les bâtimens de la faculté, un quart d'heure après le commencement de la leçon. A peine clairons et tambours s'entendaient-ils au loin, que l'auditoire sortait en masse, suivait la musique et ne reparaissait plus. C'est à peine s'il restait quelques fidèles. Pour ceux-là, l'année suivante, pour ceux-là seuls, je fis mon cours toujours à huit heures, mais à huit heures du matin.

De cet enseignement, il ne sort pas d'élèves, pas d'apprentis savans. La parole une fois évaporée, il n'en resterait rien, si parfois les leçons ne se condensaient en des livres remarquables, par exemple *la Cité antique* de M. Fustel de Coulanges, *la Famille* de M. Paul Janet, à Strasbourg ; *les Moralistes français* de Prévost-Paradol, *les Empereurs romains* de M. Zeller, à Aix; *les Moralistes sous l'empire romain* de M. Martha, à Douai. La plupart du temps, et c'est le meilleur emploi du talent et du travail, le livre à faire est le but secret de l'enseignement, et le but du livre, un titre pour venir à Paris. A Paris, ce sera sur un plus vaste théâtre, le même public, plus nombreux peut-être, mais encore plus inconnu, plus composite et plus bizarre. Qui n'a vu, dans ce temps, à la Sorbonne, ces auditeurs permanens, ces *constantes*, comme on les appelait, qui passaient avec une suprême indifférence d'un cours de littérature à un cours de théologie, d'un cours de théologie à une leçon de physique, cherchant d'une faculté à l'autre un lieu couvert et chaud? — Ceux qui restent en province finissent par se désintéresser, s'alanguir et se stériliser.

III.

Dressé en face de ce tableau, l'état présent des choses mettrait en une large saillie la grandeur de l'œuvre accomplie. Mais il serait injuste de procéder ainsi. Cette œuvre, en effet, n'a pas été le fruit soudain d'une génération spontanée. Avant les ouvriers d'hier et d'aujourd'hui, il y a eu les ouvriers de la première heure, de l'heure la plus difficile. Ce qu'ils ont fait doit être dit.

Les vices et les dangers de la situation n'étaient pas sans être vivement sentis de quelques-uns et dans les facultés et en dehors d'elles. On le vit bien le jour où M. Duruy, faisant succéder l'action à l'inertie, essaya de secouer la torpeur. On prit confiance, et les langues se délièrent. On dit tout haut la misère de nos facultés, l'insuffisance de leurs enseignemens, les vices de leur organisation ; on chercha des remèdes ; on proposa des réformes. Il se produisit alors un mouvement d'idées où se trouvaient en germe bon nombre des choses qui se sont faites depuis lors. Si l'on veut s'en rendre compte, il faut lire, entre autres, le rapport de M. Wurtz, au retour de sa première mission aux universités de langue allemande, les *Questions contemporaines* de M. Renan, les articles de M. Gaston Boissier, publiés ici même (1), et la première *Statistique de l'enseignement supérieur*.

Il faudrait lire aussi les documens inédits de l'enquête qui précéda la statistique. C'est là qu'on verrait le mieux l'état psychologique des facultés. Beaucoup de ces documens témoigneraient sans doute d'une quiétude et d'un manque de clairvoyance qui étonnent aujourd'hui ; mais d'autres sont moins optimistes, et signalent avec force les défauts, les lacunes, les besoins. Nous ne pouvons les résumer ici ; citons du moins, comme échantillon, quelques fragmens d'un franc et hardi rapport du recteur de Strasbourg, M. Chéruel. « L'esprit universitaire, dit-il, s'est éteint partout... Une école est un faisceau de doctrines que relie un esprit commun, unité féconde qui se prête à la variété des recherches et des résultats. La France a-t-elle bien conservé la religion des hautes études? A-t-on retrouvé chez nous la filiation des doctrines, leurs fécondes alliances, leur homogène épanouissement?.. Le voyageur qui visite nos centres académiques y admire surtout l'absence de vingt chaires magistrales qui font la renommée des universités étrangères. Après avoir lu nos programmes, il nous demande ce que nous entendons par *académie*, et nous prie de lui donner une dé-

(1) Voyez la *Revue* du 15 juin 1868 et du 15 août 1869.

finition qui s'applique également à Strasbourg, à Douai et à Clermont... Le savoir, fractionné comme une monnaie courante, a été répandu par petites sommes, et les écoles restreintes pullulent au détriment des grandes... L'intention qui dota Aix et Douai du droit et des lettres, Marseille et Lille des sciences, a réparti les denrées au gré des consommateurs. »

De ce mouvement d'idées, il sortit une institution et un programme. L'institution, ce fut l'École pratique des hautes études. Pesez bien chacun de ces mots : école pratique des hautes études; ils disent l'institution tout entière, son but, son caractère, ses moyens d'action, et la révolution qui par elle allait s'opérer dans l'enseignement supérieur. L'École des hautes études, telle que la conçut M. Duruy, devait avoir cinq sections : les mathématiques, les sciences physiques, les sciences naturelles, les sciences économiques, les sciences historiques et philologiques. Ce devait être, en dehors de leurs situations officielles, l'affiliation corporative des maîtres les plus autorisés de la science. On y vit réunis, dès le premier jour, Claude Bernard et Sainte-Claire Deville, Wurtz et Berthelot, M. Bertrand et M. Serret, M. Boissier et M. Bréal, M. Gaston Paris et M. Monod. Elle siégeait partout, au Muséum, au Collège de France, à l'École normale, à la faculté des sciences, à la faculté de médecine, à la bibliothèque de l'université, au voisinage de la faculté des lettres, partout où il y avait des maîtres, au sens plein de ce mot. A ces savans on donnait plus de ressources que par le passé pour leurs travaux personnels; à ces maîtres, on assurait des élèves, de vrais élèves, non pas des auditeurs de passage, mais des apprentis, des compagnons; aucun programme ne leur était imposé. On leur demandait simplement d'être des chefs d'atelier, et de former de bons ouvriers de la science.

Qu'on le remarque; ce n'était pas, malgré quelques élémens fournis par elles, une transformation intime des facultés. C'était, à côté d'elles, la constitution d'un organisme nouveau, pour une fonction dont elles n'avaient encore que vaguement conscience, et qu'elles étaient alors incapables de réaliser. Mais peu à peu, de cet organisme, au contact duquel elles allaient vivre désormais, l'esprit scientifique allait s'infiltrer en elles par une exosmose continue. La bonne et fraîche semence déposée dans le sol il y a vingt ans a fructifié, et la moisson nouvelle pousse aujourd'hui partout dans les champs d'alentour.

L'École des hautes études n'était que le point central d'un plus vaste programme : pour la science, dotation moins pauvre des laboratoires, création de bibliothèques, publications scientifiques, recueils périodiques, missions et expéditions scientifiques, voyages

de circumnavigation ; pour l'enseignement, transformation des mœurs scolaires, réduction des leçons publiques, institution de conférences intimes, création de bourses d'enseignement supérieur, multiplication des enseignemens par la faculté donnée aux agrégés d'ouvrir des cours libres. De ce programme, il ne fut ébauché que quelques fragmens. Le ministre et ses collaborateurs, au premier rang desquels il faut placer M. du Mesnil, avaient la foi et la bonne volonté ; mais les crédits leur étaient parcimonieusement mesurés. A grand'peine avaient-ils obtenu les 300,000 francs de l'École des hautes études. Pour le reste, il eût fallu des millions. D'ailleurs, il faut le dire aussi, les facultés en général manquaient d'élan, et l'opinion publique restait indifférente.

Elle avait cependant reçu une assez vive secousse lorsque, derrière de violentes accusations de matérialisme et d'impiété contre les facultés, avait surgi tout à coup la revendication, depuis longtemps assoupie, de la liberté de l'enseignement supérieur. Pouvait-on vraiment ouvrir le champ, sans avoir auparavant mieux armé, pour la concurrence, les facultés de l'État? Ce ne fut pas le sentiment de la commission chargée, en 1870, de préparer, sous la présidence de M. Guizot, un projet de loi sur la liberté de l'enseignement supérieur. A ce projet, elle joignit, comme corollaire ou comme préface, un programme de réformes dans les facultés de l'État, duquel tous, les demandeurs et les autres, étaient tombés d'accord. En voici les principaux articles : « Que pour leur régime intérieur, spécialement pour la présentation aux chaires vacantes dans leur sein, pour l'emploi des agrégés, pour l'autorisation des cours qui pourront être donnés dans les locaux affectés à leur service, pour les diverses relations et les divers modes d'enseignement qui peuvent s'établir entre les professeurs et les élèves, les facultés instituées par l'État soient investies d'une large part d'autonomie et de liberté ; — qu'il soit pourvu, dans le budget de l'Etat, aux moyens personnels et matériels d'étude et de progrès dont le besoin se fait si vivement sentir dans l'enseignement supérieur, tels que l'augmentation du nombre des chaires et des professeurs titulaires ou agrégés, la formation et l'entretien des bibliothèques, des laboratoires et des divers instrumens de travail intellectuel ; — que dans quelques-unes des principales villes de l'État, et avec leur concours, il soit organisé un enseignement supérieur complet, c'est-à-dire réunissant toutes les facultés avec leurs dépendances nécessaires, de telle sorte que, sans détruire l'unité de la grande université nationale, ces établissemens deviennent, chacun pour leur compte, de puissans foyers d'études, de science et de progrès intellectuel. »

La guerre, qui vint ajourner ces réformes, en fit sentir bien plus

vivement encore l'urgence et la nécessité. Déjà en 1867, M. Renan avait écrit : « C'est l'université qui fait l'école. On a dit que ce qui a vaincu à Sadowa, c'est l'instituteur primaire. Non, ce qui a vaincu à Sadowa, c'est la science germanique. » Après Sedan, M. Renan ne fut plus seul à penser de la sorte. On s'enquit de toutes parts, avec une curiosité passionnée, des universités allemandes, et l'on acquit la conviction que par elles s'était fait l'esprit allemand, et par cet esprit la patrie allemande. Dès lors, la réforme de nos facultés ne fut plus seulement affaire de science ; elle devint question de patriotisme. On comprit que par elle se formerait une des pièces maîtresses de notre nouveau système de défense. Aussi de quel cœur, à partir de ce moment, la réforme est-elle prêchée ! C'est M. Bréal écrivant sous un titre modeste un livre des plus pleins sur notre enseignement public (1) ; c'est Paul Bert, tout à la science et à la patrie, esquissant de son laboratoire de la Sorbonne un projet de loi sur l'enseignement supérieur ; c'est un groupe d'hommes, toujours ardens au progrès : MM. Berthelot, Renan, Boissier, Bersot, Gaston Paris, et d'autres que j'oublie, se réunissant au Collège de France pour méditer un plan général de réformation ; c'est au moment même où s'achève la libération du territoire, M. Jules Simon étalant, à la Sorbonne, devant les Sociétés savantes, les misères persistantes de notre haut enseignement, avec le ferme propos d'y porter promptement remède ; c'est enfin une foule d'anonymes qui partout s'animent d'un esprit nouveau, et s'entraînent pour l'œuvre à laquelle ils devront concourir.

Ce fut la dernière période de l'incubation. L'éclosion tarda quelque temps encore. Pour faire œuvre sérieuse, il fallait des millions, et ceux qu'on avait allaient au plus pressé, à la rançon de guerre, à la libération du territoire, à la réfection du matériel militaire. En 1871, le budget des facultés était de 4,300,000 francs ; en 1873, il n'était encore que de 4,444,921. Le gouvernement y avait demandé, pour 1874, une augmentation de 1,100,000 francs ; il n'en fut accordé que 400,000. C'est seulement à partir de 1877 que la marche en avant s'accélère. Le budget des facultés avait été de 5,124,581 francs en 1875 ; il passa tout à coup à 7,799,180 en 1877. Dans l'intervalle, la loi de 1875, proclamant la liberté de l'enseignement supérieur, avait enjoint au gouvernement de présenter, dans le délai d'un an, un projet de loi « ayant pour objet d'introduire dans l'enseignement supérieur de l'État les améliorations reconnues nécessaires. »

La lettre de cette prescription fut lettre morte. M. Waddington

(1) *Quelques mots sur l'instruction publique en France*, 1872.

prépara bien le projet de loi ; mais il ne le soumit pas aux chambres. Il parut hasardeux de procéder par reconstruction totale. Les idées qui avaient cours sur les points essentiels de la réforme formaient bien une sorte de protoplasma où flottaient des germes, mais des germes encore épars et dans l'ensemble desquels le futur édifice ne se laissait pas voir encore avec assez de netteté. On se dit aussi que la loi ne crée pas les mœurs, mais qu'elle doit les suivre. Or si l'on était d'accord pour souhaiter dans les facultés des mœurs nouvelles, on l'était également pour reconnaître que ces mœurs commençantes n'étaient encore ni assez générales, ni assez fermes, pour mériter la consécration de la loi. A une révolution subite, brusquant toutes choses, on préféra une évolution graduelle, les assurant l'une après l'autre, l'une sur l'autre, et permettant au besoin de les reprendre et de les corriger. On ne se traça pas un plan définitif et immuable; mais on se réserva de développer l'œuvre d'après la loi d'évolution qui ne pouvait manquer, si vraiment c'était œuvre vivante, de se dégager d'elle, et l'on attaqua l'entreprise sur plusieurs points à la fois, du dehors et du dedans tout ensemble.

IV.

Commençons par le dehors, c'est-à-dire par les bâtimens. Nous avons dit leur état presque partout lamentable. Qu'il fallût les refaire, c'était chose entendue, depuis le gouvernement de juillet. Pendant toute la durée de l'empire, on avait élaboré des plans (1) ; un instant même, on avait fait mine de vouloir les exécuter, en posant la première pierre, la première pierre seulement, de la nouvelle Sorbonne. La campagne ne fut sérieusement entreprise que de nos jours, par le gouvernement de la République. Elle commença, en 1876, par la reconstruction des facultés de Grenoble ; elle fut poursuivie. sans un jour de relâche, par tous les ministres de l'instruction publique; elle s'achèvera demain par la construction des nouvelles facultés de Lille.

Voici, en un sommaire, les résultats de cette campagne. — Paris : construction de la nouvelle Sorbonne, facultés des sciences et des lettres; reconstruction de l'école de pharmacie; agrandissement de la faculté de droit; agrandissement de la faculté de médecine; reconstruction de l'école pratique. — Besançon : création d'un observatoire. — Bordeaux : construction d'une faculté

(1) Voir, dans l'ouvrage de M. Gréard intitulé *Éducation et Instruction*, le volume consacré à l'enseignement supérieur.

de droit, d'une faculté de médecine, d'un observatoire, d'une faculté des sciences et d'une faculté des lettres. — Caen : agrandissement des facultés. — Clermont : création de laboratoires pour la faculté des sciences. — Dijon : agrandissement des anciens locaux. — Grenoble : construction de locaux neufs pour les trois facultés de droit, des sciences et des lettres. — Lille : création d'une faculté de médecine, d'une faculté de droit et d'une faculté des lettres; construction d'instituts pour la faculté des sciences. — Lyon : construction d'une faculté de médecine, d'une faculté des sciences, d'une faculté de droit et d'une faculté des lettres; création d'un observatoire. — Montpellier : agrandissement de la faculté de médecine, création d'une faculté de droit, construction d'instituts de botanique, de chimie, de physique et des sciences biologiques. — Rennes : construction d'une faculté des sciences. — Toulouse : agrandissement des facultés de droit et des lettres, reconstruction de la faculté des sciences, agrandissement de l'école de médecine. — Alger : création d'écoles supérieures pour le droit, la médecine, les sciences et les lettres, et d'un observatoire.

Après le sommaire, le bilan de l'entreprise. — Les dépenses soldées ou engagées s'élèvent à 88,073,387 francs, y compris 3,200,000 francs pour la construction des écoles d'Alger, lesquels proviennent de la vente de biens domaniaux en Algérie. Sur ce total, les villes ont fourni 45,818,625 francs, les départemens 665,000, et l'État 41,589,762. On le voit, et il faut le faire remarquer à l'honneur des villes, leur contribution dépasse sensiblement celle de l'État. A l'origine, dans la première période de la campagne, elle la dépassait bien plus encore. Ainsi Bordeaux a dépensé pour ses facultés environ trois millions, et a reçu moins de 1 million de subvention. Lyon en aura dépensé bien plus de 7, et n'aura reçu que 2 millions. C'est seulement depuis la loi de 1885, loi présentée par M. Fallières, votée sous l'impulsion de M. Berthelot, et qui a mis à la disposition de l'État les ressources nécessaires pour l'achèvement des établissemens d'enseignement supérieur, que les dépenses sont partagées également entre l'État et les villes. Ainsi, sans le concours des villes, l'entreprise n'eût pu se faire ou elle eût indéfiniment duré. Heureusement que, dès le début, les villes, grandes et petites, Paris en tête, ont compris qu'elles avaient des devoirs envers la science et les hautes études, et ont largement payé leur dette. On vient de voir les sacrifices consentis par Lyon et Bordeaux. Ceux de Paris s'élèvent, à cette heure, à plus de 22 millions. D'autres chiffres, plus petits, sont également édifians : Grenoble a donné pour ses facultés 720,000 francs, Caen près de 900,000 francs.

Au total, plus de 88 millions. La somme est forte, et l'on ne re-

prochera pas à la République d'avoir, dans ce domaine, trop peu bâti; avant elle, on avait bâti si peu. Mais peut-être trouvera-t-on plus tard qu'elle a trop bien bâti. Certes, il est bon que la science ait façade et pignon sur rue; il y va de sa dignité et de son crédit dans l'opinion. A ce point de vue, nos nouvelles facultés sont parfaites. La nouvelle Sorbonne est un des plus beaux monumens de Paris, et n'aura de rivale qu'à Vienne et à Strasbourg; les facultés de Lyon sont admirables; celles de Bordeaux vont de pair avec les plus beaux monumens modernes de cette élégante cité. Pourtant, quand je vois, en plein Paris, dans un quartier des plus denses, les masses puissantes de l'École de médecine et la longue enfilade de la Sorbonne, je ne puis me défendre d'une inquiétude et d'un regret. Je me demande si ces grands monumens inextensibles, faits pour durer des siècles et des siècles, satisferont toujours aux exigences de la science. Qui sait ce que deviendront un jour son outillage et ses engins, et si, au lieu de ces palais durables, mieux n'eussent pas valu de simples ateliers légèrement construits, partant faciles à remplacer, le jour où la science y aurait avantage? Et alors je me prends à regretter que, laissant la faculté des lettres à la Sorbonne, on ne se soit pas avisé, quand il en était temps, d'élever sur de vastes espaces, à la Halle aux vins, par exemple, au flanc du Muséum, une trentaine de pavillons et d'instituts distincts pour le service de la faculté de médecine et de la faculté des sciences. En Allemagne, une université n'est pas un monument; c'est tout un quartier, parfois même une cité entière, la cité ouvrière de la science, où tous les services sont à la fois chacun chez soi et groupés tous ensemble, comme les pièces organiques d'un même appareil. Tout autre a été presque partout le type de nos facultés nouvelles. A l'ordre dispersé, nous avons préféré la concentration derrière la même façade, sous le même toit, de services dissemblables peu faits pour cohabiter ensemble. C'est un peu la faute, si faute il y a, de nos professeurs qui, dans les débuts, n'étaient pas assez au courant des installations de l'étranger, et qui, jugeant de ce qu'on leur offrait par ce qu'ils avaient, se montraient facilement satisfaits. Mais c'est aussi, n'hésitons pas davantage à le dire, celle des architectes, qui plus d'une fois, dans une faculté à construire, ont vu moins des services à pourvoir d'organes appropriés qu'un monument à édifier. Soyons justes cependant, et n'exagérons rien. Ils nous ont donné presque partout de beaux monumens et plus d'une fois ils ont su concilier les exigences de la science et celles de l'art. Ainsi dans la nouvelle Sorbonne, la faculté des sciences, bien que formant un tout et faisant corps avec la faculté des lettres, aura pour chaque ordre de science des installations complètes et

indépendantes. Il en est de même à la faculté médecine de Lyon; le monument est un et multiple tout ensemble; chaque groupe de sciences, les sciences physico-chimiques, les sciences anatomiques, les sciences biologiques, y occupe des édifices distincts. Il en est de même aussi, quoique à un moindre degré, à la faculté de médecine de Bordeaux; le service de l'anatomie y est parfait de tout point. Dans ces derniers temps, on a fait, et avec succès, quelques essais d'un autre type. On achève à Nancy un institut de chimie, et on va y commencer un institut d'anatomie qui, dans leur simplicité, seront des modèles du genre. A Montpellier, on installe, en ce moment même, à fort peu de frais, un institut de botanique commun à la faculté de médecine, à la faculté des sciences et à l'école de pharmacie, dans le vieux jardin des plantes de Candolle. C'est enfin le type adopté pour la construction des facultés de Lille. Là, pour la première fois en France, nous aurons la cité universitaire: au centre, la bibliothèque; sur les côtés, les laboratoires de la faculté de médecine, la faculté des lettres, la faculté de droit, la galerie d'archéologie classique; en arrière, l'institut de physique; en avant, celui des sciences naturelles; plus loin, celui de la chimie.

V.

Après les bâtimens, venons au budget des facultés. Longtemps il fut insuffisant et vraiment indigne d'un pays comme la France. En 1835, lorsque le budget de l'Université cessa de former un compte à part et fut incorporé au budget général de l'État, la part des facultés y était seulement de 2,004,623 francs. Le Gouvernement de juillet la laissa à 2,876,018. Le second Empire la prit à 2,836,471; il l'éleva à 3,633,308, après la loi de 1854, qui créait un assez grand nombre de facultés; pendant une dizaine d'années, il n'y fit pas de changemens appréciables; de 1867 à 1870, il la porta de 3,828,821 francs à 4,215,521. Après 1870, malgré les charges inouïes qui venaient de s'abattre sur le trésor, on ne toucha pas à la dotation des facultés; on y ajouta même un peu chaque année. En 1874 et en 1875, l'augmentation fut plus sensible. Mais c'est seulement au budget de 1877, M. Waddington étant ministre de l'instruction publique, après le vote de la loi sur la liberté de l'enseignement supérieur, que la République se montra résolue à donner enfin aux facultés des ressources en rapport avec leurs besoins, leurs fonctions et leurs services. A partir de ce moment jusqu'en 1885, le budget des facultés fait chaque année un véritable bond. Il monte, en 1877, de 5,113,880 francs à 7,799,180;

en 1878 et en 1879, sous le ministère de M. Bardoux, il s'élève à 8,625,330 francs ; enfin de 1880 à 1884, sous les ministères successifs de M. Jules Ferry, il atteint 11,652,355 francs. Il est, en 1889, de 11,391,495, le triple environ de ce qu'il était en 1870.

C'est là le chiffre de ce que l'État alloue aux facultés. En réalité, elles sont loin de lui coûter autant. En effet, en même temps qu'elles dépensent, elles produisent. Leurs étudians et les candidats qui viennent chercher leurs grades paient des droits, droits d'inscription, de bibliothèque, de travaux pratiques, droits d'examen et de diplôme, et tous ces produits vont droit au trésor, sans qu'un centime reste en leurs mains. Pour évaluer ce qu'elles coûtent réellement, de ce qui leur est attribué, il faut donc déduire ce qu'elles rapportent. Il fut un temps où la balance s'établissait au profit du trésor; les recettes des facultés étaient supérieures à leurs dépenses, et loin de leur donner du sien, l'État tirait d'elles un bénéfice. Hâtons-nous de le dire, pour l'honneur de notre pays, voilà bien longtemps déjà qu'il n'en est plus ainsi. Depuis 1838, le compte des facultés s'est soldé chaque année par un excédent de dépenses, et naturellement cet excédent s'est accru à mesure que s'élevaient les crédits. Voici la balance du dernier exercice clos, l'exercice 1888 : crédits alloués, 11,445,445 ; recettes effectuées, 4,929,160 ; excédent de dépenses, 6.516,285 francs.

Six millions et demi, en chiffres ronds, telle est au juste la contribution réelle de l'État aux dépenses des facultés. Comparé à ce que coûtent au trésor l'enseignement primaire et l'enseignement secondaire, le premier quatre-vingt-dix millions et le second dix-sept, ce chiffre n'a rien d'excessif. Comparé à ce que coûte ailleurs l'enseignement supérieur, il paraîtra plutôt insuffisant. On ne peut prendre pour terme de comparaison les universités anglaises, qui vivent de leurs propres biens. Il serait difficile de considérer en bloc les vingt et une universités de l'empire allemand, qui sont loin d'avoir en Saxe, en Bavière et en Prusse le même régime financier. Mais on peut, sans l'affaiblir, réduire la comparaison aux seules universités prussiennes. Il y a en Prusse dix universités. Leur budget total est à peu près égal à celui des facultés françaises, 11,882,229 francs pour l'exercice 1888-89. Sur cette somme 3,408,641 francs proviennent de fonds qui leur appartiennent, intérêts de capitaux, revenus de biens-fonds, immatriculations, cotisations et fondations. Le reste, c'est-à-dire de beaucoup la plus grosse part, 8,473,588 francs, est fourni par l'État, sans compter des crédits extraordinaires qui, dans ces derniers temps, ont été chaque année d'un ou de deux millions. Ainsi les dix universités prussiennes reçoivent à elles seules de l'État, au budget ordinaire,

environ deux millions de plus que toutes les facultés de France. Il est vrai que chez nous les facultés ne sont pas, comme en Prusse, les seuls organes de la science et du haut enseignement, et qu'en dehors d'elles, d'autres établissemens, le Collège de France, le Muséum, l'École normale, l'École des chartes et l'École des langues orientales vivantes, émargent au budget pour plus de deux millions.

Après les chiffres d'ensemble, il faudrait les chiffres de détail. Après le total des augmentations, il en faudrait la décomposition et les applications, année par année. On suivrait ainsi pas à pas la marche de l'entreprise, ses progrès, sa direction. Mais ce serait une tâche trop longue et trop complexe; d'ailleurs, quelques groupemens de chiffres et de renseignemens, sous quelques chefs principaux, seront tout aussi expressifs.

Pendant la période que nous considérons, le budget des facultés s'est accru de 7,175,794 francs. Sur cette somme, un million et demi s'applique à des facultés nouvelles. On a vu plus haut l'inégalité que présentaient nos divers groupes universitaires. Deux seulement, Paris et Strasbourg, avaient les quatre facultés. Montpellier, la vieille cité étudiante, la cité de Placentin, n'avait pas la faculté de droit; Bordeaux et Lyon n'avaient que les sciences et les lettres; Lille n'avait que les sciences. Aujourd'hui, Bordeaux, Lille, Lyon, Montpellier et Nancy ont, comme Paris, les quatre facultés. On a transporté à Nancy, après la perte de l'Alsace, la faculté de médecine de Strasbourg avec l'école de pharmacie dont elle était flanquée. On a créé une faculté de droit à Bordeaux, à Lyon et à Montpellier, une faculté de médecine et de pharmacie à Bordeaux, à Lyon et à Lille. Tout récemment le groupe de Lille s'est complété, en attirant à lui les facultés des lettres et de droit de Douai. C'est donc, avec les quatre écoles d'enseignement supérieur d'Alger, onze créations nouvelles. Elles n'ont pas toutes immédiatement pesé sur le budget; les villes qui les réclamaient depuis longtemps, Bordeaux, Lyon, Montpellier, Lille, en ont pris d'abord les frais à leur charge, mais pour douze ans seulement; après ce délai, la charge passe à l'État.

L'insuffisance des traitemens préoccupait à bon droit les pouvoirs publics. Un million a servi à les améliorer. C'était de toute justice, j'ajoute de toute nécessité, si l'on voulait retenir dans l'enseignement supérieur et y attirer des valeurs que partout ailleurs on eût payées plus cher. Pour ne parler que des professeurs titulaires, il fut un temps, qui n'est pas encore loin, où leur traitement, fait de deux parts, l'une fixe, garantie par l'État, l'autre mobile, attachée aux examens, pouvait être inférieur à celui d'un professeur

de lycée. En outre, il n'y avait, pour l'avancement, ni cadres permanens, ni règles déterminées. M. Wallon supprima l'éventuel en 1876 et le consolida; un peu plus tard, M. Jules Ferry obtint des chambres les crédits nécessaires pour un classement régulier. Aujourd'hui, les traitemens de nos professeurs de faculté, sans égaler ceux de leurs confrères d'Allemagne et surtout d'Angleterre, n'offrent plus comme naguère d'inégalité choquante avec ceux des autres fonctions publiques. Ils sont, à Paris, de douze à quinze mille francs ; dans les départemens, de six, de huit, de dix et de onze mille.

L'insuffisance des cadres de l'enseignement était plus grande encore. Il y avait en tout, à la fin de l'Empire, 406 chaires et 60 cours complémentaires dans les facultés. Sauf à Paris, une faculté des lettres, nous l'avons déjà dit, se composait de cinq professeurs, une faculté des sciences de cinq ou six, rarement de sept. En 1889, le nombre des chaires est de 598. Si l'on tient compte des 29 chaires des facultés de théologie catholique supprimées en 1885, c'est 221 chaires nouvelles. Sur ce nombre, 133 appartiennent aux établissemens de création récente mentionnés plus haut; c'est donc, au total, 67 chaires nouvelles dans les anciennes facultés. Nous n'en ferons pas l'énumération; il suffira d'une vingtaine d'échantillons pour montrer quelles lacunes elles venaient combler. Paris : faculté de droit, quatre chaires nouvelles, droit administratif (doctorat), droit constitutionnel, pandectes, science financière : — médecine : maladies des enfans, clinique ophtalmologique, maladies syphilitiques et cutanées, maladies du système nerveux, maladies mentales ; — sciences : chimie organique, physiologie chimique ; — lettres : littératures du nord de l'Europe, histoire de la philosophie, histoire du moyen âge, histoire contemporaine, archéologie, langue et littérature françaises du moyen âge, sanscrit et grammaire comparée, archéologie, science de l'éducation. — Bordeaux ; droit : économie politique, droit maritime; lettres : littérature et antiquités grecques, géographie, archéologie.

Mais, pour répondre à l'ampleur des besoins, pour relever nos facultés de leur honteuse infériorité, c'eût été trop peu de ces 67 chaires. Aussi, en même temps, généralisa-t-on l'institution, à peine ébauchée, des cours complémentaires, et créa-t-on celle des conférences. Cours complémentaires, le mot est clair, ce sont des cours destinés à l'enseignement de matières qui ne sont pas enseignées par les titulaires des chaires; ainsi, dans une faculté des lettres où il n'y a qu'une chaire de philosophie, un cours d'histoire de la philosophie en sera le complément. Les conférences devaient

être autre chose. Ce n'est pas seulement pour enrichir l'enseignement des facultés qu'on les instituait, mais surtout pour en changer le caractère. Le mot venait de l'École normale. Là jamais l'enseignement n'a été le monologue du professeur en face d'auditeurs passifs, c'est le *colloquium* actif du maître et des élèves : le maître apportant sa méthode et sa science; les élèves, leurs ébauches et leurs essais de parole et de plume; c'est, en un mot, ce qu'en Allemagne on appelle des *séminaires*. C'est là ce qu'on voulut transporter dans les facultés en y créant des conférences. On les créait, non pour le grand public, mais pour les vrais élèves qu'on s'efforçait de donner aux facultés des sciences et des lettres.

La plupart des nouveaux enseignemens créés depuis 1877 l'ont été sous la forme de cours complémentaires et de maîtrises de conférences. Il y avait, nous l'avons plus haut noté, 60 cours complémentaires en 1870; le nombre s'en était élevé à 105 en 1878; il est, en 1889, de 228, ainsi répartis : 2 dans les facultés de théologie protestante, 102 dans les facultés de droit, 27 dans les facultés de médecine, 13 dans les écoles de pharmacie, 29 dans les facultés des sciences, et 55 dans celles des lettres. Le premier crédit pour maîtrises de conférences date de 1877; il en fut alors créé 47; elles sont aujourd'hui au nombre de 129 : 3 dans les facultés de théologie protestante, 53 dans les facultés des sciences, 73 dans les facultés des lettres. — 67 chaires, 168 cours complémentaires, 129 conférences; c'est donc, au total, 364 enseignemens nouveaux (1).

Si saisissans que soient ces chiffres, le parallèle d'une ou deux facultés avec elles-mêmes, à quinze ans de distance, le sera davantage encore. Prenons pour exemple les facultés de Lyon. En 1874, la faculté des sciences avait, en tout, 7 chaires : mathématiques pures, mathématiques appliquées, physique, chimie, géologie, zoologie et botanique. En 1888, elle a 10 chaires, celles de 1874, plus la chimie appliquée à l'industrie, la physiologie générale, l'astronomie; 3 cours complémentaires de chimie, de botanique et d'astronomie; 5 conférences de chimie industrielle, de zoologie, de mathématiques, de physique et de minéralogie, soit 18 enseignemens au lieu de 7. La faculté des lettres n'avait que 5 chaires en 1874 : la philosophie, l'histoire, la littérature ancienne, la littérature française, les littératures étrangères; en 1889, elle a, en outre, 6 chaires nouvelles : la géographie, les antiquités grecques

(1) Dans tout ce décompte n'entrent pas les enseignemens des *Écoles préparatoires et des Écoles de plein exercice de médecine et de pharmacie*, lesquels sont payés par les villes.

et latines, la langue et la littérature grecques, l'histoire et les antiquités du moyen âge, la littérature du moyen âge, le sanscrit et la grammaire comparée; 5 cours complémentaires: philosophie, latin, français, allemand, langue sémitique; 7 maîtrises de conférences: philosophie, science de l'éducation, histoire moderne, grec, anglais, grammaire, égyptologie, soit 23 enseignemens au lieu de 5.

A tous ces maîtres, anciens et nouveaux, on a donné, année par année, les auxiliaires indispensables à l'enseignement et aux recherches. J'ouvre la *Statistique de 1888* à l'article faculté de médecine de Paris. Je trouve, en 1877-78, 2 chefs des travaux pratiques, 3 directeurs et 6 chefs de laboratoire, 5 chefs de clinique, 3 prosecteurs, 5 aides d'anatomie, 12 préparateurs. En face, je relève, pour l'année 1887-88, 7 chefs des travaux pratiques, 8 prosecteurs, 14 aides d'anatomie, 31 préparateurs, 14 chefs de clinique, 14 chefs adjoints, 25 chefs de laboratoire. Partout ailleurs, c'est à l'avenant.

A tous, maîtres et étudians, l'accroissement des budgets a permis de donner des instrumens de travail. En premier lieu, des bibliothèques. Il n'y en avait pas avant 1879, ou, pour être tout à fait exact, il n'y en avait qu'à Paris et à la faculté de médecine de Montpellier. Maintenant, il y en a partout, et toutes sont ouvertes aux professeurs et aux étudians; toutes sont au courant des principales publications savantes de la France et de l'étranger. Trois chiffres diront la rapidité de leur croissance et l'importance de leurs services. Au dernier recensement, celui de 1888, elles comprenaient 884,261 volumes; elles avaient, la même année, prêté 512,252 volumes et reçu 122,786 lecteurs.

Aussi rapide, aussi profonde a été la métamorphose des laboratoires. Tout était à renouveler et à créer. En moins de dix ans, tout a été renouvelé ou créé. Il n'est pas une faculté des sciences, pas une faculté de médecine qui n'ait aujourd'hui son outillage complet d'enseignement et de recherches; partout l'enseignement de celles des sciences qui relèvent de l'expérience se fait par l'expérience; partout fonctionnent des travaux pratiques pour les élèves; partout la recherche expérimentale est à côté de l'enseignement théorique. Il n'est pas jusqu'aux facultés des lettres qui ne commencent à avoir, elles aussi, leurs collections, fac-similés, estampages, photographies, moulages. — Feuilletons les budgets des facultés. Au lieu des sommes dérisoires d'avant 1870, nous y trouvons d'amples crédits pour les bibliothèques, pour les collections, pour les dépenses des laboratoires, pour les travaux pratiques des étudians. En veut-on quelques exemples tirés des budgets de 1888? A Paris, le crédit du matériel des bibliothèques universitaires a été de 72,330 francs,

celui des collections, de 47,500 à la faculté de médecine, de 29,000 à la faculté des sciences, de 21,800 à l'école de pharmacie, de 4,850 à la faculté des lettres; celui des frais de cours, de laboratoires et de travaux pratiques, de 161,830 francs à la faculté de médecine, de 88,600 à la faculté des sciences, de 80,950 à l'école de pharmacie. Dans les départemens, à Nancy, par exemple, les crédits de même ordre ont été, la même année, de 23,235 francs pour la bibliothèque, de 16,000 pour les collections de la médecine, de 14,850 pour celles des sciences, de 28,640 pour les laboratoires, cours et travaux pratiques de la faculté de médecine, de 21,000 pour les dépenses analogues de la faculté des sciences. — Au total, il est inscrit au budget législatif de 1889 un crédit de 2,241,780 francs pour les frais matériels des facultés de tout ordre, soit 1,363,966 francs de plus qu'en 1875.

N'ayons garde, parmi ces créations, d'oublier celle des bourses de faculté. Il n'en est pas qui fasse plus d'honneur à la République; il n'en est pas, comme nous le verrons plus loin, qui ait eu, pour la réforme de l'enseignement supérieur, plus d'effets et d'effets plus heureux. L'idée de ces bourses remonte aux assemblées de la Révolution. Elles voulaient avoir, à tous les degrés de l'enseignement, des *élèves de la patrie;* il leur semblait que les libéralités de l'État, pour produire tous leurs fruits, et pour n'en pas produire de mauvais, ne devaient pas s'arrêter à mi-chemin. L'Empire fut d'un autre sentiment. Il institua des *élèves du gouvernement;* mais il n'en mit que dans les lycées. C'est seulement de nos jours qu'apparaissent au budget les bourses d'enseignement supérieur, d'abord 300 bourses de licence, en 1877, sous M. Waddington, puis 200 bourses d'agrégation, en 1881, sous M. Jules Ferry. Elles sont inscrites au budget de 1889 pour 670,000 francs.

VI.

Si rapide qu'il doive être, ce résumé des statistiques serait incomplet et infidèle, si, en face des déboursés, il ne présentait pas les gains réalisés. De ces gains, les uns sont d'ordre scientifique, d'ordre purement moral, et ne s'évaluent pas numériquement. Leur place n'est pas ici; nous les retrouverons ailleurs. Bornons-nous, en ce moment, à ceux qui s'expriment en chiffres, c'est-à-dire à l'accroissement du nombre des étudians, à l'accroissement du nombre des diplômes.

Nous n'avions en 1869 que 9,522 étudians. Nous en avons eu 17,630 en 1888. C'est donc, en vingt ans, un gain de 8,108 unités. Ce gain ne s'est pas fait tout d'un coup, ni par un progrès

uniforme. Il commence à se dessiner en 1872; mais c'est seulement à partir de 1878, au moment même où de toutes parts les réformes s'accomplissent, qu'il s'accentue et s'accélère. Il y avait 10,972 étudians en 1878; nous en trouvons 12,000 en 1881, 13,000 en 1883, 15,000 en 1884, plus de 16,000 en 1885, et enfin 17,630 en 1888. La progression ne s'est pas fait sentir également dans tous les ordres de facultés. La population des facultés de droit était de 3,969 étudians, en 1844. En 1869, elle s'était élevée à 5,220. Elle n'a été, en 1888, que de 5,152. Dans les écoles de médecine, au contraire, il y a eu, pendant la même période, un gain considérable. De 3,159, leur clientèle a monté, principalement à dater de 1880, à 6,455 étudians. Progression analogue dans les écoles de pharmacie. Mais c'est surtout dans les facultés des sciences et dans les facultés des lettres que la crue s'est fait sentir. Naguère encore, il n'y avait pas d'étudians proprement dits dans ces facultés. On n'inscrivait, on ne comptait comme tels dans les statistiques, que les candidats à la licence, qui la veille de l'examen prenaient quatre inscriptions d'un seul coup, pour se mettre en règle avec le fisc. C'était au plus, dans les bonnes années, 100 étudians dans les sciences, 150 dans les lettres, et presque tous fictifs. Tout à coup, à partir de 1877, nous trouvons 384 étudians dans les facultés des sciences, 286 dans les facultés des lettres; puis, d'une année à l'autre, ces nombres se doublent, se triplent, se quadruplent, et finissent par atteindre les chiffres inespérés de 1,335 dans les sciences, de 2,358 dans les lettres. Par conséquent, dans l'accroissement total du nombre des étudians, les facultés des sciences et des lettres entrent en compte pour plus de 3,500 unités. Ce n'est pas là purement et simplement l'accroissement d'une chose préexistante; c'est de toutes pièces la création d'une chose vraiment nouvelle.

Par là nous avons, en très grande partie, regagné l'avance que de tout temps l'Allemagne avait eue sur nous. Autrefois, le nombre de ses étudians était double du nôtre. Il lui est encore aujourd'hui supérieur de 12,000 environ. Mais la population de l'empire d'Allemagne est de 45 millions d'habitans; celle de la France n'est que de 38 millions. Et puis, ne l'oublions pas, nous avons en France des institutions qui détournent des facultés une notable partie du contingent qui, en Allemagne, va droit aux universités : nos lycées d'abord, où s'enseignent quantité de choses qui ailleurs sont du domaine de l'enseignement supérieur, puis l'École polytechnique, l'École normale, l'École des chartes, enfin tous les grands séminaires. En Allemagne, rien de semblable; seul l'enseignement technique a des écoles spéciales; tout l'enseignement scientifique se donne aux universités. Partant, c'est aux universités que va presque

toute la jeunesse, les futurs ministres des cultes aussi bien que les futurs médecins. Sur les 29,000 étudians de l'empire, les élèves en théologie comptent pour plus de 6,000. Il y a en Allemagne un étudiant d'université pour 1,544 habitans; chez nous, la proportion est sensiblement moindre, 1 pour 2,155 habitans; mais, au fait, en tenant compte de toutes ces causes de différence, l'écart est beaucoup moindre.

Naturellement, avec le nombre des étudians s'est accru celui des grades. Il n'est cependant pas inutile d'établir, pour chaque ordre de facultés, le rapport des uns et des autres. Dans les facultés de droit, le rendement s'est accru d'une manière absolue. Nous avons dit que le nombre des étudians y était demeuré à peu près stationnaire. Le nombre des grades, au contraire, s'est notablement accru. De 1870 à 1879, la moyenne des licenciés en droit était, chaque année, de 1,050. De 1879 à 1884, ce nombre s'élève à 1,400. Il retombe ensuite à 1,260 ; mais il se relève plus tard à 1,300. En même temps le nombre des docteurs en droit s'accroît dans une beaucoup plus forte proportion. Il avait été de 30 en 1826, de 30 encore dix ans plus tard, de 100 en 1846, de 90 en 1856, de 80 en 1866; il monte à 190 en 1876, et depuis lors, il se maintient, bon an mal an, à 120 en moyenne. Dans les facultés et écoles de médecine, à l'inverse, le nombre des étudians s'est accru, et celui des grades est demeuré à peu près stationnaire. Avec plus d'étudians, nous ne faisons pas beaucoup plus de docteurs et nous faisons moins d'officiers de santé. Le nombre des docteurs reçus en 1866 était de 520 ; il était de 610 en 1876; depuis cette date, une seule fois, il s'est élevé à 690 ; mais d'autres fois il est tombé à 590 et même à 540. Le nombre des officiers de santé, qui était autrefois de plus de 200, oscille maintenant entre 135 et 90; il est même descendu à 80 en 1888. En revanche, dans les facultés des sciences et des lettres, c'est un changement du tout au tout. C'était naguère une excellente année quand nous avions, y compris les élèves de l'École normale, 60 licenciés ès sciences, 80 licenciés ès letres, une dizaine de docteurs ès sciences, autant de docteurs ès lettres. Ce serait maintenant une très mauvaise année. Depuis 1877, nous sommes habitués à d'autres moissons. Nous avons eu, certaines années, jusqu'à 360 licenciés ès sciences, 300 licenciés ès lettres, 30 docteurs ès sciences et 30 docteurs ès lettres.

Tel est, vu du dehors, le tableau de nos facultés. Il nous faut maintenant pénétrer au dedans, et, sous le physique, chercher à saisir le moral.

LOUIS LIARD.

REVUE MUSICALE

Concerts du Châtelet : l'*Ode triomphale* de Mme Augusta Holmès. — Concerto pour piano de M. E. Lalo; Mme Krauss. — *Mireille*, à l'Opéra-Comique. — *Lucie de Lammermoor*, à l'Opéra.

Que l'auteur de *Lucie* ne soit plus de ce monde, cela est fâcheux : d'abord pour lui; ensuite pour le public, parce que Donizetti, à défaut de ce qu'on appelle aujourd'hui le talent, avait un peu de ce qu'on appellera toujours le génie. Mais cela est heureux pour nous, car, s'il vivait encore, nous compterions, à la fin de cet article, un ami de moins ou un ennemi de plus. Nos lecteurs nous permettront-ils, à ce propos, de nous entendre avec eux une bonne fois sur la critique telle que nous la comprenons, sur ses devoirs et sur ses droits?

Cette minorité de gens aimables ou méchans, intelligens ou sots, quelquefois très riches, jamais très pauvres, ce groupe social qui se croit toute l'humanité et s'appelle le monde parce qu'il se prend pour l'univers; le monde paraît étrangement méconnaître le rôle et l'honneur de la critique, lorsqu'il lui reproche trop de rigueur ou de franchise seulement. Notre seule vertu nécessaire est la sincérité. Le public ne peut exiger de nous le talent, qui est rare; ni le goût, chacun ayant le sien; mais nous lui devons la vérité, ou du moins ce que nous croyons la vérité. Qu'il nous pardonne des erreurs; mais qu'il n'ait jamais à nous reprocher un mensonge.

Au nom de quels principes le monde prétendrait-il nous imposer la dissimulation et le silence? Par respect pour la vieillesse? — Mais je ne

sache pas que le don de produire et le droit de juger se mesurent aux années. Des critiques peuvent commencer très jeunes et des compositeurs finir très vieux. — Par égard pour des amis ou d'anciens maîtres?— Mais c'est à eux-mêmes et non à leurs ouvrages que nous devons notre déférence et notre gratitude, que nous gardons notre amitié, souvent plus fidèle, hélas! que la leur. Faut-il donc laisser notre conscience artistique à la merci de nos affections aujourd'hui, demain de nos rancunes? Si encore, de cette indulgence qu'on nous prêche, on nous donnait l'exemple avec la leçon! Si le monde, qui nous conseille la complaisance, pratiquait seulement la charité! Mais il faut les entendre, ceux et celles que la libre critique d'art effarouche, diffamer les gens comme nous ne discuterions pas les œuvres, ne reculer devant aucune médisance, aucune calomnie. Colporteurs de scandale et d'infamie, leur bouche, comme disait Henri Heine, est une véritable guillotine pour toute bonne renommée. Prêter des amans à Mme X... « est-ce péché? Non, non. » Mais faire des réserves sur la romance ou le ballet de M. Z!.. « *Juger l'œuvre* d'autrui, quel crime abominable! »

Si nous entendons parler à cœur ouvert, nous ne prétendons pas juger à coup sûr. Nous ne croyons pas rendre des arrêts, mais nous voulons encore moins rendre des services. Comme des devoirs moraux envers les êtres, on a des devoirs intellectuels envers les choses, et le premier est la justice. Elle est souvent cruelle et nous savons ce qu'il en coûte d'écrire selon sa pensée et contre son cœur. Il le faut cependant, et pour cela le mieux encore est de s'en tenir à la vieille devise : *Amicus Plato, sed magis amica veritas.* On ne lui obéit ni sans regrets ni sans périls; mais on ne la trahirait pas sans honte ni, je veux le croire à leur honneur, sans perdre l'estime de ceux-là mêmes auxquels on l'aurait sacrifiée.

Et maintenant que nous nous sommes expliqué (je vous prie de ne pas lire : excusé), oserons-nous juger l'œuvre d'une femme et d'une artiste sympathique : l'*Ode triomphale* de Mme Augusta Holmès? Ce fut, il y a un mois environ, au concert du Châtelet, le dernier écho de l'Exposition. Mais quel écho! Les oreilles nous en tintent encore. On nous a assuré, et nous le croyons, que l'*Ode triomphale* avait beaucoup perdu en remontant la Seine. Au palais de l'Industrie elle devait être mieux à sa place, et surtout plus à son aise. Les questions de cadre sont capitales; on n'expose pas un panorama dans un salon, et c'est un panorama en musique que Mme Holmès a brossé pour l'immense *hall* des Champs-Élysées. Panorama civil et militaire, où défilent toutes les classes de la société : laboureurs, forgerons, troupes de terre et de mer, amoureux, bataillons scolaires. On se croirait au Conservatoire des Arts-et-Métiers, des métiers surtout. Pour sauver de la monotonie cette série de chœurs, il fallait la variété de la représentation théâtrale, le prestige

de la lumière électrique, de la figuration et d'une mise en scène qui fut, dit-on, pittoresque. Elle aura même été émouvante, et l'œuvre a dû bénéficier de l'enthousiasme auquel ne pouvaient échapper des milliers d'auditeurs réunis dans un théâtre de circonstances, et de circonstances flatteuses pour notre fierté nationale. On aura acclamé par amour du pays, sinon par amour de l'art, une œuvre que l'auteur semble avoir composée en patriote plutôt qu'en artiste.

Mais au Châtelet, plus d'appareil national, plus de drapeaux, de décors ni d'uniformes; tout le cortège assis, et rien n'est plus nuisible à l'effet d'un cortège. La dame chargée de chanter la conclusion a eu beau lancer les grands mots de travail, de gloire et de liberté; elle avait quitté le peplum tricolore et le bonnet phrygien. Les choristes étaient immobiles et vêtus de noir. Alors,.. alors nous sommes restés froids et nous n'avons pas entendu, au fond de nos âmes, la voix du sang, du sang de France. Nous n'avons entendu qu'un vacarme terrible, comme si toute la section des cuivres à l'Exposition (vous rappelez-vous cet amas de bassines et de chaudrons rouge et or?) s'était mise à hurler en l'honneur de la patrie. A quels excès se porte le zèle, non pas, comme disait Voltaire, de la dévotion, mais du patriotisme chez les dames! Du moins à quels excès de sonorité!

Si l'*Ode triomphale* nous a paru trop bruyante, la faute en est un peu au local; mais, et je crains cette fois que la faute en soit à l'œuvre même, elle nous a paru un peu vulgaire aussi. On nous dira qu'il ne s'agissait pas de distinction. Nous le savons et nous n'attendions pas un nocturne. Mais point n'était besoin de frapper si fort. De Mme Holmès, les petites compositions parfois sont exquises; mais les grandes ne sont trop souvent que grosses ou vides. Même quand on y trouve du Massenet (ce qui arrive), c'est du Massenet épaissi; du Massenet encore féminin, mais pour femme géante.

La page qui nous a laissé la meilleure impression est le chœur des ouvriers, aussi franc et moins trivial que les autres. Voilà l'accent et l'allure que nous aurions souhaités à l'ensemble. Le reste est seulement national et décoratif, un peu dans le style des personnes opulentes et crénelées qui siègent sur les édicules de la place de la Concorde. Mais que de bruit! Je ne crois pas qu'une dame, excepté Mlle Louise Michel, en ait jamais fait autant à propos de la République.

Nous avons eu chez M. Colonne des séances plus douces. M. Diémer y a joué en impeccable virtuose un concerto de M. Lalo, de grand style et de belle allure. Il comprend trois morceaux, dont les deux derniers surtout nous ont plu. Non pas que le premier soit indifférent. On y croit trouver parfois des réminiscences de l'hymne russe. Mais nous préférons de beaucoup l'*adagio* et le finale. Très noble, très pur, l'*adagio* repose presque tout entier sur un dessin continu de deux notes. L'idée

maîtresse en est originale, très grave et très belle. Exposée par le piano d'abord, elle passe ensuite à l'orchestre, pour y prendre toute sa plénitude au-dessus d'un trille de piano éclatant, prolongé, qui marque l'apogée, l'épanouissement du morceau. De tous les musiciens, ce doit être Beethoven que M. Lalo préfère. L'élévation de la pensée et la solidité de la forme trahissent ici, non pas l'imitation, mais la connaissance et l'admiration profonde du maître. Le finale n'est pas moins conforme aux traditions de Beethoven. L'auteur du premier morceau de la symphonie en *la* et du finale du concerto en *mi bémol* en eût aimé l'aplomb rythmique, l'élan un peu sauvage et la rude énergie, détendue çà et là par une grâce sans fadeur et une fantaisie sans désordre. M. Lalo ne s'égare jamais; il va tout droit, et très vite: dans ce finale, peut-être même trop vite. Le développement d'un motif du premier morceau, repris avec un rythme nouveau, s'arrête un peu court; en faisant plus long, le compositeur eût fait mieux encore. Voilà, dira-t-il, une critique qui ressemble à un éloge. Nous l'entendons ainsi, et la manière très sobre, très brève de M. Lalo, peut lui mériter parfois ce reproche flatteur.

Dans le même concert, Mme Krauss a chanté mieux que jamais, ou plutôt aussi bien que toujours. Allez l'entendre dire l'air d'*Alceste: Non! ce n'est point un sacrifice*. Voyez-la debout, en vêtemens sombres, immobile, l'œil perdu dans son extase de mort. Quelle grandeur, due à quelle simplicité! Quelle assurance à ces mots: *Non, ce n'est point un sacrifice!* prononcés pour la première fois. Mais voici le trouble, les défaillances, et quand les mêmes paroles reviennent, c'est sur des lèvres tremblantes, incapables de les prononcer sans paraître les démentir. *Image d'un époux que j'adore et qui m'aime!* Par quel heureux contraste, par quel cri de passion aussitôt suivi de quel soupir de modestie, presque d'humilité, l'artiste indique une nuance exquise entre l'amour que ressent Alceste et celui qu'elle inspire! Quand on chante ainsi, on chantera ainsi toujours. Le talent de Mme Krauss ne passera jamais, parce qu'il est avant tout la manifestation d'une âme, et que l'âme ne passe point. Cette voix peut tomber, sans que cette ardeur s'éteigne. Il semble même que le chant de Mme Krauss se spiritualise de plus en plus, que tout intermédiaire matériel ait désormais disparu entre son cœur et le nôtre.

C'est par le cœur, sans lequel il n'est pas d'artistes ou d'œuvres d'art, que nous a repris *Mireille*. *Mireille* a vingt-cinq ans, et, comme on dit, ne les paraît pas, tant elle a de grâce juvénile, et même adolescente. Vous savez qu'aujourd'hui l'héroïne ne meurt plus: elle épouse Vincent. On a trouvé ce dénoûment plus conforme, sinon à l'esthétique, du moins à la sensibilité des habitans du quartier. Les quais ont plus de cœur que le boulevard. On a trouvé aussi ce dénoûment

plus humain, et je ne vois pas trop pourquoi, les gens qui meurent étant plus nombreux encore que ceux qui se marient. Mais que la pièce finisse bien ou mal (et c'est aux personnes mariées de décider quelle est la fin la meilleure), la partition ne finira jamais très bien. Le dernier tableau découronne un peu cette œuvre, d'ailleurs toute charmante. Médiocres, la cavatine de Vincent et le dernier duo, accompagné de harpes banales et coupé, selon l'usage antique et solennel, en trois couplets pareils : un pour Mireille, un pour Vincent, un pour les deux ensemble.

Le maître nous permettra-t-il de signaler encore deux petites faiblesses (et ce sera tout) : la valse du premier acte et le grand air du second. Au lieu de la très belle scène du Rhône, voilà ce qu'il fallait retrancher. Le personnage de Mireille serait complètement naturel s'il était débarrassé de ces deux postiches. Du grand air, le *larghetto* seul est expressif ; le reste est banal et démodé. Quant à la valse, il s'en faut d'elle seule que le premier acte soit irréprochable. Plus faible, plus sèche surtout que celle de Juliette, l'ariette à trois temps de Mireille, avec sa ritournelle à la Marcailhou, est plus déplacée encore. A l'extrême rigueur, on peut excuser dans un bal, surtout le premier bal d'une jeune fille, ces fioritures mondaines. Et puis Juliette n'a pas encore vu Roméo. Ce n'est que son plaisir qu'elle chante, et non pas son amour. Mais Mireille, la paysanne, l'amoureuse, en pleine nature, sous les mûriers, parler de Vincent avec sa voix seulement, quand elle vient d'en parler, quand elle va lui parler, et si délicieusement, avec son cœur ! « Chantez, chantez, magnanarelles, » mais sans faire de roulades, comme vous chantez quand le rideau se lève et quand il tombe sur l'adorable premier acte de la partition. Oh ! l'aimable chanson de jeunes filles, de gracieuses ouvrières des champs ! Quelle élégance mélodique et quel naturel ! Quel agrément donne à la reprise une discrète broderie, un petit filet sonore de hautbois ! ce chœur est à la fois joyeux et paisible ; la persistance du rythme, l'aisance des modulations et des rentrées expriment bien un travail sans arrêt, mais sans fatigue, un léger travail de femmes. Cette esquisse charmante échappe à la monotonie par mille nuances dans la demi-teinte : nuances de mouvement et surtout de sentiment. Voici Taven, qui vient mêler aux refrains de la cueillette sa complainte de mauvais augure. *Écoutez-les chanter et rire*, gronde-t-elle sur un ton d'ironie, presque de reproche, et la phrase, qui semble trembler de vieillesse, semble aussi trahir le deuil des illusions perdues et des printemps évanouis. Mais décourage-t-on la jeunesse de la joie et de l'amour ? Les fillettes ripostent gaîment et toujours chantant se content entre elles leurs espérances ou leurs chimères. Rappelez-vous, dans un chef-d'œuvre plus récent que *Mireille*, dans *Carmen*, le trio des cartes. Là aussi des femmes devisent de l'avenir, mais tout

autrement. Les Bohémiennes de Bizet sont des gaillardes, et Carmen une coquine. Les magnanarelles ont plus de sagesse et de modestie. Quand la belle Clémence a conté son rêve, dont elle rit la première, à Mireille d'avouer le sien, mais sans en rire. M. Gounod trouve d'exquises mélodies pour nous présenter ses héroïnes. Mireille se détache de ses compagnes avec simplicité, seulement par sa grâce plus touchante et sa voix plus émue. Au milieu des rires de ses sœurs et de leurs souhaits ambitieux, sa modeste phrase éclôt comme une humble fleur d'amour. Écoutez ces vingt ou vingt-cinq mesures : le plus pur de l'inspiration de M. Gounod est là. Le voilà tout entier, traduisant un sentiment profond, sincère, dans une forme irréprochable ; le voilà avec tout son art et tout son cœur.

Si Mireille nous apparaît charmante, Vincent n'a pas moins bonne façon. « Vincenette a votre âge... » On ne saurait noter la déclaration du gentil vannier avec une plus souple intelligence de toutes les nuances : timidité, respect, passion. Quelle malicieuse coquetterie dans l'exclamation de Mireille : *Ah! c'Vincent!* Quelle chaleur dans l'effusion du jeune homme! De ce petit duo, tout est parfait; ravissante, la dernière phrase de Mireille, arrondie comme le bras de la jeune fille assurant sur son front son panier; très poétique, l'écho lointain, sous la feuillée, du refrain des magnanarelles.

Le second acte renferme trois pages de prix : le duo de Magali, la chanson de Taven et la plainte de Mireille aux genoux de son père. Pour le duo, M. Gounod s'est inspiré d'un thème provençal, et, n'en déplaise aux dévots de la mélodie populaire, il a mieux fait que de le transcrire. Il suffit, pour s'en convaincre, de comparer la chanson originale au célèbre duo, qui, depuis vingt-cinq ans, se défend contre les amateurs acharnés à sa perte. Ah! le brave petit duo! Non-seulement il n'est pas mort, mais il ne paraît pas même fatigué. Il court toujours aussi leste, tantôt joyeux, tantôt attristé par un nuage du ciel, par l'ombre du monastère, marquant à chaque mesure de nuances nouvelles les hasards du chemin, les métamorphoses de la vierge fugitive et rejointe enfin. C'est plaisir de l'entendre chanter autrement que par une demoiselle musicienne et un gros monsieur qui s'essouffle à se faire « abeille ou papillon ; » de retrouver au théâtre ce que les salons ne peuvent donner : la reprise finale avec le murmure des chœurs qui semble l'assentiment du peuple à des fiançailles populaires, et la consécration, je dirais presque la contagion douce de ce mélodieux amour. On a indiqué ici aux choristes une mimique assez heureuse, à la condition de ne pas être exagérée : ils suivent de la physionomie et du geste le chant dialogué de Vincent et de Mireille. Sans doute on leur a lu cette strophe de Mistral après les couplets de Magali : « Les autres, en même temps, d'un penchement de front, —

l'accompagnaient, sympathiques ; — comme les touffes de cresson, — qui, pendantes et dociles, — se laissent aller ensemble au courant d'une fontaine. »

La chanson de Taven : *Voici la saison, mignonne*, a plus, ou du moins autre chose que de la grâce et de la bonhomie. On y trouve un peu, selon nous, la même âpreté sombre que dans la phrase signalée au premier acte, et le curieux accompagnement des bassons achève de rendre à Taven le caractère de sorcellerie qu'avait affaibli le livret, mais dont la musique s'est souvenue. J'aimerais que l'interprète applaudie de ce rôle montrât davantage qu'elle s'en souvient, elle aussi.

Que nous reste-t-il encore à signaler ? La touchante prière de Mireille à son père, reprise en un bel ensemble, que termine une vigoureuse montée de trombones ; au troisième acte, le Val d'Enfer, de beaux récits d'Ourrias, un appel pathétique de Vincent à Mireille et la querelle mouvementée des deux rivaux. La couleur fantastique du tableau, qui parfois rappelle un peu Mendelssohn, préparait très bien au tableau suivant, le *Rhône*, que les difficultés de la mise en scène, d'autres disent un effet trop lugubre, ont fait retrancher. Décidément, on a peur de la mort à l'Opéra-Comique, et cette pusillanimité nous a privés d'une page magnifique. Peut-être n'est-ce pas très regrettable. Ce genre de musique souffre aisément de la représentation, et les décors, les trucs, auraient pu nous gâter l'impression de ces chœurs funèbres, surtout de la plainte délicieuse exhalée sous les flots clairs par les pauvres mortes d'amour.

Enfin, n'oublions pas, avant de finir, deux exquises petites chansons qui se suivent : celle du pâtre Andreloun et celle de Mireille. Voilà le plus beau paysage de la partition, et le plus ressemblant. Ressemblant, dira-t-on. Mais le prélude de hautbois pourrait bien n'être qu'un refrain de *pifferaro*. — Je ne déciderais pas, il est vrai, si nous sommes en Provence ou dans la *Campagna ;* en tout cas, nous sommes au soleil. Je ne connais pas de chanson plus lourde de chaleur. Comme l'enfant qui la murmure en fermant ses yeux appesantis, elle semble ployer et s'endormir sous l'accablante pesée du jour. Derrière la naïveté presque enfantine du tableau, se cachent les plus jolis détails de paysage et de sentiment. La chanson d'Andreloun est pour ainsi dire impersonnelle, indifférente : on dirait un soupir de la terre ; celle de Mireille est plus humaine et mélancolique. La pauvrette, toute triste et un peu jalouse, regarde le petit pâtre s'endormir sous l'azur du ciel, qu'une modulation pittoresque suffit à nous montrer tout bleu au-dessus de sa tête.

Ce lumineux épisode est le foyer de la partition ; il l'échauffe et l'éclaire. Il a dans l'ensemble de l'œuvre une importance capitale. A l'Opéra-Comique, on l'a bien compris, et on a soigné le tableau : décor ensoleillé et charmante interprète, Mlle Auguez, qui ressemble à un

blond petit Phœbus et chante sa chanson comme il faut la chanter, avec langueur, presque avec somnolence. Mlle Simonnet a plus de grâce que de tendresse, grâce un peu immobile, qui convenait à la Rozenn du *Roi d'Ys*, une figure un peu hiératique, une « vierge en or fin d'un livre de légende, » beaucoup mieux qu'à Mireille. L'actrice a paru assez touchante ; que la chanteuse prenne garde à l'intonation de sa voix, quelquefois un peu basse. M. Clément, un tout jeune homme à peine sorti du Conservatoire, ne chante pas mal, et ce qui est plus rare, ne chante pas « bête. » Il a l'effusion, la sincérité, presque la naïveté de ses vingt ans. Enfin, un interprète qu'il faut citer avec éloge, c'est M. Gillet; car le hautbois, instrument à la fois pastoral et désolé, chante tout le long de cette douloureuse églogue, sans souci du nouveau dénoûment. L'excellent orchestre de M. Danbé a mis en lumière une orchestration qui plus que jamais nous a charmé par sa clarté, son agrément et son expressive sobriété. Les chœurs ont chanté avec style, avec nuances, ce qui n'arrive qu'à l'Opéra-Comique, et décidément M. Paravey est en bon chemin.

Il est vrai qu'il n'a pas repris *Lucie*. Mais la direction de l'Opéra veillait, et grâce aux 2,580,790 francs encaissés pendant l'Exposition (1), grâce aux costumes de *la Dame de Montsoreau* et je crois aussi d'*Henri VIII*, demeurés sans emploi, grâce aux décors de *Sigurd* ou autres, grâce enfin à la bonne volonté de ces jeunes choristes que dévore le zèle et que ne rebute aucune des difficultés, aucun des casse-cou qui hérissent, on le sait, les chœurs de Donizetti, on a pu enfin donner à l'Académie nationale de musique une reprise peut-être inattendue, vraisemblablement inutile, mais certainement économique, de *Lucie de Lammermoor*.

Que pourrions-nous offrir au public, se demandait-on à l'Opéra, comme s'il n'y avait au monde que *Lucie*. — Ce qu'on pouvait nous offrir? Laissons *Lohengrin*, hélas! le chauvinisme de quelques camelots étant chose sacrée; mais *Ascanio*, par exemple, pour ne parler que d'un ouvrage non-seulement accepté, mais commandé par la maison. Il est vrai que Mlle Richard, qui devait créer le rôle principal, a quitté le théâtre. On l'a même remplacée par deux dames, dont j'ai entendu l'une seulement dans le *Prophète*, et jusqu'ici, j'aime mieux l'autre. A défaut d'*Ascanio*, *Salammbô* peut-être, avec l'interprète exigée par M. Reyer, avait droit de paraître et chance de réussir. *Othello* (celui de Verdi) n'est pas non plus à mépriser; ni *Samson et Dalila* de M. Saint-Saëns, ni le *Roi de Lahore* de M. Massenet, injustement délaissé. Et puis, même avant *Lucie*, on avait déjà composé des opéras. Beethoven avait écrit *Fidelio*; Gluck, *Orphée*, qu'un Jean de Reszké saurait chanter,

(1) Voir le *Figaro* du 15 novembre.

fût-ce sous un des costumes et dans les décors de *Sapho*. Les directeurs de l'Opéra ne se sont souvenus que de *Lucie*. Ils nous ont fait là une piètre aumône, et les gagnans d'un gros lot ont coutume de se montrer plus généreux.

Non pas que l'œuvre de Donizetti soit bonne à jeter tout entière là où Alceste voulait mettre le sonnet d'Oronte. Il reste de *Lucie* au moins deux pages sublimes : le sextuor et surtout l'admirable scène finale. Quand on les a écrites, on a touché le fond du cœur humain ; on a compris et rendu le comble de la tendresse et de la douleur, on a eu du génie, et sous les décombres le trésor enseveli se conservera. A côté de ces fragmens précieux, on noterait encore au hasard des détails délicats, quelques touches d'un sentiment exquis : les premières mesures du premier air de Lucie, le début de son air de folie, sa phrase : *Pleurant son absence*, dans le duo avec son frère. Mais l'ensemble de la partition ne saurait plus s'entendre sans un mortel ennui. Le temps, qui consacre et condamne, a fait sa double besogne, et l'œuvre principale a été l'œuvre de destruction. L'indifférence de la musique à l'action, à la parole, la faiblesse et souvent la fausseté de l'expression, voilà ce qui gâte les trois quarts de *Lucie*, comme les neuf dixièmes des *Puritains*, *Somnambule*, *Linda* et autres productions. N'allons pas au moins, comme on le fait parfois, imputer à la mélodie en général la caducité de certaines mélodies particulières ; elles n'ont péri que par leur propre faute et leur misère à elles. La preuve en est que les autres, les survivantes, ne sont pas moins qu'elles des mélodies, mais belles, mais éloquentes. La différence est dans la qualité et non dans la nature de l'inspiration.

A une certaine époque, des maîtres d'un génie facile et superficiel ont malheureusement rencontré des interprètes avant tout virtuoses. Les deux écoles de composition et de chant se sont mutuellement égarées. Les Bellini, les Donizetti, sans parler de Rossini, du Rossini seulement italien, ont trouvé des complices de leurs faiblesses. Mais depuis lors, l'Allemagne et la France ont fini par retenir l'Italie sur cette pente. Elle-même d'ailleurs a paru la remonter dans ces dernières années à la voix d'un de ses enfans, d'un maître qui en se corrigeant tentait de corriger son pays, qui le premier a jeté le cri d'alarme et de salut : *Torniamo all'antico!* L'Italie, pour se réformer, n'avait en effet qu'à se convertir à elle-même, à reprendre les traditions de son passé, à chercher auprès de ses grands artistes d'autrefois, les Cavalli, les Cesti, les Carissimi, les principes éternels de beauté et de vérité que de temps en temps on s'imagine découvrir et qu'on ne fait jamais que retrouver.

Lucie manque trop souvent à ces principes. Il y a longtemps qu'on

s'en est aperçu. Si *Lucie* avait été au répertoire, on aurait pu l'y laisser; puisqu'elle n'y était plus, il était inutile de l'y remettre. *La Favorite* (soit dit sans ironie) suffisait à garder de notre oubli la gloire de Donizetti.

Mais nous n'avons ni le temps ni l'envie de faire, à propos de *Lucie*, une leçon d'histoire ou d'esthétique musicale. A l'Opéra plus que partout ailleurs, l'ouvrage devait paraître vieilli, maigri, ridé; il a paru tout cela. La résurrection, ou plutôt l'exhumation de *Lucie*, a été marquée par un incident à la fois pénible et ridicule, qu'il serait superflu de raconter encore une fois. M. Engel, le suppléant improvisé de M. Cossira, a chanté Edgar avec une voix qu'il a la sagesse de ne pas forcer; il a du goût, de la chaleur, et certainement il est bon musicien.

Quant à Mme Melba, sa voix superbe, ses trilles, ses gammes, ses notes piquées ont fait merveille dans la scène de la Folie, qu'elle a chantée en grande virtuose. Elle rend supportables, même intéressans, par la hardiesse et la grâce de l'exécution, les exercices difficiles (plût à Dieu qu'ils fussent impossibles!) auxquels ne manque jamais de se livrer, quand vient l'heure de la folie obligée, l'héroïne de tout véritable opéra italien (voir *les Puritains*, *Linda*, etc.). Cela arrive parfois, même dans les opéras français, et ce n'est pas moins ennuyeux, sauf dans *Hamlet*. De toutes les jeunes filles vêtues de blanc et qui déraisonnent, Ophélie seule nous attendrit. M. Ambroise Thomas a su donner à son égarement la plus étrange poésie.

Les autres interprètes de *Lucie* ont été médiocres, excepté la flûte enchantée de M. Taffanel, qui n'a pas quitté d'une seconde, plutôt d'une tierce (oh! pardon!) la voix agile de Mme Melba. C'est à M. Taffanel, et non à M. Vianesi, que la cantatrice aurait dû tendre la main, si elle voulait absolument la tendre à quelqu'un. Mais M. Taffanel était trop loin. D'ailleurs, cette petite effusion à l'italienne a paru un peu plus qu'inutile.

Les chœurs n'ont pas été médiocres : dans le finale des Tombeaux, où l'un des plus beaux effets leur est confié, ils ont été très mauvais. Quant à la mise en scène, elle est variée : on voit des costumes Charles IX, Henri III, Henri IV, dans une Écosse bénie où fleurissent toutes les plantes tropicales. Allons, allons, tout cela n'est pas digne de l'Opéra. Mais vienne la prochaine Exposition, on nous rendra sans doute *Matilde di Sabran* ou l'*Elisire d'amore*.

CAMILLE BELLAIGUE.

LES

LIVRES D'ÉTRENNES

La faute en est-elle à l'Exposition? Mais il semble que nos éditeurs de livres d'étrennes soient un peu en retard cette année, et nous lisons aux catalogues le titre de plus d'un ouvrage dont nous aurons le regret de ne pouvoir parler. Tel est, chez Quantin, le volume de M. Roger Ballu sur l'*Œuvre de Barye*, avec préface de M. Eugène Guillaume; tel, à la librairie Renouard, celui de M. Henry Jouin sur *Charles Le Brun et les Arts sous Louis XIV*; tel, à la librairie Plon, celui de M. Henri Bouchot sur *la Franche-Comté*; tel encore, chez Rothschild, *les Portraits dessinés par Ingres*, avec texte de M. George Duplessis; ou tel enfin, chez Jouaust, dans un tout autre genre, l'*Orestie* d'Eschyle, avec dessins de M. Rochegrosse... Mais on va voir que, sans les compter, il en reste encore assez, beaucoup plus assurément que l'on ne saurait en lire en huit jours;— et que nous sommes bien imprudens de souhaiter qu'il y en eût davantage.

Il est vrai que, pour parler des *Œuvres poétiques de Boileau-Despréaux*, nous aurions la mémoire bien courte si nous avions besoin de les relire dans la magnifique édition que nous en donne la maison Hachette; et ce ne serait pas la peine, un an durant, d'en avoir page à page suivi l'impression et rédigé l'introduction. N'ayant eu d'ailleurs à nous occuper ni du choix du papier, ni de celui des caractères, et bien moins encore de leur arrangement, le peu de part que nous avons

prise à la confection de ce beau volume ne saurait nous embarrasser pour y louer un chef-d'œuvre de typographie. Quant à la valeur et à l'originalité de l'illustration, nos lecteurs en ont pu juger à l'Exposition universelle, où les dessins originaux et les aquarelles de Mme Madeleine Lemaire, de MM. Bida, Bonnat, Chapu, Delort, Flameng, Français, Gérôme, J.-P. Laurens, Le Blant, Lhermitte, L.-O. Merson, Vibert, etc., faisaient d'un coin de l'exposition de la librairie comme un prolongement de la galerie des Beaux-Arts.

Non loin de ce *Boileau*, nous avions admiré, mais sans y pouvoir toucher, le *Polyeucte* de la maison Mame; — et nous l'avons revu avec plaisir. C'est un magnifique volume aussi, dont l'arrangement et la composition font le plus grand honneur à ses éditeurs. Et à ce propos, il est fort heureux que, tandis que l'Imprimerie nationale se borne à publier, dans un format d'ailleurs peu maniable, les œuvres de son directeur, ou l'*Histoire de la Révolution française*, de Michelet, — car pourquoi pas celle de Thiers, ou celle de Louis Blanc? — les grandes maisons d'édition rivalisent au contraire d'ardeur et de dépenses pour entretenir ou renouveler le culte des classiques. Le *Polyeucte* de la maison Mame, illustré d'un portrait de Corneille, par M. F. Burney, dont le talent rappelle celui de son maître, F. Gaillard; de cinq grandes compositions gravées d'après les dessins de M. Albert Maignan, et de nombreuses gravures sur bois; précédé d'une introduction de M. Léon Gautier; et enrichi de curieux ou savans éclaircissemens de MM. Paul Allard, sur *les Procès des Martyrs*, Édouard Garnier, sur *Polyeucte au théâtre*, et L. Legrand, sur *Polyeucte devant la critique*, sera certainement mis, d'un accord unanime, au nombre des plus beaux livres que nous ayons vus depuis quelque temps. Ajoutons qu'on a eu le bon goût de ne pas reproduire ici l'orthographe de Corneille, ce qui n'est qu'une manière, en le respectant trop, de lui prêter des rides qu'heureusement il n'a point. Les amateurs n'apprendront pas sans quelque satisfaction que ce *Polyeucte* n'a été imprimé qu'à huit cents exemplaires seulement.

Comme Corneille et comme Boileau, quoique sans doute d'une autre sorte et d'un moins franc aloi, Rousseau aussi est un classique; et sa *Nouvelle Héloïse* l'un de ces livres que l'on relit presque aussi souvent qu'il en paraît une édition nouvelle. Celle que publie la Librairie des bibliophiles, et qui fait partie de la *Petite Bibliothèque artistique*, ne passera pas pour la moins attrayante. Le texte en est digne des presses de l'imprimerie Jouaust. M. John Grand-Carteret y a mis une préface où je ne trouverais à reprendre qu'un peu d'emphase, si je ne savais d'ailleurs qu'on ne vit pas impunément dans la compagnie de Jean-Jacques et que l'on se monte aisément à son ton. Enfin, l'élégance, la finesse et l'esprit de l'illustration en font l'un des chefs-

d'œuvre du regretté Edmond Hédouin. Je ne dis rien du roman ou du livre lui-même, — car j'en aurais jusqu'à demain.

Et Musset, puisque nous y sommes, dirons-nous qu'il soit un classique? En vérité, il l'était presque plus il y a quinze ou vingt ans qu'aujourd'hui ; mais ce n'est pas aujourd'hui, c'est il y a quinze ou vingt ans que l'on avait raison ; — et M. Jules Lemaître ne nous en démentira point. Pour cette nouvelle édition du *Théâtre de Musset*, également publiée par la librairie des bibliophiles, M. Jules Lemaître a écrit, en effet, une *Préface*, où, en parlant d'Alfred de Musset, il a mêlé son habituelle, spirituelle, et parfois grimaçante ironie, d'un peu plus de sérieux ou de gravité même qu'il ne fait trop souvent. On n'a nulle part, je crois, mieux caractérisé, d'une manière plus expressive et plus heureuse, l'originalité rare et singulière du *Théâtre* d'Alfred de Musset ; ni nulle part on n'a mieux marqué, d'un trait plus rapide et plus net, la limite qui sépare, au théâtre, — et ailleurs aussi, — le « poétique » du « romanesque. » Les illustrations de M. Ch. Delort, gravées par M. Boilvin, ne sont que suffisantes. Comment se fait-il, en passant, que la *Bibliothèque artistique moderne*, dont les quatre volumes du *Théâtre* de Musset font partie, soit presque constamment moins heureuse en illustrations que la *Petite Bibliothèque artistique?*

Finissons-en avec les morts illustres en mentionnant ici la nouvelle traduction, agréablement illustrée par M. Toudouze, des *Aventures de Nigel*, de Walter Scott, chez Firmin Didot ; la nouvelle édition, dans la *Bibliothèque des chefs-d'œuvre du Roman contemporain*, du *Cinq-Mars*, d'Alfred de Vigny, que la *Revue*, d'ailleurs, a déjà signalée ; et enfin, chez Hachette, le premier roman d'Edmond About, *Tolla*, superbement imprimé, dans le format in-4°, et illustré de 10 grandes planches gravées sur bois d'après les aquarelles de M. F. de Myrbach. Il y a bien de l'esprit dans les compositions de M. de Myrbach ; il y en a presque autant que dans le texte d'About lui-même ; et si dans *Tolla* le tour de force est d'avoir pu constamment maintenir le ton du récit entre le rire et les larmes, on peut dire de M. de Myrbach qu'en reproduisant dans ses aquarelles les modes de 1840, il a su, comme le romancier, se tenir à égale distance de la caricature et du mélodrame. Cette édition n'est imprimée qu'à neuf cents exemplaires.

Les ouvrages relatifs à l'histoire de l'art sont toujours nombreux parmi les livres d'étrennes, et on en voit aisément les raisons. Il y en a une aussi pour qu'ils soient toujours, ou longtemps encore, bien accueillis du public : c'est qu'il y a quinze ou vingt ans, chez un peuple qui se pique de porter aux choses de l'art un intérêt passionné, tout était encore, en fait d'histoire de l'art, ou à récrire ou à écrire. Mais bien loin de nous en plaindre aujourd'hui, nous nous féliciterions au contraire d'avoir tant attendu, puisque la longueur de l'attente, compensée

par les découvertes que l'on a faites, que l'on fait encore tous les jours, nous a valu des ouvrages comme celui de MM. George Perrot et Charles Chipiez, dont le cinquième volume vient de paraître : l'*Histoire de l'art dans l'antiquité*. Ne l'avons-nous pas peut-être déjà dit? Nous le répèterons donc en ce cas : ni en Allemagne ni en Angleterre, pour les proportions de l'ouvrage ou du monument, dont cinq gros volumes déjà parus nous ont exposé, sans les épuiser, les richesses de l'art oriental, égyptien, assyrien, phénicien, persan; — pour la sûreté de l'érudition et de cette connaissance de l'histoire générale, de l'histoire des mœurs, qui seule vivifie l'érudition; — pour l'habile distribution des matières, pour la clarté, pour la précision, pour l'agrément du style; — enfin pour le choix des illustrations, qui fait sans doute une partie considérable d'une *Histoire de l'art*, il n'y a rien de comparable. On remarquera surtout, dans ce cinquième volume, — *Phrygie*, — *Lydie et Carie*, — *Lycie*, — *Perse*, — les chapitres consacrés à la Perse, et dont la nouveauté suffirait à prouver ce que nous disions tout à l'heure : que nous avons sans doute attendu, mais que nous sommes largement dédommagés de l'attente.

L'ouvrage de MM. T. de Wyzewa et X. Perreau, *les Grands peintres des Flandres, de l'Italie, de la Hollande et de la France*, n'a sans doute pas la même importance que l'*Histoire de l'art dans l'antiquité*; et aussi n'en faisons-nous point de comparaison. Il ne s'adresse point, en effet, au même public, et le texte y sert plutôt de commentaire à l'illustration que l'illustration de preuve ou d'éclaircissement au texte. Tel qu'il est cependant, nous ne craignons point de le recommander. La disposition en est claire ; les renseignemens y sont sûrs et précis; les jugemens très personnels, et dans leur brièveté, d'une remarquable justesse; la forme enfin, quoique cursive, pour ainsi dire, en est élégante dans sa rapidité même. Nous souhaiterions que cette esquisse, dans la pensée de ses auteurs, et des Didot, leurs éditeurs, ne fût que l'avant-projet d'une *Histoire de la peinture*, qui nous manque toujours, — l'*Histoire des peintres*, de Charles Blanc, n'en est à vrai dire que l'album, ou le portefeuille; — et nous aimons à croire que notre souhait se réalisera.

L'histoire de *la Porcelaine tendre de Sèvres*, de M. Édouard Garnier, publiée par la maison Quantin, est d'un intérêt moins général. Nous n'en avons d'ailleurs encore vu que quelques livraisons, mais nous en avons admiré l'exécution matérielle :

On travaille aujourd'hui d'un air miraculeux;

et depuis quelques années les différens procédés d'impression en couleurs, — que nous ne sommes point si habiles que de vouloir distinguer

ou définir, — atteignent à des effets dont on trouvera dans ce beau volume de nouveaux et séduisans témoignages.

Il me semble bien que c'est ici que je devrais dire quelques mots du livre de M. Henri Bouchot, également publié par la maison Quantin, puisque la reproduction des « crayons » de Clouet, et de nombreuses gravures du XVIe siècle, n'en est pas le moindre attrait. Mais, *les Femmes de Brantôme*, je doute, en vérité, que ce soit un « livre d'étrennes; » et d'autant que M. Bouchot n'a certes point recherché ce qu'un tel sujet pouvait avoir de scabreux, mais il ne l'a pas non plus évité. Peut-être, en une autre occasion, reparlerons-nous de ce livre, qui est intéressant, qui le serait encore davantage, s'il était moins anecdotique. Il soulève en effet plus d'une question délicate ou subtile que M. Bouchot n'a qu'à peine effleurée, comme celle de savoir dans quelle mesure l'*italianisme* du XVIe siècle est venu modifier l'ancien fonds de la race, et plusieurs autres, qui s'y lient. Mais, dans une revue des « livres d'étrennes, » contentons-nous de l'avoir signalé : il représenterait, lui tout seul cette année, parmi eux, le livre d'histoire, si nous n'en devions deux ou trois à la maison Firmin-Didot.

C'est encore un assez beau volume que celui du comte Paul Vasili : *la Sainte Russie*, publié par la maison Didot, et l'illustration, qui paraît authentique, en est assez bien entendue. Si je baisse un peu la voix, c'est que depuis quelque temps la maison Didot sommeille, et je voudrais bien l'éveiller, mais que ce ne fût pourtant pas trop brusquement. Quant à *la Sainte Russie*, j'avoue que je n'aime pas beaucoup l'affectation de ce titre; et, sans doute, on y trouvera sur l'empire des tsars, sur l'aristocratie russe, sur l'armée, sur l'administration, enfin sur tout ce qui constitue la vie normale d'une grande nation, de nombreux renseignemens, mais dont je ne sais si je puis garantir l'entière exactitude. Elle est trop belle, *la Sainte Russie* du comte Vasili, et je la crois plus humaine, je veux dire tout simplement moins belle qu'il ne nous la présente. Quelques assertions de l'auteur donnent aussi beaucoup à penser; et on est étonné d'apprendre que, tandis que toutes les monarchies d'Europe auraient la *force* pour origine, — c'est lui qui souligne, — la monarchie russe seule aurait le *droit* pour fondement. Après cela, son livre est intéressant, et il est très bien imprimé.

Les extrêmes se touchent, dit le proverbe, et, en effet, l'Afrique a beaucoup « donné » cette année. Voici d'abord *Tunis et ses environs*, publié par la maison Quantin, « texte et dessins d'après nature, » par M. Charles Lallemand. Si, d'ailleurs, ce petit coin de terre « grand comme un petit arrondissement de France, » est, selon l'expression de M. Lallemand, « la terre historique par excellence, » je ne le querellerai point là-dessus : il sied à un auteur de croire que son sujet est le sujet par excellence, et il le traite alors avec un peu de cette passion

sans laquelle on ne fait rien que de médiocre. Pour nous, il nous suffit que nous ayons aujourd'hui toute sorte de raisons de nous intéresser à Tunis et à la Tunisie ; et que le livre de M. Lallemand, vivement écrit, heureusement illustré de cent soixante aquarelles imprimées en couleurs, soit plus abondant encore en renseignemens précis, pour ne pas dire intimes, qu'en récréations pour les yeux. C'est un vrai voyage que nous faisons à la suite de M. Lallemand, un voyage facile, un voyage amusant, un voyage instructif. C'est en même temps une galerie dont les moindres scènes, surprises et rendues par l'artiste avec cette rapidité qui fait sans doute une partie de la justesse de l'impression, offrent un aspect saisissant de réalité et de vie.

L'ouvrage du colonel Frey : *la Côte occidentale d'Afrique, scènes, vues et croquis*, publié par les éditeurs Marpon et Flammarion, est d'un autre genre. Les gravures y abondent aussi, et les « croquis d'après nature » et les « aquarelles inédites, » — imprimées en noir, il est vrai, — et les indications utiles. Mais évidemment, quoi qu'il en dise lui-même, avec un excès de modestie, dans un court *Avant-propos*, le colonel Frey s'est proposé quelque chose de plus qu'une description pittoresque de cette côte d'Afrique, et en particulier de cette Sénégambie, où il a fait lui-même presque toute sa carrière militaire. Évidemment, il a voulu nous faire profiter de sa longue expérience, en nous aidant à nous former une opinion raisonnée sur des questions dont l'intérêt n'est égalé ou surpassé que par la pauvreté des ressources dont nous disposons ordinairement pour les résoudre. Il ne s'est même pas contenté pour cela de nous dire ce qu'il avait vu de ses yeux ; mais tous les voyageurs qui, depuis un demi-siècle, l'ont précédé ou suivi sur cette partie de la terre d'Afrique, il les a comme appelés en témoignage de ses impressions et de son enquête. Là est l'intérêt particulier de son livre, sur lequel nous insisterions davantage, si c'en était le temps ou le lieu. Mais, pour le mieux recommander, nous craindrions d'aller contre notre dessein en dissertant, à l'occasion de *la Côte occidentale d'Afrique*, sur la politique coloniale ; — ce qui n'est pas, au surplus, de notre compétence.

Nous enfonçons dans l'intérieur et jusqu'au cœur du continent noir, avec le livre de M. Victor Giraud : *les Lacs de l'Afrique Équatoriale*, publié par la maison Hachette, et orné de 160 gravures d'après les dessins de M. Riou. C'est par la côte orientale que M. Giraud a abordé l'Afrique, et c'est la région du Nyassa, des lacs Tanganika, Moéro, Bangouéolo, qu'il a explorée de 1883 à 1885. On trouvera dans ce récit, dont le ton de simplicité ne laisse pas de faire un heureux contraste avec l'emphase de quelques voyageurs, des renseignemens de toute sorte, géographiques, ethnographiques, économiques, entremêlés d'amusantes anecdotes et de dramatiques aventures de chasse. Peut-être

aussi semblera-t-il, en le lisant, qu'on doive un peu rabattre des « descriptions enthousiastes, » que les Livingstone, les Burton, les Stanley, les Cameron nous ont données autrefois des « richesses de l'Afrique équatoriale. » *Omne ignotum pro magnifico est*, disait déjà l'historien latin, et le récit de M. Giraud le prouve, à sa manière. « Beaucoup de mes illusions se sont envolées, » nous déclare-t-il lui-même. On remarquera que, depuis quelques années, c'est un peu ce que disent tous ceux qui reviennent d'Afrique. Ceci soit dit sans vouloir décourager personne, ni rien prétendre diminuer surtout de l'admiration que doivent nous inspirer l'énergie, le courage, l'heureuse audace, le dévoûment enfin de tant de voyageurs à la cause de la science et de l'humanité.

Ne quittons pas la maison Hachette sans mentionner le volume annuel du *Tour du Monde*. Nous y avons plus particulièrement remarqué *Trente mois au Tonkin*, du docteur Hocquard, et le curieux voyage de M. Carl Lumholz : *Chez les Cannibales du nord-est de l'Australie*.

Touchons maintenant la terre d'Europe, et avec la *Seine*, de M. Louis Barron, rentrons non seulement en Europe, mais en France. Déjà, l'année dernière, à la même librairie Renouard, dans un agréable volume, du même format, M. Louis Barron nous avait décrit le cours de la *Loire*; et, naturellement, dans ses descriptions et dans ses narrations, comme il convient pour les fleuves « historiques, » il avait fait la part aussi large à l'histoire nationale qu'à la géographie. Il nous promet, pour l'an prochain, la *Garonne* et le *Rhône*, et nous l'y attendons. Rien de plus agréable, en effet, que de revivre ainsi le passé, — c'est le cas de le dire, — en se laissant aller soi-même au fil de l'eau ; et le passé, dans notre pays, est toujours, on le sait, tellement mêlé au présent qu'entre tous les moyens de nous le rappeler et de nous le faire un peu mieux connaître, il n'y en a pas qu'on ne doive encourager, dès qu'il est différent des autres.

Nous pouvons dire à peu près la même chose du *Paris*, de M. Auguste Vitu, illustré de 500 dessins d'après nature, et publié par la maison Quantin. Si nous ne manquons pas de descriptions de Paris, nous savons aussi comme elles vieillissent vite ; et si l'*Histoire de France* est à refaire tous les vingt-cinq ans, on peut tous les dix ans refaire un livre comme celui de M. Vitu. Ce qu'il faut d'ailleurs ajouter, c'est qu'en vieillissant, je n'oserais certes pas prétendre qu'un *Paris* s'améliore, mais enfin il devient lui-même un monument, ou un document, dont il n'est pas douteux que le prix ou l'intérêt augmente avec les années. Tel est le *Paris et ses organes*, de M. Maxime du Camp ; telle est l'*Histoire de Paris*, de Dulaure ; tel encore le *Tableau de Paris*, de Mercier ; tel le gros livre de Sauval sur les *Antiquités de*

Paris, et tant d'autres dont l'énumération serait interminable. Si le *Paris* de M. Vitu n'a peut-être pas la même importance, il a son intérêt, et sans rien dire de l'illustration, il a, lui aussi, sa valeur. M. Vitu sait beaucoup de choses et il connaît son Paris à fond. L'histoire des rues, surtout, lui est familière; et si l'on doit dire de quelqu'un qu'il ne saurait voir une maison de Paris sans la « reconnaître, » comme on fait un visage humain, ou poser le pied sur un pavé de la grande ville sans en faire lever les souvenirs en foule, ce n'est de personne, sans doute, — ou bien c'est de M. Vitu.

Quant à ceux qu'effraieraient peut-être le poids et le format du *Paris* de M. Vitu, nous leur recommandons le volume que M. Alexis Martin publie sous le même titre chez l'éditeur Hennuyer : *Paris, promenades dans les vingt arrondissemens*, avec 44 gravures hors texte et 21 plans coloriés. L'aspect en est moins luxueux; l'impression en est un peu compacte; et, sans en être absens, les souvenirs historiques y tiennent moins de place peut-être. Mais la lecture n'en est pas déplaisante, et plus d'un Parisien y apprendra sans doute plus d'une chose qu'il ignore, comme il y trouvera plus d'un renseignement utile et précis. C'est plus et mieux qu'un « guide; » mais c'est un « guide » aussi; et en le disant nous ne croyons pas déplaire à l'auteur ni à l'éditeur, mais répondre au contraire à ce qu'ils voudraient qu'on pensât de leur livre.

Si l'histoire des rues est familière à M. Vitu, c'en est la physionomie journalière que peu de caricaturistes ou d'artistes ont connue, saisie, et rendue comme J.-F. Raffaëlli, dans ses *Types de Paris*, publiés par la maison Plon. Vous rappelez-vous, peut-être, un roman de M. Huysmans, dont le héros employait une part de son temps à observer sa rue de sa fenêtre, pour essayer d'en dégager ce qu'il en appelait le « caractère? » On pourrait comparer le dessein de M. Raffaëlli à celui de M. Huysmans. Seulement, c'est ici la différence de l'art d'écrire et de l'art de peindre; et ce que le romancier ne parvenait à exprimer que lentement, péniblement, et imparfaitement, quatre coups de crayon suffisent à M. Raffaëlli pour nous en procurer la vivante impression. On pourra d'ailleurs n'aimer point les « types » qu'il a choisis; on pourra surtout dire, si la collection en doit demeurer là, qu'il y en a d'autres à Paris que celui du *Bohème en villégiature* ou des *Habitués de café*, comme aussi d'autres ouvriers que *les Forgerons* ou *les Terrassiers;* on pourra reprocher enfin à M. Raffaëlli de confondre souvent « le caractère » avec la caricature, qui en est l'exagération; on ne niera ni le talent du peintre, ni celui des collaborateurs dont le texte sert de commentaire ou d'encadrement à ses dessins. Qui le croira? Nous avons trouvé dans *les Types de Paris* jusqu'à des vers presque intelligibles de M. Stéphane Mallarmé;

LA FEMME DU CARRIER.

La femme, l'enfant, la soupe,
En chemin pour le carrier,
Le complimentent qu'il coupe
Dans l'us de se marier...

Il y a aussi :

LA MARCHANDE D'HABITS.

Le vif œil dont tu regardes
Jusques à leur contenu,
Me sépare de mes hardes,
Et comme un Dieu, je vais nu.

C'est un monde plus spécial encore, et moins connu, que nous décrit M. Hugues Le Roux dans son volume sur *les Jeux du cirque et la Vie foraine*, illustré par M. Jules Garnier, et publié, comme le livre de M. Raffaëlli, par la librairie Plon. A la vérité, la dédicace en est un peu bizarre : — *Au fondateur de la Ligue de l'Éducation physique;* — et l'on se demande si M. Le Roux croirait peut-être à la régénération de la race par la dislocation et par l'acrobatie. Mais, ceci dit, et puisqu'il y a décidément une poésie du paillon et du clinquant, des « jeux du cirque » et de « la vie foraine, » nous signalerons ce volume parmi les plus amusans qu'on puisse lire. Amusant, au meilleur sens du mot, il l'est par le sujet lui-même; par le plaisir très vif que nous éprouvons toujours à être exactement renseignés, comme nous le sommes par M. Le Roux, sur une manière de vivre qui nous est étrangère ou plutôt excentrique; par la qualité de l'illustration, dont les couleurs ont l'air, si je puis dire, d'être fardées. Il l'est aussi par le sérieux avec lequel M. Le Roux nous parle des *Dompteurs* et des *Équilibristes*, des *Gymnasiarques* et des *Clowns*. Je ne dis rien de la profondeur ou de la hauteur des considérations que lui suggère « le travail symétrique des barres fixes » ou celui de « la voltige en porteurs... »

Que si d'ailleurs vous préférez l'exercice du cheval à celui du trapèze et le bois de Boulogne aux Folies-Bergère, l'homme d'esprit qui se cache sous le pseudonyme de Crafty vous y servira de guide, et son *Paris au Bois*, également publié par la librairie Plon, vous montrera la vie parisienne sous un autre aspect encore. Vous y apprécierez surtout ce qui manquait le plus aux *Jeux du cirque:* une difficulté de s'étonner, une ironie légère et souriante, un art de dire sans surfaire et d'indiquer sans appuyer, qui deviennent de jour en jour plus rares. Nous avons d'ailleurs assez souvent parlé des albums de Crafty pour qu'il soit inutile ici d'en parler plus longuement, et il suffit de dire de *Paris*

au Bois qu'on y reconnaîtra toutes les qualités qui ont fait le légitime succès de *la Chasse à courre* et de *Paris à cheval.*

Si l'on avait pu craindre un seul instant que la disparition de son fondateur ne compromît l'avenir de la *Collection Hetzel,* on est sans doute rassuré maintenant. Les auteurs aimés des lecteurs du *Magasin d'Éducation et de Récréation* lui sont demeurés fidèles ; et, en passant des mains de P.-J. Stahl à celles de M. Jules Hetzel la direction de la *Bibliothèque* n'a pas périclité. Seize ouvrages nouveaux s'y viennent ajouter cette année. *La Famille sans nom,* de M. Jules Verne, est un véritable roman, un roman historique, dont l'action, presque contemporaine, puisqu'elle ne date que de quarante ou cinquante ans encore, se déroule au Canada. Quoique le volume fasse partie de la collection des *Voyages extraordinaires,* on n'y trouve heureusement rien qui passe les bornes de la vraisemblance. M. Jules Verne, cette année, n'a pas eu besoin, pour nous intéresser, d'appeler les chimères de la science, — car la science a ses chimères, — au secours de sa féconde, inépuisable, et toujours jeune imagination. Il a seulement profité du choix qu'il avait fait du Canada, comme cadre ou comme théâtre de son drame, pour insinuer à ses jeunes lecteurs de nombreux renseignemens sur la géographie et sur l'histoire d'une ancienne colonie française.

Dirai-je qu'il a passé la main à M. André Laurie ? C'est ce que nous pouvons croire en voyant l'un des deux volumes annuels de M. Laurie, *De New-York à Brest en sept heures,* succéder aux *Naufragés de l'espace* et au *Nain de Rhadameh.* Comment d'ailleurs on va de New-York à Brest en sept heures, ou plutôt comment on y pourrait aller, par quels chemins et par quels moyens encore plus merveilleux que rapides, il nous faudrait ici parler longtemps pour le dire ; et puis, si nous le disions, ce serait enlever sans doute au livre de M. André Laurie cet air de mystère, d'énigme, ou de problème qui n'en est pas le moindre attrait. L'autre volume de M. André Laurie est intitulé : *Mémoires d'un collégien russe :* il continue cette série de *la Vie de collège dans tous les pays,* qui peut bien, depuis une dizaine d'années, avoir quelque peu dévié de son caractère primitif, mais dont je ne sache pas un volume qui ne soit facile, agréable et instructif à lire.

Nous parlerions volontiers encore du livre de Mme Dupin de Saint-André : *Ce qu'on dit à la maison,* dont le titre est un peu obscur, mais dont l'idée est assez ingénieuse. « Que de révélations le langage familier des enfans peut fournir à un observateur attentif ! » dit l'auteur, dans une courte *Préface ;* et ces mots qui leur échappent, où ils se trahissent involontairement eux-mêmes, avec les qualités et les défauts qu'ils auront un jour, Mme Dupin de Saint-André s'est proposé d'en « démêler la véritable signification, le sens intime et souvent caché ; » sans oublier la « petite leçon de morale pratique » dont ils peuvent être l'oc-

casion naturelle. Stahl, à la mémoire de qui Mme Dupin de Saint-André a dédié son livre, en eût approuvé le dessein.

Mentionnons aussi *le Marchand d'allumettes*, que le nom d'A. Gennevraye suffit sans doute à recommander; *l'Aînée*, récit traduit ou adapté, dirons-nous de l'anglais ou de l'américain de Suzan Coolidge; et *l'Histoire d'un casse-noisette*, de M. Alexandre Dumas. M. Dumas nous pardonnera si, dans cette confusion de livres, n'ayant avisé le sien qu'un peu tard, nous sommes obligés d'avouer que nous ne l'avons pas encore lu. Tous ces volumes, à peine avons-nous besoin de le rappeler en terminant, sont illustrés de dessins de MM. Bertall, George Roux, Riou, Geoffroy et Tiret Bognet.

Il nous faut passer rapidement sur la collection Hachette, n'ayant à peine eu le temps que d'en parcourir deux ou trois volumes. *L'Épave mystérieuse*, de Mme de Nanteuil, en est un, et nous pouvons dire que les jeunes lecteurs auxquels il s'adresse n'en tireront pas moins de profit que d'agrément. Scènes de la vie de bord et scènes de la vie militaire, souvenirs glorieux de la guerre de Crimée, dans le cadre d'un récit agréablement romanesque et parfois émouvant, Mme de Nanteuil a trouvé le moyen de les faire entrer sans effort, comme aussi, sans aucune déclamation, d'y faire sentir ce que la menace ou le voisinage du danger peut inspirer à l'homme de nobles sentimens. Ni la gaîté, d'ailleurs, ni le sourire ne manquent dans son livre; et nous n'aurons pas l'imprudence de dire que nous augurerions mal d'eux, mais nous plaindrions les lecteurs du *Journal de la Jeunesse*, si depuis deux ou trois ans seulement qu'elle veut bien écrire pour eux, ils n'avaient pas appris à aimer Mme de Nanteuil.

Nous nous reprocherions de ne pas signaler dans *la Bibliothèque blanche*, à côté de *l'Épave mystérieuse*, *le Commis de M. Bouvat*. C'est le dernier ouvrage d'un galant homme, M. J. Girardin, dont nous avons ici même et plus d'une fois loué les amusans récits. Ajoutons-y *Tout droit*, du mystérieux auteur de *la Neuvaine de Colette; Mon oncle d'Amérique*, de Mme Colomb; une traduction un peu abrégée des *Fiancés*, de Manzoni, illustrée de nombreuses gravures; et dans *la Bibliothèque Rose* (car il en faut pour tous les goûts, ou plutôt pour tous les âges): *Souffre-Douleur*, de Mme Colomb; *l'Oncle Philibert*, de Mme Jeanne Marcel; *la Dame Bleue*, de Mme Carpentier, et *les Protégés d'Isabelle*, de Mme Fresneau.

Est-ce là peut-être ce que la « maison A. Lemerre, » en nous présentant ses livres d'étrennes, appelle un peu bien dédaigneusement « le vulgaire volume de jour de l'an, grossièrement écrit, cartonné et illustré? » J'oserais alors l'assurer qu'elle se trompe; et, en même temps, que, pour faire valoir ses livres, à elle, il était bien inutile de déprécier ainsi ceux des autres.

Les Marins de France, de M. Gaston de Raimes, édition illustrée de 150 dessins de M. Eugène Le Mouël, c'est le récit de quelques-unes des actions héroïques dont l'histoire de notre marine est pleine, depuis Jean-Bart jusqu'à Bisson, depuis Duquesne jusqu'à l'amiral Courbet, depuis « le Renard de la Mer » jusqu'à Henri Lecroisez, le sauveteur havrais. Dire de M. Gaston de Raimes, qu'il les a tirées de l'ombre, ce serait beaucoup, ce serait trop dire et non-seulement les noms de Tourville ou de Suffren, mais ceux aussi de Bisson ou de la Clocheterie nous sont assez connus. On ne lui en saura pas moins gré d'en avoir ranimé le glorieux souvenir et de l'avoir fait, comme il le fallait, sans emphase, mais non pas sans chaleur de cœur. L'oubli reprend si vite les noms de ceux qui ne sont plus! et leurs exemples sont si nécessaires à ceux qui les ont remplacés dans la vie !

Nous ne pouvons que signaler *l'Auberge des saules*, de M[lle] Jeanne Loiseau, dont il nous souvient seulement d'avoir lu, sous un autre nom, plus d'un agréable et attachant récit; les *Contes pour les soirs d'hiver*, de M. André Theuriet, dont le nom suffira sans doute auprès de nos lecteurs; et le *Nain Goëmon*, texte et dessins de M. Eugène Le Mouël; mais nous dirons quelques mots de plus de ces *Héros légendaires* dont M. Ernest d'Hervilly a eu l'ingénieuse idée de nous conter « la véritable histoire. »

Si vous connaissez en effet le roi Dagobert, et l'invincible Malbrouck, peut-être connaissez-vous moins M. Dumollet et Colin Tampon, ou Nicodème et Lustucru. Savez-vous seulement s'ils ont existé? Pour éclaircir cette question, et bien d'autres encore, également abstruses, M. d'Hervilly s'est donc livré à de savantes recherches qui ne font guère moins d'honneur, qui en font même peut-être davantage à la fécondité de son imagination, ou à la singularité de son *humour* qu'à la longueur de sa patience. Aussi ne doutons-nous pas que les *Héros légendaires* ne soient accueillis du public avec autant de plaisir que l'auteur en a pris lui-même à reconstituer leur histoire, et à l'inventer au besoin. 160 dessins de M. Henri Pille, commentaire spirituel du texte de M. d'Hervilly, ajoutent beaucoup à l'attrait de ce livre un peu bizarre, mais amusant, et contribueront assurément pour leur part au succès que nous lui souhaitons.

Que reste-t-il encore à signaler? Chez l'éditeur Calmann Lévy, de jolis vers de M. Pailleron: *la Poupée*, agréablement illustrés par M. Adrien Marie; et un conte de fées, *Zerbeline et Zerbelin*, de M. Lucien Perey? Chez Lecène et Oudin, *Dix Contes*, par M. Jules Lemaître, spirituellement contés, mais que nous louerions bien davantage encore si les éditeurs nous en avaient laissé quelque chose à dire. Ils ont promu d'eux-mêmes M. Jules Lemaître au premier rang de nos conteurs, — c'est ainsi qu'ils s'expriment; — et, sans doute, l'année prochaine ils le

mettront au premier rang de nos épistoliers. Mais, en attendant, ses *Contes* ne manquent, à notre avis, que d'un peu d'imagination et d'un peu d'originalité. Voltaire se reconnaîtrait-il dans l'histoire de Touriri, prince de Bagdad? Il se souviendrait tout au moins d'en avoir donné le modèle. Flaubert se retrouverait dans *Hellé*, Gautier dans *Myrrha*, M. Anatole France dans *la Princesse Lilith*, M. Alphonse Daudet dans *Mélie*, dans *Képis et Cornettes*, dans *la Chapelle Blanche*. Et, à la vérité, M. Lemaître s'y retrouve aussi; et, il a bien choisi ses modèles, en habile homme qu'il est; et, pour être imités de Flaubert ou de Voltaire, ses *Contes* n'en sont pas moins agréables à lire; — mais cela ne laisse pas d'en diminuer un peu le mérite.

Nous aurions fini, s'il ne convenait en terminant de dire deux mots de quelques ouvrages qui, sans doute, ne sont pas des « livres d'étrennes » à proprement parler, ou dont le caractère serait scientifique plutôt que littéraire. Tels sont, dans la *Bibliothèque des Merveilles*, le livre de M. Maxime Hélène sur *le Bronze*, ou celui de M. Guignet sur *les Couleurs*: le second plus savant, plus instructif, plus utile aux critiques d'art et peut-être aux artistes eux-mêmes; le premier, plus facile à lire et moins spécial. Tel est encore, chez Firmin-Didot, le beau volume de M. Gabriel Dallet : *le Soleil et les Étoiles*, dont nous craignons seulement de n'avoir pas très bien vu ce qui le distingue de tant de traités d'astronomie et de descriptions du ciel. Tel est enfin, chez l'éditeur Hennuyer, le très bel ouvrage de M. de Quatrefages : *Introduction à l'étude des races humaines*, orné de 441 gravures dans le texte, de 6 planches et de 6 cartes. Celui-ci est assurément le meilleur livre que l'on puisse aujourd'hui consulter sur l'anthropologie générale et sur la difficile question de la *Classification des races humaines*. C'est en même temps, comme son titre l'indique, le premier volume d'une série d'ouvrages que MM. de Quatrefages et Hamy se proposent de consacrer à la description détaillée des grandes races de l'humanité : blanche, noire, jaune, puisqu'aussi bien, et quoique la couleur ne soit qu'un caractère extérieur et superficiel, on n'en a pas trouvé qui différenciât plus nettement les hommes. Il est d'ailleurs assez curieux que cette *Histoire générale des races humaines* commence de paraître dans le temps même où l'on se demande si la science, depuis une quarantaine d'années, n'aurait pas peut-être attribué dans l'histoire, à la race, beaucoup plus d'importance qu'elle n'en paraît décidément avoir.

***

CHRONIQUE DE LA QUINZAINE

14 décembre.

A voir comment tout marche ou se traîne, tout ce qu'il y a d'inconséquences, de contradictions, de vulgaires obstinations dans nos affaires parlementaires, on pourrait bien croire que l'expérience ne sert décidément à rien en politique. On dirait qu'il ne s'est rien passé depuis quelque temps en France, ou, si l'on veut, que tout ce qui s'est passé est déjà oublié, effacé comme un mauvais rêve de la mémoire des hommes. C'est en vain qu'on a vu se dérouler pendant des mois une crise d'agitation qui a tout menacé, qui n'était manifestement que le triste et déplorable fruit d'une politique d'aveuglement et de passion trop longtemps suivie. C'est en vain que le pays, interrogé dans les élections, a répondu aussi clairement qu'il le pouvait, en écartant le danger des aventures dictatoriales, et en témoignant l'immense désir d'échapper aux tyrannies meurtrières des partis, de retrouver la liberté de travailler en paix sous un gouvernement d'équité et de conciliation. Les élections sont passées, la crise est passée, on le croit du moins. Jusqu'ici, il n'y a pas l'apparence d'une politique nouvelle, répondant à la situation morale de la France telle qu'elle est apparue, aux vœux évidens de l'opinion. Il semblerait que tout s'est accompli pour que M. Floquet remonte sur son fauteuil de président avec sa suffisance, pour que les partis reviennent au Palais-Bourbon avec leurs passions, leurs préjugés, leurs caprices de domination, — et pour que le pays, témoin et victime de tout, compte une déception de plus !

Ce n'est pas, nous en convenons, qu'on puisse dire encore ce que sera définitivement cette chambre nouvelle qui vient de rentrer au Palais-Bourbon. Depuis un mois qu'elle est réunie, elle n'a à peu près

rien fait de sérieux, et elle ne paraît pas bien pressée d'arriver aux affaires pour lesquelles on lui dit qu'elle a été élue. Elle ne se connaît pas elle-même, elle se perd dans les préliminaires. Tout, à vrai dire, est assez obscur dans cette masse parlementaire, où il y a peut-être plus d'instincts que de lumières. Ce qui en sortira, comment se dégagera une majorité, — si elle réussit à se dégager, — on ne le voit pas bien encore. Ce parlement est jusqu'ici un chaos mal débrouillé ; mais ce qu'on peut distinguer déjà, ce qu'il y a de caractéristique et de dangereux, c'est justement cet état d'esprit qui se manifeste chez bon nombre de républicains par la prétention de ne tenir aucun compte des vœux du pays, par le dédain des minorités, par la persistance dans l'arbitraire et les passions exclusives de la politique de parti. Ils se retrouvent après les élections tels qu'ils étaient avant ; ils ne sont sortis de cette crise ni instruits ni éclairés. Ils ont la majorité, ils le pensent, ils le disent ; ils se croient dès lors le droit de tout faire, de casser, d'invalider, d'exclure, d'interdire les portes de la république, de dicter la loi au suffrage universel lui-même.

Il est certain que cette vérification des pouvoirs à laquelle la chambre se livre depuis qu'elle est réunie serait un des spectacles les plus curieux s'il n'était si monotone et si fastidieux. Pourquoi les républicains valident-ils une élection et invalident-ils une autre élection dans des conditions absolument semblables? Ils ne le savent pas eux-mêmes. Une chose est évidente, c'est qu'ils dépassent leur droit ; ils se font les juges, non plus seulement de la régularité d'une élection, mais des circonstances, des vivacités de polémiques, des conflits d'influences, de la composition d'une affiche, des moindres incidens d'une lutte nécessairement animée. Ils s'occupent sérieusement à supputer combien d'électeurs sont allés boire dans un cabaret et ont pu se laisser capter, le nombre de voix qu'il aurait suffi de déplacer pour que le candidat républicain fût élu. Bien entendu, ils ne calculent pas ce que représente de voix la pression officielle exercée à outrance par la légion des fonctionnaires, juges de paix, percepteurs, cantonniers, facteurs mis en campagne. Le fait est que tout ce qui sert une candidature officielle est légitime et que la plus simple parole d'un curé suffit pour vicier une élection !

C'est l'arbitraire dans toute sa naïveté. Et où en arrive-t-on ? On en vient à procéder par une sorte de jugement discrétionnaire, intéressé, de parti, comme dans cette élection de Clignancourt dont on a certainement d'ailleurs exagéré l'importance. Il n'y avait, après tout, rien d'extraordinaire dans cette élection, et le mieux était d'agir simplement, franchement. Qu'on le veuille ou qu'on ne le veuille pas, qu'on l'avoue ou qu'on le dissimule, M. Boulanger a eu près de 8,000 voix, tandis que son concurrent, M. Joffrin, en a eu 5,000. M. Boulanger, condamné

de la Haute-Cour, était devenu inéligible, il devait donc être invalidé comme l'a été M. Dillon à Lorient; mais il n'en résultait pas que le candidat d'une minorité pût être reconnu comme le vrai représentant d'une circonscription. C'est la loi, dit-on, c'est la suite de la loi sur les candidatures multiples et sur les déclarations préalables! La déclaration de M. Boulanger était illégale, elle ne pouvait être acceptée, et les voix qu'il a obtenues ne comptent pas! C'est possible; malheureusement cette loi bâclée, expédiée sans examen, sans discussion, au dernier jour de la session de juillet, est si peu claire qu'on ne s'entend même pas sur ce qu'elle veut dire, et d'après les explications qui ont été données, il s'ensuivrait qu'un préfet serait seul maître du camp, que seul, en acceptant ou en refusant une déclaration, il disposerait d'un scrutin. Et voilà comment l'arbitraire se glisse partout, sous toutes les formes, dans cette vérification de pouvoirs qui devrait rester la plus simple des opérations!

Si l'on veut en finir avec ce fantôme de césarisme démagogique qui s'est appelé le général Boulanger, ce n'est pas avec les subterfuges d'une légalité douteuse ou des expédiens équivoques, ni même avec M. Joffrin, pas plus qu'avec les obstinations d'une politique épuisée, ce n'est pas avec tout cela qu'on aura raison d'une malfaisante influence. On n'en finira que par une politique plus haute et plus libérale, qui ait le courage de reconnaître la vérité, qui ne craigne pas d'avouer des fautes, qui sache se prêter à toutes les transactions utiles, et c'est là justement que les républicains, radicaux ou opportunistes, prouvent qu'ils n'ont rien appris ni rien oublié. Il y a des républicains qui n'ont positivement rien vu dans les élections. Ils se font une telle idée des conditions d'un gouvernement libéral, des intérêts de la république, qu'ils semblent n'avoir d'autre crainte que d'être dérangés dans leur domination, d'avoir à compter avec une minorité puissante qui est la moitié du pays. Ils n'ont d'autre préoccupation que d'éloigner les conservateurs, de surveiller et d'intimider les républicains modérés qui seraient disposés à des alliances suspectes. Ces bons apôtres sont pleins de libéralité. Ils ont les clés de la république, ils sont chargés de garder les portes : on n'entrera qu'à certaines conditions qu'ils daignent fixer. Il faudra que les néophytes se soumettent à des épreuves, qu'ils offrent des « garanties, » des « gages suffisans; » on leur imposera une pénitence, un « stage nécessaire! » Jusque-là les portes resteront fermées. Les conservateurs qui représentent trois millions de Français sont l'ennemi; les républicains modérés qui seraient tentés de traiter avec eux, de s'entendre avec des conservateurs constitutionnels comme M. Piou ou M. Hély d'Oissel, sont des « transfuges. » Ils sont plaisans en vérité! Ils parlent comme s'ils avaient le droit de faire la loi, d'imposer des conditions. Ils n'ont aucun droit; on n'a pas besoin de leur permission pour entrer dans une république ouverte à toutes les

bonnes volontés, pour participer à la direction des affaires de la France. Au fond, toute leur politique est d'empêcher, s'ils le peuvent, qu'on ne substitue une politique de conciliation et d'apaisement à la politique exclusive et irritante qui a préparé la crise à laquelle on vient à peine d'échapper. Ce qu'ils redoutent surtout, c'est qu'on ne touche aux lois dont ils ont la prétention de faire la charte républicaine; — la loi militaire, les lois de laïcisation scolaire. Ils choisissent bien leur moment!

Oui, certes, ils choisissent l'heure où se dévoilent justement de toute façon les dangers de ces lois, qui ne sont qu'une œuvre de secte. Il n'y a que quelques jours, M. Bardoux, avec le zèle d'un esprit libéral, a cru devoir provoquer les explications de M. le ministre de la guerre au sujet de l'application de la loi militaire. Il se trouve, en effet, que ce qu'on avait prévu arrive, que, dès le premier pas, une des conséquences de la loi est de compromettre plus ou moins le recrutement et peut-être l'existence de l'École normale. Tout ce qu'on peut faire de mieux, à ce qu'il paraît, est d'adoucir un peu la rigueur de la loi, de choisir le moment où les élèves devront faire leur année obligatoire de service. Ils iront au régiment avant leur entrée à l'école ou à leur sortie. Les études ne seront pas moins forcément compromises. Et ce qui est vrai pour les élèves de l'École normale l'est aussi pour bien des jeunes gens, voués à d'autres études, pour les séminaristes eux-mêmes. On est réduit à chercher des palliatifs ; ne serait-il pas plus simple de proposer hardiment, courageusement, une revision partielle de la loi dans l'intérêt de la haute culture intellectuelle et morale de la France?

Sait-on, d'un autre côté, quels sont les effets des dernières lois scolaires? Plus de cinq cents rapports sont arrivés au ministère de l'instruction publique; ils viennent de Paris ou de la province. La plupart révèlent en traits parfois saisissans qu'avec l'enseignement religieux a disparu tout enseignement moral, que presque partout l'éducation morale est en déclin quand elle n'est pas absente dans les écoles. Ils sont réellement intéressans, instructifs et souvent navrans dans leur sincérité, tous ces rapports qui ont été écrits évidemment sans aucun parti-pris, qui exposent tout simplement ce qui se passe dans la Charente, dans le Limousin, dans la Somme comme à Paris. Les expressions varient, le fond est le même. On en revient toujours à ceci : « l'enseignement de la morale n'existe pas dans nos écoles; » ou bien : « l'enseignement de la morale n'est ni compris ni donné dans nos écoles... » A Paris, les inspecteurs avouent que « les enfans perdent la notion du respect et du devoir, faute d'instruction morale, » qu'ils arrivent à un tel degré de mauvaise éducation que tout le monde s'en plaint, que « les patrons ne veulent plus prendre d'apprentis à cause des désagrémens qu'ils ont à subir des enfans dont ils ont la responsabilité... » Tel est l'universel témoignage. M. le vice-recteur de

l'académie de Paris, avec son élévation d'esprit, constate le mal, et récemment un des juges les plus éclairés du tribunal de la Seine, M. Guillot, déclarait qu'il ne pouvait y avoir aucun doute, que « l'augmentation de la criminalité chez les jeunes gens avait coïncidé avec les changemens introduits dans l'enseignement public. » Sur tous les points, que les radicaux le veuillent ou ne le veuillent pas, il y a donc quelque chose à faire, et ce quelque chose, c'est justement la politique qui répond à l'instinct du pays, à laquelle doivent s'attacher tous les hommes animés de la passion généreuse de replacer la France dans des conditions de sécurité politique et de grandeur morale.

Si ce n'était un certain état général de l'Europe, des rapports, des alliances, si ce n'était cet état toujours compliqué, toujours tendu, qui laisse tout craindre, on pourrait dire qu'il n'y a, pour le moment, ni indices, ni apparences de troubles prochains dans les affaires du continent. Des incidens des derniers mois il n'est resté qu'une impression assez pacifique qui se prolonge, le sentiment que personne n'a envie de précipiter les événemens ni en Orient, ni dans l'Occident. Le prince Ferdinand de Cobourg, à son retour à Sofia après ses promenades en Europe, a eu, il est vrai, un langage un peu indiscret. Il a affecté de laisser croire que la Bulgarie ne serait jamais abandonnée par l'Autriche, que l'Autriche ne serait jamais abandonnée par l'Allemagne, que l'appui de la triple alliance lui était assuré. Ce sont des propos de prince dans l'embarras. Le comte Kalnoky n'a sûrement pas trouvé à Friedrichsruhe le conseil de « s'engager à fond, » pour le bon plaisir du prince bulgare. L'Autriche n'est pas disposée à courir les aventures, et, entre autres bonnes raisons de ne pas se compromettre, de ne rien brusquer, elle a plus que jamais aujourd'hui ses embarras intérieurs. Les ministères qui dirigent ses affaires sont assaillis de difficultés croissantes. Le comte Taaffe a de la peine à se reconnaître au milieu de toutes les revendications slaves, tchèques, ruthènes, croates, italiennes, et malgré sa dextérité dans l'art de tout concilier, il est menacé de ne plus retrouver sa majorité; mais c'est surtout à Pesth que les affaires ministérielles et parlementaires prennent depuis quelque temps un caractère des plus violens.

Déjà au printemps dernier la loi militaire avait été l'occasion d'une lutte passionnée, acharnée, qui du parlement passait dans la rue et était accompagnée de manifestations populaires. Depuis quelques semaines, cette lutte a recommencé plus ardente que jamais à propos du budget, et elle se déroule à travers les incidens orageux, les scènes violentes. C'est une sorte de duel implacable entre les chefs de l'opposition hongroise de toutes les nuances, M. Iranyi, M. Polonyi, le comte Gabriel Karolyi, le comte Albert Apponyi et le premier ministre, M. Tisza. Tout met les passions en jeu; tout sert de prétexte pour renouveler l'assaut contre M. Tisza, contre le « régime Tisza » et

sa majorité qu'on accuse de corruption, de violation des droits de la Hongrie, de subordination sans dignité vis-à-vis de Vienne. L'opposition va un peu à l'aventure, sans réflexion. Elle est allée même jusqu'à refuser de voter la liste civile attribuée à l'empereur comme roi de Hongrie. Elle vote contre tout ce que propose le chef du cabinet, sans lui laisser même le temps et la liberté de parler. Elle manœuvre visiblement de façon à rendre la position impossible à M. Tisza. Un instant, on a cru avoir trouvé le point faible à propos du vieux Kossuth, qui habite Turin et n'a jamais voulu rentrer en Hongrie. D'après les lois de l'empire, Kossuth, pour conserver sa nationalité, était obligé de faire une déclaration au consulat austro-hongrois de la ville où il réside; mais il s'est toujours refusé à reconnaître le régime existant en Hongrie, et, à défaut de la déclaration légale, il était exposé à perdre sa nationalité. Merveilleuse occasion de soulever les passions contre le ministère, s'il exécutait la loi à l'égard de celui qu'on appelait « le grand patriote sans patrie! » M. Tisza a su déjouer le plan avec finesse, par une sorte de subterfuge, en déclarant que Kossuth, ayant accepté de plusieurs villes la qualité de citoyen honoraire, pouvait être considéré comme citoyen hongrois, — que, si l'opposition voulait lui dénier ce titre, c'était son affaire. Il a mis les rieurs de son côté.

M. Tisza, à dire la vérité, tient tête à l'orage avec un mélange d'habileté, de sang-froid et de verdeur. Il ne recule pas, il disait même il y a quelques jours, d'un ton assez hautain, qu'il regrettait « de ne pouvoir offrir à ses adversaires la perspective de sa démission prochaine. » C'est fort bien! Il n'est pourtant pas difficile de distinguer à travers tout que ce premier ministre, si fier, si confiant en lui-même, arrive au bout de son règne. M. Tisza a connu autrefois la popularité, il connaît aujourd'hui les amertumes d'une impopularité qui devient évidente. Il a trop duré, il a contre lui ses quinze années de ministère, et rien ne prouve mieux le déclin de son ascendant, que le soin avec lequel quelques-uns de ses collègues récemment appelés au ministère le laissent seul engagé dans la lutte, paraissant éviter de confondre leur cause avec celle du président du conseil. On peut donc prévoir que M. Tisza n'ira plus bien loin comme chef de cabinet, que s'il ne prend pas sa retraite pour donner satisfaction à ses adversaires, il la prendra parce qu'il en sentira lui-même la nécessité. On peut pressentir aussi qu'un changement de ministère dans ces conditions peut n'être pas sans gravité, sans signification pour les rapports toujours délicats de la Hongrie et de l'Autriche, qu'il pourrait même avoir quelque influence directe ou indirecte sur les affaires diplomatiques de l'empire. Ce serait dans tous les cas une crise; cette crise pourrait être un embarras sérieux pour l'Autriche, pour l'empereur François-Joseph lui-même, et ce ne serait peut-être pas le moment de « s'engager à fond, » comme

on l'a dit à Sofia, pour assurer la couronne bulgare au prince Ferdinand de Cobourg, au risque de mettre le feu à l'Europe.

Comme s'il n'y avait pas assez de questions pour occuper et agiter l'Europe, les plus grandes puissances ont aujourd'hui une passion nouvelle : elles ont la passion, la fièvre des expéditions ou des acquisitions lointaines, des conquêtes en pays inconnu. C'est à qui arrivera le premier, à qui plantera le premier son drapeau sur un territoire plus ou moins inexploré, surtout en Afrique. On va à l'aventure, et il en résulte des conflits imprévus, quoique souvent inévitables, comme celui qui vient d'éclater entre le Portugal et l'Angleterre au sujet des territoires qui avoisinent la vieille colonie portugaise de Mozambique, qui se déroulent sur les deux rives du Zambèze, jusque vers le lac Nyassa. La compagnie anglaise du « Sud africain » a jeté son dévolu sur ces territoires; elle prétend avoir des traités de cession des chefs indigènes; elle a enfin obtenu récemment une charte de la reine qui consacre ses droits, trace les limites de cet empire du Zambèze, fixe les conditions de l'établissement nouveau. Au fond, à en juger par cette charte même, la compagnie du Sud africain n'est visiblement que le prête-nom du gouvernement anglais, qui se réserve d'entrer directement en possession quand il le voudra. Malheureusement, cette tentative s'est aussitôt heurtée contre les susceptibilités et les prétentions portugaises. Le gouvernement de Lisbonne, sans perdre un instant, s'est hâté de faire acte de souveraineté. Il a réorganisé par un décret ces régions du Zambèze; il a même envoyé une petite expédition pour faire flotter partout le drapeau portugais. Bref, il a opposé son droit aux prétentions anglaises. Et voilà, sinon la guerre, heureusement, du moins une querelle allumée! Elle est assez vive depuis quelques semaines, et les journaux anglais traitent rudement ce malheureux petit Portugal, sans craindre de pousser leur gouvernement à employer la force s'il le faut. Le cabinet britannique s'est borné jusqu'ici à réclamer contre les actes du gouvernement de Lisbonne. Il invoque contre le Portugal la condition d'une « occupation effective » imposée par le congrès de Berlin, il prétend que le Portugal n'occupait pas ces contrées. Lord Salisbury a protesté; le ministre des affaires étrangères de Lisbonne, M. Barros Gomes, a protesté à son tour par une note savante, serrée, décisive, en même temps que très mesurée. Il démontre que c'est le Portugal qui a découvert le pays, qui a acquis l'ancien empire du Monomotapa, qui n'a cessé de régner sur ces régions du Zambèze. C'est, entre le Portugal et l'Angleterre, le renouvellement du conflit qui s'est élevé il y a quelques années, entre l'Espagne et l'Allemagne, au sujet des Carolines. Tout finira sans doute comme alors, par quelque médiation, par quelque transaction qui n'est peut-être pas trop difficile dans des contrées si vastes et si peu connues.

Il y a des questions qui s'agitent dans tous les pays et qui, partout, soulèvent les mêmes difficultés, provoquent les mêmes divisions, les mêmes conflits d'opinions. Les chambres hollandaises, pour leur part, viennent de dire le dernier mot d'un débat prolongé, souvent des plus vifs, sur une de ces questions qu'on retrouve partout aujourd'hui, sur le régime et les conditions de l'enseignement public. Depuis plus de trente ans, entre les deux partis qui divisent la Hollande, les lois scolaires sont un objet de perpétuelle contestation. Les libéraux ont été toujours partisans de l'école publique, neutre, soutenue par l'État, ouverte aux enfans de toutes les confessions religieuses. C'est la loi faite par les libéraux il y a longtemps. Les cléricaux n'ont cessé de s'élever contre ce régime, et, usant de la liberté qui leur est acquise, ils ont ouvert des écoles confessionnelles, qui se sont bientôt multipliées, qui ont été les rivales souvent heureuses des écoles laïques. La lutte ne laissait pas d'être laborieuse, lorsqu'il y a dix ans un ministère libéral ajoutait encore aux difficultés de l'enseignement libre en faisant voter une loi qui assurait un subside de l'État pour l'entretien des écoles publiques. Dès lors, la concurrence devenait sinon impossible, du moins singulièrement difficile, d'autant plus que la loi nouvelle imposait à toutes les écoles, indistinctement, d'assez fortes dépenses pour l'amélioration intérieure du régime scolaire. Les écoles confessionnelles n'en sont pas mortes; mais elles ont eu plus de peine à vivre. Elles ne sont soutenues que par les sacrifices pécuniaires de leurs partisans, et il y a eu un certain mouvement d'opinion. Les conservateurs ou cléricaux ont protesté plus que jamais contre l'injustice d'une loi qui, en leur laissant la charge de leurs écoles, les obligeait à payer par l'impôt les écoles laïques dont ils ne voulaient pas se servir.

C'est dans ces conditions que le ministère conservateur de M. de Mackay, arrivant au pouvoir l'an dernier, a trouvé la question. Il a voulu en finir, comme on en finit toujours avec ces interminables querelles, par une transaction. Il n'a pas tardé à proposer une revision de la loi scolaire qui, en diminuant les frais de l'enseignement, accordait aux écoles confessionnelles, comme aux autres, une part dans les rétributions de l'État. C'était une manière de faire la part de tout le monde, dans une pensée de paix. Le ministère avait la majorité dans la seconde chambre des états-généraux, il était sûr d'obtenir le vote de sa loi; mais ici est survenu un incident caractéristique qui révèle le mouvement des opinions. Une partie des libéraux, 17, n'ont point hésité à voter la loi; ils se sont prêtés à une transaction pour dégager le terrain parlementaire d'une vieille difficulté et pouvoir aborder dans de meilleures conditions les questions militaires, financières, qui ont aujourd'hui une certaine importance en Hollande. Les 17, il faut le dire,

ont fait un peu scandale dans le parti; on les a accusés d'abdiquer devant les cléricaux, de déserter les traditions libérales. Les adversaires de toute concession comptaient au moins que la loi irait échouer à la première chambre où les libéraux ont encore une assez forte majorité. Pas du tout: là aussi l'esprit de conciliation l'a emporté et la loi a été adoptée; là aussi bon nombre de libéraux n'ont pas voulu prendre la responsabilité d'un rejet, qui pouvait avoir pour conséquence soit un changement de ministère, soit une dissolution des chambres. Heureux exemple d'une transaction dans ces questions délicates! Il reste à savoir si les cléricaux hollandais se tiendront pour satisfaits, si les prudentes concessions des libéraux n'amèneront pas une scission dans le parti, — si le ministère enfin aura conquis la paix des esprits qu'il a voulu réaliser.

La révolution qui s'est récemment accomplie au Brésil, qui a remplacé l'empire par la république, a-t-elle été aussi simple, aussi spontanée qu'on l'a cru d'abord? A-t-elle eu le caractère d'un événement né de la force des choses, d'un mouvement irrésistible, quoique inaperçu, d'opinion? Cette révolution brésilienne, à dire toute la vérité, semble encore assez énigmatique. Elle garde toutes les apparences d'une surprise, d'un coup de théâtre, dont le succès reste assez inexpliqué. On voit bien que des militaires ont décidé le mouvement, que quelques chefs républicains de Rio ont réussi aussitôt à s'en emparer, qu'il n'a pas été mal accueilli par bon nombre d'anciens propriétaires d'esclaves, que toute sorte d'élémens discordans se mêlent dans cette échauffourée, devant laquelle se sont évanouis les pouvoirs publics. D'un autre côté, ce qu'on sait, surtout depuis l'arrivée récente de l'empereur dom Pedro à Lisbonne, ne prouve pas que tout se soit passé aussi simplement qu'on l'a dit, que l'empereur et la famille impériale aient dû quitter Rio, s'embarquer pour l'Europe sous le coup d'une animadversion nationale, même d'une manifestation sensible d'opinion. Le plus clair est que la révolution s'est accomplie parce qu'on l'a laissée s'accomplir, qu'au dernier moment la résistance a manqué ou est devenue impossible par la défection des troupes, que le général de Fonseca, qui ne voulait peut-être arriver qu'à un changement de ministère, s'est trouvé avoir renversé l'empire. Les chefs du mouvement sont restés maîtres du terrain sans combat; ils ont proclamé la république sans consulter le pays. Il ne reste plus maintenant qu'à faire accepter, à organiser cette république nouvelle qui fait son apparition au-delà de l'Atlantique. Ce n'est point, à ce qu'il semble, le plus facile. Les débuts paraissent assez laborieux; l'œuvre commencée par la sédition à Rio-de-Janeiro n'ira peut-être pas jusqu'au bout sans difficulté, et, en attendant que les nouveaux États-Unis du Brésil soient organisés, les vieux, les vrais États-Unis, ceux de l'Amérique du Nord,

viennent de recevoir le compte annuel de leurs affaires par le message du président Harrison. Les États-Unis ne sont pas la région du Nouveau-Monde où fleurissent les révolutions !

C'est la première année de la présidence de M. Harrison qui finit, et, comme ses prédécesseurs à la Maison-Blanche, le nouveau président a la chance de n'avoir à constater à travers tout que la fortune croissante de l'Union américaine. Il peut y avoir, sans doute, il y a sûrement dans cette vaste république, qui s'étend et grandit sans cesse, des troubles partiels, des violences, bien des problèmes qui touchent à la politique intérieure comme à la politique extérieure. Tout finit par se confondre dans un puissant mouvement de prospérité ininterrompue. Le message que M. Harrison vient d'adresser au congrès n'est pas ou ne peut pas être le tableau de ce travail d'une société en formation. Il ne parle que des affaires qui ont occupé ou occupent encore le gouvernement, de l'affaire de Samoa, qui a un instant divisé les États-Unis, l'Angleterre, l'Allemagne, et qui a été réglée à Berlin, des pêcheries du Canada, qui restent toujours une difficulté avec les Anglais, du congrès pan-américain réuni à Washington pour préparer la fédération de toutes les républiques du Nouveau-Monde, — un peu de la révolution du Brésil. Le message promet de reconnaître la révolution de Rio, « si la majorité de la population donne son adhésion aux nouveaux gouvernans ; » il ne va pas au-delà. Les Américains ne portent pas, dans leurs affaires, des idées de propagande républicaine ; ils ne verront, selon toute apparence, dans la république brésilienne un événement heureux que si elle entre dans les vues de fédération américaine auxquelles le cabinet de Washington cherche en ce moment à rallier toutes les républiques du Nouveau-Monde. Les Américains ne sont pas aussi naïfs que M. le ministre des affaires étrangères de France, qui, interpellé il y a quelques jours dans notre chambre, déguisait à peine sa satisfaction de voir naître au-delà des mers une république de plus, un régime « qui se fonde sur le principe de la souveraineté nationale, sur le principe électif. » Les Américains ne font pas de la diplomatie avec des ingénuités républicaines,

Quant aux affaires intérieures des États-Unis, elles se résument surtout dans un fait invariable, triomphant, que le message présidentiel a encore une fois à constater. M. Harrison annonce au congrès que dans la dernière année financière, tous services payés, y compris l'amortissement, il est resté un excédent de 57 millions de dollars, près de 300 millions de francs. Dans l'année courante, l'excédent est de 44 millions de dollars. Il y a déjà quelques années que ce phénomène dure, et il paraît devoir se prolonger. Chose surprenante ! Il y a au monde aujourd'hui un trésor d'état qui souffre de pléthore, de l'excès de ses ressources, qui ne sait que faire de ses richesses ! Et comme les douanes sont la première, la plus abondante source de re-

cettes, — elles donnent 224 millions de dollars, — le remède à un mal si étrange serait, à ce qu'il semble, une diminution des tarifs, le retour à une politique douanière plus libérale. Le dernier président, M. Cleveland, avait déjà proposé une revision des tarifs. Le nouveau président, M. Harrison, à son tour, propose assez timidement, dans son message, une réforme de ce genre. Le congrès, jusqu'ici, ne paraît pas pressé de suivre ces conseils. Voilà encore un point où les Américains se moquent parfaitement des principes! Ils ont voulu, après la guerre de la sécession, rétablir à tout prix leurs finances, éteindre leur dette, suffire à tout, et ils n'ont trouvé rien de mieux que de mettre à contribution le commerce étranger, en suscitant du même coup un mouvement extraordinaire dans leurs industries. Ils ont réussi plus qu'ils ne l'espéraient peut-être, puisqu'ils ont amorti une grande partie de leur dette et qu'ils ont vu se développer une puissante industrie. Mais c'est justement ici la difficulté. Ils sont aujourd'hui entre un système de tarifs, qui a produit tout ce qu'il pouvait produire, dont ils n'ont plus besoin pour leurs finances, et des propositions de dégrèvemens, contre lesquelles l'industrie nationale se soulève. S'ils reviennent dans une certaine mesure à une politique plus libérale, ils ne s'y décideront sûrement qu'en gens pratiques, parce qu'ils y seront intéressés et qu'ils le pourront sans nuire à ce qui a fait depuis vingt ans leur prodigieuse prospérité.

CH. DE MAZADE.

LE MOUVEMENT FINANCIER DE LA QUINZAINE.

Les marchés financiers ont conservé quelque hésitation au moment de la liquidation de fin novembre et pendant les premiers jours de décembre. Puis les motifs d'inquiétude venant à s'atténuer et les élémens de hausse au contraire à se fortifier, la spéculation a repris courage simultanément à Berlin, à Vienne, à Paris et à Londres. Tous les fonds d'états se sont mis en mouvement et ont atteint sur la cote un niveau sensiblement plus élevé.

Il faut mettre naturellement à part le groupe des fonds brésiliens, de l'Extérieure et du Portugais, affectés par un événement politique d'une haute portée, la révolution du 15 novembre, et qui ont continué à baisser immédiatement après la liquidation.

Toutefois, cette baisse, faite plus encore par la spéculation que par les porteurs de titres, était trop rapide et violente pour ne pas donner lieu bientôt à une réaction assez vive dans le sens de la reprise. C'est

ce qui s'est en effet produit vers le 10 du mois, et l'amélioration qui a été le résultat de ce revirement est venue encore accentuer le caractère optimiste de la physionomie du reste du marché.

L'argent, comme on l'avait prévu, a été cher en liquidation, moins toutefois à Paris qu'il n'avait été à Berlin et à Londres, à Berlin surtout, où l'on avait payé 8, 9 et 10 pour 100. On n'a guère dépassé, ici, 5 ou 6 pour 100, et même pour la plupart des valeurs, la spéculation a obtenu, sur notre marché en banque, comme au parquet, des conditions bien plus douces. Sur la rente française on a payé de 0 fr. 22 à 0 fr. 25, et il y a eu des reports élevés sur quelques-uns de nos grands titres, Banque de France, Crédit foncier, Chemins français, Suez, etc.

Les opérations de prorogation terminées, on restait préoccupé de l'état du marché monétaire à Londres, et de l'extension que prendrait la panique sur les valeurs brésiliennes. De l'un et de l'autre côté on n'a pas tardé à se rassurer. Si la situation de la Banque d'Angleterre ne s'est pas encore modifiée, l'argent est redevenu très abondant sur le marché libre de l'argent dans la Cité, où les avances sont obtenues bien au-dessous du taux officiel. Quant aux fonds du Brésil, nous avons dit qu'après une brusque dépréciation nouvelle, qui a fait reculer le 4 1/2 à 87 et le 4 pour 100 à 77, une réaction était enfin survenue. Les derniers cours sont 90 et 81. Avant la révolution, ces titres étaient cotés à Londres 101 et 92. De tels prix étaient réellement trop élevés et se seraient peut-être en tout cas difficilement soutenus. Il n'est pas probable qu'on les revoie, au moins d'ici longtemps ; les fluctuations de ces valeurs ne sauraient désormais exercer la moindre influence sur l'attitude et les tendances des marchés européens.

La place de Berlin a donné, en réalité, l'impulsion décisive à la hausse en poussant résolument les fonds russes et hongrois et l'italien. Le 4 pour 100 russe a été porté de 92.60 à 93.20, le Hongrois de 87.90 à 88.30, l'Italien de 95 à 96.62. Pour les deux derniers fonds, les acheteurs profitent de la proximité du détachement d'un coupon semestriel, 2 pour 100 sur le Hongrois, 2.17 sur l'Italien, ce qui ramène les prix actuels à 86.30 et 94.45.

Le gouvernement du roi Humbert a présenté à la chambre des députés de Rome le projet de loi abolissant les droits différentiels entre la France et l'Italie, qui avait été annoncé dans le discours du trône. La commission a déposé son rapport, qui, à l'unanimité, conclut à l'abolition, et le vote de la chambre est acquis d'avance. M. Crispi reconnaît la nécessité d'un retour vers la France après la désastreuse expérience d'une guerre de tarifs, qui n'a fait de mal qu'à celui des deux adversaires qui l'avait déclarée. Parmi les motifs qui ont poussé le ministre italien à exécuter cette évolution politique, on peut placer hardiment le désir de rouvrir le marché français aux valeurs italiennes ré-

cemment créées, celui de Berlin se montrant impuissant à les absorber.

La progression des cours des fonds russes et hongrois s'explique par la situation de plus en plus satisfaisante des budgets des deux pays et surtout par la conviction que la paix de l'Europe ne sera pas plus troublée l'année prochaine que les précédentes.

Pendant la première semaine de décembre, le marché de Berlin avait été aussi tenu dans une certaine indécision par la crainte que le mouvement gréviste dans le bassin houiller de Westphalie ne prît une extension dangereuse pour la tranquillité sociale, et, à un point de vue plus spécial, pour les approvisionnemens de l'armée. Mais, sur les instances des autorités de la province, les conseils d'administration des compagnies ont acquiescé aux demandes des mineurs, et la grève générale a été conjurée.

L'Extérieure et le Portugais à 73 et 66.25 ne se sont pas encore relevés de la dépréciation qu'ils avaient subie à la suite des fonds brésiliens. Ils ont, il est vrai, plus d'un motif de ne pas s'élever trop brusquement au-dessus du niveau actuel. La situation financière est très mauvaise en Espagne. Le ministre Gonzalez ne l'a que timidement exposée aux Cortès, et ceux-ci n'osent pas aborder en face la difficulté. Les déficits s'ajoutent aux déficits, les économies réalisables sont sans importance réelle. La dette flottante prend des proportions énormes pour le pays. Un emprunt de quelques centaines de millions devient absolument urgent.

L'Unifiée s'est élevée de 467.50 à 471.25. Les Anglais sont moins disposés que jamais à quitter la vallée du Nil, maintenant que les mahdistes sont devenus maîtres de la province équatoriale qu'Émin-Pacha avait jusqu'à cette année défendue contre leurs attaques, et qu'ils vont pouvoir tourner leurs efforts du côté de la Haute-Égypte.

A un point de vue plus strictement financier, l'Unifiée a été soutenue par la déclaration du gouvernement égyptien promettant l'abolition de la corvée sans augmentation de l'impôt foncier, si les puissances intéressées consentaient à la conversion de la Dette privilégiée, l'économie résultant de cette conversion devant compenser les frais de l'abolition. Il est probable que la France ne persistera pas dans l'opposition qu'elle avait faite jusqu'ici à l'opération financière préparée au Caire et en Angleterre.

Les fonds turcs ont été mieux tenus. Le 1 pour 100 a presque touché 18 francs, l'obligation Douane a dépassé 400, et la Banque ottomane s'est rapprochée de 540. C'est à Berlin surtout qu'est poussée la rente turque et aussi l'obligation Douane. La spéculation délaisse provisoirement la Banque ottomane, en attendant les premiers résultats que pourra donner l'administration de sir Edgar Vincent.

Simultanément avec cette reprise générale des fonds publics, s'est

produite une hausse nouvelle des rentes françaises. Le cours de 88 fr., devant lequel le 3 pour 100 se trouvait arrêté depuis deux mois, a été enlevé d'un élan vigoureux.

Les achats n'ont assurément pas émané du public, mais l'épargne ne s'est pas montrée étonnée des cours nouveaux, et il n'a pas été signalé de ventes importantes du portefeuille.

Aussi le prix de 88.30, que l'on n'avait jamais vu, a-t-il été assez aisément atteint et conservé. Il est vrai qu'un coupon trimestriel sera détaché lundi, ce qui fait ressortir le 3 pour 100 à 87.60. Cependant la spéculation ne dissimule pas son espoir de faire inscrire avant la fin de l'année le cours de 88 francs ex-coupon.

L'Amortissable a été porté de 91.60 à 92.30, et le 4 1/2 s'est établi à 105.50.

L'année 1889 promet donc de se terminer sur les plus hauts cours connus jusqu'ici en ce qui regarde les rentes françaises et quelques-uns des principaux fonds d'états européens.

Restent seuls en arrière, avec les fonds argentins et brésiliens, l'Italien, l'Extérieure et le Portugais.

Les dispositions sont également redevenues très favorables pour la plupart de nos grandes valeurs.

La Banque de France, sur laquelle va être détaché le dividende semestriel, se tient au-dessus de 4,100 francs.

Le Crédit foncier, en reprise continue depuis un mois, atteint 1,342.50. L'action a longtemps été affectée par la défaveur passagère que le public a témoignée pour les obligations à lots. Il tend à reprendre des cours plus conformes à son excellente situation et au rendement avantageux que représente son dividende annuel de 62 francs, par comparaison avec la capitalisation de la rente 3 pour 100, qui est aujourd'hui de 3.40 pour 100.

La Banque de Paris et sa création récente, la Banque nationale du Brésil, ont reculé d'abord très vivement avec les fonds de ce pays, la première jusqu'à 795, la seconde jusqu'à 630. Elles ont repris, depuis, à 810 et 665.

Le Comptoir national d'escompte a maintenu sa prime si élevée de 140 francs sur ses titres anciens et nouveaux. Il y a là un effet singulier de la confiance qu'inspire l'administration nouvelle. Les prix sont à un niveau exagéré pour le revenu que l'établissement pourra, pendant plusieurs années, donner à ses actionnaires.

Le Lyon, le Nord, le Midi, l'Orléans, le Gaz et le Suez ont eu leur part dans le mouvement général de hausse.

Les Chemins espagnols ont été plus faibles, surtout le Nord de l'Espagne, qui avait été sans raison porté au-dessus de 400 francs.

Les Voitures, les Omnibus et la Compagnie transatlantique sont restés sans changement appréciable aux environs des cours où ces titres

se sont fixés depuis la clôture de l'Exposition universelle, soit 750, 1,250 et 610.

Il ne semble pas que l'augmentation considérable des recettes, dont ces entreprises ont eu le bénéfice par suite de l'affluence des visiteurs à l'Exposition universelle, se traduise pour les actionnaires en une élévation correspondante du dividende. Les conseils d'administration proposeront plutôt de l'appliquer à l'accroissement, soit des réserves, soit des amortissemens.

On considère comme vraisemblable, en conséquence, que le dividende des Voitures ne dépassera pas 40 francs et celui de la Transatlantique 30 francs.

La Banque d'escompte, qui avait été portée pendant quelque temps à 530, a reculé jusqu'à 510, sur un conflit singulier qui s'est produit entre cette société et une compagnie espagnole de chemins de fer dont elle avait mis, il y a quelques mois, les obligations en souscription publique. L'affaire a été portée devant les tribunaux et une enquête a été ordonnée. Il s'agit de savoir si la compagnie de Saragosse-Méditerranée offre ou non les garanties que la Banque d'escompte s'était crue autorisée à offrir aux souscripteurs dans le prospectus officiel d'émission.

En attendant la solution du litige, les obligations, émises à 275, se négocient à 180 environ.

La Banque d'escompte s'est d'ailleurs relevée à 520, cette société s'étant déclarée prête à rembourser le prix des obligations souscrites à ses guichets, si le tribunal l'y autorisait.

La souscription ouverte à la fin du mois dernier par les soins de la même institution, pour la formation de la société Decauville, a réussi, et la première assemblée constitutive a eu lieu cette semaine. Les actions se négocient à 510 francs environ.

Il est question de la constitution prochaine, sur un plan analogue, d'une société anonyme des établissemens Eiffel.

L'ancien Comptoir d'escompte a valu 150, puis 132 et enfin 140. C'est à la fin de décembre que les actionnaires sont convoqués en assemblée générale pour statuer sur la proposition de transaction présentée par les anciens administrateurs et censeurs (indemnité de 25 millions 1/2 de francs), et déjà acceptée par MM. Moreau et Monchicourt.

La hausse du cuivre s'est continuée à Londres jusqu'au prix de 50 livres sterling par tonne. Aucune réaction ne s'est encore produite sur les cours des actions des sociétés de mines qui avaient profité directement de cette reprise du métal. Le Rio-Tinto se maintient au-dessus de 400, le Tharsis à 117 ou 118, le Cape-Copper à 90.

Le directeur-gérant : C. Buloz.

TABLE DES MATIÈRES

DU

QUATRE-VINGT-SEIZIÈME VOLUME

TROISIÈME PÉRIODE. — LIX[e] ANNÉE.

NOVEMBRE. — DÉCEMBRE.

Livraison du 1[er] Novembre.

Idylle et Drame de salon, deuxième partie, par M. Henry RABUSSON. 5

L'Hygiène en 1889, par M. Jules ROCHARD, de l'Académie de médecine. . . 54

L'Afrique et l'Océanie a l'Exposition universelle, par M. C. de VARIGNY. . 86

Mirabeau, d'après un livre récent, par M. Alfred MÉZIÈRES, de l'Académie française. 112

La Peinture étrangère a l'Exposition universelle, par M. Georges LAFENESTRE. 138

A Travers l'Exposition. — IX. — Dernières remarques, par M. le vicomte Eugène-Melchior de VOGÜÉ, de l'Académie française 173

Les Mémoires du comte Vitzthum, par M. G. VALBERT. 196

Revue littéraire. — Bibliographie des œuvres de Voltaire, par M. F. BRUNETIÈRE. 208

Revue dramatique. — Théatre libre, *le Père Lebonnard*, de M. Jean Aicard. 221

Chronique de la quinzaine, histoire politique et littéraire. 227

Mouvement financier de la quinzaine. 238

Livraison du 15 Novembre.

Idylle et Drame de salon, dernière partie, par M. Henry RABUSSON. . . . 241

Curiosités historiques et littéraires. — Sir John Maundeville. — I. — L'Homme et le Conteur, par M. Émile MONTÉGUT 277

Études diplomatiques. — Fin du ministère du marquis d'Argenson. — I. — L'Expédition d'Écosse et la Prise de Bruxelles, par M. le duc de BROGLIE, de l'Académie française. 313

La Cavalerie dans la guerre moderne.. 351
Joseph Chamberlain et le Socialisme d'État, par M. Augustin FILON. 393
Le Congrès antiesclavagiste, par M. Edmond PLAUCHUT. 428
Revue dramatique. — Théatre du Gymnase, *la Lutte pour la vie*, de M. A. Daudet. 461
Chronique de la quinzaine, histoire politique et littéraire. 466
Mouvement financier de la quinzaine. 477

Livraison du 1er Décembre.

Chante-Pleure, première partie, par M. Émile POUVILLON.. 481
Un Précurseur. — Dupont-White, par M. Émile de LAVELEYE. 525
Curiosités historiques et littéraires. — Sir John Maundeville. — II. — Le Philosophe, par M. Émile MONTÉGUT. 547
La Propriété des mines. — I. — Les Origines de la propriété souterraine, par M. René de RÉCY. 568
La Réforme de l'orthographe française, par M. Michel BRÉAL, de l'Institut de France. 592
Les Grands comités parlementaires. — L'Expérience de 1848, par M. A. de la BERGE. 617
Le Roman de la nouvelle réforme en Angleterre, par M. Th. BENTZON. 649
Deux Livres sur l'Alsace, par M. G. VALBERT. 683
Revue littéraire. — Les Artistes littéraires, a propos d'un livre récent, par M. F. BRUNETIÈRE. 695
Chronique de la quinzaine, histoire politique et littéraire. 706
Mouvement financier de la quinzaine. 717

Livraison du 15 Décembre.

Études diplomatiques. — Fin du ministère du marquis d'Argenson. — II. — Affaires d'Espagne et d'Italie, Projet de confédération italienne, par M. le duc de BROGLIE, de l'Académie française. 721
Amsterdam et la Hollande vers 1630, par M. Émile MICHEL. 751
Chante-pleure, deuxième partie, par M. Émile POUVILLON. 789
Laits et Beurres. — Leurs Falsifications, par M. Antoine de SAPORTA. 835
La Propriété des mines. — II. — Le Régime des concessions, par M. René de RÉCY. 867
Les Facultés françaises en 1889. — I. — La Situation matérielle, par M. Louis LIARD. 894
Revue musicale. — *L'Ode triomphale*, aux Concerts du Chatelet; *Mireille*, a l'Opéra-Comique; *Lucie de Lammermoor*, a l'Opéra, par M. Camille BELLAIGUE. 921
Les Livres d'étrennes. 931
Chronique de la quinzaine, histoire politique et littéraire. 944
Mouvement financier de la quinzaine. 954

Paris. — Maison Quantin, L.-Henry May, directeur, 7, rue Saint-Benoît.